COLLECTION BLÉRIOT

ERREURS

ET

MENSONGES HISTORIQUES

BREF DE SA SAINTETÉ LE PAPE PIE IX

A NOTRE CHER FILS

CHARLES BARTHÉLEMY

A VERSAILLES.

Pie IX, pape.

Cher fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

Depuis longtemps la peste du mensonge a envahi non-seulement les journaux mais encore l'histoire elle-même, de telle sorte qu'un des plus illustres écrivains de ces derniers temps a pu proclamer que l'histoire des trois derniers siècles n'est autre chose qu'une perpétuelle conjuration contre la vérité.

Jamais certes la vérité n'a manqué de champions qui s'attachassent à déchirer les voiles tissus par la calomnie, à réfuter les erreurs, à écrire de nouveaux livres conformes à la vérité; et toujours cependant les mêmes calomnies ont repris une nouvelle vie; on a vu se produire au jour et dans le monde les mêmes erreurs qui, le visage couvert de nouveaux masques, se sont appuyées sur de nouveaux sophismes, pour tromper ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

Il est donc de la plus haute importance de battre en brèche cette opiniâtre impudence par de nouvelles réfutations, — surtout par ces réfutations que leur brièveté engage à les lire et dont le modique prix d'achat peut les mettre facilement à la portée de tous.

C'est pourquoi, bien que — chargé de tant d'affaires très-graves, — Nous n'ayons pas encore pu lire l'ouvrage que vous Nous avez offert et que vous avez intitulé : *Erreurs et mensonges historiques*, cependant Nous approuvons pleinement votre but.

Tandis que vous travaillez à un plus grand ouvrage destiné à la gloire de l'Eglise et à l'utilité des fidèles, vous avez consacré quelques heures de plus à ce livre.

En vous en exprimant Notre gratitude, Nous vous exhortons à poursuivre sans relâche le grand travail que vous avez entrepris, et comme gage de Notre très-affable bienveillance envers vous, Nous vous donnons, cher fils, très-affectueusement la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le seizième jour de septembre 1863 à la dix-huitième année de Notre Pontificat.

PIE IX, PAPE.

Moa
B.285e

ERREURS
ET
MENSONGES HISTORIQUES

PAR

M. CH. BARTHÉLEMY
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE LA RELIGION CATHOLIQUE DE ROME

La première série de cette publication a été honorée d'un Bref de Sa Sainteté le pape Pie IX

Ce n'est pas le mensonge qui passe par l'esprit, qui fait le mal, c'est celui qui y entre et qui s'y livre.
(Bacon, *Politique*, IIe partie, p. 48. 1842.)
L'erreur qui précède la vérité n'en est que l'ignorance, l'erreur qui la suit en est la haine.
(Valery, *Études morales, politiques*, etc. 2e édition, p. 60. 1824.)

SEPTIEME SÉRIE

TROISIÈME ÉDITION

L'ancienne royauté fut-elle l'absolutisme? — Comment Louis XV fut-il élevé? — Le bon roi Dagobert. — Les deux Charles VII. — Louvois est-il mort empoisonné? — Monsieur de la Palisse. — La vérité sur l'émigration. — Monsieur d'Malbrough. — Marie de Médicis est-elle morte de misère? — De la culpabilité de Fouquet.

110 J-7
15/5/11

PARIS
CH. BLÉRIOT, ÉDITEUR
QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 55

1878

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAMBERT, 17, RUE DE PARIS.

ERREURS

ET

MENSONGES HISTORIQUES

L'ANCIENNE ROYAUTÉ

FUT-ELLE L'ABSOLUTISME?

C'est toujours dans M. de Maistre qu'il faut chercher, avec la certitude de les y trouver, nettes et éloquentes autant que concises, les affirmations sur lesquelles reposent les droits imprescriptibles de l'humanité, qu'il ne faut pas confondre avec ces prétendus *droits de l'homme* proclamés en pleine effervescence révolutionnaire, et qui manquent du premier et essentiel fondement de toute chose, — la maturité, fille du temps, de la méditation et de l'expérience; car, ainsi que l'a dit un poëte, qui était aussi un sage :

> Le temps consacre peu ce que l'on fait sans lui.

Résultat d'une profonde méditation, synthèse qui couronne une analyse pénétrante, les axiomes de M. de

Maistre semblent, de premier abord, à bien des esprits, voire des meilleurs, de hardis et parfois d'audacieux paradoxes. Travailler à pénétrer le fond de ces hautes pensées qui donnent une sorte de vertige, vues pour ainsi dire à vol d'oiseau, c'est prendre un thème dont l'histoire et le témoignage du passé déroulent les anneaux et tirent les conséquences suprêmes, et surtout essentiellement pratiques.

« On a souvent demandé — c'est M. de Maistre qui parle (1), — si le roi était fait pour le peuple, ou celui-ci pour le premier. Cette question suppose, ce me semble, bien peu de réflexion. Les deux propositions sont fausses prises séparément, et vraies prises ensemble. Le peuple est fait pour le souverain, le souverain est fait pour le peuple; et l'un et l'autre sont faits pour qu'il y ait une souveraineté.

« Le grand ressort dans la montre n'est point fait pour le balancier, ni celui-ci pour le premier, mais chacun d'eux pour l'autre, et l'un et l'autre pour montrer l'heure.

« Point de souverain sans nation, comme point de nation sans souverain. Celle-ci doit plus au souverain que le souverain à la nation, car elle lui doit l'existence et tous les biens qui en résultent; tandis que le prince ne doit à la souveraineté qu'un vain éclat qui n'a rien de commun avec le bonheur, et qui l'exclut même presque toujours. »

Un contemporain, et un digne émule de M. de Maistre, — M. de Bonald — a dit (2), avec sa concision ordinaire :

(1) Du Pape (édit. Migne, in-4°), col. 327 et 328.
(2) Pensées, p. 285.

« Qu'est-ce que l'état de roi? Le droit de gouverner. Qu'est-ce que l'état de sujet? Le droit d'être gouverné. Un sujet a droit d'être gouverné, comme un enfant à être nourri. C'est dans ce sens que *les peuples ont des droits*, et les rois des devoirs. »

Eh bien, tel est le résumé de la doctrine du moyen âge sur le pouvoir légitime des rois ; que dis-je ? tel est l'enseignement de la Bible, des Pères de l'Église, des théologiens de toutes les époques, dans le monde catholique, doctrine et enseignement qui n'ont jamais varié, immuables comme la vérité éternelle, contre laquelle rien ne peut prescrire. En cette matière si délicate, l'Église a toujours tenu également entre les peuples et les souverains les plateaux de la balance où s'équilibrent et se pondèrent avec une merveilleuse précision les droits et les devoirs, sans jamais apporter de préjudice aux uns et aux autres.

Selon l'Église, tout pouvoir vient de Dieu, et voilà pourquoi l'obéissance est due au souverain. En France, de Clovis à Charlemagne, de Charlemagne à Philippe-Auguste, il est facile de suivre la trace de cette tradition chez les chroniqueurs comme chez les théologiens, mais aussi avec cette persuasion hautement proclamée des devoirs qui limitent ce droit dans de justes bornes, et conservent ainsi à l'obéissance une dignité telle que la réclame le titre de chrétien, dont la soumission doit être raisonnable : *Obsequium vestrum sit rationabile,* dit saint Paul.

A l'origine même de la monarchie française, nous entendons le père de notre histoire nationale, un évêque, saint Grégoire de Tours, adresser au roi Chilpéric ce langage si noble en sa hardiesse même :

« O roi ! si quelqu'un de nous veut s'écarter du sentier de la justice, tu peux le corriger; mais, si toi-même tu t'en écartes, qui te reprendra ? Nous te parlons, il est vrai, mais tu nous écoutes si tu veux. Si tu ne le veux pas, qui te condamnera, si ce n'est celui qui s'est proclamé la justice même (1) ? »

Certainement on ne saurait proclamer en termes plus explicites l'étendue du pouvoir royal; mais en même temps quelle haute et sévère leçon que celle qui place au-dessus des souverains de la terre le roi du ciel, le roi des rois, celui par qui règnent les monarques : *Per me reges regnant!*

Sous la seconde race, il est enjoint à tous les fidèles de prier pour le roi et pour les grands qui composent sa cour (2) ; ceux qui refusent de lui obéir, ceux qui ourdissent des complots contre lui sont frappés d'anathème par plusieurs conciles (3). « Si chacun, disait Agobard (4), dont les paroles sont en quelque sorte le commentaire de ces prescriptions, si chacun est dans l'obligation d'accomplir la promesse qu'il a faite à son semblable, comment ne serait-il pas obligé à une fidélité encore plus inviolable envers le prince qui a reçu de Dieu le gouvernement de la chose publique ? »

Cependant, si l'Église, interprète de l'Écriture Sainte, recommande aux sujets, comme un devoir sacré, l'obéissance envers les rois, elle rappelle aussi aux rois, en

(1) Hist. eccles. Franc., lib. V, cap. XIX.
(2) Capit., ann. 769, art. 13. (Hist. Franc. script., tome V, p. 646).
(3) Concile de Loiré, en 843. (Concilia Galliæ, édit. Sirmond, tome III, p. 8).
(4) Flebilis epistola de divisione imperii Francorum inter filios Ludovici imperatoris, ap., *Patrol.* Migne, tome CIV, p. 287.

maints passages, les obligations qu'ils ont eux-mêmes à remplir envers leurs sujets.

Si la législation romaine admet que la volonté des princes a force de loi, la législation canonique enseigne que la loi suppose le consentement du peuple et qu'elle a pour fin le bien de la communauté (1). Ainsi, on le voit déjà, dans les premiers siècles du moyen âge, les motifs qui portaient à exalter l'autorité royale se trouvaient balancés par des motifs contraires, qui la tempéraient et la contenaient dans des limites équitables.

Selon saint Isidore de Séville (2), le mot de roi veut dire celui qui gouverne avec sagesse. C'est le titre qui est décerné aux bons princes, mais qui ne saurait être conservé aux mauvais. Ces derniers ne méritent que le nom de *tyran*. « Les tyrans — ajoute le même auteur, — ce sont les méchants rois qui écrasent le peuple sous le poids de leur ambition et de leur cruauté. » Cette pensée et cette maxime d'Isidore de Séville ont été le thème sur lequel ont écrit — en les reproduisant, en les commentant et en les amplifiant, — les théologiens des siècles qui ont suivi.

Au siècle suivant (le VIIIe), Rattier, évêque de Vérone, énumérant les devoirs des divers états de la société, proclame que la nature humaine est partout égale à elle-même, et il conclut de là que l'homme n'a pas reçu de Dieu le droit de commander à son semblable. « Faites attention — disait-il (3) — à cette parole de Dieu, lorsqu'il créa l'homme : « Croissez et multipliez; remplissez

(1) Decreti, p. I, dist. II, c. I, et dist. IV, c. II.
(2) Sentent., lib. III, cap. XLVIII. — Reges a recte agendo vocati sunt.
(3) Agonisticon, ap., Martem, *Ampliss. collect.*, tome IX, col. 805. — Cf. Hist. litt. de la France, tome IV, p. 348 et suiv.

« et soumettez la terre ; commandez aux poissons de la « mer, aux oiseaux du ciel et aux bêtes de la terre.» Par là Dieu a voulu faire comprendre qu'il était dans la destination de l'homme de commander aux oiseaux, aux bêtes et aux poissons, mais non pas à l'homme ; que tous, au sortir des mains du Créateur, sont naturellement égaux, et que les hommes doivent s'imputer à eux-mêmes cette inégalité qui a le plus souvent pour résultat de placer les meilleurs et les plus vertueux sous le joug d'autrui... »

Il y a là, ne manquera pas de penser plus d'un lecteur, il y a là un souffle de démocratie assez accentuée. Non, rien de révolutionnaire, mais la vérité pure; l'évêque du VIIIe siècle ne décrie pas plus l'obéissance qui est due au roi que ne le faisait le prophète Samuel, quand il énumérait au peuple qui lui demandait un souverain les charges qui pèseraient sur la masse de la nation, dans ce nouvel ordre de choses et sous cette forme de gouvernement.

Un point sur lequel insistent tous les théologiens du moyen âge, c'est l'étendue, c'est la grandeur des devoirs imposés à la royauté.

Sur la fin du VIIIe siècle, Jonas, évêque d'Orléans, écrivit un traité de l'*Institution royale*, dédié à Pepin le Bref (1). En développant le texte précité d'Isidore de Séville, Jonas rappelle que le roi est ainsi appelé, parce qu'il a pour mission de régir son peuple avec piété, avec justice, avec clémence. Si le prince ne possède pas ces vertus, s'il se montre impie, injuste, cruel, il ne mérite pas le nom de roi, mais celui de tyran. Les sujets sont sans doute obligés d'être fidèles à leurs princes ; car, sui-

(1) D'Achery, *Spicil.*, tome I, p. 233 et suiv. — Cf. Hist. litt. de la France, tome V, p. 25 et suiv.

vant la parole de l'Apôtre, celui qui résiste aux puissances établies résiste à Dieu lui-même. Mais le ministère des princes consiste à gouverner avec équité ; ils doivent écouter les griefs des petits et des pauvres et ne pas permettre qu'ils soient opprimés par des officiers subalternes, négligents, cupides ou violents. A cet effet, il est opportun qu'ils s'entourent de conseillers craignant Dieu, selon l'exemple donné par Moïse, qui avait choisi parmi le peuple d'Israël des hommes courageux, détestant l'avarice et amis de la vérité, pour l'assister dans le gouvernement de la nation. Enfin, les rois ne sauraient oublier que leur puissance vient de Dieu et non pas des hommes, qu'elle ne s'acquiert ni par les vices, ni par l'ambition, ni par la force, mais par un secret jugement de la Providence.

Adressé à un roi, ce langage est empreint de la noble hardiesse d'un évêque qui parle au nom de Dieu. Voici ce qu'à peu près à la même époque, disait aussi à un souverain français, à Louis le Débonnaire, l'abbé Smaragde (1), homme politique d'alors. Après avoir énuméré au prince quels sont ses devoirs, l'auteur insiste avec énergie sur la nécessité de ne pas permettre l'esclavage, sous quelque forme que ce soit. Rien de plus éloquent et surtout de plus vrai que ces accents ! « Très-clément prince, ne permettez pas l'esclavage dans votre royaume. Montrez-vous le fils très-céleste de ce Père céleste que vous priez chaque jour avec tous vos frères, en lui disant : « Notre Père qui êtes aux cieux. » Aimez ce qu'il aime, et défendez ce qu'il défend. Il a lui-même ordonné, par la bouche de

(1) *Via regia*, voie ou chemin que doit suivre le roi (Ap. d'Achery, *Spicil.*, tome I).

Moïse, que celui-là fût mis à mort qui, pour de l'argent, aurait vendu son frère, fils d'Israël. Il nous enseigne, par la bouche du prophète Amos, qu'il ne pardonnera pas à la ville de Tyr d'avoir réduit ses frères en captivité. Nous devons à Dieu une obéissance vraie ; or, de tous les devoirs de charité que Dieu nous impose, un des premiers, c'est de rendre la liberté à nos esclaves. Considérons que ce n'est pas la nature, que c'est le péché qui a institué l'esclavage. Nous sortons tous égaux des mains de Dieu ; le péché seul a détruit cette égalité naturelle et réduit l'homme sous le joug de son semblable (1). »

Voilà les vrais principes de la liberté.

Il est précieux et important d'enregistrer la doctrine théologique, au IXe siècle, sur les devoirs de la royauté. Sous le règne de Charles le Chauve, l'illustre Hincmar, un des hommes politiques les plus distingués de cette époque, tient à ce prince un langage empreint d'une grande sévérité : « Dieu — lui dit-il (2), — fait les bons rois et permet les méchants ; le suprême bien pour un peuple, c'est un bon roi ; la bonté d'un gouvernement en fait la puissance ; il faut au prince de bons conseillers, mais lui-même, dans l'intérêt de son pouvoir, doit posséder l'art de gouverner. La nécessité seule doit l'engager à faire la guerre et à étendre ses États ; à l'intérieur de son royaume, il doit user de la force pour ramener chacun à l'observation de la loi, user de clémence avec discernement, redouter les présents et les flatteries des scélérats, n'avoir

(1) Cap. XXX. — Quisque liberos debet dimittere servos, considerans quia non illi eos natura subegit, sed culpa. Conditione enim aequaliter creati sumus, sed aliis alii culpa subacti...

(2) De regis persona et regis ministerio. — Patrologia, tome CXXV, p. 834 et suiv.

avec eux aucun commerce.» Ailleurs (1), Hincmar dénonce à Charles le Chauve les vols et les rapines commis par les gens de guerre, et il le somme de réprimer ces violences. Comment le prince pourrait-il, sans impiété, exiger des sujets de son royaume l'acquittement des impôts et autres redevances, s'il ne leur ménageait pas par sa vigilance les moyens de payer ce qui leur est réclamé ; s'il ordonnait et faisait ce qui lui plaît, s'il n'interdisait pas, mais laissait faire aux autres ce qui déplaît à Dieu (2). Pour éviter ces abus, Hincmar (3) réclamait la remise en vigueur des *plaids* ou assemblées qui, dans sa jeunesse, deux fois par an, réglaient les affaires de l'État et défendaient les intérêts de tous. On voit par là que, dès lors, la royauté avait un contrôle et que l'équilibre des pouvoirs était loyalement pratiqué : si cet équilibre fut brisé, la faute n'en doit être imputée qu'aux révoltes de la féodalité et à ses empiétements incessants sur les prérogatives du souverain. Ce fut alors la perte de la noblesse, faute d'avoir compris son véritable et beau rôle, celui d'intermédiaire et d'arbitre entre les sujets et le monarque. Ce fut là, on peut le dire, la première étape de la Révolution française ; la pente était si rapide que, vers le milieu du xe siècle, d'étranges doctrines se produisaient au sujet des origines du pouvoir, doctrines ultra-démocratiques, comme l'on en peut juger par ce passage d'un apologiste même de la monarchie, Hugues de Sainte-Marie : « Oui — dit-il (3), — j'en connais parmi nos con-

(1) Voyez *ibid.*, p. 954 et suiv., la lettre à Charles le Chauve : *De coercendis militum rapinis.*

(2) *Ibid.*, p. 1003 et suiv. *Ad proceres regni pro institutione Carlomanni regis et ordine palatii.*

(3) De regia potestate, lib. I, cap I.

temporains qui croient que la royauté tire son origine, non de Dieu, mais d'hommes ignorant Dieu, habitués à vivre de rapines, de trahisons et de meurtres, couverts enfin de toute espèce de crimes, qui, dans les commencements du monde, ont eu, par l'inspiration du diable, l'aveugle ambition et l'inexprimable témérité de prétendre dominer les autres hommes, leurs égaux (1). »

A cette doctrine foncièrement subversive, Hugues de Sainte-Marie opposait celle de l'Apôtre, qui dit que: « Toute puissance vient de Dieu : *Omnis potestas à Deo.* »

Enfin, la royauté parvint à se dégager des étreintes terribles de la féodalité et à reprendre sa suprématie; mais alors, plus que jamais, à partir de Louis le Gros et de Philippe-Auguste, les écrivains les plus éminents rappelèrent infatigablement au pouvoir quels étaient et sa mission et ses devoirs, sources de ses droits imprescriptibles et sacrés.

Entre un très-grand nombre de témoignages, nous ne voulons en produire qu'un, qui les résume presque tous en leur prêtant un accent de haute éloquence : c'est celui de Jean de Salisbury, mort évêque de Chartres, en 1180. Persuadé que les rois sont en quelque sorte la représentation de la Divinité ici-bas, il ne veut pas que la royauté soit despotique et arbitraire, qu'elle s'élève au-dessus des lois, ou plutôt qu'elle ne reconnaisse d'autre loi que son caprice. « Tous les hommes — dit-il (2) — sont assu-

(1) Scio quosdam nostris temporibus qui reges autumant non à Deo sed ab his habuisse principium, qui Deum ignorantes, superbia, rapinis, perfidia, homicidiis et postremo universis pene sceleribus, in mundi principio, diabolo agitante, supra pares homines dominari cæca cupiditate et inenarrabili affectaverunt præsumptione et temeritate. *L. c. sup.*

(2) Sentent. cap. LI.

jettis à l'obligation d'observer la loi, à moins qu'on n'en cite à qui la licence de commettre l'iniquité ait été accordée. Aussi, lorsqu'on dit que le prince est affranchi des liens de la loi, ce n'est pas qu'il soit permis au prince de faire le mal; c'est parce que l'amour seul de la justice, et non pas la crainte de la peine, est le motif qui doit pousser le prince à se montrer équitable, à procurer le bien de l'État, à préférer en toutes choses l'utilité des citoyens à ses caprices personnels. Quand il s'agit des affaires publiques, qui pourrait mettre en avant la volonté du prince? Il ne lui est permis de vouloir que les choses qui sont voulues par la loi, conformes à l'équité, ou bien celles qui sont commandées par l'intérêt général. En pareil cas, sa volonté a l'autorité d'un jugement, et c'est avec raison que sa décision doit faire loi, parce qu'elle est supposée être toujours d'accord avec l'équité. »

« Entre le roi et le tyran — continue Jean de Salisbury (1), — il y a cette seule différence, que le roi obéit à la loi, gouverne son peuple suivant la loi, se considère comme le ministre de la loi, réclame pour lui-même, en vertu de la loi, la première part dans les devoirs et dans les charges publiques, et n'a enfin d'autre titre de supériorité, sinon que, dans l'État, les particuliers ont chacun leur charge propre, tandis que toutes les charges pèsent réunies sur le prince. »

Quoi de plus éloquent encore que cette définition du tyran, par le même auteur (2), dans laquelle on sent vibrer l'âme d'un évêque, et qui semble un écho de saint Ambroise devant le grand Théodose, en une circonstance à jamais solennelle?

(1) Polycraticus, lib. IV, cap. I et II.
(2) Polycraticus, lib. VIII, cap. XVII.

« Le tyran, selon le portrait que les philosophes nous en ont laissé, est celui qui fait peser sur le peuple une domination violente, tandis que le vrai roi gouverne par les lois. Or, la loi est le don même de Dieu ; c'est la forme de l'équité, la règle de la justice, l'ouvrage de la volonté divine, la garantie du salut, un principe de force et d'union pour les peuples, la raison des devoirs, la destruction des vices, le châtiment de la violence et du crime. La loi est combattue tour à tour par la violence et par la ruse. Tantôt elle est déchirée par la dent cruelle du lion, et tantôt elle ne sait comment se défendre contre les embûches du dragon. De quelque manière qu'elle succombe, il est évident que les coups dont elle est frappée sont dirigés contre la grâce elle-même, et qu'ainsi Dieu se trouve en quelque sorte provoqué au combat. Le prince défend la loi et la liberté du peuple ; le tyran s'imagine n'avoir rien fait tant qu'il n'a pas anéanti les lois, et réduit le peuple en esclavage. Le prince est en quelque sorte l'image de la Divinité ; le tyran est l'image de la violence qui se révolte contre Dieu et de la perversité, fille de l'enfer. Image de la Divinité, le prince doit être aimé, vénéré, obéi ; le tyran est l'image de la perversité diabolique. »

Conclusion : le prince est obligé, d'une part, d'observer les lois et, d'autre part, de travailler au bien général. Ce bien général est celui des classes déshéritées de la richesse, comme les paysans, les artisans et les serfs, que Jean de Salisbury appelle *les pieds de l'État*, c'est-à-dire les vrais soutiens du corps social.

« J'appelle les pieds de l'État — dit-il (1) — ceux

(1) Polycraticus, lib. VI, cap. xx. — Cf. Lib. V, cap. I et II. Voyez

qui exercent d'humbles professions contribuant à la marche terrestre de l'État et de ses membres. Tels sont et les laboureurs, constamment attachés à la terre, et les artisans qui travaillent la laine ou le bois, ou le fer, ou l'airain, et ceux qui se chargent de pourvoir à notre nourriture, et ceux qui fabriquent mille objets nécessaires à la vie.

« C'est un devoir pour les inférieurs de respecter leurs supérieurs ; mais ceux-ci, à leur tour, doivent venir en aide à ceux qui sont au-dessous d'eux, et aviser aux moyens de pourvoir à leurs besoins. Plutarque donne avec raison le conseil de songer aux humbles, c'est-à-dire à cette partie de la nation qui est la plus nombreuse, le petit nombre cédant toujours au plus grand. De là est venue l'institution des magistrats, qui ont mission de protéger le dernier des sujets contre l'injustice, de manière que le travail des artisans procure à l'État de bonnes chaussures. La chose publique est en quelque sorte déchaussée lorsque les laboureurs et les artisans sont en proie à l'injustice. Il n'y a rien de plus honteux pour ceux qui gèrent les magistratures. Quand la masse du peuple est dans l'affliction, c'est comme si le prince était atteint de l'infirmité de la goutte. »

L'idéal de ce système philosophique d'une royauté vivement pénétrée de ses devoirs, nous le trouvons — en plein moyen âge — dans Louis IX, aussi grand que saint, chevaleresque et politique à la fois, et dont le règne a peut être dicté à un de ses plus illustres contemporains, amis et conseillers, saint Thomas d'Aquin, sa doctrine sur

l'intéressante étude de M. l'abbé Demimuid sur Jean de Salisbury. (Paris, 1873, in-8°), p. 112 et suiv.

les droits et les devoirs de la monarchie ; on dirait un commentaire des actes de saint Louis, ou plutôt un décalque de sa vie tout entière, vouée à l'administration la plus loyale et la plus libérale en même temps (l'un ne va pas sans l'autre), sous laquelle il ait été donné à un peuple de vivre.

Saint Thomas d'Aquin donc enseigne que le but de tout gouvernement est le bien de la communauté ; que les gouvernements ne sont pas institués pour la satisfaction personnelle de ceux qui sont à leur tête, mais pour l'utilité publique ; que les rois sont les pasteurs des nations, et qu'un bon pasteur songe, avant toutes choses, à l'intérêt de son troupeau. Un prince vraiment digne du nom de roi ne doit rechercher ni la richesse, ni la puissance, ni la gloire, si souvent achetées au prix du sang et de la fortune des peuples (1).

Cette doctrine, nous la retrouvons chez tous les écrivains de ce temps-là ; elle a inspiré au célèbre Gilles de Rome les meilleures pages de son traité *Du gouvernement des princes* ; comme saint Thomas d'Aquin, il fait prédominer l'élément moral et religieux, qui prime tout, et devient ainsi la source du bon, du bien, de l'utile et du beau, pour le roi comme pour le peuple. Mais aussi combien est véhémente l'indignation de l'Ange de l'école contre la tyrannie, et quelle éloquente définition il en donne dans ce passage ! « Où est la sécurité là où le droit ne sert plus de règle, et où la volonté ou plutôt le caprice d'un seul en tiennent lieu ? Le tyran, selon la passion qu'il possède, se livre à tous les genres d'oppression

(1) Voyez Ch. Jourdain : *La philosophie de saint Thomas d'Aquin*, tome I, p. 404, 423 et suiv.

s'il est avare, il prend les biens de son peuple; s'il est violent, il verse le sang au moindre prétexte, il tue par caprice, non par justice. Il persécute les bons encore plus que les méchants, effrayé de leur vertu, qu'il regarde comme une menace pour son injuste domination. Il est l'ennemi de la concorde et de la paix : il sème ou entretient les divisions et les défiances parmi les citoyens ; il empêche ce qui pourrait favoriser le rapprochement des volontés ; il avilit les âmes par la terreur ; il les rend incapables de tout effort viril et courageux. Malheur aux nations courbées sous un pareil joug ! Il n'est pas plus cruel d'être la proie d'une bête féroce que de tomber aux mains d'un tyran (1). »

C'est sans doute quelque chose, c'est même beaucoup d'indiquer et de flétrir vigoureusement le mal; mais ce ne serait rien, si l'on n'y cherchait un remède aussi efficace que possible. Saint Thomas a donc proposé de grouper autour de la royauté les deux éléments de l'aristocratie et de la démocratie, en veillant cependant à ce que l'aristocratie ne dégénère pas plus en oligarchie, et la démocratie en démagogie, que la royauté elle-même en tyrannie. Voici ce que dit, à ce sujet, saint Thomas (2) :

« Deux choses sont nécessaires pour fonder un ordre durable dans les États. La première est l'admission de tous à une part du gouvernement général, afin que tous se trouvent intéressés au maintien de la paix publique, devenue leur ouvrage. La seconde est le choix d'une forme politique où les pouvoirs soient heureusement combinés. La plus heureuse combinaison des pou-

(1) Ch. Jourdain, *l. c. sup.*, tome I, p. 407 et suiv.
(2) *Id.*, *ibid*, tome I, p. 413.

voirs serait celle qui placerait à la tête de la cité ou de la nation un prince vertueux qui rangerait au-dessous de lui un certain nombre de grands, chargés de gouverner selon les règles de l'équité, et qui, les prenant eux-mêmes dans toutes les classes, les soumettant à tous les suffrages de la multitude, associerait ainsi la société entière aux soins du gouvernement. Un tel État rassemblerait dans sa bienfaisante organisation la royauté, représentée par un chef unique; l'aristocratie, caractérisée par la pluralité des magistrats choisis parmi les meilleurs citoyens; et la démocratie ou la puissance populaire, manifestée par l'élection des magistrats, qui se ferait dans les rangs du peuple et par sa voix. »

Non-seulement, avec de tels éléments, la tyrannie devenait impossible, mais encore les défaillances de la royauté n'offraient plus les inconvénients non moins grands que nous signale l'histoire, notamment sous le règne de l'infortuné Charles VI, ce fou couronné, si digne de pitié par ses malheurs, et de sympathique admiration pour sa bonté et sa justice, dans ses heures de lucidité. Voilà l'ébauche, et comme la première idée du véritable gouvernement représentatif, tel d'ailleurs que l'avait compris et pratiqué saint Louis. Ce prince, ami de la justice, se plaisait à s'entourer de bons avis; il se faisait assister par un conseil de seigneurs et de prélats; il admettait les bourgeois des différentes villes à l'examen des affaires relatives à leurs intérêts.

Plus tard, pendant la désastreuse captivité du roi Jean et sous la régence de Charles V, la démocratie, tombant dans de coupables excès, s'attira le blâme énergique des mêmes docteurs qui naguère revendiquaient ses droits légitimes, et maintenant se voyaient obligés de lui donner

un frein indispensable pour la sauver de ses coupables excès.

« Les cités — dit Philippe de Leyde (1), — les cités qui invoquent leurs priviléges pour enchaîner, contenir et entraver la puissance du souverain, ces cités ne mettent pas le bon ordre dans l'État, mais bien la confusion et le désordre. Et, en effet, lorsque, dans une cité, les gens du peuple et les grands travaillent à dépouiller le prince, et en quelque sorte à le déplumer, il advient de deux choses, l'une : ou le prince, à force de patience et d'habileté, arrive, par des voies obliques, à rompre les mailles du filet qui l'enlace ; ou bien, courbant la tête sous le joug, conduit comme un esclave là où il ne voulait point aller, il voit s'écrouler sa puissance, et, malheur plus grand ! l'État tombe aux mains d'une foule de maîtres qui, sous prétexte de le conseiller, l'oppriment et l'étouffent. »

Ces lignes sont la condamnation anticipée de la Révolution française, qui est — quoi qu'on en ait dit — le résultat de l'insurrection de la démocratie contre le pouvoir royal, et non celui de l'absolutisme monarchique contre les libertés communales, dont la royauté française se montra le plus ferme soutien, fidèle en cela à l'esprit libéral qui l'a toujours distinguée des autres monarchies de l'Europe (2).

Tels étaient les conseils que l'Église donnait aux rois, et nous avons vu dans quels termes énergiques. Les monarques surent rester fidèles à leurs devoirs, même à travers les défaillances qui sont le triste partage de l'hu-

(1) Tractatus juridico-politic., etc. (Amsterdam, 1701, in-4°), p. 394.
(2) Cs. passim un excellent travail de M. Ch. Jourdain, dans la *Revue des questions hist.*, 9e année, 1874, tome XVI, p. 337-381.

manité, et c'est pour cela que la dynastie française a jeté de si profondes racines dans notre pays, où elle s'est maintenue avec honneur pendant quinze siècles, fait inouï dans les annales des autres nations, et qui suffirait lui seul à prouver la force et les sympathies qu'elle avait su se créer, et qu'elle conserva — de Clovis jusqu'à Louis XVI.

Mais l'histoire, avec ses témoignages, est, pour la seconde et dernière partie de notre thèse, la meilleure source de preuves qui puisse être offerte, à cet égard, à tous les esprits impartiaux et amis sincères de la vérité.

Il nous faut ici parler de la politique royale dans sa naissance, en montrer les développements progressifs, et faire voir à quel point de prospérité cette politique avait conduit la France lorsque la Révolution éclata. « Et, comme on l'a très-bien dit, par ces mots de *politique royale*, il ne faut pas entendre une politique qui serait distincte de l'action propre de la nation sur elle-même. Au contraire, la politique royale n'a de réalité qu'en ce qu'elle se conforme à la pensée même de la nation; de telle sorte qu'il serait aussi juste de l'appeler *nationale* que *royale*, la nation ayant servi d'inspiration, et la royauté d'instrument à cette politique.

« La politique royale était née avec la monarchie; s'appuyant sur le christianisme, elle lutta durant douze siècles pour l'unité et la liberté de la nation.

« Vous voyez cette politique se transmettre d'âge en âge, de règne en règne, au travers des révolutions qui changent incessamment la face de la société.

« Partant, elle est distincte de la politique ministérielle, dont le caractère est fugitif et dont le génie, le plus

souvent, est de s'ajuster à la variété des circonstances et à la mobilité des passions (1). »

La politique royale a sa racine aux fonts baptismaux de Reims ; c'est assez dire que le christianisme a protégé son berceau, et l'on découvre son génie même dans les déchirements de la première race. Charlemagne surgit, et avec lui l'introduction publique de la religion dans la politique : c'est la première période de la civilisation moderne par la loi et le respect qui lui est dû. Les capitulaires, envisagés ainsi, et ils ne peuvent l'être autrement, sont l'initiation de l'Europe à la liberté. « Les Francs — dit Eginhard (2), — sont régis, dans une foule de lieux, par des lois très-différentes (3). Charles s'était aperçu de ce qui y manquait. Après donc que le titre d'empereur lui eut été donné, il s'occupa d'ajouter à ces lois, de les faire accorder dans les points où elles différaient, de corriger leurs vices et leurs funestes extensions. » Un des capitulaires détermine la manière dont la loi sera faite : « Que le peuple soit consulté sur les chapitres qui auront été ajoutés à la loi ; et lorsque tous auront donné leur assentiment qu'ils apposent sur les chapitres leurs suscriptions et leurs adhésions (4). » De là la maxime : « La loi dérive de la constitution du roi et du consentement du peuple (5). »

Que dire de la sagesse pratique des capitulaires ? Rien n'y est omis. La police, le commerce, l'armée, la justice,

(1) Étude d'histoire. Politique royale en France (4e édit.), 1849. Ces pages si remarquables ont été attribuées à M. Laurentie, et même à un auguste publiciste; l'anonyme a été bien gardé jusqu'ici. (P. 10 et 11.)

(2) Vie de Charlemagne.

(3) La loi *salique* et la loi *ripuaire*.

(4) Apud Baluze, *capit* III, ann. 803, cap. XIX.

(5) Lex ex constitutione regis et consensu populi. — Baluze, *præf.*

l'industrie, l'administration publique de l'empire, tout est réglé avec prévoyance, et toujours dans une pensée de liberté et de justice. La maison privée du souverain n'échappe pas à la savante organisation. « Charlemagne — dit Montesquieu — mit une règle admirable dans sa dépense ; il fit valoir ses domaines avec sagesse, avec attention, avec économie : un père de famille pourrait apprendre dans ses lois à gouverner sa maison. »

Charlemagne songea tout d'abord à l'éducation, qui est le fond même de toute société bien orgsnisée. « Le roi — dit une vieille chronique, — partant pour ses guerres, confia à Clément un grand nombre d'enfants appartenant aux plus nobles familles, aux familles de classe moyenne et aux plus basses ; afin que le maître et les élèves ne manquassent point du nécessaire, il ordonna de leur fournir tous les objets indispensables à la vie, et assigna pour leur habitation des lieux commodes... Après une longue absence, le très-victorieux Charles, de retour dans la Gaule, se fit amener les enfants remis aux soins de Clément, et voulut qu'ils lui montrassent leurs lettres et leurs vers. Les élèves sortis des classes moyenne et inférieure présentèrent des ouvrages qui passèrent toute espérance, et où se faisaient sentir les plus douces saveurs de la science ; les nobles, au contraire, n'eurent à produire que de froides et misérables pauvretés. Le très-sage Charles, imitant alors la justice du souverain juge, sépara ceux qui avaient bien fait, les mit à sa droite, et leur dit : « Je vous loue beaucoup, mes enfants, de votre « zèle à remplir mes intentions et à rechercher votre « propre bien de tous vos moyens. Maintenant efforcez-« vous d'atteindre à la perfection ; alors je vous donnerai « de riches évêchés, de magnifiques abbayes et vous

« tiendrai toujours comme gens considérables à mes « yeux. » Tournant ensuite un front irrité vers les élèves demeurés à sa gauche, portant la terreur dans leurs consciences par son regard enflammé, tonnant plutôt qu'il ne parlait, il lança sur eux ces paroles pleines de la plus amère ironie : « Quant à vous, nobles, vous, fils des prin- « cipaux de la nation, vous, enfants délicats et tous « gentils, vous reposant sur votre naissance et votre for- « tune, vous avez négligé mes ordres et le soin de votre « propre gloire dans vos études, et préféré vous aban- « donner à la mollesse, au jeu, à la paresse ou à de « futiles occupations. » Ajoutant à ces premiers mots son serment accoutumé, et levant vers le ciel sa tête auguste et son bras invincible, il s'écria d'une voix foudroyante : « Par le roi des cieux, permis à d'autres de vous admirer ; « je ne fais, moi, nul cas de votre naissance et de votre « beauté : sachez et retenez bien que, si vous ne vous « hâtez de réparer, par une constante application, votre « négligence passée, vous n'obtiendrez jamais rien de « Charles (1). »

On le voit, le mérite, le savoir, la vertu —, tels sont les titres devant le prince.

Sans doute, après la mort de Charlemagne, il semblait que le mouvement imprimé par ce grand homme allait être paralysé par la faiblesse de Louis le Débonnaire ; cependant, si ce prince n'eut pas l'énergie de son père, il en hérita l'amour de la justice et du droit populaire, comme le prouvent quelques-unes des maximes du code sanctionné par ses ordres :

« Le ministère royal consiste à gouverner le peu-

(1) Le moine de Saint-Gall.

ple de Dieu et à le régir avec équité et avec justice.

— Le roi est d'abord le défenseur des églises et des serviteurs de Dieu, des veuves, des orphelins, des autres pauvres, de tous les indigents.

— Sa sollicitude et son zèle ont pour objet, autant qu'il est possible, d'empêcher qu'il ne se fasse d'injustices ; puis, s'il y en a de commises, de ne les point laisser subsister, et de ne laisser à qui que ce soit l'espoir de jouir de sa faute et la sécurité de son méfait.

— Celui qui est le juge des juges doit laisser venir à soi la cause des pauvres, de peur que ceux qu'il a établis pour tenir sa place dans le peuple ne laissent souffrir aux pauvres des oppressions injustes (1). »

La troisième race apparaît et, reprenant la tradition de Charlemagne, inaugure la *maison de France*, admirable expression, et surtout véritable démonstration de l'étroite alliance qui a toujours existé, et qui va s'affirmer de plus en plus entre le peuple et la royauté, qui ne font qu'un et ont le même esprit comme les mêmes aspirations. Mais que de luttes contre la féodalité, contre ces tyrannies multiples qui, semblables à des plantes parasites, menacent d'étouffer l'arbre de la monarchie, auquel elles s'enlacent étroitement ! Ces tyrannies menaçaient autant le peuple que le roi ; aussi le peuple prit-il parti pour le souverain contre les seigneurs féodaux, comprenant qu'il y allait de la vie ou de la mort de sa liberté ; et toujours le rôle du prince fut regardé comme tellement bienfaisant et juste, que la vue d'un abus, d'une iniquité arrachait aux masses ce cri éloquent : « Si le roi le savait ! » tant l'idée de la jus-

(1) Baluze, *Capit.* additio 2, tome I.

tice se confondait étroitement avec celle de la royauté (1)!

Le onzième siècle est une lente préparation de l'œuvre laborieuse de l'affranchissement populaire. L'enthousiasme naissant de la croisade est le premier coup porté au système féodal ; avec la chevalerie, la piété entre dans la politique et la pénètre profondément. Louis le Gros et l'abbé Suger, deux génies dignes l'un de l'autre, commencent dès lors l'émancipation populaire par la constitution ou la restitution des communes, car les communes n'étaient pas un établissement nouveau. La même pensée donna lieu aux réformes de la justice. Les *envoyés royaux* de Charlemagne furent renouvelés ; ils renvoyaient à la cour du roi les causes qui avaient été tranchées par l'épée des seigneurs. De là le *parlement du roi*, et aussi les *cas royaux*, recours ouverts contre l'arbitraire. L'appel au roi était l'appel à la liberté. Toute la vie de Louis le Gros s'écoula dans cette lutte héroïque contre la féodalité en faveur du peuple. Mourant, « il fit une bien belle exhortation à son fils de conserver les lois, l'autorité et dignité publique et tranquillité et repos du commun, lui remontrant que le royaume n'était que comme une charge publique donnée par provision, ainsi qu'une tutelle dont il fallait un jour rendre compte devant Dieu (2). »

L'abbé Suger continua sous Louis VII la forte et populaire politique de Louis le Gros. « Vertueux lion extérieurement, agneau intérieurement, et conduit par la main du Christ, il triompha par les armes de la paix des guerres qui déchiraient l'État (3). »

(1) Voyez les *Remarques particulières* du président Hénault sur la troisième race.

(2) Dialogue du royaume, 1589.

(3) Guillaume, moine : *Vie de Suger*, livre III.

La lutte fut rude et longue. « Puisque la méchanceté croît de jour en jour — dit le chroniqueur de Louis VII, — c'est à la majesté royale à pourvoir à la sûreté du royaume et à défendre ses sujets contre les attaques des méchants; car, si l'autorité des rois ne veillait attentivement à la défense de l'État, les puissants opprimeraient excessivement les faibles (1). »

A ce grand mais laborieux édifice de la liberté et de l'unité de la France, chaque roi, dans la mesure de ses forces et surtout des circonstances, apportait sa pierre; une idée primordiale présidait à tous les actes du pouvoir, les dominant de haut. Sous Philippe-Auguste, l'affranchissement du peuple se révèle par la propagation de la science et de l'éducation. Instruire le peuple, c'était deux fois l'*élever*. « En ce temps — dit un chroniqueur d'alors, — l'étude des lettres florissait à Paris. Nous ne lisons pas que les écoles eussent été jamais fréquentées à Athènes ou en Égypte, ou dans quelque partie du monde que ce fût, par un aussi grand nombre de gens que ceux qui venaient habiter ladite ville pour s'y livrer à l'étude (2). »

Ce fut alors une véritable renaissance du commerce, de l'industrie et des arts.

Saint Louis fut surtout le grand justicier du moyen âge; le droit populaire fut l'objet de ses constantes préoccupations. Les justices partielles perpétuaient l'oppression féodale : saint Louis affermit les *cas royaux* par l'établissement des *baillis*; l'ordonnance qui instituait les baillis commençait en ces termes : « Voulons moult de cœur la paix et le repos de nos sujets, en quel repos nous

(1) Vie de Louis le Jeune.
(2) Guillaume le Breton.

reposons, et si avons moult grande indignation encontre ceux qui injures leur font et qui ont envie de leur paix et tranquillité (1). »

L'ordonnance prescrivait aux baillis de « faire droit à « chacun sans exception de personne, aussi aux pau- « vres comme aux riches; » « et garderont — disait-elle — les us et coutumes qui sont bonnes et éprouvées. » Elle entrait en des détails d'une minutie admirable, pour assurer l'intégrité des jugements; et enfin elle posait en principe la responsabilité des agents du pouvoir. « Et avec ce — prescrivait l'ordonnance aux baillis — ils jureront qu'ils ne feront ni prendront nul don quel qu'il soit à leurs femmes, ni à leurs enfants, ni à leurs sœurs, ni à autre personne tant soit privée d'eux, et avec ce, ils jureront qu'ils ne retiendront don nul, quoi qu'il soit, de homme qui soit de leur baillie. »

Après avoir mis sa pensée d'affrachissement dans les lois, saint Louis la déposa comme une tradition sacrée dans son testament:

« Beau fils, la première chose que je t'enseigne et commande à garder, si est que de tout ton cœur et sur toute rien (*chose*) tu aimes Dieu.

« Aies le cœur doux et piteux aux pauvres, et les confortes et aides en ce que pourras.

« Maintiens les bonnes coutumes du royaume, et abaisse et corrige les mauvaises.

« Aime ton honneur.

« Fais droiture et justice à chacun, tant au pauvre comme au riche.

« Maintiens les franchises et libertés ès quelles tes

(1) Ordonnances du Louvre, tome I, p. 65. — Joinville.

anciens les ont maintenues et gardées, et les tiens en faveur et amour.

« Prends garde souvent à tes baillis, prévôts et autres tes officiers et t'enquiers de leur gouvernement, afin que, si chose y a en eux à reprendre, que tu le fasses (1). »

L'établissement des corps judiciaires fut une des œuvres principales de la royauté; Philippe le Bel donna le premier aux parlements une existence publique définitive.

D'autre part, l'œuvre de l'affranchissement des communes n'avait pas encore reçu sa complète réalisation, elle n'existait guère que dans les villes; le servage subsistait encore dans les bourgs et dans les campagnes. Louis le Hutin proclama par une ordonnance la *manumission* de tous les serfs de ses domaines. « Comme, selon le droit de la nature, chacun doit naître franc; nous, considérant que notre royaume est dit et nommé le royaume des Francs, et voulant que la chose en vérité soit accordante au nom, par délibération de notre grand conseil, avons ordonné et ordonnons que généralement par tout notre royaume franchise soit donnée à bonnes et convenables conditions (2). »

A la même époque se rapporte un édit portant « que l'on ne lèverait tailles sur le peuple sans urgente nécessité et de l'octroi des trois États (3). »

Ces trois États étaient les assemblées nationales; voici ce que dit le chancelier de l'Hôpital sur le droit dont elles étaient investies :

(1) Joinville, livre II.
(2) Donné à Paris le tiers jour de juillet, l'an de grâce 1315.
(3) Savaron, *Chronologie des États généraux.*

« Il est certain que les anciens rois avaient de coutume de tenir souvent les États, qui étaient l'assemblée de tous lesdits sujets ou députés par eux; et n'est autre chose tenir les États que communiqner par le roi avec ses sujets de ses plus grandes affaires, prendre leur avis et conseil, ouïr aussi leurs plaintes et doléances, et les pourvoir ainsi que de raison...

« Les États étaient assemblés pour diverses causes et selon l'occasion et les occasions qui se présentaient, ou pour demander secours de gens et deniers, ou pour donner l'ordre à la justice et aux gens de guerre, ou autres causes (1). »

Et encore :

« Ce sont gens peut-être qui veulent seuls gouverner et conduire tout à leur vouloir et plaisir, qui craignent leurs faits être connus par autres, assiégent le prince et gardent que nul n'approche de lui; car, de vouloir dire que toutes grandes assemblées sont à craindre et devraient être suspectes : oui, aux tyrans, mais non aux princes légitimes comme est le nôtre. Et si nous regardons au temps passé pour notre instruction à l'avenir, nous trouverons que tous les États qui furent oncques tenus ont apporté profit et utilité aux princes, les ont secourus à leur grand besoin, comme après la prise du roi Jean, et en autre temps que je tairai de peur d'être long (2). »

En 1338-1339, l'édit célèbre de Louis le Hutin est sanctionné par les États.

« Environ ce temps, en ensuivant le privilége de Louis le Hutin, roi de France et de Navarre, fut conclu par les

(1) Harangue de par le chancelier de l'Hospital aux États d'Orléans, au mois de janvier 1561.

(2) *Ibid.*, à Blois.

gens des États de France, présent le roi Philippe de Valois qui s'y accorda, que l'on ne pourrait imposer ni lever taille en France sur le peuple, si urgente nécessité ou évidente utilité ne la requérait, et de l'octroi des gens des États (1). »

De 1355 à 1359, les Etats occupent sous le roi Jean toute la politique. Ils commencent par déclarer, « le clergé par la bouche de Mgr Jean de Craon, archevêque de Reims, les nobles par la bouche du duc d'Athènes, et les bonnes villes par la bouche d'Étienne Marcel, lors prévôt des marchands de Paris, qu'ils sont tous appareillés de vivre et mourir avec le roi et de mettre corps et avoir en son service (2). »

Sous Charles V, la liberté se développe de plus en plus, malgré l'anarchie des princes; les obstacles semblent grandir le rôle bienfaisant et éminemment paternel d'un roi réparateur des maux publics. Le mouvement, stationnaire pendant le règne de l'infortuné Charles VI, reprend sa force avec l'avénement de Charles VI; il s'exalte du patriotisme dont Jeanne d'Arc est le plus héroïque et le plus pur modèle. Arrive Louis XI, ce prétendu tyran, si sottement impopulaire — sur la foi de contes absurdes ramassés dans Brantôme, — mais qui sut servir la liberté du peuple avec tant d'énergie. Voici quelle était sa philosophie de roi :

« Quand les rois ou les princes — dit-il — n'ont égard à la loi, en ce faisant ils font leur peuple serf et perdent le nom de roi : car nul ne peut être appelé roi, hors celui qui règne et seigneurie sur les francs (*libres*). Car les

(1) Rosier de France.
(2) Grandes Chroniques.

francs de nature aiment leur seigneur, mais les serfs naturellement le haïssent, comme les esclaves leurs maîtres. Un roi régnant en droit et en justice est roi de son peuple, et s'il règne en iniquité et en violence, combien que ses sujets le tiennent à roi, toutefois leur volonté et leur courage (*cœur*) s'inclinent à un autre... C'est plus grande chose pour un roi de savoir seigneurier (*gouverner*) sa volonté que de seigneurier le monde d'orient en occident (1). »

Sous Charles VIII, les États tenus à Tours (1483) reviennent au vieux droit en le rappelant, à l'éloge du monarque. La harangue faite en présence de Charles VIII, en son conseil, par maître Jean de Rely, docteur en théologie, élu et député par les trois États à ce faire, est un des plus beaux monuments de la liberté nationale (2).

« Il est écrit en Jérémie — dit l'orateur — qu'à l'office du roi appartient principalement de relever les pauvres d'oppression, et que si le roi, par inadvertance, les laisse opprimer et molester, qu'il mécherra (*arrivera malheur*) au roi et au royaume.

« L'expérience, Sire, montre que le bon sang court toujours à la partie blessée; nous sommes donc ici pour et au nom du grand peuple de France, tant affligé que plus n'en peut, devant le meilleur sang, le plus piteux et plus certain qui soit au monde : c'est devant le très-noble sang de la maison de France, qui a accoutumé subvenir aux oppressions par toute chrétienté. A l'huis de laquelle maison nous sommes ici assemblés pour demander grâce, miséricorde et relèvement des grandes oppressions, tra-

(1) Rosier des guerres, chapitre III, De justice.

(2) Cette harangue fut imprimée à Paris, en 1561, *avec privilége du roi et de sa cour en Parlement.*

vaux et molestations qu'ont soufferts par ci-devant toutes les parties de ce royaume, pour les affaires et turbations des temps précédents.

« Et, pour ce, Sire, que nul ne saurait mieux exprimer la douleur d'un patient que celui qui la souffre, ni plus certainement parler d'une chose que celui qui l'a vue; ceux, Sire, qui ont parlé, senti et vu les griefs et molestations qu'on a faits en ce royaume et ès parties adjacentes les ont rédigés par écrit en un cahier, qu'ils vous font présenter, afin que plus vivement et plus certainement soyez informé de tout. »

Le tableau de la France est présenté en deux cent cinquante pages, dont nul pouvoir contemporain ne supporterait l'énergie; après quoi les États prononcent : « Que toutes les tailles et autres équivalents aux tailles extraordinaires, qui par ci-devant ont eu cours, soient du tout enlevées et abolies, et que désormais, en ensuivant la naturelle franchise de France et la doctrine de saint Louis, « qui commanda et bailla par doctrine à son « fils de ne prendre ni lever taille sur son peuple sans « grand besoin et nécessité, » ne soient imposées ni exigées les dites tailles ni aides équivalents à taille, sans premièrement assembler les dits trois États, et déclarer les causes et nécessités du roi et du royaume, pour ce faire, et que les gens des divers États le consentent, en gardant les priviléges de chaque pays (1). »

Le texte même de l'octroi des subsides mérite d'être noté :

« Pour subvenir aux grandes affaires du dit seigneur roi, tenir son royaume en sûreté, payer et soudoyer des

(1) Savaron : *Chronologie des États généraux.*

gens d'armes et subvenir à ses autres affaires, les trois états lui octroyent, par manière de don et octroi, et non autrement, et sans ce qu'on l'appelle dorénavant tailles, mais don et octroi, telle et semblable somme que, du temps du feu roi Charles septième, était levée et cueillie en son royaume, et ce, pour deux ans prochainement venant, tant seulement et non plus, pourvu que la dite somme sera justement égalée et partie sur tous les pays étant sous l'obéissance du roi, qui en cette présente assemblée ont été appelés et convoqués (1). »

Rien de plus expressif et de plus formel que de telles déclarations; la liberté moderne avait pensé aller au delà; elle n'y a pas atteint.

Le mouvement libéral se poursuit avec des alternatives plus ou moins accentuées; mais, en dépit des obstacles du temps et des circonstances, la marche en avant, loin de se ralentir, s'accentue chaque jour davantage. La liberté ne saurait périr sur cette noble terre des Francs. Sous Charles IX, époque troublée s'il en fut jamais, dans l'assemblée des États, tenue à Orléans, le chancelier de l'Hôpital prononça un remarquable discours où respirent le culte et l'amour des franchises populaires, avec des paroles de paix entre les partis qui affligeaient le pays (2).

« La dernière partie de notre propos — disait en finissant le chancelier — sera que le roi et la reine entendent qu'avec toute sûreté et liberté vous leur proposerez vos plaintes, doléances et autres requêtes, qu'ils recevront bénignement, et gracieusement y pourvoiront, en telle sorte que vous connaîtrez qu'ils auront plus d'égard à

(1) Ordre des États tenus à Tours sous le roi Charles VIII, imprimé à Paris en 1614.

(2) Janvier 1561.

votre profit qu'au leur propre, qui est l'office d'un bon roi. »

Malheureusement, la prétendue réforme protestante vint entraver ce mouvement, en réagissent violemment contre l'unité laborieusement créée dans l'État par la royauté. « La Réforme a paru n'être qu'un mouvement de liberté, et de fait elle instituait la tyrannie. Rendant l'homme indépendant de toute règle de croyance, elle le condamnait à entrer sous un servage de fer. Elle l'affranchissait de Dieu; partant, elle l'assujettissait à l'homme : c'est la pire servitude.

« Mais la nouveauté elle-même, comme il arrive d'ordinaire, semblait être de la liberté, et c'est par là que la Réforme s'assura du prosélytisme. Combattre la Réforme parut une atteinte au libre usage de la raison et de la conscience. La monarchie sauvait l'unité nationale ; ce lui fut un crime : la philosphie n'a su, durant deux siècles, que lui jeter ce grief, jusqu'à ce qu'enfin elle le lui ait fait expier par le régicide (1). »

Les états de 1588 ne firent que constater le mal profond, sans y apporter le remède ; les partis avaient la fièvre et le délire : ce n'était pas l'instant favorable pour leur faire entendre la voix de la raison. Partout des abîmes s'ouvraient à chaque pas, et pas un guide assuré ne surgissait dans cette nuit profonde entremêlée de sinistres éclairs. Avec Henri IV enfin, et le jour de son abjuration, la politique royale triompha et redevint — comme elle l'avait toujours été — l'expression fidèle des grands et nobles instincts de la nation, rappelée au respect des lois par son chef. La première loi d'un sou-

(1) Politique royale, p. 66 et 67.

verain — disait Henri IV — est de les observer toutes (1). »

Ce que réalisa Henri IV fut un véritable prodige d'énergie et de clémence à la fois, mais le temps lui manqua : l'œuvre de la transformation était réservée à Richelieu. En attendant, l'assemblée des notables à Rouen, en 1596, présidée par le grand Henri, rappelait, pour les remettre en vigueur, les maximes anciennes du droit national que Sully prit soin de consigner en ses *Économies*.

« Sire — disait-il alors, — les histoires et notre propre expérience nous apprennent qu'il n'y eut jamais forme de gouvernement, soit dans un État d'un seul, de plusieurs, de la commune ou pêle-mêle des trois, auquel ne soit levé quelques deniers sur les sujets d'icelui pour subvenir aux dépenses publiques, et surtout lorsqu'il était question d'accroître la domination de l'État, de le défendre de toute invasion ou de venger une offense reçue.

« Mais ces levées de deniers, pour produire bien et jamais mal, ne se faisaient que par le commun consentement des peuples qui les payaient, et peu souvent les souverains en ont-ils voulu user autrement qu'ils n'aient suscité des plaintes et des émotions, lesquelles ont bien souvent mis leur autorité en compromis; de quoi il se trouve tant d'exemples dans les histoires anciennes et modernes, que l'on en pourrait faire un gros volume (2). »

Il fallait d'abord pacifier le pays : personne ne fut mieux doué que Henri IV pour mener à bonne fin cette œuvre si difficile. Puis vint Richelieu, qui remit toutes choses en place et trouva surtout sa grande force dans les instincts du peuple, auxquels il sut toujours faire appel avec autant

(1) Mémoires de Sully.
(2) Économies politiques, année 1608.

de franchise que d'habileté, car l'une est loin d'exclure l'autre, et l'homme le plus *droit* est aussi le plus *adroit*, quoi qu'en veuillent dire les politiques de l'école de Machiavel.

Les États de 1614 marquèrent l'ouverture de la grande période moderne de notre histoire, qui s'ouvre au règne de Louis XIII pour se clore à celui de Louis XVI ; la réaction fut et devait être toute d'abord contre les principes révolutionnaires de la Réforme et de la Ligue.

En 1587, un impérieux besoin de repos et d'ordre était l'objet des plus ardentes aspirations de la nation française ; ce fut ce besoin qui imprima à la réaction contre le trouble et le désordre un élan qui ne devait plus s'arrêter, et dont on trouve la première et éloquente expression dans un livre dogmatique sur la loi salique, où le droit politique est discuté avec une supériorité bien capable d'étonner la raison moderne : l'auteur, s'attaquant à un *Discours publié contre la maison royale de France*, ramène toute la question d'ordre dans la République (*sic*) (1), à la conservation des lois primordiales qui l'avaient constituée :

« Ce n'est pas assez — dit-il — que notre République soit formée de bonnes et saintes lois ; mais il faut, en outre, par tous moyens possibles, pourvoir à ce qu'elles soient observées, et singulièrement celles qui peuvent changer ou altérer le gouvernement, que les citoyens doivent honorer et vénérer comme chose très-sainte, sans être si hardis d'y mettre la main, mais les laisser entières et inviolables. »

Et plus loin : « Les Athéniens, craignant surtout le

(1) C'est-à-dire l'intérêt commun, les droits et les devoirs de tous, et non l'anarchie, dont ce mot de *république* n'est que trop le synonyme en France, aux diverses époques où il a été inscrit sur les murs.

changement et dépravation des anciennes lois de leur cité, élisaient du corps des aréopagistes quelques-uns qu'ils appelaient en grec *nomophûlaches*, c'est-à-dire gardiens des lois : la charge desquels était de se trouver des premiers en toutes assemblées publiques et conseils de ville, portant sur la tête une couronne, pour prendre garde que rien ne se fît ni dît contre les vieilles lois d'Athènes... Aussi nous ne pouvons nier que l'observation des lois qui ont conservé la cité par plusieurs siècles en son bonheur et fortune ne soit la seule raison et moyen de la maintenir à jamais. Autrement, s'il était loisible d'abattre les fondements et lois principales sur lesquelles est planté l'Etat, tout s'en irait en ruine, et il n'y aurait ni paix ni repos en la Republique, parce que le premier factieux, étourdi et peu sage, qui voudrait s'agrandir et faire parler de soi, les renversera sens dessus-dessous et mettra le feu dans la cité, désirant changer et rompre le lien et comme le gage de la République (1). »

Et pour conclusion : « L'auteur de ce *Discours* désire mettre la bride en la main d'un peuple farouche et insensé, lui persuadant faussement qu'il a le pouvoir de chasser les légitimes rois et successeurs de la couronne, sous prétexte de quelque mécontentement. Bref, comme disait un quidam, prêchant le carême passé dans Paris, à la face de notre roi légitime, à la face de son Parlement et en la capitale ville de son royaume, qu'il se peut faire des rois de grâce, encore que nous en ayons par nature. Parole très-fausse, impie, pernicieuse, de trop dangereuse

(1) Examen du discours publié contre la Maison royale de France, et particulièrement contre la branche de Bourbon, seul reste d'icelle, sur la loi salique et succession du royaume. (1857.)

audace à ouïr seulement, et punissable de mort en un siècle de justice. Car, qu'est-ce autre chose que subvertir et abattre les fondements de notre monarchie, tant bien et sagement plantée par la volonté de Dieu, pour s'arroger une hideuse, sanguinaire et furieuse forme de nomination faite par une bête à plusieurs têtes, et faire qu'un prince établi du ciel sous le bon plaisir de Dieu, fût sujet et dépendît du contentement ou mépris d'une multitude écervelée ? »

Puis, s'élèvant toujours, l'accent de la réaction populaire en faveur du droit antique et consacré par les siècles devient de plus en plus éloquent, comme on peut le voir, par exemple, dans la *Philippique contre l'excommunication d'Henri IV* (1). L'auteur couronne son argumentation véhémente par un appel pacifique à toute la France; son langage est plein d'éclat.

« Que si vous haïssez tant la monarchie, dites-nous quelle sorte de gouvernement vous pouvez choisir, en ces diverses conclusions qui tiennent vos esprits ondoyants et suspendus, sans savoir à quoi vous résoudre qu'à une éternelle misère ? Estimez-vous que la constitution d'un grand royaume, si sagement dessinée, si fortement établie, si heureusement nouée et affermie, puisse changer légèrement de forme, de nature et d'usage? Vous-même qui êtes tous rangés et accoutumés à vivre sous la douceur et le repos d'une juste monarchie, ne pourriez-vous prendre un pli contraire ni pencher à quelque autre condition. Car, si des pièces et ruines de ce grand empire

(1) Philippique contre les bulles et autres pratiques de la faction d'Espagne, pour Très-Chrétien prince Henri le Grand. (Tours, 1693.) La dédicace au roi est signée F. D. C. (François de Clari). Il était premier président à Toulouse.

vous projetez de bâtir et façonner quelques nouvelles républiques, pourriez-vous supporter en France que chaque ville fît un État à part? Si ce sont les belles semences et les agréables fondements de votre tranquillité, si c'est le plan et le dessein de ce repos si désirable, pour qui vous feignez tant de soupirer, vous bâtissez sur la glace d'une nuit...

« Voudriez-vous jeter par terre la grandeur de cet État, corrompre le train réglé et le cours certain des successions des princes, violer la sainteté des lois saliques et forcer votre nature même en faveur de vos ennemis naturels? Quand le roi ne serait pas votre prince légitime, que le prudent et constant ordre des mœurs et ordonnances de ce royaume ne lui mettrait la couronne sur la tête; quand ce sceptre serait électif ou sujet à l'aveugle sort, qui sauriez-vous choisir, ni désirer plus propre, ni plus digne d'un si puissant et grand empire? Jetez curieusement les yeux sur toute la terre, vous n'en trouverez point de semblable à lui, ni de pareil à une charge si pesante. Il est de la plus ancienne et illustre maison qu'on puisse remarquer en tout le monde, dont la tige était forte et vigoureuse dès le temps de Charlemagne. Il n'y a prince qui puisse fonder sa dignité sur l'antiquité de tant de siècles, ni tirer de si noble source la splendeur de sa naissance... Il (1) ne voit qu'avec regret et avec larmes les misères de son peuple, les plaies de la France et la désolation de cet État. Il travaille incessamment pour sa restauration, emploie son esprit et ses mains à redresser les anciennes colonnes de ce royaume renversées et abattues par tant de coups de l'envie et du temps, et se consume en tant de

(1) Henri IV. — Ce magnifique éloge n'est que l'expression même de la plus pure vérité sur le compte de ce bon et grand roi.

peines pour nous acquérir le repos... Qu'on en discoure tant qu'on voudra, il faut que les plus curieux reconnaissent et confessent que c'est l'œil et le bras de l'Europe, le cœur de ses alliés, l'espérance de ses sujets, la crainte de ses ennemis et l'assurance de tout le monde; enfin qu'il est seul capable de défendre le christianisme de l'oppression des infidèles, quand l'abîme de nos péchés les aurait vomis sur nous...

« Qui vous étrange donc tant, Français, de l'obéissance d'un si grand prince? La vue de tant de belles vertus, l'admiration de tant de perfections plus qu'humaines, ne vous attirent-elles point de mille chaînes d'honneur et de foi à la révérence de son sceptre? Aimez-vous mieux servir à toutes sortes de maîtres et à votre naturel et irréconciliable ennemi qu'obéir à un si bon roi, que la prudente main de Dieu a choisi légitimement pour vous tirer de tant de peines? Vous plaisez-vous davantage aux insolences et cruautés de la guerre qu'aux commodités et félicités d'une paix que vous goûteriez si doucement sous l'heureux règne d'un prince si juste? Ne serait-il pas meilleur de voir la France en repos, toutes choses remises en leur splendeur, et rétablies en leur ancien ordre sous la conduite d'un roi si sage, que voir ainsi, les yeux mouillés de continuelles larmes, un État déréglé, démembré et déchiré?...

« Faut-il que l'infortunée France soit toujours rongée des vipereaux qu'elle a conçus, brûlée et mise en cendres par les torches qu'elle a enfantées, hideuse et épouvantable de tant de meurtres et de flammes? N'y a-t-il pas plus de plaisir à regarder un ciel serein, brillant de mille sortes d'astres, à jouir de la beauté d'un temps net et assuré, éclairé du doux œil du soleil et doré de sa blonde

tresse, à voir la belle aube riante venir éclore le jour et parer heureusement la nature des riches perles de sa rosée, qu'à regarder avec effroi et tremblement un ciel taché de comètes, entrecoupé d'éclairs, chargé de nuages, troublé de tempêtes, ébranlé de foudres, couvert d'une nuit épouvantable, voilé de deuil et d'horreur, pleuvant perpétuellement du feu et du soufre?...

« Une chose me console et me donne quelque espérance. Le service du roi est embrassé et affectionné fidèlement par tous les hommes d'honneur de toutes conditions qui y ont consacré leurs fortunes et leurs vies; toute la dignité et majesté de l'État s'est rangée du côté du prince. Les meilleurs et plus grands du royaume défendent généreusement la justice de cette cause : enfin c'est le parti des gens de bien. Ce calme fait espérer que leur vertu et leur courage vous émouvront à suivre les mêmes pas de salut, que le clair flambeau de leur honneur rallumera les vôtres dans leurs cendres, et que la bonne et droite constitution de leurs âmes provoquera la santé des vôtres, si ravalées et déchues de la fidélité française. »

Telle était la voix politique qui rappelait la France à la royauté, comme au principe même et au palladium de ses libertés nationales les plus chères et les plus sacrées. Et ici, un orateur du temps (1) emploie une poétique et saisissante comparaison empruntée à l'ordre de la nature. « Car — dit-il, — comme, quand le soleil se recule de notre hémisphère, les arbres se dépouillent de leurs feuilles, les fleurs meurent, les herbes se sèchent, la terre se couvre de neige et de glace, la lumière du jour

(1) Procès-verbal de l'exécution d'un arrêt de la cour, du mercredi 19e juillet 1695.

s'accourcit et, en sa plus grande force, est obscurcie de brouillards et nuages, tout de même ce royaume, et spécialement cette ville, éloignés du devoir dont ils étaient redevables à leur roi, se sont trouvés comblés de mille désordres et opprimés d'une infinité d'afflictions; l'air serein de la France, respirant toutes sortes d'heurs et de biens, a été soudainement converti en un air épais d'horreurs et de confusions, toutes ses dignités se sont tout à coup trouvées indignement dépouillées de leurs ornements. »

Plus le mal avait été et était encore grand, plus le remède devait l'être aussi; de ce recours à la royauté, comme au suprême moyen de salut, devait résulter la proclamation, au moins momentanée, de l'absolutisme comme un refuge contre l'anarchie: c'est ainsi que la dictature suit immédiatement le désordre. Ce ne fut pas la royauté qui s'arrogea d'elle-même ce pouvoir sans limite et presque sans contrôle, au moins pour un temps; ce fut la théologie, la chaire, les arrêts de justice, qui décernèrent au souverain cette dictature. Cependant, cela n'empêcha pas la discussion du pour et du contre à l'égard de la royauté, et c'est à cette même époque, en présence de ce mouvement de puissante réaction, que se produisit le *Dialogue du royaume, auquel est discouru des vices et vertus des rois,* etc. (1589.) L'auteur anonyme de cette étude, à la façon platonicienne, énumère les avantages et les inconvénients de la royauté, en ces termes pleins de vérité et d'actualité :

« Considérez — dit l'interlocuteur de la monarchie — le naturel français, qui sait mieux conquérir que garder, et qui sait partout commander s'il n'y a un souverain qui lui commande, et la licence qu'il se donne, s'il n'est retenu par la révérence et la force du prince; et si vous en ad-

mettez plusieurs, considérez le même naturel sujet à ambition, qui fera naître une infinité de tyrans qui ne diffèrent du roi que de nom.

« Vous dites, pour nous faire croire le contraire, que tous nos rois, voire tous les rois, ont été méchants. Votre proposition est si débile qu'il ne faut qu'un individu pour la fausser. Votre conclusion est pleine de fallace; car, si le roi est mauvais, la royauté pourtant ne l'est pas. »

Suit un résumé de l'histoire de France, dans lequel l'auteur n'oublie aucun prince ; chacun a fait son office, mais il s'arrête à quelques noms plus éclatants, et il conclut en ces termes :

« Ces traits seulement vous font connaître par les ongles les lions ; et vous pouvez découvrir combien le peuple a été heureusement conservé depuis douze cents ans environ sous nos princes, auxquels Dieu a donné la force et la vertu par une grâce singulière, laquelle nous méconnaissons à grand tort. Jugez-moi donc si le peuple eût pu de soi se conserver si bien et si longuement sans les rois, voire si les rois eussent été électifs et non successifs et certains, si les troubles n'eussent pas encore été beaucoup plus grands que ceux que vous nous amenez. Et puisqu'il est ainsi que nous pouvons reconnaître par la preuve de tant d'années que cette sorte de gouvernement a été la meilleure, pourquoi à présent êtes-vous d'avis de la rompre pour en introduire une incertaine, pleine de remuements et divisions ? S'il y a quelque chose à réformer en l'État, on y peut bien remédier par bon conseil; mais il ne faut pas, s'il y a quelque chose de bossu ou qui aille de travers, user de force ou de roideur qui le pourrait briser et rompre. »

Quoi de plus vrai et de plus empreint de bon sens

pratique que ce langage, qui semble s'adresser à notre époque et répondre aux objections spécieuses de l'heure présente contre le retour de la maison de France !...

Arrivent les États de 1614, cet événement considérable qui allait ouvrir les temps nouveaux ; le début en fut solennel et plein d'espérance. Tout se précipitait vers le trône, tout — le Tiers État en particulier ; selon lui, plus la royauté serait puissante, indépendante, *absolue*, plus le peuple se croirait assuré de la liberté. Donc, au nom du Tiers État, le prévôt des marchands, Miron, disait au roi, après un tableau des désordres et des malheurs du pays :

« Nous sommes ici assemblés, Sire, pour recevoir le remède de Votre Majesté ; ce remède est demandé par tous ; aussi sommes-nous tous obligés d'y porter la main, puisqu'il ne dépend aucunement de nous-mêmes. Vous nous commandez, Sire, d'en faire la recherche de notre part et nous promettez d'y contribuer de la vôtre : cette parole nous donne toute espérance que l'effet s'ensuivra aussi heureux, qu'en ce commencement vous avez pris l'exemple du roi saint Louis, votre grand-aïeul, lequel, environ l'an 1227, approchant de votre âge, tint au semblable ses États à Paris, avec l'assistance de cette grande et vertueuse princesse, la reine Blanche, sa mère, et par ce moyen pourvut aux affaires de son royaume, en telle sorte que sa maison fut toujours depuis un séminaire de vertus et son règne fut couronné d'une fin très-heureuse. »

Et le Tiers État ajoutait, par la voix de Miron, son organe d'autorité : « Que l'autorité du roi soit et *demeure absolue* sur tous ses sujets, de quelque profession qu'ils soient, et soit tenu pour loi fondamentale du royaume que la personne du roi est sainte et inviolable, auquel est due

toute obéissance et fidélité; sans qu'il soit loisible à aucun de ses sujets, de quelque qualité et condition qu'il soit, ecclésiastique ou séculier, de s'en exempter, sous quelque prétexte ou dispense que ce puisse être, et toutes doctrines contraires tenues pour abusives, hérétiques, scandaleuse et damnables. »

C'était le Tiers État qui parlait ainsi. Pour retrouver la liberté perdue ou étrangement altérée, il invoquait et créait l'absolutisme de la royauté : Aux grands maux les grands remèdes ! Cette initiative énergique du Tiers État dans la proclamation pleine et entière du pourvoir absolu explique la politique du XVIIe siècle. Toujours, d'ailleurs, après les excès de la licence, se produit le recours à la dictature, qui n'est autre chose que le pouvoir élevé à sa plus haute expression et investi d'une autorité sans limites.

On a fait un crime aux rois de la puissance absolue; on n'a pas vu que le peuple même la leur avait imposée, dans la persuasion que l'égalité dans la nation ne pouvait s'établir que par le despotisme dans la royauté. Nous ne discutons pas, nous exposons le fait : aussi est-il curieux de voir ce que la France attendit de cet affermissement inusité de la puissance du souverain. Sur ce point, nulle voix ne mérite mieux notre attention que celle de Richelieu, alors évêque de Luçon, membre des États, lequel prononça le discours de clôture pour le clergé en la salle du petit Bourbon, le 3 février 1615, un an après les énergiques déclarations du Tiers État.

« Votre Majesté — disait Richelieu, — faisant régulièrement exécuter ce qui a été saintement ordonné par ses prédécesseurs, les surpassera d'autant en ce point que les effets surmontent les paroles et l'exécution des choses bonnes la proposition qui s'en est faite. Et, qui plus est,

elle remettra par ce moyen tous les ordres de ce royaume, puisque le rétablissement des monarchies dépend de l'observation et accomplissement des lois.

« Que si on en vient là, toutes choses se feront avec poids et juste mesure : on verra le signe de la raison puissamment établi ; la justice recouvrera l'intégrité qui lui est due ; les dictatures ne seront plus perpétuelles en des familles ; les états héréditaires, par cette invention pernicieuse du droit ancien ; la vénalité des offices, qui en rend l'administration vénale, et que l'antiquité a remarquée pour signe de décadence et chute des empires, sera abolie selon nos désirs ; les charges supernuméraires supprimées, le mérite aura prix, et, si la faveur a quelque cours, ce ne sera plus au préjudice de la vertu ; le mal recevant punition, le bien ne sera pas sans récompense. Les lettres et les arts fleuriront. Les finances, vrais nerfs de l'État, seront ménagées avec épargne ; les dépenses retranchées, les pensions réduites.

« La religion fleurira de nouveau, par la résidence de ceux qui sont obligés d'en instruire les peuples, étant à l'avenir aussi soigneux de paître de leurs propres mains les âmes qui leur sont commises qu'ils l'ont négligé par le passé, au préjudice de leur propre conscience et à leur honte.

« L'Église reprendra son lustre, étant rétablie en son autorité, ses biens et ses honneurs ; les simonies, les confidences, toutes saletés et tous vices en seront bannis, et la seule vertu y aura son règne.

« La Noblesse rentrera en jouissance des prérogatives et des honneurs qu'elle s'est acquis par ses services ; les duels étant abolis, son sang, qu'elle est toujours prête de répandre pour le service de son Dieu, de son roi et de

son pays, sera épargné, et par ce moyen son salut facilité.

« Le peuple sera délivré des oppressions qu'il souffre par la corruption de quelques officiers, préservé des outrages qu'il reçoit de plus puissants que lui et soulagé en ses impôts, à mesure que les nécessités de l'État le pourront permettre. En un mot, toute la France sera remise au meilleur état où nos vœux la puissent porter, et, ce qui est à noter, avec tant de facilité, que je puis dire sa réformation autant aisée qu'elle est juste, nécessaire et pleine de gloire pour Sa Majesté. »

Voilà, certes, un magnifique programme ; mais il ne pouvait se réaliser que par l'action libre et souveraine de la royauté rendue à elle-même et rappelée à ses antiques devoirs, source et consécration de ses droits imprescriptibles. Richelieu terminait son discours par des protestations d'*extrême passion pour le service du monarque.*

« Passion, Sire — disait-il, — dont toutes nos actions seront autant de témoignages : protestant devant Dieu qu'avec l'avancement de la gloire du Tout-Puissant, le plus grand soin que nous veuillons avoir est d'imprimer, plus par exemple qu'autrement, aux cœurs de vos sujets qui reçoivent instruction de nous, le respect et l'obéissance qu'ils vous doivent, mendier du ciel par vœux continuels une abondante effusion de bénédictions sur Votre Majesté, supplier celui qui en est le maître de détourner son ire de dessus cet État, et, au cas qu'il le voulût punir, nous offrir à supporter en ce monde le feu de ses foudres pour en garantir votre personne, à qui nos souhaits sont si avantageux que, quelques maux qui nous pressent, jamais nous ne serons touchés d'aucun désir qui égale celui que

nous avons de voir la dignité royale tellement affermie en elle, qu'elle y soit comme un ferme rocher qui brise tout ce qui le heurte. »

Tel était le vœu de Richelieu pour le *ferme rocher* de la monarchie. Miron, à son tour, le libre et éloquent orateur du Tiers État, reprenait sa théorie de la puissance royale, et exposait un plan magnifique et pratique en même temps de politique royale; après avoir passé en revue l'Église et la noblesse, et signalé les abus qui avaient affaibli l'influence de ces deux principales classes de la nation, il plaidait contre les gens de justice et les gens de guerre la cause du peuple avec une véritable effusion de liberté et de tendresse.

« Qui pourvoira donc à ces désordres, Sire ? — s'écriait Miron, en terminant son discours. — Il faut que ce soit vous. C'est un *coup de majesté*; vous avez moyen de le faire; votre pauvre peuple, qui n'a plus que la peau sur les os, qui se présente devant vous tout abattu, sans force, ayant plutôt l'image de mort que d'hommes, vous en supplie au nom de Dieu éternel qui vous a fait régner, qui vous a fait homme pour avoir pitié des hommes, qui vous a fait père de votre peuple, pour avoir compassion de vos enfants. »

Miron, enfin, au nom du Tiers État, exposait les moyens de réforme qui s'offraient au monarque; il voulait surtout convaincre la royauté de sa puissance pour faire le bien que le peuple en attendait si ardemment.

« C'est le plus sûr moyen — disait-il — pour réunir tant de têtes avec une seule tête, et ranger doucement sous quelque joug commun d'obéissance cette grande multitude inquiétée, désunie et turbulente; ainsi l'espérons-nous, Sire, et que Votre Majesté *se laissera douce-*

ment forcer par nos persuasions à l'entérinement de nos justes requêtes. Car, comme en la principauté c'est un grand bonheur de n'être point contraint, aussi est-il très-misérable de ne se point laisser persuader. »

Quoi de plus fort que ce langage du Tiers État demandant au roi de se laisser doucement forcer à être maître et à sauver la France par un coup de majesté ! Cette maison de France que — selon un mot célèbre — on aurait pu piler sans en tirer un grain de despotisme, était à présent mise en demeure d'être absolue et de frapper un grand coup. C'était un immense service qu'on lui demandait là, mais aussi une grande responsabilité dont on lui infligeait le lourd fardeau ; aussi l'assurait-on d'une obéissance et d'un dévouement à toute épreuve. La royauté, pour obéir au vœu du peuple, dut être absolue ; comme le médecin à qui la famille du malade et le malade lui-même se livrent sans réserve, la monarchie fut suppliée et contrainte, pour ne pas paraître dédaigner le salut de la nation, d'en accepter le mandat impératif d'absolutisme. Voici en quels termes, quatre ans après, en 1618, Louis XIII répondit au vœu public, et comment il exposa le plan de la politique nouvelle que lui imposait la situation pénible de la France :

« Sitôt qu'il plut à Dieu, par son immense bonté, nous délivrer des pernicieux desseins de ceux qui travaillaient à étouffer notre autorité dans les ruines de notre État, nous convertîmes nos premières pensées à apaiser les mouvements que l'appréhension de la calamité publique avait soulevés parmi nos sujets. Cela nous ayant heureusement réussi, nous jetâmes les yeux sur la fortune de nos voisins affligés, et considérant les troubles où ils étaient et les misères que la continuation des guerres

leur devait apporter, dont le péril encore avec le temps eût redondé jusqu'à nous, nous estimâmes ne pouvoir rien plus généreusement entreprendre que de leur procurer, par toutes sortes d'offices, le même bien de paix dont nous jouissons. En quoi Dieu ayant favorisé notre entreprise, et rendu icelle agréable à tous les princes intéressés, les choses se sont si heureusement acheminées, que nous pouvons fort vraisemblablement nous promettre de voir en peu de jours la chrétienté en un heureux et assuré repos, et par ainsi nous demeurerons avec plus de loisirs et commodité, pour tourner tous nos soins à l'entière restauration de nôtre État. Mais, commençant à sérieusement nous y employer, nous en avons reconnu la dépravation si grande et toutes parties si étrangement altérées, que la crainte de ne pouvoir venir à bout d'un ouvrage si ardu nous aurait sans doute dému de nous y engager plus avant pour cette heure, si les merveilles que Dieu a ci-devant opérées en nous, ne nous eussent appris que ceux qui ont les intentions droites et sont assistés de sa grâce ne doivent de rien désespérer. Redoublant donc par cette considération notre courage, nous nous sommes remémorés de cette grande et célèbre assemblée des trois États de notre royaume, laquelle, durant notre minorité, avait été convoquée pour même effet, qui toutefois en avait été empêchée à l'occasion des troubles survenus en notre royaume, de sorte que tant de conférences, consultations et délibérations faites avec beaucoup de labeurs, de frais et dépenses, n'avaient produit aucun fruit, sinon que les remontrances, plaintes et doléances de nos peuples avaient été toutes compilées en leurs cahiers et à nous présentées. Tellement qu'il reste le principal, qui est de pourvoir à tant de maux et désordres, lesquels, ayant été curieuse-

ment sondés et découverts, sont demeurés jusqu'à présent sans remède.

« Et pour ce nous nous sommes résolus de convoquer près de nous du ressort de chacun de nos Parlements, des plus signalés et capables personnages, soit de l'Église, soit de la Noblesse, soit de nos officiers, en tel nombre que, pour être trop grand, il ne puisse apporter incommodité ou confusion, et, pour être trop petit, aucun défaut ou manquement, pour par leur avis pourvoir au contenu desdits cahiers, ensemble sur le règlement de nos conseils, ordre et distribution de nos finances, réformation des abus qui se trouvent en tous les ordres de notre royaume, et généralement sur tout ce qui se trouvera nécessaire et expédient pour le bien et soulagement de nos sujets et sûreté de notre État, honneur et dignité de notre couronne, affermissement de la paix en nôtre royaume. En quoi, comme nous protestons devant le Dieu vivant que nous n'avons autre but et intention que son honneur et le bien et soulagement de nos sujets, aussi, au nom de Lui-même, nous conjurons et obtestons ceux que nous convoquons; et néanmoins, par la légitime puissance qu'il nous a donnée sur eux, nous leur commandons et très-expressément enjoignons que, sans autre respect, ni considération quelconque, crainte ou déplaisir de déplaire ou complaire à personne, ils nous donnent en toute franchise et sincérité les conseils qu'ils jugeront en leur conscience les plus salutaires et convenables au bien de la chose publique (1). »

A ces causes, le roi convoquait de *sa pleine puissance*

(1) Lettres patentes du roi pour la convocation de l'assemblée que Sa Majesté veut être tenue, afin d'y résoudre ce qui est nécessaire au bien de son État, repos et soulagement de ses sujets. (Paris, 1617.)

une assemblée de notables, choisis par lui-même, en sa ville de Rouen. C'était l'initiation de cet absolutisme provoqué, voulu, imposé par le Tiers État. Les écrits du temps, publiés à l'occasion de cette assemblée, ont une signification qui mérite d'être signalée.

« L'ancienne Rome — disait un publiciste d'alors (1) — s'est rendue admirable en son aristocratie et en sa démocratie, mais toujours plus en sa monarchie, et au commencement et à la fin. Notre France porte beaucoup plus d'admiration en ces trois gouvernements : car, combien que ce soit une vraie monarchie, si est-ce que, par l'institution d'une infinité de belles choses politiques qui la rendent florissante, il semble qu'elle soit composée de trois façons de gouvernement.

« La Monarchie, qui est d'un seul, se fait connaitre en la personne de nos rois, monarques souverains, absolus, aimés et vénérés, craints et obéis, la grandeur et puissance desquels est telle qu'il n'y a jamais eu monarchie en laquelle les rois en aient eu de semblable.

« Une façon d'Aristocratie s'y voit dans le gouvernement de tant de grands et graves personnages, comme sages et bien choisis, et reçus au maniement des affaires : les pairs de France font un membre ; les conseils secret, privé et grand, les Parlements, les Chambres des comptes et les Généralités forment et composent le reste des membres de ce corps aristocratique.

« La bonté et le zèle de notre grand roi envers son peuple, nous y fait paraître quelques délinéaments et image d'une Démocratie. Et le soin et la recommandation qu'il a de son peuple lui a fait faire des notables en

(1) L'Assemblée des notables de France, etc. (1617.)

son royaume qui, moyennant les grâces et faveurs du ciel, appliqueront, comme bons médecins, les vrais remèdes aux plaies et ulcères en cet Empire. »

Après avoir énuméré tous les notables, le publiciste poursuivait, et concluait en ces termes :

« Vous avez donc ici tous les noms des notables qui ont été élus et choisis par Sa Majesté, afin de pourvoir aux désordres et inconvénients qui pourraient en quelque façon altérer cet État. Voilà les arrhes d'un juste et débonnaire prince qui, encore bien qu'il ait toute puissance d'exécuter ses pures et simples volontés, lui-même retrancher, ajouter, ordonner et commander aussi ce que bon lui semblerait, les remet néanmoins entre les mains de son peuple par le moyen de la convocation de ses États (soumis toutefois à sa puissance royale monarchique et souveraine et accompagnée de toutes les marques d'absolue puissance et souveraineté qu'on peut désirer ou former en un monarque), pour en juger et disposer ainsi qu'ils verront être juste et équitable : présage très-assuré des grands et perdurables biens qui naîtront à la France par le gouvernement d'un si sage prince, par la police et les voix d'une si notable compagnie de sages. »

Mais, à cette proclamation de l'absolutisme du roi, considéré comme le remède infaillible aux maux de l'État, se joignait la franchise pleine et entière de la proclamation des devoirs du souverain : « Souviens-toi, Philippe, « que tu es homme, » disait chaque matin un esclave au père du grand Alexandre, d'après l'ordre même de son maître, et — suivant une belle parole, — « lorsqu'on a « toute licence, il sied d'avoir toute retenue.» C'est ainsi qu'en vertu de ce grand principe, on lit, parmi les remontrances de la province de Normandie au roi, cet appel

plein d'une fière allure: « Sire, Dieu, qui n'abandonne « jamais son peuple sans secours, vous a préposé ici-bas « pour lui bien faire, et, ayant égard à tant d'afflictions, « le soulager des tailles et impôts et du tout leur ôter sa « grande crue (1). »

Et ailleurs (2) :

« Pour le Tiers État, souvenez-vous que le peuple a « le plus besoin de votre secours, comme le plus foulé : « et néanmoins c'est le plus puissant, il compose les « villes ; le plus nécessaire, il laboure les terres ; le plus « utile, il porte tout le fonds à l'épargne. Nous avons « expérimenté en ce dernier siècle que c'est de lui que « dépend et la guerre et, si je l'ose dire, *l'établissement « entier de la monarchie.* »

Quoi de plus fort que cette parole, de plus sincère que ce programme, de plus pratique que cette déclaration qui appuie le trône sur la démocratie et en fait le ferme et inébranlable soutien!

La péroraison de l'*Avis à Messieurs de l'Assemblée* est pleine d'éloquence, de fierté et à la fois d'affection pour la personne du roi.

« Ces gardes qui veillent nuit et jour autour du Lou- « vre, ne servent qu'au faste et à l'apparat ; l'amour des « peuples est ce qui garde la personne des rois, et celui-là, « quoi qu'on vous dise, Sire, ne se peut acquérir qu'en les « aimant réciproquement. Traitez-les comme vos enfants, « et indubitablement ils vous honoreront comme leur « père, et surtout souvenez-vous que vous n'êtes pas roi « seulement des courtisans, mais de quarante millions

(1) Articles des remontrances faites en la convention des notables et des États tenus à Rouen, etc. (Paris, 1618.)

(2) Avis à messieurs de l'Assemblée.

« d'âmes que Dieu a mises sous votre charge : vous avez « mille moyens de leur bien faire et soulager votre peu- « ple quant et quand. »

La révolution ou plutôt l'évolution du dix-septième siècle est maintenant expliquée; Richelieu l'avait fait pressentir aux États de 1614 : il s'était par là même désigné comme son plus puissant instrument. Le génie de Richelieu changea, au gré et au profit des masses nationales, toutes les lois connues de la monarchie; il fut vraiment le ministre du peuple. Louis XIV — comme son père — ne fit que recevoir et exercer le pouvoir tel que l'avaient voulu les États et les notables, et tel que Richelieu en avait disposé le mécanisme. La Fronde ne fut si impopulaire dans le Tiers État que parce qu'elle était une réaction vers un ordre de choses dont l'évolution de 1618 avait complétement fait justice. En résumé — comme on l'a fort bien dit, — le règne de Louis XIV est le règne du Tiers État, mais du Tiers État tel qu'il était alors constitué, à savoir du Tiers État renfermé dans les limites de la bourgeoisie. Mais cela même était une immense nouveauté; c'était un passage éclatant à un système d'État où le mérite prendrait rang à côté des grandeurs antiques. Plus tard, on a cherché l'égalité dans l'abaissement; alors elle était cherchée dans l'élévation (1).

La noblesse prit sa large part de la gloire du grand siècle ; elle répandit, sans marchander, son sang sur tous les champs de bataille où la poussait son dévouement à la gloire du pays.

En somme, la souveraineté absolue du monarque n'était que l'expression délibérée et systématique des derniers

(1) Politique royale, p. 154 et 155.

États; cependant cette souveraineté ne fut jamais entendue dans le sens de la puissance arbitraire.

« Ce système odieux — dit J.-J. Rousseau (1) — est bien éloigné d'être, même aujourd'hui, celui des sages et bons monarques et surtout des rois de France, comme on peut le voir en divers endroits de leurs édits, et en particulier dans le passage suivant d'un écrit célèbre, publié en 1667 au nom et par les ordres de Louis XIV (2). « Qu'on « ne dise pas qu'un roi n'est pas sujet aux lois de son « royaume, puisque la proposition contraire est une « vérité du droit des gens, que la flatterie a quelquefois « attaquée, mais que les bons princes ont toujours défen- « due comme une divinité tutélaire de leurs États. Com- « bien est-il plus légitime de dire avec le sage Platon que « la parfaite félicité d'un royaume est qu'un prince soit « obéi de ses sujets, que le prince obéisse à la loi, et que « la loi soit droite et toujours dirigée au bien public. »

Telle était la règle de l'absolutisme royal. Louis XIV, avec son cortége de grands hommes pris dans tous les rangs de la nation, symbolise le renouvellement de la monarchie : l'égalité devant la gloire; c'est alors la bourgeoisie et le peuple qui fournissent les grands ministres, les grands ambassadeurs, les grands marins, les grands hommes d'affaires ; tout le siècle de Louis XIV est là. Certes — et le contraire devrait seul étonner — cette égalité du mérite devant les plus hauts emplois avait dû froisser quelques mesquines vanités; elles éclatèrent après la mort de Louis XIV, et ce fut l'irascible duc de Saint-Simon, ce noble de fraîche date, ce gentilhomme

(1) Discours sur l'inégalité des conditions.

(2) Cet écrit de Louis XIV est la *Défense des droits de la reine Marie-Thérèse.*

bourgeois, qui inspira au régent la pensée de ruiner l'œuvre de Louis XIV, ou plutôt la politique inaugurée par l'assemblée des États de 1614, celle même de Richelieu. Saint-Simon nous initie naïvement à son plan de réaction contre le système suivi par Louis XIV.

« Ce que j'estimai le plus important à faire et le plus pressé à exécuter — dit le duc en ses *Mémoires*, — fut l'entier renversement du système du gouvernement intérieur dont le cardinal Mazarin a empoisonné le roi et le royaume. »

Il s'arrêtait à Mazarin, de peur de toucher à sa propre origine de duc en remontant à Louis XIII. Ses griefs sont dignes d'attention.

« Tous ses soins — disait-il (de Mazarin), — toute son application se tournèrent à l'anéantissement des dignités et de la naissance par toutes sortes de voies, à dépouiller les personnes de qualité de toute sorte d'autorité, et pour cela les éloigner par état des affaires, y faire entrer des gens aussi vils d'extraction que lui, accroître leurs places en pouvoir, en distinction, en crédit, en richesses ; persuader au roi que tout seigneur était naturellement ennemi de son autorité. Il le porta à préférer, pour manier ses affaires en tous genres, des gens de rien, qu'au moindre mécontentement on réduisait au néant, en leur ôtant leur emploi avec la même facilité qu'on les en avait tirés en le leur donnant; au lieu que des seigneurs, déjà grands par leur naissance, leurs alliances, souvent par leurs établissements, acquéraient une puissance redoutable par le ministère et les emplois qui y avaient rapport, et devenaient dangereux quand on cessait de s'en servir, par les mêmes résultats. De là l'élévation de la plume et de la robe et l'anéantissement de la noblesse. »

Cette colère du vaniteux duc est le plus bel hommage — parce qu'il est involontaire — qui ait jamais été décerné à la politique de Richelieu et de Louis XIV. Saint-Simon proposait donc une réaction violente et décisive contre ce système d'abaissement de la noblesse; son plan était une création de Conseils dans l'État, où entreraient les seigneurs chassés des affaires depuis Mazarin. « Je représentai à M. le duc d'Orléans que cet établissement flatterait extrêmement les seigneurs et toute la noblesse, éloignée des affaires depuis près d'un siècle, et qui ne voyait pas d'espérance de se relever de l'abattement où elle se trouvait plongée; que ce retour inespéré et subit du néant à l'être, toucherait également ceux qui en profiteraient par leurs nouveaux emplois, et ceux encore à qui il n'en serait point donné, parce qu'ils en espéreraient dans la suite par l'ouverture de cette porte, et qu'en attendant, ils s'applaudiraient d'un bien commun et de la jouissance de leurs pareils. »

A la reformation de cette oligarchie, Saint-Simon ajoutait comme consécration la convocation immédiate des États généraux, pour détruire sans retour l'œuvre des États de 1614, qui — selon le duc — avait inauguré ce long *règne de vile bourgeoisie* (*sic*). « Le roi — concluait-il avec colère — a craint les seigneurs et a voulu des garçons de boutique. » L'expression du dépit ne saurait être portée plus loin !...

Louis XIV à peine mort, le régent détruisit de toutes ses forces le système de Richelieu, si brillamment mis en pratique par le grand roi. Les exilés du pouvoir y rentrèrent, ou plutôt s'y ruèrent; le désordre et le pillage furent bientôt les fruits de cette brusque et violente réaction, précurseur de la Révolution de 1789, qui avancera

rapidement dans la voie qui venait de lui être ouverte. Dès lors, la liberté suspendue frappa à mort l'égalité de tous par le mérite, source des emplois et des honneurs qui en sont le rayonnement. Ainsi, par exemple, Louis XIII et Louis XIV avaient appelé au grade d'officier le mérite et la vaillance; une ordonnance de 1638 portait : « Le soldat, par ses services, pourra monter aux charges et offices des compagnies, de degrés en degrés, jusqu'à celui de capitaine, et plus avant s'il s'en rend digne. » Eh bien, en 1781, quelques années avant la proclamation des Droits de l'homme, un ministre philosophe, le maréchal de Ségur, fit rendre un édit qui déclarait inhabile à devenir officier tout Français qui ne serait pas noble de quatre générations.

Louis XV a disparu; Louis XVI surgit: il comprend le danger d'une telle réaction contre la politique nationale, mais il ne se sent pas assez fort pour lutter, et il accepte dès lors son rôle de victime de la Révolution commencée par la Régence. Les masses ont perdu la notion de la vraie liberté : pour elles, l'égalité n'est autre chose que le nivellement de tout. Il n'y avait qu'une dictature qui pût arracher la France à la Révolution, comme une suprême barrière; mais ce suprême moyen de salut manqua au pays, et la nation roula dans un abîme, hélas! sans fond.

Depuis... Mais ce n'est que le passé qui nous occupe ici. Et d'ailleurs, que dire de l'avenir? qui sait ce qu'il sera?

En nous résumant, nous croyons avoir victorieusement prouvé par des faits, et rien que des faits d'une éloquence irrésistible, que l'ancienne royauté ne fût pas l'absolutisme, en tant qu'arbitraire. Jamais la liberté et l'égalité

n'eurent de plus beaux jours que par et avec la politique royale, c'est-à-dire le passé même de la France; car — suivant une parole éternellement vraie — « ce n'est pas la liberté qui est nouvelle, c'est la tyrannie, » et la tyrannie date à peine d'un siècle.

COMMENT LOUIS XV FUT-IL ÉLEVÉ ?

On raconte de Diogène qu'ayant vu un jeune homme commettre une action malséante; il donna un soufflet au père du coupable; comme on s'étonnait de cette *excentricité* (pour nous servir d'un terme qui n'existait pas encore), le cynique répondit : « Si le père avait mieux élevé son fils, ce jeune homme ne se serait pas conduit ainsi qu'il vient de le faire. »

Diogène — moins son procédé de justice par trop sommaire — avait raison et grandement raison, car c'est le père qui fait le fils, et le précepteur — à l'exemple du père, dont il est le délégué — est responsable, jusqu'à un certain point et dans une certaine mesure, des qualités ou des défauts de son élève.

Or, pour ce qui concerne Louis XV — l'élève du cardinal de Fleury, — ce prince eut-il en ce prélat un maître digne du haut mandat qui lui avait été confié? En d'autres termes, Louis XV retraça-t-il dans sa conduite, au moins pendant la vie et sous le ministère de son précepteur,

l'idéal d'une bonne éducation? C'est ce que nous ne craignons pas d'affirmer, sur l'autorite de l'histoire, d'après la correspondance même de Fleury et les anecdotes que nous avons pu recueillir sur son royal élève, depuis le jour où il fut confié aux soin de ce prélat jusqu'à celui qui termina la carrière de son vénérable maître et estimable ministre.

Maître et ministre ont été également méconnus: nous n'avons ici à nous occuper que du maître. Pour ce qui regarde l'élève, nous ne le suivrons que jusqu'à la mort de son premier guide dans la vie et sur le trône, c'est-à-dire jusqu'à l'année 1743 : Louis XV avait alors trente trois ans.

Né à Versailles, le 15 février 1710, l'enfant n'avait que cinq ans lorsque mourut Louis XIV (1715). Ce fut le moment où, sortant des mains de Mme de Ventadour, le futur héritier du trône de France fut confié à Fleury. Avant d'examiner et de constater ce que le maître fit de l'élève, il importe tout d'abord de savoir quelles lueurs donnait le caractère de l'enfant remis à ses soins.

Mme de Ventadour, dans ses lettres à Mme de Maintenon, entre dans des détails minutieux et précieux sur l'enfant, objet de toute sa sollicitude. « Il croît fort — écrit-elle en 1714 (l'enfant avait alors quatre ans) : très-joli tout seul; devant le monde, sérieux. Ce prince-là promet de corps et d'esprit tout ce qu'on peut désirer (1). » Dangeau écrit aussi, en 1715 : « Le roi devient tous les jours plus joli, et par l'esprit et par ses manières polies (2). » La duchesse

(1) Lettres de Mme de Maintenon, publiées par la Beaumelle, t. VII, p. 28. *Id., ibid.*, p. 32.
(2) Tome XVI, p. 213.

d'Orléans, à la même époque, trace du royal enfant un portrait physique avantageux, qu'elle termine ainsi : « Notre Dauphin comprend déjà les cartes de géographie aussi bien que le ferait un homme (1). »

On remarquait l'*attention surprenante* avec laquelle, dès l'âge de six ans, le jeune roi écoutait les prédicateurs (2). Buvat rapporte (janvier 1717) l'anecdote suivante : « Comme le roi est d'une vivacité extraordinaire, Sa Majesté demanda à M. Bentivoglio, nonce du pape : « Monsieur le nonce, combien y a-t-il eu de papes jusqu'à présent? » Le nonce ayant hésité et n'ayant pas pu en dire le nombre au juste, le roi répliqua : « Vous ne savez pas le nombre des papes, et moi je sais bien combien il y a eu de rois en France jusqu'à moi, qui suis encore un enfant. » On fut étonné de l'entendre les nommer l'un après l'autre suivant leur chronologie (3). — « On remarque surtout (dit Marais, 1715) un esprit vif, attentif et plaisant (4). » Au lit de justice du 12 septembre 1715, on remarqua la bonne attitude du petit roi, l'air ferme et assuré avec lequel il débita son petit discours et l'attention qu'il prêta à tout (5).

A la veille de le remettre aux mains de Fleury, Mme de Ventadour écrivait : « Je donne souvent congé aux maîtres, et nous faisons nos leçons ensemble en riant : il aura de l'esprit à tout. Le gouverneur mettra en œuvre pour moi. Je n'ai qu'une matière jolie à lui mettre entre les mains,

(1) Correspondance complète de Madame, duchesse d'Orléans, publiée par G. Brunet, tome I, p. 152. Cf. p. 284 et 305.
(2) Dangeau, tome XVI, p. 335, 343, 347, 511.
(3) Buvat, tome I, p. 243.
(4) Marais, tome I, p. 195.
(5) *Id.*, *ibid.*, p. 200-201.

et elle se prêtera sûrement à toute l'industrie de l'ouvrier (1). »

Cet ouvrier, ce fut Fleury, assisté du confesseur du jeune prince et de l'abbé Vittement (2), son sous-précepteur, guides sûrs, intelligents et affectueux. Fleury développait chez l'enfant d'heureux instincts, des principes de foi et de piété (3), l'habitude de l'économie, et travaillait sérieusement à son instruction, ainsi que l'attestent Dangeau, Buvat et le maréchal de Villars. Il existe des volumes entiers remplis des devoirs du roi, corrigés souvent de la main de Fleury (4). Ces volumes peuvent même nous servir à connaître les principes qui présidèrent à l'éducation de Louis XV.

Le précepteur avait dicté un reglement qu'il faisait suivre de point en point. Les classes de latin, d'histoire et d'écriture avaient lieu tous les jours, et trois fois par semaine on lui donnait des leçons de mathématique (5). Malgré les voyages à la Muette, qui se multiplièrent en 1719, les heures d'étude furent toujours respectées. « Le roi alla dîner à la Muette, — écrit Dangeau (mars 1720), et en revint à cinq heures pour être à son étude, car il n'y manque jamais et étudie tous les jours, le matin et l'après-dîner et même les fêtes et les dimanches. »

(1) Lettre de Mme de Ventadour, juin 1715.

(2) Voir, sur l'abbé Vittement, Dangeau, t. XVI, p. 365, et t. XVIII, p. 49 (avec les annotations de Saint-Simon).

(3) Buvat, juin 1718, tome I, p. 322, et Dangeau, 1720, tome XVIII, p. 268.

(4) Sur ces cahiers, voyez G. de Beaucourt : *Le caractère de Louis XV* (Revue des questions hist., 2e année, tome III, p. 177 et 178, note 8), et l'abbé Verlaque : *Le cardinal de Fleury, précepteur de Louis XV, d'après des documents inédits.* (Le Correspondant, tome XCVIII, 1875, p. 863.)

(5) Buvat, tome I, p. 422.

« A cette époque — dit M. l'abbé Verlaque (1), — on ne connaissait aucun de ces livres classiques qui sont devenus si communs depuis quelques années. Les maîtres étaient alors obligés de rédiger eux-mêmes tous les matériaux nécessaires à l'instruction de leurs disciples; et ce travail forcé leur donnait une connaissance plus approfondie des langues qu'ils enseignaient, des auteurs qu'ils expliquaient, des difficultés qu'ils avaient à vaincre et des beautés qu'ils avaient eu le bonheur de découvrir. Tous les grands écrivains du siècle de Louis XIV, qui ont fait parler la langue française à toute l'Europe, en lui appropriant le génie et les beautés des langues anciennes, se sont formés à cette école : ils étudiaient en même temps qu'ils apprenaient à étudier. Fleury fit comme tous ceux qui s'occupaient alors d'éducation. »

Certains passages des devoirs de Louis XV montrent avec quelle largeur de vues le maître avait compris sa mission. Voici, par exemple, les maximes qu'il faisait lire, copier et traduire au jeune roi, alors âgé de sept ans :

« Français, ayez bon courage; car, quoique notre roi soit un jeune enfant, il n'est pas pourtant cet enfant que Dieu, dans sa colère, a établi sur un peuple pour punir ses péchés, mais au contraire celui que Dieu, dans sa miséricorde, envoie pour rappeler le siècle d'or.

— O sujets, priez Dieu que je ne me serve jamais de ma puissance, si ce n'est pour le bien public.

— Quoique le roi ait promis souvent de modérer sa colère, elle le domine pourtant si fort qu'elle le porte quelquefois à frapper même ceux qu'il aime comme

(1) L. c. sup., p. 863

lui étant le plus attachés et qui le servent le mieux.

— Un roi dont la vie ne sera pas conforme au nom de roi Très-Chrétien ne sera jamais béni.

— Mon fils, écoute la sagesse et n'oublie pas les préceptes que ton bisaïeul t'a donnés avant sa mort.

— S'il faut que le roi gouverne avec sagesse, il est encore plus nécessaire qu'il gouverne chrétiennement...

— J'avoue que, jusqu'à présent, je ne me suis pas servi de toutes les forces de mon esprit pour apprendre et pour exercer les choses qui sont les meilleures et les plus honnêtes; mais j'espère que, dans la suite, je m'en servirai de manière que ceux qui m'aiment d'un cœur sincère seront remplis d'une très-grande joie. Les grandes qualités, sans l'art de s'en bien servir, sont non-seulement inutiles, mais aussi pernicieuses. »

Le précepteur ne se contentait pas, pour enseigner à son royal élève l'histoire de France, des ouvrages publiés alors; il avait voulu en écrire une lui-même, qu'il lui dédia. Voici quelques passages remarquables de la préface de ce travail, composé de trois volumes qui sont restés inédits.

AU ROI.

« Si la connaissance de l'histoire du monde est utile à un prince pour bien gouverner, il doit, à plus forte raison, être encore mieux instruit de celle de son royaume. Un voyageur qui aurait parcouru toutes les parties de l'univers, et qui ignorerait les mœurs, les coutumes et les propriétés de son pays, ne mériterait que le mépris et la risée de ses concitoyens. Ce que nous devons à notre patrie marche immédiatement après ce que nous devons

à Dieu et à nos parents; et il serait bien étrange de négliger de connaître ceux avec qui la nature nous a liés par tant d'intérêts communs.

« La France, Sire, vous a vu naître dans son sein; elle vous a élevé, et vous devez l'aimer comme votre mère. Mais des liens encore plus forts vous attachent à elle. Dieu vous a fait roi de ce beau et florissant royaume; tous les Français sont donc devenus vos enfants; c'est votre véritable famille, et elle mérite tous vos soins et votre application et toute votre tendresse.

« Dieu n'a établi les rois que pour faire goûter à leurs peuples une vie heureuse et tranquille. C'est saint Paul qui parle ainsi des devoirs des princes, ou plutôt c'est le Saint-Esprit qui s'explique par la bouche de ce grand apôtre. C'est à cette condition qu'il vous a placé sur le trône; et vous iriez contre les desseins de la Providence si vous n'employiez pas la puissance qu'elle vous a donnée pour procurer à vos sujets ce bonheur et cette tranquillité dont elle veut qu'ils jouissent par vos soins...

« Tout dépend des premières années de votre vie et des habitudes que vous vous formerez. Si vous en contractez de mauvaises, il ne sera plus temps de vous en corriger dans un âge plus avancé. Le poison de la flatterie, l'ivresse presque toujours attachée à un pouvoir absolu, la violence des passions, achèveront de vous corrompre et de vous perdre. Ayez toujours présent à l'esprit monseigneur votre père, dont la sainte et précieuse mémoire ne mourra jamais dans le cœur des Français. Ce prince, digne de nos regrets éternels, était né avec beaucoup moins d'heureuses dispositions que vous; mais les réflexions qu'il fit de bonne heure sur les suites funestes de son naturel le portèrent à faire de grands efforts pour le surmonter...

Il y réussit. La vertu lui devint facile; et il aurait eu autant de peine à mal faire que les autres en ont à faire bien. »

Il y a dans ce langage noble et grave une sorte de prophétie que l'avenir ne devait que trop tôt réaliser : oui, ce furent *le poison de la flatterie*, *la violence des passions*, qui entraînèrent ce prince si bien doué dans de si grands abaissements. Fleury n'était plus alors, Fleury ne vécut pas assez pour le bonheur de Louis XV, et par conséquent pour celui de la France...

A l'exemple de Bossuet et de Fénelon, dont il avait été l'ami, Fleury soumit au pape Clément XI le règlement qu'il faisait suivre à son royal élève. Ayant demandé à Rome une faveur spirituelle pour son élève, il en reçut le bref suivant, qui confirme ce que nous avons dit des soins que Fleury donnait à l'éducation du jeune roi...

« Nous avons vu avec un plaisir singulier dans votre lettre, et nous apprenons l'ordre et la méthode que vous gardez dans l'éducation qui vous a été confiée de notre très-cher fils en Jésus-Christ, le roi Très-Chrétien Louis, que vous êtes chargé de remplir de toutes sortes d'excellentes instructions, et en qui vous devez former des mœurs chrétiennes et royales. Les semences que vous jetez ainsi dans un champ fertile, dans l'esprit de ce prince que toute l'Église ne considère pas tant comme l'héritier d'un très-grand et florissant royaume que comme devant être un jour le zélé protecteur et propagateur de la religion catholique, et les marques excellentes qu'il a déjà données d'un esprit élevé et digne de sa naissance royale, permettent au public une moisson abondante de joie et de félicité.

« Nous ne doutons pas que, pour lui inspirer du respect au Saint-Siége et pour l'animer vivement à lui rendre

tous les devoirs d'une vénération filiale, vous ne vous contenterez pas seulement de lui présenter les exemples des très-religieux rois de France ses ancêtres, comme vous en prenez la voie avec beaucoup de sagesse, mais que vous l'instruirez encore de l'amour mutuel et véritament maternel dont le Saint-Siége a chéri les rois ses prédécesseurs et des bienfaits qu'ils en ont reçus, dont votre profonde érudition ne manque pas de nous fournir des preuves illustres. Nous rendons cependant de très-humbles actions de grâces à la bonté divine d'avoir fait tomber le choix de son précepteur sur une personne dont la capacité égale les grandes espérances que l'on conçoit de ce prince, et nous ne cesserons d'offrir au Seigneur des prières continuelles, afin que le beau naturel dont il est enrichi se perfectionne toujours davantage par vos soins et par le secours de votre sagesse et de votre piété... »

Gaston de Médicis, grand-duc de Toscane, portait un jugement aussi flatteur de Fleury; ce prince était en commerce épistolaire avec ce prélat, qu'il avait connu à Florence même; il lui écrivait, le 25 janvier 1717 : « Le choix de Louis XIV a eu un applaudissement universel quand il a confié à vos sages et savantes lumières l'éducation de son petit-fils, et toute l'Europe est dans l'admiration de ce que, par les soins les plus vigilants et les plus assidus, vous ne cesserez d'élever ce prince aussi bien dans la piété que dans toutes les vertus morales... »

Fleury rencontra bien des obstacles dans sa délicate mission; le Régent et Dubois firent tous leurs efforts, mais en vain, pour éloigner de son élève ce sage précepteur, auquel ne fit pas un seul instant défaut le tendre attachement du royal enfant.

A cette époque, Louis XV «s'appliquait tous les jours à

l'écriture, au latin et à l'histoire, et trois fois la semaine au dessin, aux mathématiques et à la danse, et faisait des progrès prodigieux dans tous ces exercices. » Il raisonnait « de manière que les savants en étaient surpris (1). »

Le 18 février 1720, Louis XV parut pour la première fois au conseil de régence. Il voulut y rester jusqu'à la fin, et y assista assez souvent. Dangeau dit que le roi fit, à son entrée au conseil, un petit compliment « de la meilleure grâce du monde, » et il ajoute : « Durant le conseil même, il fit quelques questions fort à propos (2). » L'esprit chez l'enfant fut précoce ; il s'amusait parfois avec un jeune chat qui l'égratigna un jour. Comme le maréchal de Villeroy grondait l'animal, Louis XV, l'interrompant : « Or çà, mon grand-papa, ne savez-vous pas bien que mon chat n'aime pas plus les remontrances que mon oncle le Régent (3) ? » Villars nous dit, à cette époque, que le jeune roi « montrait beaucoup d'esprit, de pénétration et de vivacité (4). »

Le 25 février 1723, Louis XV était sacré à Reims ; la même année, il était déclaré majeur par le parlement, et le Régent déposait ses pouvoirs.

Cependant une honteuse conspiration s'organisait contre les mœurs du jeune roi ; mais le fruit des sages leçons de Fleury le sauvegardait de tous les piéges : Soulavie lui-même est obligé d'avouer que l'enfance de Louis XV s'était passée dans un grand recueillement (5). »

(1) Buvat, tome I, p. 422.
(2) Tome XVIII, p. 236.
(3) Buvat, tome II, p. 237.
(4) Mémoires, p. 278.
(5) Mémoires du maréchal duc de Richelieu, tome, III, p. 341.

Le jeune roi avait en effet une piété sincère et profonde ; on l'avait vu faire arrêter son carrosse pour se mettre à genoux devant le Saint Sacrement (1). La duchesse d'Orléans se moquait des terreurs de l'enfant au sujet de l'enfer et de son horreur pour le jansénisme (2). On voulut arracher Louis XV à l'influence de Fleury et s'attaquer à cette innocence, qui n'avait encore reçu aucune atteinte. Louis XV resta pur au milieu des entraînements et des séductions : jusqu'à son mariage avec Marie Leczinska (1725), il resta le prince qui faisait chasser la maîtresse d'un de ses valets (3), gardait une sage réserve dans ses paroles (4) et fuyait le monde et les femmes (5).

Le jeune prince annonçait les plus heureuses dispositions. On voit, par la correspondance du marquis de Silly avec le duc de Richelieu, alors ambassadeur à Berlin, que, dès le commencement de 1726, le caractère de Louis XV se développait (6). Le 25 mai, Richelieu répondait à Silly, qui lui disait que Louis croissait à vue d'œil et que sa figure et son maintien devenaient plus aimables chaque jour : « Je suis charmé que le roi croisse ; je n'ai jamais douté de son esprit, mais seulement du temps de son développement (7). » Le marquis de Silly, qui trouvait le roi « sérieux et trop méditatif pour son âge (8), » annonce, peu de temps après, qu'il « travaille

(1) Journal de Dangeau, tome XVIII, p. 268.
(2) Correspondance de la duchesse d'Orléans, tome II, p. 367.
(3) Marais, tome II, p. 407, février 1723.
(4) Le marquis de Calvières, p. 138.
(5) Marais, tome II, p. 443; Barbier, tome I, p. 368. Cf. Soulavie, tome IV, p. 64-65, et tome V, p. 30 et 53.
(6) Lettre du 9 février 1726, pièces historiques, tome II, p. 231.
(7) Mémoires du duc de Richelieu, tome IV, p. 130, et pièces hist., l. c.
(8) Lettre du 14 juillet 1726, pièces hist., tome II, p. 240.

avec ses ministres avec attention, avec curiosité et avec esprit, principalement sur les affaires étrangères... Ce n'est pas d'aujourd'hui que je vous ai mandé mon opinion sur lui et sur son caractère ; la manière dont il commence à se développer fortifie l'idée que j'ai toujours eue (1). »

Du reste, toujours la même régularité dans la conduite du roi ; les *honnêtes gens de la Cour*, comme parle Villars (2), admiraient la fidélité exemplaire du jeune époux. Cependant, circonvenu de plus en plus par d'audacieuses menées, le roi succomba (1732). Tout en avouant ce qui est de l'histoire, on ne doit pas s'en prendre à Fleury de la chute de son élève, que plus d'une cause expliquerait au besoin, sans l'excuser cependant. Louis XV avait alors vingt-trois ans : il était dans la fleur de la jeunesse. En dépit d'une vie déjà agitée et par conséquent frivole, il prêtait encore l'oreille aux affaires, il montrait du goût pour la lecture, et s'était fait une bibliothèque. Il lisait les *Économies royales* de Sully, savait parfaitement les mathématiques, avait une excellente mémoire et racontait mieux que personne (3). Il avait de la vivacité et de la répartie (4) ; en voici un exemple : un jour que Villars l'exhortait à se réjouir et faire réjouir les autres : « Cependant, dit le roi, en regardant le maréchal, il y a des gens qu'au lieu de divertir vous avez quelquefois bien ennuyés. — En vérité, Sire, s'il m'est arrivé d'ennuyer, c'est bien contre mon intention. — Oui, reprit le roi, cela vous est arrivé très-souvent : ce sont mes ennemis,

(1) Lettre du 28 juin, l. c., p. 257.
(2) Mémoires, p. 346, 348.
(3) Journal de Barbier, tome II, p. 338.
(4) Mém. de Villars, p. 376.

quand vous les avez battus, et personne ne les a plus souvent ennuyés que vous. »

Pour le portrait au moral de Louis XV à cette époque et en 1748, écoutons d'Argenson, dont le *Journal* suivi et très-circonstancié est précieux à consulter, tout en se tenant en garde contre ses exagérations.

« Le roi — dit-il — aime l'économie, la conservation plutôt que l'acquisition. Le roi est bon, il est fin, il est discret souverainement ; il dit les choses avec finesse, à ce que je remarque ; il écoute tout, jusqu'aux moindres détails. Il a l'esprit robuste du côté de la mémoire pour la localité, la personnalité et les faits. Ses opérations d'esprit sont plus rapides que l'éclair. On l'a accusé de paresse et d'insensibilité ; il se montre travailleur naturellement par les divers goûts où il s'est prononcé, mais sans affectation. Il a montré sa sensibilité extrême par rapport à la maladie dernière du Dauphin et à celle de M. le cardinal. Il a eu depuis longtemps son système de se divertir tant qu'il aurait M. le Cardinal pour gouverner le royaume, connaissant sa probité et ayant haute opinion de sa capacité, mais après cela de s'y adonner. Il est dissimulé et discret comme les plus grands rois l'ont été ; il se connaît en hommes parfaitement et naturellement, sans étude ni efforts, et aime les honnêtes gens. Il hait les sots, aime la franchise, a bon esprit et bon cœur, est gai et affable avec les courtisans et leur parle avec une familiarité adorable. Le roi est un homme de fort bon sens ; il se montre bon, spirituel et soucieux de ses affaires ; il aime déjà les papiers, l'étude, la lecture, et même il écrit beaucoup de sa main, soit lettres, soit mémoires, beaucoup d'extraits de ce qu'il lit. Il a fait faire des armoires dans un cabinet séparé, et là, ses

papiers sont rangés dans un ordre soigneux, le tout étiqueté de sa propre main. On lui attribue deux défauts : l'un est de paresse d'esprit, l'autre de timidité. Je ne nie pas qu'il n'ait donné de grands signes de ces deux défauts ; mais cependant il aime la peine du corps, il travaille seul comme j'ai déjà dit, il a besoin de s'occuper, il a une grande mémoire, il a l'esprit vif. A l'égard de la timidité, je conviens qu'elle est née avec l'esprit du roi ; mais elle se surmonte, et Sa Majesté paraît l'avoir surmontée. Il est brave de cœur, et se montre à cheval à la chasse et partout, où il ne craint rien ; à présent, il parle hardiment à tout le monde : il attaque de conversation ; il répond. On commence à dire que Louis XV sera tout aussi haut qu'un autre, et il est d'un décidé, d'une mémoire et d'une attention rapide qui doit faire grand effet un jour (1). »

En mars 1738, pendant une maladie du cardinal, le roi travailla assidûment avec ses ministres, et montra une véritable aptitude pour le gouvernement. « Le roi s'en acquitte à merveille — écrit d'Argenson, — et décide juste. Il fait plus : il montre grande humanité et justice (2). »

Toutes ces bonnes qualités, Louis XV les devait à l'éducation qu'il avait reçue de Fleury, cela est incontestable ; et tant que le précepteur vécut, son élève se maintint dans les bons principes, qu'il n'abandonna, il faut l'avouer, que lorsqu'un dangereux entourage fut parvenu à le plonger dans des désordres auxquels il résista longtemps, quoi que l'on en ai dit.

(1) Journal et mémoires du marquis d'Argenson, années 1738 et 1739, tome I, p. 291-92, 314, 321, 322 ; tome II, p. 1, 29, 170, 174, 207, 211, 255, 284.

(2) Tome I, p. 291 ; cf. tome II, p. 9.

Jusqu'au dernier jour de Fleury, Louis XV ne cessa jamais de lui montrer une affection et une confiance sans bornes; nous n'en voulons pour preuve que ce que nous lisons dans une relation inédite sur les derniers moments du cardinal: « Il fit, pendant le cours du mois de décembre 1742, deux voyages à Versailles, où il ne resta que quelques heures. Il avait résolu d'y venir à demeure; mais sa faiblesse et de corps et d'esprit augmentant d'un moment à l'autre, il ne put quitter Issy. Le roi l'y est allé voir deux fois; la première fois, Sa Majesté y fut vingt-six minutes: le cardinal lui parla toujours à l'oreille, et, comme Son Éminence articulait malaisément, lentement et très-bas, le roi se tint dans une attitude très-gênante pour approcher son oreille de la bouche du cardinal. La seconde visite du roi ne fut que de douze minutes; le cardinal, qui lui parlait peu, lui remit un portefeuille qui renfermait nombre de papiers qui ne devaient être remis qu'entre les mains de Sa Majesté... (1). »

Les regrets de Louis XV furent sincères, et le cardinal les méritait. Qu'il nous soit permis de résumer les traits principaux de la carrière si longue et si bien remplie de l'illustre homme d'État auquel fut confiée l'éducation de celui que le peuple devait surnommer le *Bien-aimé*.

Né à Lodève, le 22 juin 1653, Fleury fut, dès son enfance, destiné à l'état ecclésiastique. Amené à l'âge de six ans à Paris, il fit ses humanités au collége de Clermont, sous la direction des jésuites. Né avec de l'esprit, doué de beaucoup de facilité, joignant à cela l'amour du travail, il fit de brillantes études. En 1668, n'ayant encore que quinze ans, il fut pourvu d'un canonicat à

(1) L'abbe Verlaque, l. c., p. 869 et 870.

Montpellier. A vingt-quatre ans, il fut nommé aumônier de la reine Marie-Thérèse, femme de Louis XIV; après la mort de cette princesse, il devint aumônier du roi. Introduit ainsi à la cour, avec des manières nobles, un esprit cultivé, il se fit bientôt connaître et acquit d'illustres et puissants amis. Son mérite, relevé d'une conduite sage, modeste et de mœurs pures, fut dignement apprécié par Louis XIV, qui se connaissait en hommes; en 1698, ce prince nomma l'abbé de Fleury à l'évêché de Fréjus, accompagnant cette nomination d'une de ces paroles obligeantes dont il avait le secret : « Je vous ai fait attendre longtemps; mais vous avez tant d'amis, que j'ai voulu avoir seul ce mérite auprès de vous. » Fleury se rendit dans son diocèse, en sortit peu, se voua à l'instruction de son troupeau, soulagea les pauvres, établit de petites écoles dans les campagnes, etc. En 1715, sa santé était chancelante; il demanda et obtint la permission de se démettre de son évêché; c'est cette même année que le roi le nomma précepteur de son petit-fils, qui fut depuis Louis XV. On a vu comment il s'acquitta de cette charge délicate et importante, au milieu d'embarras nombreux. Parvenu au pouvoir, jamais ministère ne fut plus paisible que le sien, et ne donna moins lieu à l'intrigue. Le nouveau ministre ne changea rien dans ses mœurs. Revêtu de la pourpre romaine, devenu un des principaux personnages de l'État, il sembla n'être encore que l'abbé de Fleury. Il ne se logea point plus au large; sa table n'en fut pas plus somptueuse, ni ses équipages moins modestes. « On fut étonné — dit Voltaire — que le premier ministre fût le plus aimable des courtisans et le plus désintéressé. Il laissa tranquillement la France réparer ses pertes, et s'enrichir par un commerce immense, sans

faire aucune innovation, traitant l'État comme un corps robuste et puissant, qui se rétablit de lui-même (1). »

Jamais Fleury n'avait couru après la fortune. Dispensateur de toutes les grâces ecclésiastiques, il ne s'en était appliqué aucune. Il n'eut que le train d'un simple particulier ; la moitié de son revenu était employée à faire du bien.

Les dix-sept ans de son ministère n'offrent presque rien à l'histoire, parce que plus un État est tranquille, moins il s'y passe d'événements qu'elle doive remarquer. Il soutint et finit heureusement la guerre de 1723 à 1736, dont le résultat, pour la France, fut l'acquisition de la Lorraine ; mais son soin principal fut de conserver la paix. Fleury ne protégea pas moins les sciences et les lettres que le commerce. « Son économie était minutieuse — dit Lacretelle, — mais non sordide. Il faisait éprouver plus de refus aux courtisans qu'aux malheureux ; mais il avait des fonds en réserve pour les grandes calamités locales : c'est ainsi qu'il fit rebâtir la ville de Sainte-Menehould, consumée presque en entier par un incendie... L'économie de ce ministre eut peu d'imitateurs ; son désintéressement en eut encore moins. Le cardinal de Fleury joua plusieurs fois le rôle d'arbitre de l'Europe ; sa médiation était souvent demandée et suivie d'heureux effets, genre de gloire que la France n'avait jamais aussi souvent obtenu depuis le règne de saint Louis, le conciliateur de tant de rois (2). »

Il parvint à une extrême vieillesse, sans que sa santé et ses facultés intellectuelles en fussent altérées ; et,

(1) Précis du siècle de Louis XV, chap. III.
(2) Histoire de France pendant le XVIIIe siècle.

jusqu'au dernier moment, sa tête demeura saine, libre et capable d'affaires. Il mourut le 29 janvier 1743, âgé de plus de quatre-vingt-neuf ans et sept mois. Le roi voulut honorer sa mémoire d'une manière particulière; il ordonna qu'un service solennel lui serait fait à Notre-Dame comme aux princes, et qu'un mausolée lui fût construit dans l'église de Saint-Louis du Louvre, où on le voyait avant la révolution. « A sa mort — dit Duclos, — sa succession se trouva être à peine celle d'un médiocre bourgeois, et n'aurait pas suffi à la moitié de la dépense du mausolée que le roi lui fit élever. Cette mort pourrait rappeler ces temps éloignés où des citoyens, après avoir servi leur patrie, mouraient si pauvres, qu'elle était obligée de faire les frais de leurs funérailles...

« S'il a porté quelquefois trop loin son esprit d'économie, ceux qu'elle gênait en murmuraient et tâchaient de prouver qu'il ne voyait pas les choses en grand, et mille sots, qui ne voyaient ni en grand ni en petit, répétaient le même propos; mais le peuple et les bourgeois, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus nombreux et de plus utile dans l'État, et qui en fait la base et la force, avaient à se louer d'un ministre qui gouvernait un royaume comme une familte : quelque reproche qu'on puisse lui faire, il serait à désirer pour l'État qu'il n'eût eu que des successeurs de son caractère, avec une autorité aussi absolue que la sienne (1). »

Le témoignage de Duclos, censeur rigide, et bien plus porté à dire des vérités dures qu'à flatter, est la meilleure réponse que l'on puisse faire aux détracteurs de l'administration de Fleury.

(1) Mémoires secrets, règne de Louis XV : — Du cardinal de Fleury.

LE BON ROI DAGOBERT.

Qui a donc émis cet insoutenable paradoxe: que *le ridicule tue ?* A coup sûr, ce n'était pas un grand philosophe, encore moins un Français ; car, dans notre pays, et chez le peuple qui se dit et se croit le plus spirituel de la terre, le ridicule — loin de tuer — fait vivre et immortalise : témoin monsieur de la Palisse et Malbrough. Pour en revenir au plus célèbre des Mérovingiens après Clovis, on ignore à quelle époque la chanson burlesque du roi Dagobert a été composée. On ne saura jamais probablement quel poëte a eu la fantaisie de défigurer ainsi le roi Dagobert et saint Éloi, son conseiller intime ; il est certain cependant que — sans remonter bien haut — cette chanson est antérieure à la Révolution de 1789. Tout prouve qu'elle fut, dès l'origine, une sorte de thème sur lequel chacun broda à sa guise et à son caprice. En 1814, elle redevint tout à coup à la mode ; on y intercala des couplets satiriques contre Napoléon et la campagne de Russie : la chanson fut alors défendue par

la police; mais, avec la Restauration, elle reprit de plus belle.

Je l'avouerai, ce fut — à mon début dans les recherches historiques, en 1845, — cette chanson qui m'inspira le désir de connaître Dagobert, et surtout saint Éloi, dont, en 1847, je publiai la vie annotée (1): je promettais, dès lors, sur la chanson populaire un commentaire historique, en appendice aux *Gestes de Dagobert* (2); mais d'autres travaux vinrent m'absorber, et ce n'est qu'aujourd'hui, à près de trente ans de distance, que je mets en ordre, en les complétant, mes notes sur *le bon roi Dagobert*, en demandant pardon au lecteur de lui avoir si longtemps parlé de moi...

Au chapitre XIV du livre Ier de la vie de saint Éloi, écrite par saint Ouen, son contemporain, on lit ceci: « Le roi « Dagobert, ardent, beau, et si célèbre que nul avant lui, « entre tous les rois de France, ne put lui être com- « paré (3). »

Tel est le magnifique portrait que saint Ouen a tracé de Dagobert dans tout l'éclat de sa puissance et de son règne. Montigni (4) a développé avec beaucoup d'érudition l'épithète intraduisible de *torrens*, donnée à ce

(1) Études historiques, littéraires et artistiques sur le VIIe siècle. Vie de saint Eloi, évêque de Noyon (588-659), par saint Ouen, évêque de Rouen, traduite par Ch. Barthélemy,... suivie d'un grand nombre de notes historiques sur le VIIe siècle. (Paris, 1 vol. in-8°, 1847.)

(2) Ce volume, formant la troisième partie de mes Études sur le VIIe siècle, devait paraître sous ce titre : *Les Gestes de Dogobert*, précédés de la vie d'Hilduin, abbé de Saint-Denis, auteur des Aréopagitiques et de cette chronique, écrite par lui, au IXe siècle, etc.

(3) Rex Dagobertus, torrens, pulcher et inclytus, ita ut nullus ei similis fuerit in cunctis retro Francorum regibus.

(4) L. de Montigny, archidiacre de Noyon : *Histoire de la vie de saint Éloi* (Paris, 1626, in-12), p. 391 et 392.

prince. « Le roi Dagobert était plein d'ardeur. Il y a plusieurs raisons et considérations, pour lesquelles ou pour l'une d'icelles Dagobert a été qualifié du nom de *torrens* par saint Ouen : 1° pour sa vaillance et grandeur de courage, ayant dompté les Gascons qui s'étaient rebellés contre lui, mis les Bretons en son obéissance, réprimé les Esclavons et rétabli le royaume d'Austrasie; 2° pour la sévérité et justice qu'il exerça à son avénement à la couronne, pour remettre l'État en sa splendeur et les peuples en une juste obéissance, dont ils s'étaient départis durant la licence des guerres civiles et la facilité du roi Clotaire. Ainsi en parle l'epitome sus allégué, au chapitre XLII : « Le roi Dagobert fut très-vaillant dans les guerres qu'il « eut à soutenir, il fut le père des Francs; il était très- « sévère dans ses jugements (1). » Et Aimoin, livre IV, chapitre XXXIII : « Le roi Dagobert était très-prudent, « rempli de sagacité, débonnaire pour ceux qui lui étaient « affectionnés et fidèles, très-terrible pour les rebelles et « les traîtres (2). »

Le nom de ce prince traverse le moyen âge, et arrive à l'époque moderne avec son prestige poétique de grandeur. Dans sa *Franciade*, Ronsard caractérise ainsi Dagobert :

L'autre qui vient en magnifique arroi,
Qui de maintien représente un grand roi,
Est-il des miens? Dis-le-moi, je te prie.
— C'est Dagobert, *fleur de chevalerie* (3).

(1) Fuit ipse Dagobertus rex fortissimus in bellis, enutritor Francorum, severissimus in judiciis. (Du Chesne, *Hist. Franc. script.*, tome I.)

(2) Fuit rex Dagobert admodum cautus, ingenio astutus, circa benevolos et sibi fideles mansuetus, rebellibus ac perfidis valde terribilis. (Du Chesne. *Ibid.*, tome III.)

(3) La Françiade, livre IV et dernier.

Le XVIIIe siècle nous semble avoir été trop sévère dans le jugement qu'il porte sur ce prince, auquel, d'ailleurs, — il faut le reconnaître — il rend justice en des termes qui méritent d'être rapportés. « Un règne d'abord dirigé par la prudence, la modération, la justice et l'équité, puis terni par un enchaînement de débauches excessives, fait en deux mots le caractère de ce prince. » Dom Rivet (1), car c'est lui qui s'exprime ainsi, s'est trop hâté dans sa conclusion, et ne s'appuie du reste ici que sur une autorité peu certaine, celle de Frédégaire. Le tableau que dom Rivet fait des premières armes du règne de Dagobert, est assez remarquable pour que nous le reproduisions ici : « Dagobert apporta au monde d'excellentes qualités naturelles, beaucoup d'esprit, de douceur, d'humanité, et devint un des princes les plus adroits, les mieux faits, les plus vigoureux de son siècle. Il n'avait pas encore vingt ans accomplis, lorsqu'en 622, Clotaire II, son père, l'établit roi d'Austrasie, en lui donnant pour principaux conseillers l'illustre Pepin de Landen et saint Arnoul, évêque de Metz. Celui-ci prit un soin tout particulier de le former à l'art de régner en roi très-chrétien, et y réussit si heureusement, que Dagobert passait pour le prince le mieux instruit dans les connaissances convenables à un souverain qu'on eût encore vu entre les rois français.

« Tandis qu'il suivit les conseils de ces deux sages ministres et ceux de saint Cunibert, de Cologne, qui succéda à saint Arnoul, son règne fut heureux et florissant, jusqu'au point que nul autre ne l'avait été davantage. Il devint l'objet de l'admiration, de l'estime et du respect des nations étrangères, comme de ses propres sujets.

(1) Histoire littéraire de la France, tome III.

Rien, en effet, n'était plus charmant que de voir un jeune prince avoir une attention extraordinaire et prendre lui-même un soin infatigable pour rendre la justice. Ni les présents, ni la considération des personnes n'avaient aucune force sur son esprit. Il ne suivait que ce qui était selon l'ordre et l'équité. »

Dom Rivet, après avoir dépeint les *débauches* de Dagobert, est cependant contraint d'avouer une chose qui nous semble une contradiction manifeste. — Dagobert — dit-il (1) — malgré ses vices, eut soin de pourvoir quelques églises de bons évêques ; et, à l'exemple du roi Clotaire II, son père, il se plaisait à avoir à sa cour de saints personnages, comme saint Didier, de Cahors, saint Éloi, saint Ouen, saint Vandregisile et un grand nombre d'autres. » Or (demanderons-nous), comment peut-on allier dans le même homme la sagesse et la folie, la pratique du vice et l'amour de la vertu ? Dom Rivet ne s'est pas chargé de répondre à cette objection, et, en effet, le pouvait-il ? Non, cela lui était impossible en présence des témoignages si précis de l'histoire, en présence de Frédégaire lui-même, dont il invoque le nom pour flétrir Dagobert, et dont le récit n'est jamais qu'à la louange de ce roi. Est-ce Aimoin ou bien l'auteur des *Gestes* qu'il pourra nous présenter et nous opposer ? Mais l'auteur des *Gestes* nous fournit le portrait le plus magnifique en même temps que l'appréciation la plus impartiale du caractère de Dagobert.

Aussi grand que Salomon — auquel le comparent tous ses contemporains, — ce prince, plus heureux que le fils de David, se repentit de ses fautes et en fit une sincère

(1) Histoire littéraire de la France, tome III.

pénitence. Certes, nous sommes loin de vouloir nous poser ici en apologiste *quand même* de Dagobert : plaignons ses défauts, sans chercher à les excuser ; mais aussi qu'il nous soit permis d'admirer franchement les grandes actions de cet illustre Mérovingien, l'homme le plus remarquable de son siècle parmi les rois qui gouvernaient alors l'Europe.

Après avoir contemplé Dagobert comme un grand roi et un vaillant guerrier, que serait-ce si nous le considérions dans les lois qu'il promulgua pendant son règne? Nous y retrouverions le même esprit de justice qui présida à toutes les actions de sa vie : mais le temps et l'espace s'opposent à notre désir, et nous renvoyons le lecteur à la savante analyse de dom Rivet (1).

Il nous reste maintenant à invoquer les témoignages des historiens modernes les moins suspects d'enthousiasme à l'endroit du passé ; leurs aveux n'en sont que plus précieux, puisque c'est la vérité seule qui les leur dicte et parfois même les leur arrache. Ainsi, nous lisons dans Sismondi (2) : « Dagobert (629), en réunissant la Neustrie et la Bourgogne à l'Austrasie, voulut faire le tour de ses nouveaux États. Frédégaire nous raconte son voyage, et son récit est le monument le plus authentique d'un règne dont tous les événements nous sont peu connus : « Il entra en Bourgogne — dit notre auteur, — et frappa « de tant de terreur les pontifes, les grands et le reste des « leudes de ce royaume, qu'il en devint l'objet de l'ad- « miration universelle. Il répandait ainsi une grande joie « parmi les pauvres, auxquels il faisait obtenir la justice.

(1) Hist. litt. de la France, tome III, p. 556-559.
(2) Histoire des Français (Paris, 1821, in-8°), tome II, p. 21-24.

« Lorsqu'il arriva à Langres, il prononça ses jugements « avec tant de justice entre les lendes, aussi bien les plus « pauvres que les plus éminents, qu'on dut croire qu'il était « entièrement agréable à Dieu ; car il ne recevait aucun « présent, il ne faisait aucune acception de personnes, et « il ne laissait dominer que la seule justice, que le Très-« Haut chérit. De là, il prit le chemin de Dijon et de « Saint-Jean de Lône, où il résida quelques jours, avec « une forte volonté de juger le peuple de tout son royaume « selon la justice. Plein de ce désir bienfaisant, il n'ad-« mettait point le sommeil dans ses yeux, il ne se rassa-« siait point de nourriture, n'ayant d'autre pensée que de « faire que tous pussent se retirer contents de sa pré-« sence, après avoir obtenu justice. A Châlons, Dagobert « continua à accomplir, par amour de la justice, les œu-« vres qu'il avait commencées. Jusqu'alors, à partir du « commencement de son règne, il avait surtout suivi les « conseils du très-saint évêque de Metz, Arnoul, et de « Pepin, le maire du palais, et il avait gouverné l'Aus-« trasie avec tant de bonheur, que ses louanges étaient « dans la bouche de tous les hommes. D'autre part, son « application aux affaires avait imprimé une terreur si « forte, que toutes les nations qui habitent dans le voisi-« nage des Avares et des Slaves attendaient sa venue. « Elles ne doutaient point qu'accomplissant heureuse-« ment sa route jusque derrière leurs frontières, il ne « soumît à son empire les Avares, les Slaves et tout le « reste des nations, jusqu'aux lieux qui appartiennent à « l'empire.

« Après la retraite de saint Arnoul, Dagobert continua « à se servir des conseils de Pepin, le majordome, et de « Cunibert, évêque de la ville de Cologne ; et fortement

« admonesté par eux, il gouverna les nations qui lui « étaient soumises, jusqu'à son retour à Paris, avec tant de « prospérité et d'amour de la justice, qu'aucun des rois « francs, ses prédécesseurs, n'avait obtenu plus de « gloire (1). »

« Le compte que Frédégaire rend du caractère de Dagobert, de son amour pour la justice, de la terreur qu'il inspirait, et de son intempérance, peut paraître quelquefois inconséquent — dit Sismondi (2); — mais il porte l'empreinte du siècle barbare où il fut écrit et des opinions de l'auteur; on sent sa bonne foi, lors même qu'on est le moins disposé à adopter son jugement. »

Nous avouons ne pas bien comprendre le raisonnement de Sismondi ; aurait-il oublié que Dagobert fut, comme c'est le propre de l'homme, *ondoyant* (3), et que le récit de Frédégaire reflète on ne peut mieux les contradictions d'un esprit fait pour le bien et se laissant entraîner au mal? *Errare humanum est.*

Cependant Sismondi laisse percer, en fin de compte, quelque admiration pour Dagobert. « Ce n'est pas sans regret — dit-il (4) — qu'on quitte l'histoire de Dagobert, sans pouvoir en apprendre davantage sur un prince qui régna sur un empire presque aussi vaste que celui de Charlemagne, qui, comme lui, réforma la législation, car c'est par son ordre que les anciennes lois des Saliens furent publiées, aussi bien que celles des Bavarois et des Allemands; qui couvrit la France de monuments religieux, remarquables par le progrès des arts et de l'opulence

(1) Frédégaire, cap. LVIII, LIX et LX.
(2) *Ibid.*, p. 24.
(3) Ce mot est de Montaigne.
(4) *Ibid.*, p. 39.

qu'ils supposent, et par le goût nouveau qui présida à leur construction. »

Plus près de nous, un publiciste érudit, homme de vues élevées autant qu'ingénieuses, Buchez, — résumant rapidement le règne de Dagobert — conclut en ces termes, qui méritent d'être cités et médités : « Les habitudes, le caractère de Dagobert, font involontairement penser à Louis XIV, auquel il ressemblait autant que le permettait la différence des temps et des mœurs. Sa cour était des plus singulières. Elle était pleine d'évêques, de religieux, d'hommes de guerre, qui y venaient pour les affaires. Ses grands officiers étaient en général de mœurs sévères. Plusieurs furent des saints, entre autres ce bon saint Eloi, dont le nom est devenu populaire...

« Dagobert fut le dernier prince de la race mérovingienne qui fut véritablement roi dans l'empire gallo-romain. Son nom est du petit nombre de ceux qui ont été conservés dans la mémoire populaire sous une forme de bonté, quoique un peu grotesque (1). »

M. Henri Martin (2) s'est senti pris d'un certain enthousiasme pour ce roi Dagobert, si Français par les qualités et les défauts, et il lui a consacré quelques pages pleines d'éclat.

« Les commencements du règne de Dagobert sur la monarchie franke furent très-brillants : c'étaient les derniers rayons de la splendeur mérovingienne prête à s'éteindre. Les grands étaient étourdis du vigoureux début de ce jeune roi, si beau, si fier, si actif : les clercs

(1) Bibliothèque utile. — Histoire de la formation de la nationalité française, I). Les Mérovingiens (2e édition), p. 175 et 178.

(2) Histoire de France, 4e édition (Paris, 1855, grand in-8o), tome II, p. 135-145, *passim*.

l'aimaient pour ses largesses envers les églises; les masses populaires respiraient sous la protection de sa hache justicière; les leudes, les évêques, les ambassadeurs étrangers admiraient la magnificence de sa cour : Dagobert égalait en faste les monarques d'Orient...

« Ce fut pendant cette première période de son règne (630-631) que Dagobert fit reviser et écrire le corps de la loi Ripuaire, ainsi que les lois de ses vassaux, les Allemands et les Bavarois. Le peuple frank reprenait son ascendant au dehors. Dagobert semblait plus puissant que ne l'avait été aucun prince de sa race depuis le grand Clovis.....

« Son nom est demeuré populaire et comme proverbial en France : sa magnificence, son séjour continuel dans les environs de Paris, la fondation du célèbre monastère de Saint-Denys, qui fut plus tard le centre de la nationalité française, presque autant que Paris même, ont contribué à protéger la mémoire du *grand roi Dagobert*. Il fut d'ailleurs le dernier des Mérovingiens qui sut porter le sceptre, et l'on peut dire que la royauté salienne fut ensevelie dans sa tombe. »

Enfin, car il faut se retenir dans la voie trop facile et quelque peu entraînante des citations, M. Guizot, traçant, dans les derniers jours de sa longue existence, l'*Histoire de France racontée à mes petits-enfants* (1) (un livre qui est aussi pour les hommes), résume avec sagesse le règne de Dagobert en quelques lignes qui seront la conclusion la meilleure et la plus sûre de cette esquisse de la grande figure de l'illustre Mérovingien : « En dépit de ses excès et de ses scandales, Dagobert fut le roi le

(1) L'Histoire de France racontée à mes petits-enfants (Paris, 1872), tome I, p. 161-165.

plus sagement actif, le moins cruel dans ses passions, le plus grand dans ses entreprises, le plus capable d'un gouvernement un peu régulier et efficace qu'ait fourni, depuis Clovis, la race mérovingienne. Il eut, en montant sur le trône, cet immense avantage, que les trois États francs, l'Austrasie, la Neustrie et la Bourgogne, furent réunis sous son pouvoir; à la mort de son frère Charibert, il y ajouta l'Aquitaine. L'unité de la vaste monarchie franque fut ainsi rétablie, et Dagobert la maintint par sa modération au dedans et au dehors. Il était brave, et faisait, au besoin, la guerre; mais il ne s'y laissait entraîner ni par ses propres passions ni par le goût effréné de ses fidèles pour les aventures et le pillage. Il trouvait à cet égard, dans l'histoire de ses prédécesseurs, de salutaires avertissements. C'était bien souvent les Francs eux-mêmes, les leudes royaux, qui jetaient leurs rois dans les guerres civiles ou étrangères. Le roi Dagobert ne subit point ce joug de ses leudes. Soit par sa propre activite, soit en s'entourant de conseillers sages et influents, tels que Pepin de Landen, maire d'Austrasie, saint Arnoul, évêque de Metz, saint Éloi, évêque de Noyon, saint Ouen, évêque de Rouen: il s'appliqua et réussit à s'assurer, dans l'exercice de son pouvoir, une assez large mesure d'indépendance et de popularité... Son autorité se maintint dans ses États, sa réputation s'étendit au loin, et le nom de *grand roi Dagobert* lui resta dans la mémoire populaire. A tout prendre, il fut, après Clovis, le plus distingué des rois francs et le dernier vraiment roi de la race des Mérovingiens. »

Quant à la renommé de bonté qui caractérise Dagobert, nous en trouvons la source dans une chronique du

IXe siècle, composée d'après des souvenirs populaires très-vivaces. On lit donc dans les *Gestes de Dagobert* qu'à la nouvelle de sa fin prochaine, tous les grands étant consternés de douleur, il les consola avec bonté et du mieux qu'il put, disant, entre autres choses qu'il serait trop long de rapporter : « Quoique les misérables mor-
« tels doivent toujours avoir devant les yeux, pendant
« qu'ils sont en santé, le jugement à venir du Dieu tout-
« puissant, cependant, au milieu de la maladie, il ne faut
« nullement désespérer de sa sainte misericorde. On doit
« seulement alors veiller plus attentivement au salut de
« son âme et se racheter soi-même autant qu'on peut, en
« donnant ses biens aux pauvres, afin de s'assurer après
« la mort les récompenses de ce clément juge. Ainsi
« donc, pour le salut de nôtre âme, nous donnons dès à
« présent et en totalité les domaines désignés dans le
« présent acte aux marguilliers de la basilique de Saint-
« Denys.... Nous pensons qu'avec l'aide de Dieu, on
« tirera de là chaque année de quoi nourrir les pauvres,
« dont nous nous sommes souvent occupé. »

« Ces choses ainsi arrangées, peu de jours après, le 19 janvier (638), le roi très-chrétien Dagobert sortit de ce monde. Une douleur inexprimable remplit soudain le palais, et tout le royaume déplora amèrement sa mort. Il fut transporté, au milieu du concours et des gémissements des peuples, dans la basilique de Saint-Denys. »

Grand justicier, protecteur des faibles et des petits, bon dans toute l'étendue du mot, le roi Dagobert est du nombre de ces princes dont (selon la belle expression d'un poëte) (1) le pauvre a gardé la mémoire.

(1) Gudin, 1771.

LES DEUX CHARLES VII.

Les deux plus puissants véhicules de l'erreur et du mensonge sont, sans contredit, l'ignorance et le parti pris, l'une engendrant nécessairement l'autre par la paresse, aussi naturelle à la masse des individus qu'à chaque individu pris isolément. « L'homme naît bon, » a dit le philosophe de Genève ; il est plus vrai de dire qu'il naît ennemi de la réflexion, c'est-à-dire porté à la méchanceté : il commence par adopter, les yeux fermés, tout le mal qu'on lui dit d'un homme ou d'une chose, et, le pli une fois pris, il est on ne peut plus difficile de le faire revenir sur une première et presque native impression.

Ceci est surtout exact en ce qui concerne les préjugés d'enfance (si l'on peut s'exprimer ainsi) relatifs à l'histoire, et particulièrement à notre histoire nationale, sur laquelle, dès le début des études dites *classiques*, on bourre, à les en faire éclater, les jeunes cervelles d'erreurs, de mensonges ou tout au moins de préjugés qui, avec le temps, jettent de telles racines qu'on a ensuite des peines inima-

ginables à les arracher de l'esprit; la mémoire, quoi que l'on fasse, en garde longtemps les germes les plus vivaces.

Charles VII, un de nos rois les mieux méritants, a été la victime la plus grande peut-être de la double conjuration de l'ignorance et du parti pris, qui semblent avoir présidé à la confection des trois quarts des livres d'éducation que l'on met entre les mains de l'enfance et de la jeunesse françaises.

Il y a comme deux Charles VII : celui de la fiction et celui de la réalité; c'est un dédoublement auquel il faut soumettre cette figure si profondément altérée, et nulle étude n'est à la fois plus nécessaire et plus intéressante, au point de vue de l'instruction comme de la curiosité, ainsi que nous espérons le montrer, dès les premières lignes de cette rapide et complète étude, où la concision que nous impose notre cadre ne nuira nullement à la précision des faits, que nous rendons plus tangibles, pour ainsi dire, en les condensant.

Mais, d'abord, posons bien la thèse : Charles VII a été l'objet ou le prétexte des appréciations les plus contradictoires de la part des historiens. Prince médiocre, livré aux plaisirs, indifférent et ingrat, selon les uns; prince doué d'éminentes qualités, courageux et brave, vrai sauveur de la monarchie, selon d'autres. Voilà certes deux hommes bien distincts; car, on ne peut logiquement supposer que le même individu ait réuni des défauts et des qualités si opposés, si contradictoires. Mais l'opinion la plus généralement accrédité nous montre Charles VII sans caractère, sans valeur personnelle, amolli dès l'enfance par l'abus des plaisirs, livré tout d'abord à d'indignes favoris, abandonné bientôt à l'influence souveraine d'Agnès Sorel, laissant tout faire sous son nom sans rien

diriger; et, après un réveil d'un moment, retombant, aux derniers jours de son long règne, dans l'inaction et dans l'apathie qui avaient signalé ses premières années. Les grandes choses accomplies de son temps n'auraient eu en lui qu'un spectateur inerte et indifférent.

Charles VII a été le témoin des merveilles de son règne. Cette parole du président Hénault, répétée à satiété, est demeurée comme l'arrêt de l'histoire. Un autre mot a servi à caractériser la période des infortunes et des revers, c'est le mot attribué à La Hire : *Charles VII perdait son royaume on ne peut plus gaîment.* En faut-il davantage pour être condamné sans appel ? Un roi sans royaume qui s'étourdit dans les plaisirs; un roi restauré qui oublie ses devoirs au sein d'une molle oisiveté, tel est apparu Charles VII aux yeux de la postérité. Ajoutez ses torts si graves à l'égard de Jeanne d'Arc, l'ingratitude témoignée à Jacques Cœur, et vous aurez tout le personnage royal. Indolence, oisiveté, faiblesse, insensibilité, défiance, volupté, ingratitude, voilà — à entendre ces voix bourdonnantes qui redisent toujours le même écho sans seulement s'inquiéter d'où est venu le premier son — quels seraient les attributs du caractère de Charles VII. On a été plus loin ; on a parlé de sa *couardise* (1); on a dit qu'il était *dénué de sens moral* (2), et, recueillant un bruit dont un contemporain s'est fait l'écho, on a prétendu qu'il n'était point exempt de la folie de son père (3). Est-ce

(1) M. Henri Martin, *Hist. de France*, tome VI, p. 401.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 388.

(3) Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, tome I, p. 422. Cf., G. de Beaucour : *Le caractère de Charles VII* (Revue des questions hist., 5e année, tome IX, 1870, p. 318 et 349). Excellent et lumineux travail, plein d'une érudition qui semble avoir épuisé la matière, quoique bien féconde.

tout? Non, c'est pourtant bien assez, n'est-ce pas? si ce n'est trop déjà. A ces assertions erronées de tous points, il suffit d'opposer des textes irréfutables. En quatre mots, nous avons esquissé la physionomie du premier Charles VII; il s'agit maintenant de peindre en pleine pâte le portrait du second Charles VII, le seul vrai — l'autre n'étant que l'odieuse caricature de ce monarque trop méconnu.....

Le cinquième et l'avant-dernier des enfants qu'Isabeau de Bavière donna à Charles VI, Charles VII, ne trouva dans sa mère qu'une marâtre; son père était fou depuis onze ans : on ne peut imaginer certes une enfance plus abandonnée et plus déshéritée des joies et des affections qui forment et pétrissent pour ainsi dire une frêle créature sur les genoux des auteurs de ses jours.

Né en 1403, en 1411 — à l'âge de huit ans, — il eut le bonheur, en sortant des mains de sa gouvernante, de trouver des gouverneurs sages, vertueux, dignes de la tâche qui leur était confiée (1); ils étaient trois, tous trois restèrent jusqu'à la dernière heure attachés à la personne de leur élève, qui ne cessa de les consulter et d'avoir recours à leurs bons et loyaux services. Est-ce là de l'ingratitude?

Resté seul, à quatorze ans, de cinq enfants, le voilà parvenu au premier rang. Placé dès l'âge le plus tendre sous l'influence bienfaisante de la maison d'Anjou, il a grandi près d'une femme d'élite, à laquelle il vouera un culte mérité, « laquelle nôtre dite bonne mère — disait-il plus tard (1443) — nous a en nôtre jeune âge fait plusieurs grands plaisirs et services en maintes manières,

(1) Jean Raoulet, à la suite de Chartier, tome III, p. 143. Cf. Vaflet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, tome I, p. 5, 161, 164.

que nous avons et devons avoir en perpétuelle mémoire (1). » L'homme qui a écrit cela avait la mémoire du cœur.

Investi du titre de Dauphin par lettres du 13 avril 1417 (2), Charles fut appelé, par une ordonnance du 14 juin, à présider le conseil en l'absence de son père (3). Isabeau venait d'être reléguée à Blois, et de là à Tours. Dans une terrible insurrection dont la ville de Rouen fut alors le théâtre, l'attitude que tint ce jeune prince encore enfant (il n'avait que quatorze ans et demi) atteste une intelligence précoce et une modération vantées par les historiens (4). Le mois suivant, Charles était à Paris, menacé par le duc de Bourgogne. Là, il prend part à la résistance contre un ennemi regardé comme plus dangereux que le roi d'Angleterre (5) : le 17 septembre, on le voit se rendre au Parloir aux bourgeois pour haranguer les principaux de la cité et les exhorter à rester unis pour la défense (6). Enfin, le 2 novembre, il est solennellement confirmé dans la lieutenance générale du royaume (7).

Certes, voilà un début qui annonce tout autre chose qu'une éducation molle et énervante.

Les termes de l'ordonnance rédigée sous la dictée de Charles VI attestent la haute idée qu'il avait de son fils et de l'amour qu'il portait à son peuple, amour dont

(1) Vallet de Viriville, tome I, p. 465.
(2) Ordonnances, tome X, p. 404.
(3) *Ibid.*, p. 416.
(4) Monstrelet, tome III, p. 178-179; Berry, p. 432-433; le religieux de Saint-Denys, tome VI, p. 94; Raoulet, p. 155-156.
(5) Le religieux de Saint-Denys, tome VI, p. 42.
(6) *Id.*, *ibid.*, p. 142 et suiv.
(7) Ordonnances, tome X, p. 422.

Michelet a dit en une page éloquente et vraie toute la profondeur (1) :

« Considérant que notre dit fils a tenu au fait de sa commission (de lieutenant général) la parfaite amour naturelle et obéissance qu'il a à nous, et qu'il a, comme nous sommes véritablement adcertenés, toute bonne et entière volonté, comme raison et nature le astreignent, au bon gouvernement et réformation de notre dit royaume, à la garde et défense de nos sujets, et de les relever des graves charges et oppressions que, pour les causes dessus dites, ils souffrent chacun jour ; ayant aussi regard que Dieu lui a donné bon entendement à ce suffisant et très-

(1) « Ah ! s'il avait eu sa tête, la ville et le royaume s'en seraient bien mieux trouvés. Chaquefois qu'il revenait à lui, il tâchait de faire un peu de bien, de remédier à quelque mal.... Rien d'étonnant, si le peuple, au milieu de tous ces princes orgueilleux, violents et sanguinaires, prenait pour objet de prédilection cette pauvre créature, comme lui, humiliée sous la main de Dieu. Dieu pouvait par lui, aussi bien que par un plus sage, guérir les maux du royaume. Il n'avait pas fait grand'chose; mais visiblement il aimait le peuple. Il aimait! mot immense. Le peuple le lui rendit bien... Il lui resta toujours fidèle. Dans quelque abaissement qu'il fût, il s'obstina à espérer en lui; il ne voulait être sauvé que par lui. Rien de plus touchant, et en même temps de plus hardi, que les paroles par-lesquelles le grand prédicateur populaire, Jean Gerson, bravant à la fois les ambitions rivales des princes qui attendaient la succession du malade, s'adressa à lui et lui dit : *Rex, in sempiternum vive!* O mon roi, vivez toujours!....

Charles VI mourut le 21 octobre 1422. « Le peuple de Paris pleura son pauvre roi fol, autant que les Anglais leur victorieux Henri V. « Tout le « peuple qui était dans les rues et aux fenêtres pleurait et criait comme s'il « eût vu mourir ce qu'il aimait le plus. Vraiment leurs lamentations étaient « comme celles du prophète : *Quomodo sedet sola civitas plena populo?* « Le menu commun de Paris criait : « Ah ! très-cher prince, jamais nous « n'en aurons un si bon ! demain nous ne te verrons. Maudite soit la mort ! « Nous n'aurons jamais plus que guerre, puisque tu nous as laissés. Tu vas « en repos; nous demeurons en tribulation et douleur. » Michelet, *Hist. de France*. tome IV, p. 86 et 87, 401 et 402.

grand désir de soi y employer, ainsi que à lui appartient comme notre seul fils héritier et successeur après nous de la couronne de France.... et afin que lui qui peut endurer peines et labeurs, et travailler de sa personne, se puisse à ce faire exerciter et par fréquentation plus savoir, être expert et mieux averti aux choses qui touchent le bien, garde et conservation de nous et de notre seigneurie... »

Le Dauphin exerça l'autorité royale jusqu'au 23 mai 1418, date de l'entrée des Bourguignons dans Paris; arraché à la mort ou tout au moins à la captivité, grâce au dévouement de Tanguy du Châtel et de Robert le Maçon — dès le 31 mai, — il veut à toute force se rapprocher de Paris. Quand cette tentative a échoué, il se replie sur Melun, Montargis et Bourges, et pendant que Paris est en proie à la faction bourguignonne, il lève hardiment le drapeau de la résistance et organise son parti, qui, plus que jamais, était celui de la défense nationale (1).

Le *Régent* — c'est ainsi qu'il s'intitule désormais (2), — annonce dès lors les plus heureuses dispositions. Il a de l'intelligence, du bon sens (3), de l'activité; il a le désir de s'employer à la pacification et à l'affranchissement du territoire (4); il prétend payer de sa personne et témoigne d'une grande énergie (5) : — son compétiteur, Henri V d'Angleterre, rend hommage à sa *bouillante ardeur* (6).

(1) Cette expression fort juste, car elle est celle même de la vérité, est de Michelet, *Hist. de France*, tome IV, p. 326, note.

(2) Rymer, tome IV, partie III, p. 67.

(3) Jouvenel des Ursins, p. 335. Cf. l'ordonnance du 6 novembre 1417.

(4) *Advis faits pour le bien de la paix et union de ce royaume*, en date du 4 août 1418. (Fontanieu, 111-112, et de Camps, XLVIII, f. 771, ap. Mlle Dupont, *Mémoires de Pierre de Fenin*, appendice, p. 278, etc.)

(5) Jouvenel, p. 354.

(6) Le religieux de Saint-Denys, tome VI, p. 378.

« Je ne crois pas aller trop loin — dit M. G. de Beaucour (1) — en affirmant que l'image de Charles, telle qu'elle nous apparaît à la veille de son avénement, est bien différente de celle que présente l'histoire, et l'histoire même qu'on pourrait croire la mieux informée. Où est cette « éducation molle, énervante, solitaire, abreuvée du poison de la flatterie (2), » dont parle son dernier historien? Où est « l'enfant de la démence (3)? » Où reconnaît-on un « développement tardif des facultés (4)? » Y a-t-il plus de vérité à parler de « l'inertie » du Dauphin et de sa disparition « au sein d'un demi-jour sans gloire et probablement sans vertu (5)? » Pendant sa régence, il est loin d'être « enfermé comme au milieu d'une enceinte impénétrable (6), » et l'histoire ne nous voile pas tellement ses traits qu'il ne soit possible d'en tracer une esquisse (7). »

On peut, à la lumière des seuls documents contemporains, se rendre compte de ce que fut, de quinze à dix-neuf ans, ce prince « éloigné par fureur et sédition de la « maison royale, guerroyé de ses ennemis, assailli de « glaive et de paroles de ses propres sujets, douteusement « obéi du surplus de son peuple, délaissé de ses aides « principaux où il se devait fier, dépourvu de trésor, en- « clos de forteresses rébellant (8). » Alors que certains désertaient sa cause, la jugeant perdue, lui n'avait point

(1) *Ibid.*, ut sup., p. 366 et 367.
(2) V. de Viriville, *Hist. de Charles VII*, tome I, p. 422.
(3) *Id.*, *ibid.*, p. 465.
(4) *Id.*, *ibid.*, p. 159
(5) *Id.*, *ibid.*, p. 361. Cf. p. 160.
(6) *Id.*, *ibid.*, p. 160.
(7) *Id*, *ibid.*, p. 202.
(8) Alain Chartier, *Quadrilogue invectif*, dans l'édition des *Œuvres* donnée par A. du Chesne, p. 439.

perdu courage : mettant, selon l'expression d'un auteur du temps (1), « son fait et son bon droit ès mains de Dieu, » il tient pied avec énergie contre tous ses ennemis, et ils étaient nombreux, pour ne pas dire innombrables, et combien terribles et dangereux ! Quatre années de luttes, de déplacements, d'efforts coutinuels (2), ont ranimé l'ardeur de ses partisans et inspiré confiance à ceux-là même qui le condamnaient « comme malade jugé à mort et « abandonné sans remède (3). » Il a su affermir son pouvoir dans une bonne partie du royaume et ramener à sa cause plus d'un adversaire. Il « ne s'armait mie volontiers « et n'avait point chère la guerre s'il s'en eût pu passer (4) ; » il n'a eu que plus de mérite à vaincre cette répugnance, car il s'est *armé* à plus d'une reprise, son règne n'ayant été presque autre chose qu'une longue guerre. Il a fait preuve d'activité, de bon sens et d'intelligence des affaires (5). Ses avantages physiques, son affabilité, ont prévenu le peuple en sa faveur : il était « moult bel prince « et beau parleur à toutes personnes, et était piteux « *(plein de pitié)* envers pauvres gens (6). » Ce dernier trait est un des plus beaux éloges qui se puissent faire d'un jeune prince.

La jeunesse de Charles VII a été l'objet de trois accusations graves, qu'il importe d'examiner pour les réfuter : on a reproché à ce prince son immoralité, son amour des plaisirs, son inertie. C'est ce qu'avancent de modernes his-

(1) Raoulet, à la suite de Chartier, tome III, p. 174.
(2) A. Chartier, *Quadrilogue*, p. 446.
(3) *Id.*, *ibid.*, p. 439.
(4) Pierre de Fenin, p. 195.
(5) Jouvenel des Ursins, p. 335. Cf. la lettre de P. de Versailles, ap. Martène : *Thesaurus novus anecdotorum*, tome I, col. 1726.
(6) P. de Fenin, p. 195.

toriens sur la foi d'auteurs qui ne sont nullement contemporains des faits qu'ils rapportent, ou que des éditeurs sans critique leur mettent, pour ainsi dire, en compte. Exemple, cette assertion de M. V. de Viriville, suivant lequelle la vie de Charles VII n'aurait été qu'une « longue carrière d'immoralité (1), » assertion passablement tranchante qui repose uniquement sur un passage des *Annales de France*, de Nicole Gilles. En racontant le renvoi du président Louvet, en 1425, cet auteur s'exprime en ces termes : « Aussi on fit envoyée Jeanne Bonete, femme du seigneur de Joyeuse, *laquelle avait été longuement fort en la grâce du roi, elle était demoiselle en l'hôtel de la reine* (2). » Nicole Gilles, qui mourut en 1503, n'est point, pour la période qui nous occupe, un contemporain, et l'on doit tout d'abord non-seulement constater le silence absolu gardé sur ce fait par les auteurs et les documents du temps, mais encore les termes dans lesquels Pierre de Versailles louait le bon naturel, l'absence de vices et l'innocence de mœurs du jeune prince (3).

Pour en revenir à Nicole Gilles, l'édition la plus ancienne que l'on connaisse de ses *Annales* est de 1525, et porte ce titre passablement long : « Les très-élégantes, « très-véridiques et copieuses annales des très-preux, « très-nobles, très-chrétiens et très-excellents modéra- « teurs des belliqueuses Gaules, depuis la triste désola- « tion de la très-inclyte et très-fameuse cité de Troye, « jusques au règne du vertueux roi François à présent

(1) V. de Viriville, *l. c.*, tome I, p. 256. Cf. p. 202 et 463.

(2) Édition de 1525, fol. LXXX, v°, édit. de 1544, fol. LXXVI, v°. — N. Gilles dénature le nom de Jeanne Louvete en celui de *Bonete*.

(3) Adolescentem bonarum indolum, necdum intus vitiis irretitum, sed adhuc innoxium. — Ap. Martène. *Thes. nov. anecd.*, tome I, col. 1726.

« régnant. Compilées par feu maître M. Gilles et depuis « additionnées selon les modernes historiens (1). »

La compilation de M. Gilles n'a donc pas été publiée de son vivant ; elle a été revue et augmentée par des continuateurs. Il suffit de l'ouvrir pour en apprécier le peu de valeur et l'absence complète de critique (2). Voilà cependant d'après quel témoignage on a prétendu que Charles VII eut Jeanne Louvet pour maitresse (3).

Outre que l'identité de la personne de Jeanne Louvet n'est pas constatée, et que la chronologie de N. Gilles ne s'accorde nullement avec celle des documents contemporains, le caractère même et les habitudes de Charles VII, à cette époque de sa vie, démentent ou du moins rendent invraisemblable une immoralité dont on le charge ainsi gratuitement (4).

Comme le fait très-judicieusement remarquer M. G. de Beaucour (5), les dispositions morales et religieuses du jeune prince forment un contraste frappant avec la légèreté de mœurs qu'on lui attribue. Supposer de l'hypocrisie chez un jeune homme de vingt ans, c'est calomnier l'humanité tout entière ; les tartufes sont plus âgés que cela. « Fidèle aux enseignements de son vertueux précepteur, si Charles VII accomplissait ostensiblement les pratiques de la religion, il en remplissait en même temps les devoirs (5). « Mit son fait et son bon droit ès mains de

(1) In-fol. goth., 2 tomes en un vol.

(2) « On peut dire aujourd'hui, sans trop de hardiesse, que l'ouvrage du secrétaire de Louis XII est également dépourvu d'érudition et de talent. » — Augustin Thierry : *Lettres sur l'hist. de France*, lettre 5.

(3) V. de Viriville, *l. c.*, tome I, p. 445, et, du même, *Documents sur Dunois*, dans le *Cabinet hist.*, tome III, p. 4.

(4) Cs. G. de Beaucour, p. 370 et suiv. — (5) *Ibid.*, ut sup.

(5) Pour le détail intéressant et complet des pratiques pieuses de Charles VII, cs. M. G. de Beaucour, p. 370-375.

« Dieu, *lequel il servait chaque jour moult dévotement,* » dit J. Raoulet (1).

Tel fut Charles VII durant sa jeunesse et pendant la première partie de son règne. Loin de se livrer à des désordres de mœurs qu'on lui a prêtés gratuitement, il se montra toujours chrétien fervent, fidèle à toutes les pratiques de la foi, et demandant à la religion une consolation aux maux sans cesse grandissants qui l'accablaient (2).

Une autre accusation, non moins grave, plus accréditée, pèse sur la jeunesse de Charles VII : on a dit et répété, tellement à satiété que c'est une sorte de proverbe, que ce prince chercha dans les plaisirs et dans les fêtes une distraction, un étourdissement à ses malheurs. Ces *ana* ne remontent pas au delà du XVIe siècle; ils ont depuis grossi, en passant de bouche en bouche, jusqu'à notre époque. Le premier metteur en circulation de cette fausse monnaie est Gilles Corrozet, dans une compilation sans critique à peu près de même valeur que l'*Art de désopiler la rate* et autres livres de pacotille, — laquelle compilation, publiée en 1556, est intitulée : *Les divers propos mémorables des nobles et illustres hommes de la chrétienté.* Voici le texte de l'anecdote, recueillie on ne sait où par G. Corrozet.

« La Hire, capitaine français, étant envoyé de l'armée « vers le roi de France Charles septième, pour lui re-

(1) Tome III, p. 174. Cf. Chastellain, tome II, p. 179.

(2) Omnia patienter sustinebat, auxilio destitutus humano et avaritia suorum depauperatus, sed spem firmam in Deo eum reposuisse audivimus ac ad Deum singulariter recurrisse orationibus et eleemosynis. — J. Gelu, archevêque de Tours, *Tractatus de Puella.* Cf. le religieux de Dumferling, tome V, p. 340 : *Procès de Jeanne d'Arc.* L'ouvrage de J. Gelu est dans le même recueil, tome III, p. 400.

« montrer les affaires de la guerre, et que, par faute de « vivres, d'argent et autres choses nécessaires, les Français « avaient perdu quelques villes et batailles contre les « Anglais, le roi, voulant envers lui user de familiarité, lui « montra les délicieux appareils de ses plaisirs, les ébat- « tements, les dames et les banquets en quoi il prenait « sa récréation, lui demandant qu'il lui en semblait. La « Hire librement lui répondit : « Sire, je ne vis jamais « prince qui perdît plus joyeusement le sien que vous (1). »

Après Corrozet, Étienne Pasquier (2), en 1596, combinant la version de son prédécesseur avec celle de du Haillan, copiste avant lui (3) de Corrozet, agrémente le susdit ana d'une nouvelle particularité, en donnant Agnès Sorel comme la favorite de Charles VII, à cette époque de son règne. Et comme à toute anecdote il faut une morale, un écrivain du XVIe siècle, auteur d'une *Histoire* manuscrite *de la Pucelle d'Orléans*, souvent citée, conclut en ces termes : « Ce qui fut cause que le roi se résolut et prit à « cœur ses affaires un peu plus qu'auparavant, quoique « les Anglais prospérassent de jour à autre (4). »

Le fait est plus que douteux, n'ayant été rapporté par aucun contemporain de Charles VII ; l'examen des circonstances où se trouvait ce prince, à l'époque où l'on place l'anecdote précitée, démontrera surabondamment que ce *racontar* n'est pas plus vrai qu'il n'est vraisemblable.

En parlant des joyeux divertissements auxquels se serait

(1) Édit. d'Anvers, 1557, in-12, fol. 85.
(2) Recherches de la France, liv. VI, chap. IV.
(3) Du Haillan : *De l'état et succès des affaires de France* (Paris, 1570), fol. 68, v°.
(4) Hist. de la Pucelle, Ms. fr. 10448, fol. 6.

livré le jeune roi, les historiens postérieurs à son règne font aussi mention du dénûment auquel il se trouva réduit, sans s'apercevoir de la contradiction flagrante qui existe entre ces deux faits. Il est vrai que, pendant sa régence, Charles déployait un luxe vraiment royal. Mais les lourdes charges qui pesaient sur son trésor l'obligèrent de bonne heure à modérer ses dépenses, et à recourir à des moyens extrêmes pour se procurer les ressources nécessaires (1). Quelques faits montreront où en était réduit le trésor royal. En avril 1423, c'est un des *queux* (cuisiniers) du roi qui prête la somme nécessaire pour un paiement urgent (2). Le 26 juin de la même année, Charles VII donne 60 livres à un de ses serviteurs, en dédommagement de ce qu'il a longtemps exercé son office sans recevoir de gages (3). Le 12 juin 1426, une ordonnance supprime pendant un an les gages de la plupart des officiers royaux (4). Les années 1428 et 1429 marquent le plus haut point de la pénurie du trésor. C'est le temps où Charles VII vend ses joyaux et tout ce qu'il possède (5), où il fait remettre des manches à ses vieux pourpoints (6) et où il doit se passer de chaussures neuves. Écoutons un contemporain : « Il fut en telle pauvreté, qu'un couvrexier « ne lui voult mie croire (7) une paire de houzel (8) ; et

(1) Cs. G. de Beaucour, p. 379 et suiv.
(2) Cabinet des titres, Raguier ; V. de Viriville, tome I, p. 374.
(3) *Ibid.*, Villebresme.
(4) Ordonnances, tome XIII, p. 117.
(5) J. Gelu, *Tractatus de Puella.* (Procès de Jeanne d'Arc, tome III, p. 400.)
(6) M. de Cougny : *Notice archéol. et hist. sur le château de Chinon* p. 59.
(7) Confier, livrer à crédit.
(8) Bottes.

« il en avait chaussé une, et pourtant qu'il ne le put payer « comptant il lui redéchaussit le dit houzel et lui con- « vient (1) reprendre ses vieux houzels (2). » C'est le temps où le général des finances Regnier de Bouligny, au dire de sa femme, appelée à déposer dans le procès de Jeanne d'Arc, n'avait que quatre écus en caisse (3). C'est le temps enfin où se place l'historiette rapportée par Martial d'Auvergne dans ses *Vigiles de Charles VII :*

Un jour que La Hyre et Poton
Le vinrent voir, pour festoyement
N'avaient qu'une queue de mouton
Et deux poulets tant seulement (4).

Pour en revenir à l'anecdote qui sert de cadre ou plutôt au mot de La Hyre, ce même La Hyre qui aurait eu sa part du médiocre dîner dont parle Martial d'Auvergne, comment le concilier avec le tableau que les historiens contemporains nous font de Charles VII, courbé sous le poids de l'adversité, en proie à un découragement dont rien ne peut l'arracher, abîmé dans la prière et dans les larmes ? Cette tradition avait persisté, et, au XVIe siècle, Guillaume Paradin (5) écrivait : « Et ne se faut ébahir si « Dieu eut pitié de ce pauvre roi affligé, auquel la grande « vexation et tentation avait tellement enlevé l'esprit en « Dieu, que, se trouvant en cette détresse, on le voyait la « nuit se lever de son lit, en chemise, et se mettre à ge- « noux, priant Dieu, les larmes aux yeux, reconnaissant

(1) Il lui faut.
(2) Tableau des rois de France, par le doyen de Saint-Thibaud de Metz, ap. Quicherat : *Procès de Jeanne d'Arc*, tome IV, p. 325.
(3) Procès de Jeanne d'Arc, tome III, p. 85.
(4) Les Vigiles du roi Charles VII, tome, I, p. 56.
(5) Annales de Bourgogne (in-fol., 1566, p. 703).

« que le secours et aide ne lui pouvait venir d'ailleurs « que du Dieu fort et du Seigneur des armées, qui exalte « les humbles et humilie les orgueilleux. »

Un prince dans de telles anxiétés ne songe guère aux festins, aux ballets, aux dames, et ne peut être en conscience repris de perdre gaiement son royaume : c'est tout le contraire qui serait vrai. Et où trouver à dresser des festins, lorsque les fournisseurs de la cour — bouchers, boulangers et autres — refusent de continuer à servir, faute d'être payés (1) ?

Mais, au milieu de cette misère, loin d'oublier ses soldats, Charles VII ne pensait qu'aux moyens d'empêcher Orléans de succomber; si La Hire paraît alors à la cour, c'est pour y entretenir le roi des périls de la situation et travailler de concert avec lui à la défense du dernier rempart de la monarchie (2).

Voilà donc les festins et le mot de La Hire relégués parmi les rabâchages anecdotiques. Que viendrait faire à un si maigre ordinaire Agnès Sorel, en 1428, puisqu'il est prouvé qu'elle ne parut à la cour qu'en 1444 (3) ?

Reste maintenant — pour achever l'examen de la première période du règne de Charles VII, — reste à faire justice du grief d'inaction et d'inertie dressé contre ce prince par les historiens, et cette fois avec quelque semblant de vérité. Toutefois, la cause de cette inaction n'a jamais été précisée avec soin.

Au lendemain de son avénement au trône (30 octobre

(1) G. de Beaucour, p. 379, note 4.

(2) Cs., à ce sujet, *Le fait de l'advitaillement et secours sur les Anglais de la ville d'Orléans* (ms. fr. 7858, fol. 41-53). La Hire y est mentionné à plusieurs reprises. Voyez aussi J. Loiseleur : *Mém. de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, tome XI, p. 130.

(3) Voyez notre 3e série des *Erreurs et mensonges hist.*, p. 207.

1422), la situation du roi est loin d'être désespérée, il ne connaît pas encore le découragement. Il est sans doute environné d'ennemis, mais il a de nombreux auxiliaires, et tous les jours il conquiert de nouveaux partisans même dans les rangs hostiles. Au printemps de 1424, comptant sur les sentiments de sympathie qui se manifestent dans les populations, il annonce l'intention de marcher sur Reims, et de là sur la Normandie (1). Le désastre de Verneuil vint porter un coup terrible à ses espérances; dès lors — comme auparavant, — il fut systématiquement éloigné des champs de bataille par ses conseillers, qui voulaient ménager en sa personne la suprême *fortune de la France,* comme devait le dire si noblement un monarque malheureux mais non découragé — Philippe de Valois — après le désastre de Crécy. « Vérité est (dit « Pierre de Fenin (2) que le conseil du roi Charles ne « veut oncques souffrir qu'il fût en sa personne en nulle « bataille; et quand ils attendaient d'avoir aucune (*quel-* « *que*) journée, ils envoyaient toujours leur roi en aucune « bonne ville. Donc, ils firent par plusieurs fois grand « sens, car, pour ce qu'ils perdirent plusieurs journées, « leur roi eût été mort ou pris, s'il y eût été. »

Mais, s'il ne paraît pas au milieu des camps, Charles conserve dans le conseil sa part d'action; en 1423 et 1424, il préside les assemblées d'États, et, de 1422 à 1424, il existe plusieurs lettres émanées de ce prince, qui montrent son intervention dans les affaires. Mais plus on avance, plus cette action s'amoindrit, plus Charles semble

(1) Cf. C. Lavirotte : *Odette de Champ divers, ou la petite reine à Dijon après la mort de Charles VI.* — Mémoires de l'Académie de Dijon, 2e série, tome II, p. 147-166.

(2) P. 222.

se désintéresser des affaires de l'État. Il avait d'ailleurs « moult à faire, » selon l'expression d'un contemporain (1); car, s'il était assailli de tous côtés par ses ennemis, il avait à se défendre contre ses propres conseillers, dont les intrigues et les rivalités troublaient sa petite cour (2).

« En revenant du Midi, en juin 1423, la reine de Sicile avait trouvé son ancien serviteur Louvet en possession d'un pouvoir illimité. Les luttes d'influence, qui n'avaient guère cessé autour du jeune prince, recommencèrent avec une nouvelle intensité. Yolande reprit aussitôt tout son ascendant, et travailla activement à un double rapprochement avec le duc de Bretagne et avec le duc de Bourgogne. Comme en 1418, au temps de la domination du connétable d'Armagnac, il y eut alors un parti de la paix et un parti de la guerre; les uns, à la tête desquels était le chancelier Martin Gorgi, évêque de Clermont, voulaient une réconciliation avec le duc de Bourgogne.... les autres cherchaient dans des alliances étrangères, dans des secours armés venus d'Espagne, de Lombardie, et surtout d'Écosse, un moyen de résister à la fois au duc de Bourgogne et aux Anglais, et de l'affranchir du joug de capitaines qui déshonoraient par leurs excès la cause royale. Charles VII nous semble avoir incliné vers les partisans de la paix (3). »

Donc, en 1425, Charles VII se remet pour ainsi dire entre les mains du connétable de Richemont, dont il attendait beaucoup, et qui ne produisit presque rien, trompant ainsi l'espoir de tout le monde: « Médiocre

(1) Raoulet.
(2) *Id.*
(3) G. de Beaucour, p. 387 et 388.

guerrier, plus médiocre diplomate encore, le connétable vit bientôt entamer sa réputation trop largement surfaite. Le roi n'avait pas attendu si longtemps pour reprendre son initiative ; dès 1426, il annonçait hautement l'intention de tenter un nouvel et suprême effort contre les Anglais, reconnaissant, un peu tard peut-être, le tort qu'il avait eu de se décharger du pouvoir sur un homme aussi profondément incapable. Mais, comme l'a très-bien dit M. de Beaucour (1), « supposez un Du Gueslin au lieu de Richemont; remplacez ce rude Breton à la main de fer, qu'aucune considération n'arrête quand il s'agit d'arriver à un vrai but, par un type d'honneur, de loyauté, de dévouement : que deviendront les mesquines intrigues de la petite cour du roi, cette stérilité dans les négociations, cette impuissance dans les réformes et dans les combats? »

A la faveur des divisions de l'entourage militaire de Charles VII, de tous ces chefs qui se jalousaient et cherchaient à se supplanter mutuellement, les Anglais reprenaient de plus en plus l'offensive ; après avoir soumis toutes les places sur leur passage jusqu'à Orléans, ils mettent le siége devant cette ville, le 12 octobre 1428. Charles VII était donc arrivé alors à la plus grande détresse qui se puisse imaginer : « tout le monde — suivant l'expression d'un écrivain du XVIIIe siècle (2) — jouait avec le roi Charles VII au roi dépouillé. » Mais si l'histoire doit condamner cette inaction, ce défaut d'initiative et d'énergie, elle doit reconnaître aussi que la situation est parfois plus forte que les hommes : c'est ce qui arriva

(1) *Ibid.*, p. 399 et 400.

(2) Guy Allard · *Hist. généalog. des familles de Bonne, de Créquy*, etc (1672), p. 193.

pour Charles VII. « Obligé de tout souffrir, on le voit dévorer les plus sanglants affronts avec une faiblesse qui paraît pusillanime et honteuse. Souvenons-nous qu'elle était forcée... Charles VII pardonnait tout, parce qu'il avait besoin de tout le monde (1). » Comme l'ont dit deux publicistes de tendances très-diverses, « ce n'est pas à l'incapacité de Charles VII qu'il faut attribuer son impuissance dans la première partie de son règne, mais cette impuissance était le résultat de la situation générale de la France et de la situation particulière de l'institution royale (2). » — « Les faits mêmes, la situation, les caractères conspiraient contre le roi et le tenaient dans l'impuissance (3)... Que cette époque du règne soit fort obscure, nous en convenons; cependant nous ne trouvons pas qu'elle permette de ravaler le caractère de Charles VII (4). » Il faut tenir compte d'ailleurs de certains indices qui montrent que, selon la remarque de l'évêque Jouvenel (5), Charles VII ne subit qu'à contre-cœur le joug que Richemont, puis la Trémouille, faisaient peser sur lui. Dès lors commence à se former autour du prince, lentement, mais sûrement, un faisceau d'hommes capables, intègres, dévoués, qui acquerront chaque jour plus d'importance, et dont la bienfaisante influence finira par devenir prépondérante.

Dès 1428, le roi chercha à s'appuyer sur la nation tout

(1) Gaillard : *Hist. de la rivalité entre la France et l'Angleterre*, tome IV, p. 19.

(2) A. Nettement : *D'une polémique récente à l'occasion de Charles VII et de Jeanne d'Arc.* (*Union* du 16 juillet 1856.)

(3) Émile Chasles : *Une question de justice historique, le caractère de Charles VII.* (Revue contemporaine du 30 juin 1856, p. 319.)

(4) *Id., ibid.*, p. 324.

(5) Ms. fr. 5022, fol. 4, v°.

entière pour se relever et la France avec lui ; dans la convocation des États généraux à Tours, Charles VII déclare qu'il veut s'en remettre aux représentants du pays pour « déterminer et appointer de toutes les grandes affaires du royaume. » « Chacun — dit-il — aura franche liberté d'acquitter sa loyauté, et de dire pour le bien des besognes tout ce que bon lui semblera. » Et cette promesse fut tenue ; toutes les enquêtes générales ou spéciales purent se faire entendre : union entre les princes du sang, paix avec le duc de Bourgogne, bonne direction de la justice, unité des monnaies, répression des désordres, des gens de guerre, liberté du commerce hors du royaume, administration des finances, etc.

Telle était la situation de la France et de son roi, à la veille du terrible assaut que les Anglais allaient livrer à notre pays ; pour avoir été retardées par les intrigues de la Trémouille, les aspirations populaires et les promesses royales n'en eurent pas moins leur moment d'heureuse et brillante réalisation. Mais, avant de raconter le triomphe, il nous faut exposer le tableau sombre et sanglant d'une lutte presque désespérée contre les ennemis du dehors, moins redoutables peut-être que les ennemis de l'intérieur.

Assiégé depuis six mois par les Anglais, Orléans — après une résistance héroïque, désespérée, — allait être obligé de se rendre, toutes ses ressources ayant été épuisées ; Charles VII n'avait plus un homme ni un écu à donner ; il n'y avait donc à compter que sur un miracle, toute puissance humaine étant désormais inutile. « Quand la dite Pucelle vint — dit un chroniqueur (1), — on avait

(1) Mathieu Thomassin : *Registre Delphinal*, dans Quicherat : *Procès de la Pucelle*, tome IV, p. 303.

mis en délibération que l'on devait faire si Orléans était pris; et fut avisé par la plus grand part, s'il était pris, qu'il ne fallait tenir compte du demeurant du royaume, vu l'état en quoi il était, et qu'il n'y avait remède, fors tant seulement de retraire mon dit seigneur le Dauphin en cestuy pays du Dauphiné et là le garder en attendant la grâce de Dieu. » Charles VII, loin de partager le profond et irrémédiable désespoir de son entourage, le relève et le réconforte par la pensée de Dieu et du secours qu'il demande et qu'il attend du ciel; cependant, le prince était sous le coup de la plus grande affliction qui se puisse imaginer : en effet, les choses étaient arrivées au pire état. Mais la confiance de Charles VII ne fut pas déçue : le ciel lui envoya Jeanne d'Arc...

Comment le roi répondit-il à la faveur céleste ? Quelle fut son attitude à l'égard de la Pucelle? Cette dernière question a été controversée dans ces derniers temps. Le moment n'est pas venu de l'examiner et de la résoudre avec le détail qu'elle comporte; il faut d'abord, et avant tout, rechercher quelle fut la part du roi dans les merveilleux événements de 1429. Ce qui est évident, c'est que, par une prudence dont on ne saurait le blâmer, et que bien des illusions avaient justifiée, Charles VII hésita avant d'employer l'aide que la Providence lui envoyait, et qu'il ne se rendit qu'en présence des faits surnaturels et incontestés qui inaugurèrent la mission de Jeanne d'Arc. Enfin, le siége d'Orléans est levé; l'allégresse générale éclate à cette nouvelle, que le roi s'empresse de transmettre lui-même immédiatement à ses *bonnes villes*, afin qu'avec lui elles remercient Dieu d'un secours aussi miraculeux qu'imprévu. Une jeune fille des champs à la tête d'une armée!... La faiblesse domptant la force!... Que de

choses étranges, et comme il y avait lieu de s'étonner de phénomènes tellement en dehors de toutes les pensées humaines !...

Cependant, après un tel miracle que la délivrance d'Orléans, le roi semble hésiter à poursuivre l'entreprise si bien commencée, tout au moins semble-t-il en reculer l'heure : pourquoi cela? Est-ce qu'il doute du ciel et de Jeanne d'Arc? Non, mais il a autour de lui des hommes dont la triste influence, hostile à la Pucelle, paralyse tout effort nouveau et décisif; car lui, le roi, il se fait remarquer dès lors — comme toujours — par les meilleures qualités du souverain, en tant qu'homme privé ; il apparaît à son peuple comme un prince « doux, gracieux, piteux (1) et miséricors, belle personne, de bel maintien et haut entendement (2). » — « Sa vie, son gouvernement — écrit, en ce temps là, Jouvenel des Ursins — est bel, honnête et plaisant à Dieu, et n'y a en lui aucun vice (3). » Ses adversaires les plus ardents sont touchés à sa seule vue et le proclament « le prince de la plus grande discrétion, entendement et vaillance qui issit de pièça de la noble maison de France (4). » Une lettre de Charles VII atteste les sentiments élevés que ce prince avait de ses devoirs de roi : « Par le « trépas du feu roi son père — disait-il, — lui survi- « vant était seul et unique héritier du dit royaume, et « qu'il pardonnerait tout le temps passé sans rien réser- « ver, et qu'il tiendrait ses peuples en paix et franchise,

(1) Plein de pitié.
(2) *Procès de Jeanne d'Arc*, tome IV, p. 298.
(3) Épître aux États de Blois (juillet 1433), dans les annotations aux œuvres d'Alain Chartier, publiées par Duchesne, p. 833.
(4) *Procès*, tome V, p. 288 et suiv. et 296.

« telle que le roi saint Louis tenait son royaume (1). »

Encore une fois, ce sont les ennemis domestiques, son propre entourage, dont le peu de patriotisme paralysent ce prince digne d'un meilleur sort, et qui — une fois libre de désastreuses influences — saura montrer tout ce que son esprit et son cœur renferment d'élevé et de généreux.

Que devenait Charles VII au milieu des intrigues qui se nouaient autour de lui, et l'enserraient si fort que l'on ne pouvait prévoir l'heure de la délivrance du malheureux prince ? Il avait paru à Poitiers pour le lit de justice du 8 mai 1431, mais le plus souvent il vivait retiré à Chinon ou à Amboise, dans un état assez précaire. Pendant cette période, il est obligé d'emprunter sans cesse aux seigneurs de sa cour, et, en 1433, considérant l'insuffisance de ses ressources et les charges de la guerre et de ses autres affaires, il donne commission pour engager ses châteaux, terres et revenus en Dauphiné (2). Par bonheur pour la France et son roi, quelques hommes énergiques — amis du prince — prirent sur eux de dénouer la situation en réduisant à l'impuissance l'ambitieux la Trémoille, qui abusait si étrangement des pouvoirs que lui avait confiés son maître, et dont l'incurie entraînait le pays sur une pente fatale et à un désastre irrémédiable. Délivré de son mauvais génie, non-seulement Charles VII avoua hautement les auteurs de ce salutaire coup d'État, mais encore il en fit ses conseillers : Breuil, Brézé et Coëtivy entrèrent aux affaires ; ils placèrent à leur tête le beau-frère du roi, Charles d'Anjou, alors âgé de dix-neuf ans à peine, et qui devait jouer un grand rôle dans les événements du règne.

(1) *Procès*, tome V, p. 295.
(2) Ordonnances, tome XIII, p. 165. Cf. Vallet de Viriville, tome II, p. 215, note, et 277.

Quant à la Trémoille, il dut rendre ses places et s'engager à ne plus approcher de la personne du roi. Le règne des intrigants et des traîtres était désormais fini : Charles rentrait enfin en possession de lui-même, et la France allait saluer des jours meilleurs.

Cependant la transformation du roi ne fut pas aussi soudaine qu'on pourrait le penser; ce n'est pas dès la première heure de sa délivrance que le prisonnier réapprend l'activité : l'esclavage a des effets délétères qu'un seul jour est insuffisant à détruire. Toutefois, dès le mois de juillet 1433, Charles VII commençait à agir par lui-même. « Notre roi est juste et en lui n'a aucune iniquité, « — disait alors l'évêque Jouvenel (1). — Et vu la con- « naissance qu'il prend de présent, ne doutez que Dieu « lui aidera. » Désormais, il était entouré de serviteurs intègres et dévoués : la maison d'Anjou reprenait une influence tutélaire. Peu à peu revenaient ceux que le despotisme jaloux de la Trémoille avait écartés; en même temps, les anciennes créatures du ministre disgracié étaient mises à l'écart. Des temps moins troublés commençaient à luire. Mais, dès lors, de sérieuses affaires sollicitaient l'attention du prince et de son conseil : la reprise des hostilités avec le duc de Bourgogne, qui, pendant les derniers mois de 1433 et les premiers de 1434, avait obtenu d'importants avantages; la poursuite de la lutte contre les Anglais, qui venaient de mettre en campagne trois corps d'armée... Une série de mesures habiles, combinées de longue main, prépara le succès : le 13 avril 1436, Paris était redevenu français (2). Charles VII passa

(1) Épître aux États de Blois (juillet 1433). Ms. fr. 2701, fol. 5.
(2) V. de Viriville : *Hist. de Charles VII*, tome II, p 350-362.

tout l'hiver en Languedoc, présidant les États, écoutant les doléances du peuple et signalant son passage par d'importantes réformes et d'utiles mesures administratives (1); ce qui n'empêche pas M. H. Martin de dire de Charles VII, à cette époque : « L'insolence des brigands le relançait « jusque dans les châteaux royaux, *où il cachait ses « voluptés oisives* (2). »

Le roi se retrouvait enfin lui-même, tel que, de 1418 à 1421, à Azay, au Pont-Saint-Esprit, à Montmirail, à Gallardon, à Chartres. Il reprenait l'épée en même temps que le sceptre, et chaque jour marquait un progrès notable dans cette heureuse transformation (3). L'affluence des gens de guerre et des auxiliaires venus des garnisons et des bonnes villes, le concours financier qu'il rencontrait, notamment à Paris, enflammaient l'ardeur de Charles (4). Il s'avança jusqu'à Bray-sur-Seine, et envoya son armée faire le siége de Montereau ; lui-même vint établir son *ost* devant la place. On le vit s'employer de sa personne aux travaux du siége ; jour et nuit il parcourait le camp « en habit dissimulé ; » il voulait tout voir et tout connaître : ce qui ne lui semblait pas bien ordonné, il le faisait changer, « et tant en faisait que, par plusieurs fois, les dits comte de (5) Perdriac, seigneur d'Albret et autres lui dirent qu'il s'en pût à passer à mains de diligence, s'il lui plaisait, pour le péril de sa personne, en allant et venant aux dits lieux ; et il leur

(1) Cs. dom Vaissette : *Hist. du Languedoc*, tome IV, p. 483 et suiv.; Chronique dite de Cagny; V. de Viriville, tome II, p. 377-379.
(2) *Hist. de France*, tome VI, p. 364, à la date de 1436.
(3) Chronique dite de Cagny. Cf. Th. Basin, tome I, p. 138.
(4) Chronique de Cagny.
(5) *Ibid.*

répondait que la guerre était à lui et non à autre et qu'il devait prendre sa part des diligences (1). » Enfin une brèche fut pratiquée, et l'assaut put être donné à la ville; le roi y fut en personne, « aussi avant que chevalier ou écuyer de sa compagnie. » Malgré tout ce qu'on put lui dire, il se jeta dans les fossés, ayant de l'eau au-dessus de la ceinture, monta à l'échelle l'épée au poing, et entra l'un des premiers dans la ville (2). L'ardeur du combat ne lui fit point oublier ses habitudes d'humanité et de clémence : il défendit de commettre aucun excès (3), et, sur la demande du Dauphin, il rendit aux Anglais prisonniers la liberté et leurs biens (4).

Le valeureux roi se retrouvait, et ne devait plus désormais s'effacer ; ce qui n'empêche pas, avec son parti pris ordinaire, M. H. Martin de dire — après Sismondi (5), — et en faisant table rase des témoignages des contemporains : « Cela est un peu suspect, l'historiographe Jean Chartier et Berry n'en disent rien (6). » Or, ce sont Berry et Monstrelet lui-même qui rendent justice à la bravoure chevaleresque de Charles VII...

Et voilà comment nos modernes, la plupart du temps, écrivent l'histoire !

Le 12 novembre suivant, Charles VII faisait son entrée dans Paris. « On lui fit — dit un contemporain (7) — aussi grande fête comme on pouvait faire à Dieu. » La

(1) Chronique de Cagny.
(2) *Ibid.* Cf. registres du parlement, XX, 1482, fol. 38.
(3) *Ibid.*
(4) Berry, p. 396.
(5) Hist. des Français, tome XIII, p. p. 312.
(6) Hist. de France, tome IV, p. 365.
(7) Journal de Paris, p. 713.

population tout entière s'était portée sur le passage du roi. Les cris : *Noël ! Noël !* étaient répétés de toutes parts. « Si en avait plusieurs qui pleuraient de joie et de pitié qu'ils avaient de ce qu'ils le revoyaient en leur ville (1). » — « Et fit-on moult grande joie cette nuit, comme de bucciner, de faire feux en my les rues, danser, manger et boire et de sonner plusieurs instruments (2). » Enfin, un autre contemporain exprime en ces termes les sentiments qui agitaient les esprits : « Les uns s'efforçaient de chanter et crier *Noël!* et les autres pleuraient en suppliant le roi qu'il leur voulût pardonner les grandes offenses que, par l'espace de vingt ans, ils avaient commises envers lui (3). » Le roi ne fut pas maître de sa légitime émotion, en présence d'une enthousiasme aussi sincère.

Le cœur lors lui apitoya
Entrant dedans le dit Paris;
Et dient aucuns qu'il larmoya
Ès grands joies qu'il eut et plaisirs (4).

Le séjour de Charles VII à Paris fut marqué par d'utiles mesures administratives ; il accueillit avec bienveillance les requêtes que la ville, l'Université, le Parlement lui présentèrent (5), et l'on remarqua qu'aucune représaille politique ne fut exercée (6). Les Anglais furent seuls exclus du Parlement, les Bourguignons demeurèrent à leur poste.

(1) Monstrelet, tome V, p. 306.
(2) Journal de Paris, p. 713.
(3) Chronique de Cagny.
(4) Vigiles de la mort du roi Charles VII, éd. de 1724, tome I, p. 157.
(5) Berry, Monstrelet; du Boulay : *Hist. univ. Par.*, tome V, p. 441. Ordonnances, tome XV, p. 49, etc.
(6) V. de Viriville, tome II, p. 388.

Tous ces témoignages de l'allégresse des Parisiens et des bonnes dispositions du roi à leur égard, nous les empruntons à des contemporains ou à des auteurs manifestement hostiles pour la plupart à Charles VII, tels que le *Journal de Paris*, Monstrelet, etc.

L'affaire de la Pragmatique, la réforme des gens de guerre, la poursuite de la guerre contre les Anglais, voilà les affaires dont le roi eut à s'occuper en 1438 et 1439. « La Pragmatique Sanction, dont certains historiens ont fait un titre d'honneur à Charles VII, touchait à des questions qui échappaient à la juridiction royale : ce n'était pas sans la papauté et contre la papauté qu'on pouvait trancher certains points de la plus haute gravité... L'esprit qui avait inspiré certains articles de la Pragmatique conduisait au schisme, et ce fut à Charles VII que, dix ans après, revint l'honneur d'avoir pacifié l'Église et restauré le pouvoir pontifical (1). »

La réforme militaire fut, de la part du roi, l'objet d'une attention constante, d'une persévérance infatigable. De nombreuses mesures administratives et militaires attestent cette disposition (2); cette loi, qu'on a qualifiée « d'une des plus importantes de la monarchie (3), » était une véritable révolution (2 novembre 1439). Enfin, une grave question se posait : la question de la paix ou de la guerre. Le roi la fit examiner avec le plus grand soin par les États généraux assemblés à Orléans, qui se décidèrent à l'unanimité pour la paix (4); mais plus de quatre

(1) G. de Beaucour, *ibid.*, 7e année, 1872, t. XII, p. 104.

(2) Ordonnances des 30 décembre 1437, 3 février, 2 et 14 avril, 17 mai, 7 juillet, 19 et 29 septembre, 22 novembre 1438.

(3) Isambert, Recueil général des anciennes lois françaises, tome IX, p. 57.

(4) Berry, p. 404-405.

années devaient s'écouler avant que les négociations aboutissent au résultat si vivement désiré.

Dès lors, Charles VII se montre sous un aspect nouveau et vraiment royal. On l'a vu au siége de Montereau faisant bravement son devoir, et payant de sa personne comme un simple soldat; regardons-le encore pendant le siége de Pontoise (juin-septembre 1441), qui fut une des opérations militaires les plus importantes du règne.

C'est au retour d'une expédition en Champagne contre les *brigands*, qui exerçaient leurs ravages dans cette province, et qui furent châtiés avec sévérité (1), que Charles VII résolut de porter un coup décisif à la puissance anglaise, en lui enlevant un de ses boulevards dont la position commandait Paris. Creil fut d'abord emporté : « Le roi s'y employa de sa personne très-activement, » dit Chartier (2). Le 4 juin 1441, le siége fut mis devant Pontoise. Si Charles VII avait une vaillante et forte armée, il se trouvait aussi en présence d'ennemis habiles et déterminés. Après avoir lui-même dirigé avec une grande prudence les opérations, visité les tranchées et reconnu le point le plus favorable à l'attaque (3), le roi fit donner un premier assaut; enfin, le 25 septembre, l'artillerie ayant fait une brèche sur plusieurs points, un assaut général eut lieu. Charles, à la tête d'un des corps d'armée, assaillit la tour du Friche, et pénétra l'un des premiers dans la place, l'épée à la main, « en déconfisant ses ennemis et les mettant en fuite parmi la ville jusques au châtel (4). »

(1) Monstrelet, tome V, p. 457 et suiv.
(2) Chartier, tome II, p. 16.
(3) Th. Basin, tome I, p. 144.
(4) Berry, p. 416.

Après l'exposé des faits que l'on vient de lire, on a le droit de s'étonner d'entendre dire à Sismondi (1439) (1) : « Nous sommes arrivés à l'époque où il s'opéra dans les habitudes de Charles un changement que les historiens du temps n'expliquent point, ne remarquent pas même, et qui restera toujours un phénomène étrange de l'esprit humain. » Un tel langage confond la raison, et accuse de la part de l'historien genevois protestant ou une ignorance très-grande ou une outrecuidance qui dépasse toutes les bornes. Les historiens contemporains de Charles VII expliquent et remarquent jour par jour, pour ainsi dire, cette transformation assez rapide et très-visible de ce prince. Ce phénomène n'est nullement étrange, mais il est des plus honorables à la mémoire du fils de Charles VI, qui, à l'exemple de son père, aima toujours sincèrement son peuple ; et son peuple le lui rendait bien, comme nous l'avons déjà vu, et ainsi que nous le verrons encore mieux par la suite de cette étude. Tout en constatant, à son point de vue, l'inaction de Charles VII, dans la première partie de son règne, Sismondi est contraint de rendre justice au caractère de ce prince, dans la seconde période de son gouvernement : « Dès à présent — dit-il (2), — nous le verrons montrer une ferme volonté de rétablir l'ordre dans son royaume, d'en chasser les ennemis, de sacrifier son repos, ses plaisirs à son devoir, et une intelligence remarquable dans le choix des moyens pour arriver à son but. »

Voyons comment, à cette époque de 1439, et même quelques années auparavant, les contemporains appréciaient le caractère de Charles VII, faisant équitablement la

(1) Hist. des Français, tome XIII, p. 344.
(2) *Ibid.*, p 344 345.

part des défauts et aussi celle des qualités. Georges Chastellain (1) reconnait à Charles VII, avec « de petites chétivetés, beaucoup de belles vertus. » Selon un mot célèbre, ce prince eut les défauts de ses qualités : généreux, il fut parfois prodigue ; clément par caractère, il ne se montra que trop faible en certaines circonstances; mais reconnaissant des services rendus à l'État, à lui-même, à son père, à son aïeul, il le fut toujours. Avec de telles qualités bien dirigées, Charles VII ne pouvait manquer d'être et fut un bon roi, ce qui vaut bien et n'empêche nullement d'être un grand prince, comme il ne tardera pas à résulter de la suite et de la conclusion de cette étude historique, faite avec la plus grande impartialité, car nous accueillons aussi bien les témoignagnes à charge que ceux à décharge.

Nous voici parvenus en pleine lumière sur cette lointaine époque; la lutte avec l'Angleterre suspendue, Charles se consacra tout entier à la rénovation du pays et aux importantes réformes administratives qui remplirent si glorieusement la seconde partie de son règne. Le roi de Bourges a disparu, place au roi de France, c'est-à-dire à l'auteur — après Dieu et avec l'aide du ciel — des dix-huit années de prospérité et de gloire, dont le pays jouit sous son habile et ferme administration.

La transformation que nous avons constatée chez Charles VII, entre les années 1437 et 1442, fut-elle l'œuvre du temps et des circonstances, ou doit-on en chercher la cause dans des influences qui auraient surgi tout d'un coup et seraient devenues prépondérantes ? Là n'est pas pour nous la question ; nous n'avons donc pas à y répondre: ce n'est pas un livre que nous écrivons, c'est un

1) Tome II, p. 185.

problème dont nous donnons la solution aux esprits soucieux de la gloire de notre vieille et chère France sous l'un de ses plus grands rois, rien de plus. (1). Cependant, parmi les influences qui, dit-on, déterminèrent Charles VII à sortir de sa léthargie, il en est une qui a été mise en avant avec une complaisance et une persistance toutes particulières — on a nommé celle d'Agnès Sorel.

Quoique nous ayons nous-même — après quelques critiques des mieux informés — réduit à sa juste valeur, c'est-à-dire au néant, cette assertion romanesque, pour ne pas dire fabuleuse, on nous permettra bien d'y insister encore une dernière fois. On est vraiment étonné en entendant des hommes tels que MM. Champollion (2) et Guizot (3), pour ne citer que les plus connus des nombreux champions modernes d'Agnès Sorel, couvrir un tel mensonge de l'autorité de leur science et de leur talent. Cependant, cette fiction, due à la plume de du Haillan (4), et livrée à la circulation par le trop fécond anecdotier Brantôme (5) — sans souci de l'ordre des temps et des circonstances, — fait coïncider l'arrivée de Jeanne d'Arc à Chinon au moment où Agnès y vivait près de Charles VII (6), et l'y place dès 1422 (7), c'est-à-dire vingt-deux ans avant l'époque exacte de la première apparition de cette favorite à la cour de France (1444).

(1) Cs. M. G. de Beaucour, *ibid.*, 8e année, tome XIV (1873), p. 61 et suiv.
(2) Paléographie universelle.
(3) L'histoire de France racontée à mes petits-enfants, tome III, p. 394. Cf, p. 393.
(4) L'histoire de France, etc. (Paris, 1585, in-8°) tome III, fol. 454. vo 445. La première édition de du Haillan parut en 1576.
(5) Dames galantes, discours VI.
(6) Anquetil, Baudot de Juilly, Quatremère, Laurentie, etc.
(7) L'historien anglais Henry.

Or, de l'aveu même des écrivains qui défendent, au moins en partie, la tradition mensongère, on ne trouve, avant 1444, « pas un acte, pas un article de compte, pas une pièce quelconque offrant la mention directe ou indirecte d'Agnès Sorel (1), » tandis qu'après 1444, les documents abondent.

Or, la transformation *merveilleuse* (2) de Charles VII s'étant accomplie entre les années 1437 et 1442, Agnès Sorel, qui ne parut à la cour qu'en 1444, ne put y être pour rien : c'est logique.

Quant à l'influence que cette favorite put avoir sur le roi, nous avons fait voir ailleurs (3) qu'elle fut nulle, au point de vue politique et patriotique, mais malheureuse pour la personne privé dans le monarque : Agnès ne songeait qu'à sa toilette, à son bien-être, à l'avancement de ses protégés et de sa famille, ne s'occupant d'ailleurs que de frivolités, de caquetages, pour ne pas dire pis.

Donc, de par la chronologie, cette femme ne put se trouver auprès du roi au moment où son énergie avait besoin d'un vif et salutaire aiguillon, et quand elle parut à la cour, elle n'y apporta aucune des qualités si remarquables dont ses modernes chevaliers servants et admirateurs l'ont dotée à l'envi (4).

(1) V. de Viriville : *Hist. de Charles VII*, tome III, p. 18.

(2) P. Clément : *Jacques Cœur et Charles VII*, tome II, p. 112-113.

(3) Erreurs et mensonges hist., 3e série, p. 198-209.

(4) Pour ne citer que quelques-uns des auteurs modernes les plus connus, qui ont chanté les louanges d'Agnès Sorel, — M. Champollion d'abord s'exprime ainsi : « Elle jouit du rare privilége d'être aimée du roi, de la reine et de la France; aucune autre dame *de sa profession* ne put se concilier de pareils avantages, et l'histoire en a fait honneur à l'aménité du caractère d'Agnès, à l'agrément de son esprit et de sa personne, *à la modération de ses volontés;* il serait peut être juste aussi d'en attribuer quelque chose à la raison supérieure de la reine Marie

Ce qui est hors de doute, c'est que, à l'époque où nous sommes parvenus, Charles VII n'avait aucun besoin d'être stimulé pour remplir ses devoirs de roi, et qu'il brûlait du désir de chasser les Anglais du territoire.

« La politique suivie pendant la trêve avec l'Angleterre permettait à Charles VII de saisir la première occasion favorable pour reprendre les hostilités. Par la double campagne de 1444, le roi avait *tiré le mauvais sang de l'armée* (1) ; en 1445, la réforme des gens de guerre, décrétée par l'ordonnance du 2 novembre 1435, avait enfin reçu une sanction par la formation des compagnies d'ordonnance ; en 1443, les francs-archers avaient été créés ; enfin une artillerie formidable, et telle qu'il « n'était mémoire d'homme d'en avoir vu à roi chrétien (2), » avait été rassemblée par les soins des frères Bureau, avec le concours du roi, qui prenait un vif intérêt à ce travail. Nous étions désormais en possession d'une armée nationale, pourvue de toutes les ressources nécessaires (3). » Comme l'a dit M. de Viriville, en voulant la paix, Charles VII

d'Anjou et à son héroïque dévouement au roi Charles VII, son mari. Ce roi, pour mériter les bonnes grâces de *ses femmes*, se décida à chasser les Anglais de son royaume : il aurait pu trouver de plus nobles motifs à une telle résolution; mais Agnès était tout pour lui, *et sans elle rien ne lui était rien.* » — Paléographie universelle. Puis, c'est le tour de M. Guizot : « Je ne prends nul plaisir à méconnaître le bien, même quand il se trouve en compagnie du mal, et je n'ai garde de contester la part d'influence d'Agnès Sorel dans le réveil politique et guerrier de Charles VII après le traité d'Arras. » — L'*Hist. de France racontée à mes petits-enfants*, t. II, p. 394. Enfin, M. V. de Viriville parle avec complaisance de « l'influence active, absolue de la douce et généreuse conseillère, de son ascendant sans limite ni réserve, s'étendant aux plus grandes comme aux plus petites choses. » — *Hist. de Charles VII*, tome III, passim.

(1) Expression attribuée à Charles VII.

(2) Jacques du Clercq, livre I, chap. XXXVIII.

(3) M. G. de Beaucourt, *ibid.*, p. 153.

avait admirablement préparé la guerre (1). Ses alliances avec les puissances étrangères, son intervention décisive dans les affaires de l'Église, son attitude à l'égard du duc de Bourgogne et des grands vassaux avaient donné à son gouvernement une autorité et un prestige inconnus depuis longtemps. D'un autre côté, les réformes financières, judiciaires, administratives, n'avaient pas cessé de préoccuper le roi, et la bonne renommée de son gouvernement devait singulièrement faciliter la conquête de la Normandie.

Ce fut l'imprudente et déloyale agression de l'Angleterre qui amena la rupture de la trêve : au mois de mars 1449, la ville de Fougères tomba, par surprise, aux mains d'un capitaine qui, bien que paraissant agir de son chef, était l'exécuteur d'ordres secrets du gouvernement anglais. Aucune satisfaction n'étant donnée, on autorisa le duc de Bretagne à user de représailles, et plusieurs places furent occupées. Le 17 juillet, la trêve fut définitivement rompue ; ce jour-là même, Verneuil tombait par suprise aux mains de Brézé. A la fin de ce mois, plusieurs corps d'armée envahirent simultanément la Normandie. Dunois s'empara successivement de Pont-Audemer, Pont-Lévêque, Lisieux et Mantes. Ce fut le début de conquêtes si nombreuses, que, le 10 novembre, Charles VII faisait son entrée à Rouen, où sa venue fut saluée par les témoignagnes de la plus grande allégresse mêlée à une émotion qui en doublait le prix. « Il y eut un des plus notables bourgeois qui lui présenta les clés de ville, mais à grand'peine put parler, à force de pleurer, dont il fit mal au roi et en eut pitié (2). »

(1) Hist. de Charles VII, tome III, p. 143.
(2) Mathieu d'Escouchy, tome I, p. 232.

Talbot et les autres otages étaient à une fenêtre, avec la comtessse de Dunois, pour voir passer le cortége ; quelqu'un lui ayant demandé s'il trouvait les Français bien habillés et bien armés, il répondit que de leurs parements il ne tenait compte, et que ce n'était que pour donner courage et appétit à ceux qui les combattraient ; mais qu'il prisait fort la personne du roi, ajoutant qn'il aimerait mieux être en sa compagnie à combattre avec dix mille combattants que sous un autre chef avec vingt mille (1).

Les habitants de Rouen étaient dans l'ivresse : pendant quatre jours, des feux de joie furent allumés ; les travaux demeurèrent suspendus ; des tables, chargées de mets à profusion, étaient dressées dans les rues et sur les places publiques (2).

Dès le 28 novembre, Charles VII quitta Rouen, et alla suivre le siége qu'il venait de faire mettre devant Harfleur. L'hiver, d'une rigueur exceptionnelle, rendait les opérations difficiles. Le roi y prit une part active : chaque jour il visitait les travaux, descendant dans les tranchées, s'avançant par les fossés et les mines, « la salade en sa tête et son pavois en sa main, » faisant tirer sous ses yeux les seize grosses bombardes qui battaient les murs de cette ville (3). Le siége fut si vigoureusement mené, qu'au bout de seize jours, les Anglais demandèrent à capituler.

(1) Discours de Jouvenel des Ursins. Ms. fr. 2701, fol. 94, v°.

(2) Fallue : *Hist. polit. de l'Église métropol. et du diocèse de Rouen*, tome II, p. 477. — E. de Fréville : *Documents relatifs à l'hist. de Rouen*, br. in-8° de 8 p.

(3) Jean Chartier, p. 178. Cf. le rôle de dépenses du 4 novembre 1450, dans les Preuves de d'Escouchy, p. 373 et 377.

L'armée française marchait de succès en succès; le plus grand de tous — la revanche d'Azincourt et de Verneuil, — ce fut sans contredit la victoire de Formigny (15 avril 1450).

Le 12 août, l'évacuation de la Normandie était complète. Cette merveilleuse campagne avait duré un an et six jours.

Après la Normandie, ce fut le tour de la Guyenne. La Guyenne s'était soulevée (1452), et Talbot, débarqué à Bordeaux le 22 octobre, avait occupé la ville, grâce à la connivence des habitants. Charles VII s'occupa aussitôt de réparer cet échec (1). Mais la Guyenne tout entière, sauf Bourg et Blaye, suivit bientôt l'exemple de Bordeaux. La saison, d'ailleurs, ne permettait pas d'entrer en campagne. Le 2 juin 1453, les opérations militaires s'ouvraient par le siége de Chalais, qui tomba au pouvoir des Français, ainsi que quelques autres places. Le 13 juillet, on assiégeait Castillon; le 17, Talbot, venu au secours de cette ville, trouvait la mort dans une bataille qui décida du sort de la campagne.

Le 27 juillet, le roi s'avança vers Bordeaux, dont on venait d'entamer le siége; il avait une armée brillante et nombreuse : il prit une part active à toutes les opérations militaires, s'occupant à la fois de son artillerie et de sa flotte, qui stationnait dans la Garonne, presque en face de Bordeaux (2). Le 9 octobre, après une résistance acharnée, la ville dut se rendre, et à la fin du mois il n'y avait plus un seul Anglais sur le sol de la Guyenne. Ce grand résultat, si brillamment obtenu, et auquel Charles VII

(1) Th. Basin, tome I, p. 262.
(2) Berry, p. 471 et 472. Cf. Martial d'Auvergne, tome II, p. 154.

avait si largement concouru, fut célébré par des réjouissances publiques; une des premières médailles françaises qui aient été frappées fut consacrée à en perpétuer le souvenir (1). Il est intéressant de remarquer que ces médailles étaient frappées, à un grand nombre d'exemplaires, en or, en argent, en cuivre doré, et qu'elles se répandaient ainsi, non-seulement parmi les seigneurs de la cour et les capitaines, mais parmi les simples archers, C'était comme une sorte de *médaille militaire*, qu'on portait sur le pectoral de l'armure ou sur le casque, et qui se conservait ensuite dans les familles.

L'œuvre commencée par Jeanne d'Arc, dont le roi poursuivait alors la réhabilitation auprès de la cour de Rome, était heureusement et définitivement accomplie. Les Anglais étaient « boutés hors de *toute France.* » Charles VII avait bien mérité ce magnifique surnom de *Victorieux*, que la reconnaissance publique lui décerna, et qui a été consacré par la postérité.

A la même époque, Charles VII s'occupe plus sérieusement que jamais des affaires de l'État : la politique et l'administration portent, dans les dernières années du règne, la marque d'une main ferme et vigilante, d'une intelligence élevée et active, d'une pensée qui marche à son but à travers tous les obstacles. Nul souverain ne fut jamais peut-être aussi accessible que Charles VII; il « mettait jours et heures de besogner à toutes conditions d'hommes, lesquelles infailliblement voulaient être observées, et besognait de personne à personne distinctement à chacun, une heure avec clercs, une autre avec nobles,

(1) Voyez l'intéressant mémoire de M. V. de Viriville : *Notice hist. sur la médaille frappée en souvenir de l'expulsion des Anglais de* 1451 *à* 1460. (Paris, 1867, in-8°.)

une autre, avec étrangers, une autre avec gens mécaniques, armuriers, bombardiers, et semblables gens (1). » Chaque jour avait son occupation fixe pour le roi (2); il ne se donnait congé que le jeudi, et encore tout au plus une partie du jeudi (3). Il ne décidait aucune matière importante qu'après délibération du conseil, faisait examiner les lettres qu'il avait à signer, et, avant d'y mettre sa signature, les lisait « de mot à mot (4). » Il signait toutes les lettres de sa propre main (5). Si, par importunité, on lui arrachait quelque faveur extraordinaire, il n'entendait pas pour cela déroger aux règles de la justice ni aux anciennes ordonnances, et, quand on l'avertissait d'abus commis sous ce rapport, il les faisait aussitôt réparer (6). Il voulait que bonne et brève justice fût faite à tous, au pauvre comme au riche, au petit comme au grand (7). Ce qui était délibéré en conseil était exécuté sans délai et sans aucune modification. La justice avait son cours, sans empêchement ni réserve. Aussi Charles VII fut-il tenu sous ce rapport en si haute estime, que plus tard les magistrats hésitèrent à revenir sur des sentences rendues sous son règne (8).

Portant ses soins jusque dans ses intérêts privés, Charles tenait un rôle de ses valets de chambre, cuisiniers, sommeliers et autres officiers subalternes, où il consignait l'âge et les services de chacun, et, suivant le

(1) M. V. de Viriville, tome II, p. 184.
(2) Henri Baude, p. 10.
(3) *Id.*, *ibid.*
(4) *Id.*, *ibid.*
(5) 41e compte de l'hôtel (1460-61), Ms. fr. 6754, fol. 51, v°.
(6) H. Baude, p. 10.
(7) *Id.*, p. 9.
(8) P. Clément, tome II, p. 345.

mérite ou l'ancienneté, il leur donnait quelque charge; si certains étaient reconnus incapables de remplir eux-mêmes leur office, ils devaient le rendre à des gens compétents, et le roi était informé du choix du remplaçant. Il signait de sa main les rôles des receveurs généraux, les états et acquits financiers, repassait chaque année, et souvent, s'il en était besoin, « tout le fait de ses finances, et le faisait calculer en sa présence, car il l'entendait bien (1). » Il refusait peu de grâces quand on sollicitait son pardon (2).

Ami des lettres et des sciences, Charles VII les encouragea toujours puissamment (3). Entendait-il parler d'un homme de mérite, il l'attirait près de lui et lui donnait place dans son conseil (4). Des savants étrangers trouvèrent un asile à sa cour. Grégorios Tiphernas ouvrit, en 1458, à l'Université de Paris, le premier cours classique de langue grecque. Il ne tint même pas à Charles VII que l'imprimerie, qui venait d'être découverte à Strasbourg par Guttenberg, ne fût introduite en France (5). En somme, ce prince donna une vive impulsion aux lettres, et les arts n'y restèrent point étrangers : il avait à sa cour des peintres habiles et de nombreux musiciens.

Du règne de Charles VII, de ses dernières années surtout, date le progrès sans cesse croissant de l'influence française en Europe; tous les princes recherchent l'alliance du roi, et l'attention de celui-ci se porte tour à tour sur l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, avec des vues péné-

(1) H. Baude, p. 11.
(2) *Id.*, p. 10. Cf. Martial d'Auvergne, tome II, p. 30.
(3) G. de Beaucour, p. 388 et suiv.
(4) Martial d'Auvergne : *Vigiles de Charles VII*, tome II, p. 22.
(5) Nouvelle biographie générale, art. *Janson*, par V. de Viriville.

trantes et profondes. La correspondance de ce prince atteste la part active et personnelle qu'il prenait à toutes choses (1).

Les derniers jours de Charles VII furent attristés par des conspirations qu'il sut, il est vrai, déjouer; mais il ne put échapper aux cruelles angoisses qui ébranlèrent sa santé et le conduisirent au tombeau avant l'heure (juillet 1459). Atteint d'un horrible abcès dans la bouche, il se vit mourir lentement, sans pouvoir prendre aucune nourriture. Sa fin fut très-édifiante et pleine d'humilité chrétienne. On était au 22 juillet: « Quel jour est-ce?» demanda le roi aux religieux qui l'entouraient. — Sire, (lui répondirent-ils), il est le jour de la glorieuse Madeleine. — Ah! (reprit-il), je loue mon Dieu et le remercie de ce qu'il lui plaît que le plus grand pécheur du monde meurt le jour de la pécheresse. » Après s'être confessé et avoir reçu le viatique et l'extrême onction, il rendit le dernier soupir, le mercredi 22 juillet 1461.

Et maintenant, en résumant la remarquable et profonde étude consacrée par M. G. de Beaucour à Charles VII, et dont nous n'avons pu donner que les grandes lignes, les traits principaux, constatons deux points essentiels: l'unanimité des regrets qui suivirent la mort de ce monarque, ainsi que le concert immense d'éloges donnés à ses qualités de souverain, non-seulement par ses amis, mais encore et peut-être plus encore par ses adversaires et ses ennemis mêmes.

Et d'abord, les nations étrangères, par la voix de leurs poëtes, de leurs historiens, de leurs hommes d'État: le Rhodien Georgillos appelle Charles VII le « grand roi de

(1) G. de Beaucour, p. 400 et suiv.

l'Occident (1). » Le sultan Aboud Saïd Jacmac le proclame le « seigneur de la mer et de la terre (2); » les Vénitiens le qualifient le « grand roi » par excellence. « Aimé tant de ses sujets comme des nations étranges (3) — dit un contemporain (4), — Charles fut craint et redouté de ses voisins (5). » « Le roi est puissant à merveille et est de grande conduite — disait le comte de Charolais, — et n'y a roi au monde aujourd'hui qui tant fasse à craindre (6). » Et quel témoignage que celui d'un grand ennemi — le duc de Bourgogne ! « Je le tiens si puissant, si sage, si prudent — disait-il, — qu'il saura bien réformer ceux de son conseil, sans qu'il soit besoin que autrui s'en doive mêler (7). »

Les éloges donnés par les chroniqueurs même les plus hostiles peuvent se résumer en ces termes de Jean le Fèvre (8) : « En telle renommée et gloire régna jusques à la mort, et qu'il soit vrai que depuis trois cents ans, n'eut roi en France qui mieux se gouverna que lui. » Les autres annalistes hostiles portent la louange jusqu'à l'hyperbole; pour Georges Chastellain, par exemple, en maints endroits de ses écrits (9), il appelle le roi Charles VII le « roi émerveillable et prodigieux, » le « roi plus exalté par nature que par fortune, » le « plus sage et le plus glo-

(1) V. de Viriville, tome III, p. 333, note complémentaire.
(2) Math. d'Escouchy, tome I, p. 122. Cf. Du Clercq, p. 172.
(3) Étrangères.
(4) Baude, p. 13.
(5) Le Fèvre de Saint-Remy, p. 559.
(6) Chastellain, tome III, p. 426.
(7) Math. d'Escouchy, tome II, p. 333.
(8) Chronique, dans Buchon, p. 559.
(9) Tome IV, p. 15; tome VI, p. 420, 421, 437, 456; tome VII, p. 324, note, etc.

rieux roi, tout compris, et le plus clair et plein de hauts faits qui guère ait été depuis Charlemagne, » etc., etc., etc.

« Plus sobres dans les expressions, les chroniqueurs français sont unanimes — dit M. de Beaucour (1) — à vanter la sagesse, la prudence, la clémence, la bonté, l'affabilité, la générosité de Charles VII; ils louent son grand sens, la finesse de son esprit, sa bravoure, sa fermeté jointe à une sage modération; ils nous le montrent fidèle observateur de sa parole, sans cesse occupé du bonheur de son peuple, prenant un soin vigilant des affaires de l'État, possédant à fond cette science si rare, mais si nécessaire chez les souverains, la science des hommes. Pour eux, aucun prince ne fut plus fidèle à ses devoirs, plus jaloux de l'honneur de sa couronne. »

La même unanimité se retrouve dans les jugements sur les résultats du règne. Et d'abord, le Bourguignon Georges Chastellain : « Lui de son royaume tout désolé, tanné et déchiré comme un désemparé et démoli à tous les côtés, miné en ses fondements et en toutes ses beautés et magnificences, mis à ruine, sans labeur, sans peuple habitant, sans marchandise et sans justice, sans règle et sans ordre, plein de larrons et de brigands, plein de pauvreté et de mésaise, plein de violences et d'exactions, plein de tyrannie et d'inhumanité, et qui même avait son royal trône et siége gisant par terre, tombé et enversé ce dessus dessous, escabeau des pieds des hommes, foulure des Anglais, il, en grand sens et labeur, en toute fréquente provision nécessaire, par vertu, par diligence, par conseil et par remède, le remit en justice et en paix, le remit en

(1) P. 435.

ordre et en règle, le repeupla d'hommes et de labeur, le ramena à franchise et à richesse, et tout ce qu'il y avait de mal, il l'extirpait et le déchassait dehors ; et tout ce qui était de profit, de gloire et de salut, tout y faisait recroître et renaître par abondance; et tellement, qu'en recouvrant son royaume tout à lui, par sens et par armes, ce qui oncques n'avait été vu en un autre, il en fit le royaume de bénédiction, le royaume de justice et de sûreté, le royaume de souverain honneur du monde. Et lui, cause et procureur de tous ces hauts biens, s'acquit triomphale gloire et louange sur tous les rois de la terre (1). »

Le ton d'Henri Baude, un panégyriste, est à la hauteur de celui de l'ennemi : « Et tellement conduisit ses œuvres et en si grande justice et police que, en bref temps et sans grande effusion de sang, il recouvra tout son royaume. En quoi faisant, les laboureurs ne laissaient point de labourer, ni à eux tenir en leurs maisons, car les gens d'armes ne leur faisaient aucunes exactions ni cause n'en avaient, et si n'eussent osé, car ils étaient bien payés. Par quoi, vingt ans après son trépas, lui et son peuple vécurent en paix et tranquillité, aimé tant de ses sujets comme des nations étranges, qui venaient souvent de vers lui à conseil pour le différend de leurs questions, et ce pour la grande justice qu'il tenait. Craint des bons et mauvais ; des bons qui craignaient mal faire, de peur qu'il ne vînt à sa connaissance; des mauvais qui craignaient sa justice. Obéi de ses vassaux et sujets et bien servi de ses serviteurs vieux, sages et bien morigénés, qui savaient sa condition telle qu'il voulait que chacun eût ce qui lui appartenait. Et après, son décès fut en grand solennité, pleur

(1) Œuvres, tome VII, p. 325, note.

et lamentation enseveli à grands regrets de tous états (1).»

Encore une citation : nous l'empruntons au sévère Thomas Basin, évêque de Lisieux, peu prodigue d'éloges et grand diseur de vérités parfois dures : « Charles fut remarquable par sa prudence, son honnêteté et sa modération. La meilleure preuve, c'est que, jeune encore quand il parvint au trône, son père étant mort sous la domination des Anglais et des Bourguignons, qui occupaient la plus vaste et la meilleure partie du royaume,... il finit par chasser ses ennemis de tout le royaume et par reconquérir des provinces que les Anglais regardaient comme leur bien propre. Après ces victoires, remportées par un secours spécial du ciel, il sut gouverner avec tant de sagesse, qu'il laissa à son fils dans un état florissant ce même royaume qu'il avait trouvé épuisé, affaibli, presque désert, dépeuplé par de si longues guerres et de si lourds impôts (2). »

Ainsi s'expriment sur le compte de Charles VII et son règne les contemporains — amis et ennemis ; — il y a donc grandement lieu de s'étonner que de modernes historiens, en tête desquels un homme de valeur et de bonne foi comme Th. Lavallée, aient méconnu et dénaturé cette grande figure de Charles VII. Chez M. T. Lavallée, son opinion politique lui a faussé l'optique (pour ainsi parler) de ce règne si remarquable entre tous. Voici ce qu'il en dit : « La France s'était relevée d'une prostration complète, plus forte et plus compacte qu'auparavant ; *mais c'était à elle-même qu'elle devait cette rapide rénovation.* Jamais *la nation* n'avait

(1) Éloge ou portrait historique de Charles VII, p. 13.
(2) Hist. de Charles VII et de Louis XI, tome III, p. 193.

paru plus agissante, plus vivante, plus confiante en elle-même : elle s'était sauvée, et son roi avec elle, malgré tous les obstacles, *malgré son roi lui-même*. Charles VII avait joué dans ce grand travail un rôle *presque tout passif;* il avait été *bien servi*, et le surnom lui en resta : bien servi par le peuple, qui se dévoua pour lui avec une admirable constance ; bien servi par Jeanne d'Arc et Jacques Cœur; bien servi par ses capitaines; bien servi par ses soldats ; bien servi par ses vices mêmes, son astucieuse indolence, son égoïsme, son ingratitude. De roi de Bourges, il était devenu le plus puissant monarque chrétien... (1). »

A l'époque où M. Th. Lavallée écrivait ces lignes, il était ou se croyait *républicain ;* dès lors la devise : « Tout par le peuple ! » devint la sienne. Cet historien, d'ailleurs fort estimable, est mort dans des idées bien différentes, et il se proposait de revoir et de corriger son *Histoire des Français*; mais le temps lui a manqué. Sachons gré à sa mémoire de ses bonnes dispositions.

Th. Levallée avoue que Charles VII fut « bien servi par le peuple, qui se dévoua ponr lui avec une admirable constance; » nous ne voulons pour ce monarque de plus grand ni de meilleur éloge : le peuple savait et sentait que son roi l'aimait. Que de merveilles ne fait pas accomplir une telle conviction dans les masses, lorsqu'elle les domine! Donc, Charles VII était mieux qu'un homme « bien servi par ses vices mêmes, son astucieuse indolence, son égoïsme, son ingratitude, » pour employer les termes injustes dont se sert le moderne historien.

(1) Th. Lavallée : *Hist. des Français* (6e édit., 1847), tome II, p. 157.

Plus près de nous, M. Henri Martin, le lauréat de deux Académies — qui l'ont proclamé le plus grand historien de France (1), — aggravant la note donnée par T. Lavallée, dit, en résumant le règne de Charles VII : « Tout prospère au roi Charles. On l'appelle le *Victorieux*. C'est en son nom, c'est pour lui (2) que s'est opérée la délivrance du royaume. La popularité lui est venue avec le succès. Le souvenir des maux effroyables auxquels on vient d'échapper à peine, le bien-être de cette société qui renaît, rendent toutes charges légères et la foule patiente : *le peuple fait remonter au roi le mérite de sa condition meilleure* ; le peuple voit les résultats généraux mieux que les vrais ressorts et que les causes particulières, et reporte naturellement sa rancune ou sa reconnaissance sur la personne au nom de laquelle se fait le bien national (3). »

Et le peuple, n'en déplaise à M. H. Martin, a parfaitement raison ; à qui le passager s'en prend-il de la bonne manœuvre du navire qui le porte, sinon au pilote ? Donc Charles VII fut un bon pilote, vigilant, infatigable, comme nous le montrent ses contemporains, même ses ennemis. M. H. Martin nous semble, après cela, assez mal venu à dire que, dans la personne de Charles VII, « le vice, l'ingratitude, la basse jalousie, trônent en paix et en splendeur aux acclamations de la multitude (4). »

(1) L'ouvrage de M. H. Martin a obtenu de l'Académie des inscriptions et belles lettres le grand prix Gobert ; et il a été ensuite couronné quatre fois par l'Académie française.

(2) *Par lui* serait plus logique, dans le système adopté par M. H Martin.

(3) Hist. de France (4e édit., 1855), tome VI, p. 504.

(4) *Ibid.*

Et c'est le rationaliste et le peu chrétien M. H. Martin qui ose accuser Charles VII de s'être « défié, on peut le « dire, de Dieu lui-même (1) ! »

Après le républicain et la rationaliste, écoutons le protestant M. Guizot : c'est encore lui — de nos historiens modernes — qui se montre le moins injuste à l'égard de Charles VII ; il n'est pas réfractaire aux témoignages des contemporains, seulement il les entortille de sa phraséologie doctrinaire, comme pour en atténuer — dirait-on — l'effet : « Il y a, en tout temps et à tous les âges des peuples, une certaine mesure, très-inégale, de bon ordre, de justice et de sécurité dont ils ne peuvent se passer ; quand elle leur manque, soit par les fautes de ceux qui les gouvernent, soit par leurs propres fautes, ils la recherchent avec une passion aveugle, et l'acceptent, quel que soit le pouvoir qui la leur procure et le prix qu'elle leur coûte. Charles VII n'était un prince ni respectable, ni aimable, et pendant bien des années, son règne n'avait pas été prospère ; mais, « il donna cours à « justice, qui avait été morte longtemps — dit un chro- « niqueur dévoué au duc de Bourgogne ; — il fit cesser « les tyrannies et exactions de gens d'armes, et fit d'une « infinité de meurtriers et de larrons des gens résolus « et de vie honnête ; il mit passages assurés en des bois « et forêts meurtrières, toutes voies sûres, toutes villes « paisibles, toutes nations de son royaume tranquilles ; il « corrigeait les mauvais et honorait les bons, et il était « piteux de sang humain. »

« J'ajoute, d'après tous les témoignages contemporains, qu'en même temps qu'il établissait un régime

(1) M. H. Martin.

militaire et financier à peu près arbitraire, Charles VII avait soin que « la justice pratique et individuelle fût « promptement rendue au pauvre comme au riche, au « petit comme au grand; il défendait le trafic des charges « de magistrature (1). »

C'est assez de ces citations empruntées à des écrivains dont le parti pris est à peine déguisé sous le voile de l'expression, pour nous convaincre de la vérité de cette parole de Savonarole : « Celui qui veut voir les choses telles qu'elles sont et dans leur vrai jour, ne doit pas prendre des lunettes de diverses couleurs, qui ne reflètent que la nuance dont elles sont : vertes, bleues ou jaunes, elles représentent tout en vert, en bleu ou en jaune (2). »

Ce qui était déjà vrai du temps de Savonarole ne le fut peut-être jamais autant et plus qu'à notre époque, où les préjugés sont les guides de l'historien, qui se dit cependant appelé par sa mission même à faire bonne et complète justice de tous les préjugés ainsi que des erreurs et des mensonges qu'ils enfantent.

(1) L'hist. de France racontée à mes petits-enfants (1873), tome II, p. 368 et 369.

(2) Infecta oculorum conspicilia deponere oportet.

LOUVOIS EST-IL MORT EMPOISONNÉ?

Les réticences ou les insinuations sont souvent d'un plus désastreux effet que la calomnie effrontée qui s'étale au grand jour; ainsi un hypocrite est bien autrement dangereux qu'un scélérat éhonté : on craint celui-ci, on ne se défie pas assez de celui-là. Or, parmi les auteurs de mémoires, Saint-Simon est, sans contredit, celui contre lequel on doit surtout se tenir en garde, à cause de son système et de son parti pris obstiné de dénaturer les faits, en leur donnant les couleurs que leur prête son caractère jaloux, haineux, rancunier et vindicatif.

Nous avons déjà, dans une étude particulière (1), fait connaître *Saint-Simon, Histoire de Louis XIV*; aujourd'hui, nous avons à défendre la mémoire de ce monarque contre l'insinuation perfide du même chroniqueur, qui laisserait croire, ou du moins supposer, que Louis XIV ne fut pas étranger à ce que Saint-Simon appelle l'empoisonnement de Louvois. Mais voyons d'abord en quels termes et avec

(1) Erreurs et mensonges, 3e série, p. 152-176.

quel art perfide le chroniqueur du XVIIe siècle prépare et amène cette calomnie stupide.

Le *racontar* de Saint-Simon peut servir de pendant à celui de la fenêtre de Trianon (1), imaginé par le trop fécond anecdotier. Mais venons au récit de la fin de Louvois, d'après Saint-Simon (2).

C'était au siége de Mons : « Le roi, qui se piquait de savoir mieux que personne jusqu'aux moindres choses militaires, se promenant autour de son camp, trouva une garde ordinaire de cavalerie mal placée, et lui-même la replaça autrement. Se promenant encore le même jour, l'après-dînée, le hasard fit qu'il repassa devant cette même garde, qu'il trouva placée ailleurs. Il en fut surpris et choqué. Il demanda au capitaine qui l'avait mis où il le voyait, qui répondit que c'était Louvois qui avait passé par là.

— Mais, reprit le roi, ne lui avez-vous pas dit que c'était moi qui vous avais placé?

— Oui, Sire, répondit le capitaine. »

« Le roi, piqué, se tourne vers sa suite et dit :

— N'est-ce pas là le métier de Louvois? Il se croit un grand homme de guerre et savoir tout ;» et tout de suite replaça le capitaine avec sa garde où il l'avait mis le matin. C'était en effet sottise et insolence de Louvois, et le roi avait dit vrai sur son compte. Mais il en fut si blessé qu'il ne put le lui pardonner, et qu'après sa mort, ayant rappelé Pomponne dans son conseil d'État, il lui conta cette aventure, piqué encore de la présomption de Louvois, et je la tiens de l'abbé de Pomponne.

(1) Erreurs et mensonges, 3e série, p. 174 et 175.

(2) Mémoires (édit. in-18, Garnier, 1853), tome XXIV, p. 95-102, passim.

« De retour de Mons, l'éloignement du roi pour lui ne fit qu'augmenter, et à tel point que ce ministre si présomptueux et qui, au milieu de la plus grande guerre, se comptait si indispensablement nécessaire, commença à tout appréhender. La maréchale de Rochefort, qui était demeurée son amie intime, étant allée avec Mme de Blansac, sa fille, dîner avec lui à Meudon, qui me l'ont conté toutes les deux, il les mena à la promenade. Ils n'étaient qu'eux trois dans une petite calèche légère qu'il menait. Elles l'entendirent se parler à lui-même, rêvant profondément, et se dire à diverses reprises :

— Le ferait-il? le lui fera-t-on faire? Non ; mais cependant... Non, il n'oserait. »

« Pendant ce monologue, il allait toujours, et la mère et la fille se taisaient et se poussaient, quand tout à coup la maréchale vit les chevaux sur le dernier rebord d'une pièce d'eau et n'eut que le temps de se jeter en avant sur les mains de Louvois pour arrêter les rênes, croyant qu'il les menait noyer. A ce cri et à ce mouvement, Louvois se réveilla comme d'un profond sommeil, recula quelques pas et tourna, disant qu'en effet il rêvait et ne pensait pas à la voiture.

« Dans cette perplexité, il se mit à prendre les eaux les matins à Trianon. Le 16 juillet, j'étais à Versailles... Sortant le même jour du dîner du roi, je rencontrai Louvois au fond d'une très-petite pièce; M. de Marsan lui parlait, et il allait travailler chez Mme de Maintenon avec le roi. Sur les quatre heures après midi du même jour, j'allai chez Mme de Châteauneuf, où j'appris qu'il s'était trouvé mal chez Mme de Maintenon, que le roi l'avait forcée de s'en aller, qu'il était retourné à pied chez lui, où le mal avait subitement augmenté; qu'on s'était hâté de lui donner un lave-

ment, qu'il avait rendu aussitôt, et qu'il était mort en le rendant et demandant son fils Barbézieux, qu'il n'eut pas le temps de voir, quoique celui-ci accourût de sa chambre.

« On peut juger de la surprise de toute la cour. Quoique je n'eusse guère que quinze ans, je voulus voir la contenance du roi à un événement de cette qualité. J'allai l'attendre et le suivis toute sa promenade. Il me parut avec sa majesté accoutumée, mais avec je ne sais quoi de leste et de délibéré, qui me surprit assez pour en parler après, d'autant plus que j'ignorais alors, et longtemps depuis, les choses que je viens d'écrire. Je remarquai encore qu'au lieu d'aller voir ses fontaines et de diversifier sa promenade, comme il faisait toujours, dans ces jardins, il ne fit jamais qu'aller et venir le long de la balustrade de l'Orangerie et d'où il voyait, en revenant vers le château, le logement de la surintendance où Louvois venait de mourir, qui terminait l'ancienne aile du château sur le flanc de l'Orangerie, et vers lequel il regarda sans cesse toutes les fois qu'il revenait vers le château.

« Jamais le nom de Louvois ne fut prononcé, ni pas un mot de cette mort si surprenante et si soudaine, qu'à l'arrivée d'un officier que le roi d'Angleterre envoya de Saint-Germain, qui vint trouver le roi sur cette terrasse et qui lui fit de sa part un compliment sur la perte qu'il venait de faire :

— Monsieur, lui répondit le roi, d'un air et d'un ton plus que dégagés, faites mes compliments et mes remercîments au roi et à la reine d'Angleterre, et dites-leur de ma part que mes affaires et les leurs n'en iront pas moins bien. »

« L'officier fit une révérence et se retira, l'étonnement peint sur le visage et dans tout son maintien. J'observai curieusement tout cela, et que les principaux de ce qui

était à sa promenade s'interrogeaient des yeux sans proférer une parole...

« Cette mort arriva bien juste pour sauver un grand éclat. Louvois était, quand il mourut, tellement perdu, qu'il devait être arrêté le lendemain et conduit à la Bastille. Quelles en eussent été les suites? C'est ce que sa mort a scellé dans les ténèbres; mais le fait de cette résolution prise et arrêtée par le roi est certain, je l'ai su depuis par des gens bien informés : mais ce qui demeure sans réplique, c'est que le roi même l'a dit à Chamillart, lequel me l'a conté. Or, voilà ce qui explique, je pense, ce désinvolte du roi, le jour de la mort de ce ministre, qui se trouvait soulagé de l'exécution résolue pour le lendemain et de toutes ses importunes suites...

« La soudaineté du mal et de la mort de Louvois fit tenir bien des discours, bien plus encore quand on sut, par l'ouverture de son corps, qu'il avait été empoisonné. Il était grand buveur d'eau, et en avait toujours un pot sur la cheminée de son cabinet, à même duquel il buvait. On sut qu'il en avait bu ainsi en sortant pour aller travailler avec le roi, et qu'entre sa sortie du dîner avec bien du monde et son entrée dans son cabinet pour prendre les papiers qu'il voulait porter à son travail avec le roi, un frotteur du logis était entré dans ce cabinet et y était resté quelques moments seul. Il fut arrêté et mis en prison. Mais à peine y eut-il demeuré quatre jours, et la procédure commencée, qu'il fut élargi par ordre du roi, ce qui avait déjà été fait jeté au feu, et défense de faire aucune recherche. Il devint même dangereux de parler là-dessus, et la famille de Louvois étouffa tous ces bruits d'une manière à ne laisser aucun doute que l'ordre très-précis n'en eût été donné.

« Ce fut avec le même soin que l'histoire du médecin, qui éclata peu de mois après, fut aussi étouffée, mais dont le premier cri ne se put effacer. Le hasard me l'a sincèrement apprise : elle est trop singulière pour s'en tenir à ce mot, et pour ne pas finir par elle tout le curieux et l'intéressant qui vient d'être raconté sur un ministre aussi principal que l'a été M. de Louvois.

« Mon père avait depuis plusieurs années un écuyer qui s'appelait Clérand. Il crut faire quelque fortune chez M. de Louvois; il en parla à mon père, qui trouva bon qu'il le quittât pour être écuyer de Mme de Louvois, deux ou trois ans avant la mort de ce ministre. Cléraud m'a conté, étant toujours à Mme de Louvois depuis la mort de son mari, que Séron, médecin domestique de ce ministre, et qui l'était demeuré de M. de Barbézieux, logé dans sa même chambre au château de Versailles, dans la surintendance que M. Barbézieux avait conservée, s'était un jour barricadé dans cette chambre, seul, quatre ou cinq mois après la mort de Louvois; qu'aux cris qu'il y fit, on était accouru à son poste, qu'il ne voulut jamais ouvrir; que ces cris durèrent presque toute la journée, sans qu'il voulût ouïr parler d'aucun secours temporel ni spirituel, ni qu'on pût venir à bout d'entrer dans sa chambre; que, sur la fin, on l'entendit s'écrier qu'il n'avait que ce qu'il méritait, que ce qu'il avait fait à son maître, qu'il était un misérable indigne de tout secours, et qu'il mourut de la sorte en désespéré, au bout de huit ou dix heures, sans avoir jamais parlé de personne ni prononcé un seul nom.

« A cet événement, les discours se réveillèrent à l'oreille; il n'était pas sûr d'en parler. Qui a fait le coup? C'est ce qui est demeuré dans les plus épaisses ténèbres. Les amis de Louvois ont cru l'honorer en soupçonnant

des puissances étrangères; mais elles auraient attendu bien tard à s'en défaire, si quelqu'une avait conçu ce détestable dessein. Ce qui est certain, c'est que le roi en était entièrement incapable, et qu'il n'est entré dans l'esprit de qui que ce soit de l'en soupçonner. »

Non-seulement rien de tout cela n'est vrai, mais n'est pas même vraisemblable ; le simple bon sens, à défaut de la critique historique, suffit pour ruiner par la base un tel échafaudage de petits faits et d'erreurs patentes. A qui fera-t-on croire que Louis XIV s'est mêlé de changer de porte une sentinelle, puis de s'irriter de ce que son ministre de la guerre avait dérangé le même homme?

L'abbé de Pomponne — dont Saint-Simon dit tenir cette anecdocte — n'est guère, ce nous semble, une autorité plus sérieuse que ce gentilhomme, arrière-petit-fils de celui qui, dans la nuit de la Saint-Barthélemy, chargeait la fameuse carabine de Charles IX, à en croire Voltaire, qui paraît avoir hérité de Saint-Simon la manie de citer n'importe quel garant pour la plus infime anecdote.

Et ainsi du reste du *racontar* relatif à la disgrâce et au prétendu empoisonnement de Louvois, pas plus vrais l'une que l'autre.

Puis, voyez-vous cet adolescent d'à peine quinze ans qui, à la première nouvelle de la mort de Louvois, se fait l'espion du roi, et prétend lire sur sa figure que la fin du ministre a été le résultat d'un crime odieux et inutile ?

Et tout le reste est de la même force, ou plutôt de la même outrecuidance. Cependant, Saint-Simon, après toutes ses insinuations perfides à l'endroit de Louis XIV, conclut son long commérage en disant que ce prince *était entièrement incapable de ce détestable dessein, et qu'il n'est*

entré dans l'esprit de qui que ce soit de l'en soupçonner (1). Eh bien, et Saint-Simon s'oublie donc lui-même, lui le premier metteur en circulation de ces faux bruits si horriblement calomnieux pour la personne du roi!...

Après l'accusation, la défense; il est temps de démontrer, par le témoignage même des contemporains de Louvois, d'abord, que cet homme d'État n'est pas mort empoisonné, et ensuite que les plus grands comme les plus sincères regrets — du roi, de la cour et de la nation — accompagnèrent la fin prématurée d'un homme éminent par ses rares qualités et ses grands services.

A notre époque, un médecin érudit, le savant conservateur de la bibliothèque de Versailles, M. le Roi (2), a prouvé victorieusement que Louvois n'avait été nullement victime d'une tentative d'empoisonnement, mais que sa mort avait été subite, et due à des causes connues et très-naturelles. Faisant justice de toutes les insinuations mises en avant par Saint-Simon, M. le Roi dit: « Le récit de Saint-Simon et les détails circonstanciés dans lesquels il entre semblent ne point devoir laisser de doutes sur la nature de la mort de Louvois. Aussi les historiens, tout en admettant avec une certaine circonspection les insinuations de Saint-Simon, n'ont-ils jamais repoussé complétement l'idée du poison (3). Une phrase de son récit, si elle était vraie, serait surtout la preuve certaine de l'empoisonnement, c'est celle-ci : *On sut par l'ouverture de son corps qu'il avait été empoisonné* (4). En effet, si les

(1) Saint-Simon, *ibid.*, p. 102.
(2) Histoire de Versailles, tome II, p. 183-186.
(3) Voyez surtout Sismondi : *Hist. des Français*, et la Biographie Michaud, article *Louvois*.
(4) Saint-Simon, *l. c. sup.*, p. 100.

médecins ont constaté la présence du poison, il ne peut plus y avoir d'incertitude que sur la main qui a commis le crime et sur la *personne qui l'a commandé*. Eh bien, cette affirmation de Saint-Simon est tout à fait démentie par l'ouverture du corps de Louvois, et si les historiens n'ont pas été plus affirmatifs, c'est qu'ils n'ont pas eu connaissance de ce document enfoui dans un livre de médecine, où ils étaient bien éloignés d'aller chercher une pièce si importante.

« Dionis était le chirurgien de Louvois. C'était un chirurgien fort instruit (1). Il publia plusieurs ouvrages, encore recherchés aujourd'hui pour les observations curieuses qu'ils renferment. Dans l'un de ces ouvrages, intitulé : *Dissertation sur la mort subite* (2), voici comment il raconte la mort de Louvois :

« Le 26 juillet 1691, M. le marquis de Louvois, après avoir dîné chez lui et en bonne compagnie, alla au conseil. En lisant une lettre au roi, il fut obligé d'en cesser la lecture, parce qu'il *se sentait fort oppressé* ; il voulut en

(1) Pierre Dionis fut un des plus remarquables praticiens de son temps. Nommé professeur d'anatomie et de chirurgie au Jardin des Plantes en 1672, il est le premier qui ait fait en public, dans cet établissement, des dissections anatomiques et des opérations chirurgicales. Dionis devint successivement chirurgien de Marie-Thérèse, de la Dauphine, des enfants de France. On a de lui plusieurs ouvrages remarquables par la clarté du style et par l'étendue de l'érudition. Les principaux sont : *Anatomie de l'homme suivant la circulation du sang et les nouvelles découvertes* (Paris, 1690, in-8°), traité souvent réédité et traduit en plusieurs langues ; *Cours d'opérations de chirurgie démontrées au Jardin royal* (Paris, 1707, in-8°), qui a été pendant un siècle le guide des professeurs et des élèves ; *Traité général des accouchements* (Paris, 1718, in-8°). Ces deux derniers ouvrages ont eu également de nombreuses éditions et ont été traduits en plusieurs langues.

(2) Dissertation sur la mort subite, avec l'histoire d'une fille cataleptique, 1710, in-12.

reprendre la lecture, mais ne pouvant pas la continuer, il sortit du cabinet du roi, et s'appuyant sur le bras d'un gentilhomme à lui, il prit le chemin de la Surintendance, où il était logé.

« En passant par la galerie qui conduit chez le roi à son appartement, il dit à un de ses gens de me venir chercher au plus tôt. J'arrivai dans sa chambre comme on le déshabillait. Il me dit : « Saignez-moi vite, car j'étouffe. » Je lui demandai s'il sentait de la douleur plus dans un des côtés de la poitrine que dans l'autre ; il me montra la région du cœur, en me disant : « Voilà où est mon mal. » Je lui fis une grande saignée en présence de M. Séron, son médecin. Un moment après, il me dit : « Saignez-moi encore, car je ne suis point soulagé. » M. d'Aquin et M. Fagon arrivèrent, qui examinèrent l'état fâcheux où il était, le voyant souffrir avec des angoisses épouvantables ; il sentit un mouvement dans le ventre comme s'il voulait s'ouvrir ; il demanda la chaise, et peu de temps après s'y être mis, il dit : « Je me sens évanouir. » Il se jeta en arrière, appuyé sur le bras, d'un côté de M. Séron, et de l'autre d'un de ses valets de chambre. Il eut des râlements qui durèrent quelques minutes, et il mourut.

« On voulut que je lui appliquasse des ventouses avec scarifications, ce que je fis ; on lui apporta et on lui envoya de l'eau apoplectique, des gouttes d'Angleterre, des eaux divines et générales ; on lui fit avaler tous ces remèdes, qui furent inutiles, puisqu'il était mort, et en peu de temps ; car il ne se passa pas une demi-heure depuis le moment qu'il fut attaqué de son mal jusqu'à sa mort.

« Le lendemain, M. Séron vint chez moi me dire que la famille souhaitait que ce fût moi qui en fît l'ouverture.

Je la fis en présence de MM. d'Aquin, Fagon, Duchesne et Séron.

« En faisant prendre le corps pour le porter dans l'antichambre, je vis son matelas tout baigné de sang; il y en avait plus d'une pinte, qui avait distillé pendant vingt-quatre heures par les scarifications que je lui avais faites aux épaules, et, ce qui est de particulier, c'est qu'étant sur la table, je voulus lui ôter la bande qui était encore à son bras de la saignée du jour précédent, et que je fus obligé de la remettre, parce que le sang en coulait, ce qui gâtait le drap sur lequel il était.

« Le cerveau était dans son état naturel et très-bien disposé; l'*estomac était plein de tout ce qu'il avait mangé à son dîner*; il y avait plusieurs petites pierres dans le vésicule du fiel; *les poumons étaient gonflés et pleins de sang*; le cœur était gros, flétri, mollasse et semblable à du linge mouillé, n'ayant pas une goutte de sang dans ses ventricules.

« On fit une relation de tout ce qu'on avait trouvé, qui fut portée au roi après avoir été signée par les quatre médecins que je viens de nommer, et par quatre chirurgiens, qui étaient MM. Félix, Gervais, Dutertre et *moi*.

« *Le jugement certain qu'on peut faire de la cause de cette mort est l'interception de la circulation du sang; les poumons en étaient pleins, parce qu'il y était retenu, et il n'y en a point dans le cœur, parce qu'il n'y en pouvait point entrer; il fallait donc que ses mouvements cessassent, ne recevant point de sang pour les continuer; c'est ce qui s'est fait aussi, et ce qui a causé une mort subite.*

« Telle est l'opinion des hommes de l'art; c'est à une *apoplexie pulmonaire* qu'ils attribuent avec juste raison la cause de la mort, et l'on ne voit nulle part qu'ils aient

parlé d'empoisonnement, ainsi que l'affirme Saint-Simon. D'ailleurs Louvois était menacé depuis longtemps de cette affection ; il éprouvait fréquemment des oppressions que les médecins cherchaient à combattre en lui donnant les eaux de Forges, qu'il allait prendre tous les matins dans l'Orangerie, *où le suivaient ses commis pour ne pas discontinuer son travail ordinaire* (1).

« Il résulte de ces faits — conclut M. le Roi — que Louvois a été frappé d'une attaque d'apoplexie pulmonaire, et qu'il faut reléguer au rang des fables tous les bruits d'empoisonnement répandus à sa mort et recueillis avec avidité par le caustique Saint-Simon. »

L'anecdote tragique du médecin Séron, qui — suivant Saint-Simon — serait mort fou et n'aurait cessé de répéter que Louvois avait été tué par le poison, s'évanouit en présence du fait de ce même Séron, assistant avec d'Aquin, Fagon et Duchesne, à l'autopsie du cadavre du grand ministre (2).

L'accusation d'empoisonnement réduite à sa juste valeur, c'est-à-dire à néant, il nous reste à voir de quels regrets unanimes la mort de Louvois fut suivie, regrets sincères et justement mérités, tant de la part de Louis XIV et des rivaux eux-mêmes du grand ministre que de sa propre famille, de ses serviteurs, et enfin de la nation elle-même.

Ici, nous ne pouvons mieux faire que de laisser la parole au savant et éloquent historien de Louvois, M. Rousset (3).

(1) Dionis, op. cit., p. 123.
(2) *Ibid.* p. 84.
(3) Histoire de Louvois, etc., tome II, p. 500 et suiv.

« Quel événement que cette mort ! Quel coup de foudre ! Mme de Sévigné apprend cette nouvelle en Provence; elle est tout éperdue; elle s'écrie : « Le voilà donc mort, ce « grand ministre, cet homme si considérable, qui tenait « une si grande place, dont le *moi*, comme le dit « M. Nicole, était si étendu, qui était le centre de tant « de choses ! Que d'affaires, que de desseins, que de pro- « jets, que de secrets, que d'intérêts à démêler, que de « guerres commencées, que d'intrigues, que de beaux « coups d'échec à faire et à conduire ! Ah ! mon Dieu, « donnez-moi un peu de temps; je voudrais bien donner « un échec au duc de Savoie, un mat au prince d'Orange. « Non, non, vous n'aurez pas un seul, un seul mo- « ment (1). » Quelle éloquence et quelle vérité !...

« On a douté que Louvois eût des amis ? Voici Catinat : « Je suis dans une situation où je me fais de grandes vio- « lences pour ne me point laisser aller à la vive douleur « que je ressens de la grande perte que vient de faire le « roi, l'État et moi, de mon protecteur, dont l'affection « m'a toujours cent fois plus touché que tout le bien « qu'il pouvait me faire (2). » Voici Vauban qui écrit au fils de Louvois : « Je vous aime et honore de tout mon « cœur, pour l'amour de vous et de votre illustre père, « dont la mémoire ne me sortira jamais du cœur ni de « l'esprit (3). »

« C'est Villars qui souhaite au fils de Louvois « une « plus longue vie et autant de gloire et de bonheur que « son père en a eu dans le gouvernement le plus floris-

(1) Lettre à M. de Coulanges, du 26 juillet 1691.
(2) Catinat à Barbezieux, 20 juillet.
(3) 21 août.

« sant et le plus puissant qui ait jamais été (1). » Et l'intendant Bouchu : « Il n'y a que les ennemis de l'État qui « puissent n'être pas touchés de cette perte (2). » Descendons dans la foule; voici ses impressions, traduites par un malveillant, le marquis de la Fare : « On a dit de Lou- « vois qu'il aurait fallu ou qu'il ne fût point né, ou qu'il « eût vécu plus longtemps. »

« Rien ne vaut cependant, comme expression du sentiment public, cette épitaphe, œuvre anonyme et toute simple, mais singulièrement profonde dans sa simplicité :

Ici gît sous qui tout pliait
Et qui de tout avait connaissance parfaite,
Louvois, que personne n'aimait
Et que tout le monde regrette.

« Dites au roi d'Angleterre que j'ai perdu un bon ministre, » telle est, d'après le témoignage de Dangeau (3), la réponse que fit Louis XIV au gentilhomme qui lui apportait les compliments du roi Jacques, « en ce fâcheux « rencontre de la mort de M. de Louvois. » Ces derniers mots sont aussi de Louis XIV (4) : « Mon cousin, avait-il « écrit, dès le 16 juillet, au maréchal de Luxembourg, je « ne puis qu'avec déplaisir vous donner part du décès « inopinément arrivé du marquis de Louvois ; » et quelques jours après : « Je suis bien persuadé de la part que « vous prenez à la perte que j'ai faite. » Ajoutons enfin ce passage d'une lettre de Louis XIV au marquis de Bouf-

(1) Catinat à Barbezieux, 21 juillet.
(2) Bouchu à Barbezieux, 21 juillet.
(3) Journal de Dangeau, 17 juillet 1691.
(4) Le roi au maréchal de Lorge, 24 juillet 1691.

flers : « Je ne doute point qu'étant aussi zélé pour mon « service, vous ne soyez fâché de la mort d'un homme « qui me servait bien (1). »

« Ce sont là — dit M. Rousset (2) — des paroles expresses; comment les concilier avec l'assertion non moins expresse du duc de Saint-Simon? « Louvois, a-t-il « dit, était, quand il mourut, tellement perdu, qu'il « devait être arrêté et le lendemain conduit à la Bastille. « Le fait de cette résolution prise et arrêtée par le roi est « certain, je l'ai su depuis par des gens bien informés; « mais, ce qui demeure sans réplique, c'est que le roi « même l'a dit à Chamillart, lequel me l'a conté (3). » Quoi! ce bon ministre, cet homme qui le servait bien, Louis XIV était à la veille de l'envoyer à la Bastille! Et c'était en pleine guerre, dans la crise d'une campagne, entre quatre ou cinq armées à faire agir de concert et d'ensemble, que Louis XIV allait frapper ce coup d'État! Passons sur la dissimulation, sur l'hypocrisie des louanges; aussi bien que valent ces marques d'estime données à Louvois mort? Fouquet, près de tomber, n'en a-t-il pas reçu de pareilles? Mais la faute politique, l'acte imprudent, le coup d'aventure, voilà ce qui resterait sans précédent, sans analogie possible.

« Non, il n'est pas permis de supposer, même pour un instant, que Louis XIV ait voulu servir à ce point les intérêts du duc de Savoie et du prince d'Orange. Il faut être Saint-Simon pour y croire; il faut être un de ces esprits qui ne peuvent pas s'accommoder du naturel et du

(1) Le roi à Boufflers, 23 juillet.
(2) P. 504.
(3) L. c. sup.

simple, qui font fi du sens commun, donnent tout à l'imagination et à la passion et s'ingénient pour être, bon gré mal gré, plus tragiques que l'histoire. Après avoir poussé, jusqu'à tout briser, les rencontres de Louis XIV et de Louvois, dans quelle catastrophe Saint-Simon pourra-t-il abîmer cette action violente? Une mort subite, quel dénoûment! soit; mais à la condition que cette mort ne sera pas seulement un fait de nature; il faudra que Louvois tombe foudroyé par le poison, au seuil de la Bastille (1). »

Le portrait de Saint-Simon, tracé en quelques coups de crayon par M. Rousset, est le plus complet peut-être qui ait été fait de ce contemporain bilieux et furibond du grand roi.

(1) Rousset, p. 504 et 505.

MONSIEUR DE LA PALISSE

Encore une des victimes du ridicule, qui s'attache trop facilement, en France, aux choses sérieuses comme aux hommes illustres; de ce nombre — par rang d'ancienneté, après Dagobert, et avant Malborough — est la Palice (1), un des plus fameux capitaines de son temps. Issu de l'illustre maison de Chabannes, dont les membres se faisaient remarquer depuis deux siècles par leurs exploits, Jacques, onzième du nom, seigneur de la Palisse (2), eut, pendant toute sa vie, la réputation d'un parfait honnête homme et d'un grand capitaîne. L'élévation de son caractère était tempérée par le bon sens d'un esprit juste, et la réunion de ces deux qualités lui a donné autant d'influence dans les conseils que de supériorité dans les commandements militaires (3). « Il avait l'esprit cultivé,

(1) C'est la véritable orthographe de ce nom.

(2) Pour les autres titres de J. de Chabannes, voyez le père Anselme et l'épitaphe du tombeau de la Palisse.

(3) Notice historique sur la maison de Chabannes, etc. (1864, in-4°), p. 17.

« comme sa correspondance et plusieurs de ses discours « le témoignent. « Le maréchal était fort beau chevalier, « grand et l'un des plus estimés qu'il y eût (1). » — « J'ai « vu le portrait du seigneur de la Palisse, dit Bran- « tôme (2), — il montrait bien ce qu'il était, très-beau et « de très-belle façon. »

Il fut élevé en qualité d'enfant d'honneur auprès du Dauphin, depuis Charles VIII, et montrait beaucoup d'adresse dans tous les exercices du corps, tels que tournois, carrousels et joutes (3).

Il fit ses premières campagnes en 1486 et 1487, et combattit sous Louis de la Trémoille, à la journée de Saint-Aubin, en 1488, puis il suivit le roi Charles VIII à la conquête de Naples, et se distingua à la bataille de Fornoue (4).

Louis XII monta sur le trône en 1498, et ce prince « aima Chabannes plus que tous les autres seigneurs de « son temps, il se fia en sa suffisance et l'éleva à une « très-grande fortune (5). » En 1501, il retourna en Italie et fut nommé vice-roi des Abruzzes, après la conquête de Naples (6). L'année d'après, les Français et les Espagnols s'etant brouillés pour le partage de Naples, la guerre éclata de nouveau. Chabannes acquit dans cette guerre une réputation brillante. Le soin qu'il prenait de la santé du soldat et la prudence avec laquelle il dirigeait ses entreprises lui avaient assuré un ascendant décidé sur

(1) Histoire de Louis XII, par d'Authon.
(2) Vies des capitaines illustres.
(3) Histoire de Bayard. — Poésies de Cretin.
(4) Histoire de Charles VIII. — Guichardin.
(5) Brantôme, *ibid.*
(6) Hist. de Louis XII, par d'Authon.

l'ennemi (1). Dans les récits contemporains, il paraît toujours à côté de Bayard, dont il était le compagnon d'armes et l'ami; c'est alors qu'eut lieu le fameux duel entre Soto-Mayor, capitaine espagnol, et Bayard. Chabannes était le parrain de ce dernier, et adressait des prières à Dieu pendant tout le temps du combat (2). Le duc de Nemours, ayant dégarni de troupes la place de Ruvo, pour aller chasser les Espagnols de Castellanata, Gonsalve de Cordoue mit aussitôt cette circonstance à profit pour assiéger la Palisse dans Ruvo, dont les murs tombaient en ruine. Il y fit une belle défense, y fut blessé et combattit toujours, malgré sa blessure : renversé de dessus la muraille par une explosion de poudre, il se releva et combattit encore, mais, son casque étant brisé, un soldat lui fracassa les os de la tête d'un coup de pique. Gonsalve le fit traîner en cet état au pied du fort, le menaçant d'une mort ignominieuse s'il n'obligeait son lieutenant à se rendre. « Cornon — cria-t-il à ce lieu-« tenant, — Gonsalve menace de m'ôter un reste de vie « si vous ne vous rendez promptement; mon ami, regardez-« moi comme un homme déjà mort, et faites votre devoir. » Cornon se mit en défense, mais la place fut emportée d'assaut (3). Gonsalve lui conserva ses jours, mais, dit Fleurange, « il fut très-mal traité; car il était enferré et « mal pansé, tellement qu'il s'en est senti toute sa vie, et « j'ai bien souvenance que ledit sieur de la Palice n'a « jamais aimé Espagnol (4). » La Palisse, ayant recouvré la liberté en 1403, commanda l'arrière-garde lors

(1) D'Authon.
(2) Histoire de Bayard, par le loyal serviteur.
(3) D'Authon, Paul Jove. — Garnier.
(4) Mémoires de Fleuranges.

de la retraite des Français du royaume de Naples (1).

Il dirigea l'attaque de la montagne de Gênes en 1507, à la tête d'une troupe composée de l'élite de la noblesse française; il emporta le fort et fut blessé. Obligé de remettre le commandement au duc d'Albanie : « Je n'ai nul « mal — dit-il; — la seule peine que j'aïe, c'est que je « ne pourrai pas servir le roi aujourd'hui selon ma volonté, « mes désirs et mes espérances (2). »

En 1508, il fut nommé chevalier de l'ordre de Saint-Michel, après la bataille d'Agnadel, où il fut blessé d'un coup de pique.

La Palisse fut envoyé au secours de l'empereur Maximilien, en 1509, à la tête d'un corps de 4,000 hommes, composé presque en entier de chevaliers, au nombre desquels était Bayard. Avec ce renfort, l'empereur, ayant formé le siége de Padoue, conçut le projet de faire monter à l'assaut les gentilshommes français avec son infanterie. Il écrivit alors à la Palisse : « Mon cousin, j'ai résolu de « donner un assaut sur le midi, je souhaite que vous « fassiez tenir prêts tous les gentilshommes pour monter « à l'assaut avec mes lansquenets. » La demande parut singulière; les chevaliers français répondirent qu'ils étaient disposés à l'exécuter, mais que, comme il était inconvenant de mettre les gentilshommes français à pied avec les lansquenets, ils suppliaient l'empereur « d'or- « donner à ses gendarmes allemands de marcher avec « eux, et qu'alors ils leur montreraient volontiers le « chemin de la brèche. » Les Allemands ayant refusé, sous prétexte qu'ils ne devaient combattre qu'à cheval,

(1) D'Authon.
(2) *Id.*

le siége fut levé, et La Palisse ramena ses troupes dans le Milanais (1).

Il remplaça Chaumont d'Amboise dans le commandement en chef de l'armée et lui succéda dans la charge de grand maître de France, au mois de mars 1511 (2).

L'année suivante fut féconde en événements; La Palisse se trouvait au fameux siége de Brescia; mais une blessure qu'il reçut à la tête, la veille; l'empêcha de prendre part à l'assaut de cette ville (3). A la bataille de Ravenne, où Gaston de Foix, duc de Nemours, fut tué, il décida du sort de la journée par une charge qu'il ordonna à propos et qui fut conduite par son beau-frère, Yves d'Alègre, mort dans la mêlée. Les généraux assemblés pour remplacer Gaston de Foix dans le commandement en chef élurent à l'unanimité « M. de Chabannes la Palisse, lequel, « parmi une vingtaine de capitaines qui étaient là, et qui « tous se pouvaient dire les élus du monde, fut trouvé « le plus digne de leur commander; donc il fallait bien « qu'il en fût trouvé très-digne (4). »

Au mois d'octobre de la même année, le roi l'envoya au secours de Jean d'Albret, roi de Navarre, qui venait d'être dépouillé de ses États par Ferdinand, roi d'Espagne. Il ne trouva pas dans ce prince, faible et sans caractère, l'énergie nécessaire pour soutenir la lutte, et fut obligé de lever le siége de Pampelune et de rentrer en France, poursuivi par une armée supérieure. Le défaut de vivres et les approches de l'hiver rendaient le passage des Pyrénées fort difficile, et les historiens du temps parlent

(1) Histoire de Bayard. — Fleuranges.
(2) Anselme.
(3) Lettres imprimées de Louis XII, tome II.
(4) Brantôme.

de cette retraite comme d'un chef-d'œuvre d'habileté (1). Catherine de Foix disait à son mari, après la perte de son royaume : « Don Jean, si nous fussions nés, vous, Cathe-« rine, et moi, don Jean, nous n'aurions jamais perdu la « Navarre (2). »

L'année d'après, 1513, la Palisse fut fait prisonnier à Guinegate, mais il eut le bonheur d'être repris par les siens (3).

Nommé maréchal de France par François Ier en 1516 (4), il passa de nouveau en Italie, où il débuta par un coup de main des plus hardis : il surprit Prosper Colonne dans Villefranche, le fit prisonnier ainsi que mille cavaliers, et s'empara de son trésor, de ses chevaux et de tous ses bagages (5).

A la bataille de Marignan, il se distingua par les faits d'armes les plus brillants, ainsi que François Ier lui-même l'écrivit à sa mère (6), et ne rentra en France qu'après le traité de Noyon. Pour le récompenser de ses services, le roi le nomma son chambellan (1516), et lui fit don du château de Compiégne et de ses revenus pour sa vie durant (7).

François Ier l'employa comme négociateur au camp du Drap d'or, en 1520, et aux conférences de Calais, en 1521 ; après la rupture de ces conférences, il marcha au secours de Bayard, assiégé dans la ville de Mézières,

(1) Mémoires de Fleuranges. — Hist. de Bayard.
(2) Le président Hénault.
(3) Hist. de Bayard. — Fleuranges. — Du Bellay.
(4) Le père Anselme.
(5) Hist. de Bayard. — Du Bellay.
(6) Marillac. — Hist. de Bourbon.
(7) Les deux brevets, dans les archives de famille.

et força le comte de Nassau d'en lever le siége (1).

En 1522, La Palisse servit en Italie, sous les ordres de Lautrec, ne pensant qu'à se rendre utile, et oubliant dans ce désir que cet officier avait un grade inférieur au sien. A la journée de la Bicoque, il condamna le parti que prenait Lautrec, mais il obéit. « Eh bien! — dit-il — que « Dieu favorise donc aux fols et aux superbes; quant à « moi, afin qu'on ne pense pas que je refuse le danger, « je m'en vais combattre à pied avec la première infan- « terie; et vous, gendarmes français, combattez avec « courage, que l'on connaisse dans cette conjoncture que « la fortune vous a plutôt manqué que le courage (2). »

Il eut le commandement de l'armée envoyée en 1523 au secours de Fontarabie assiégée par les Espagnols, s'ouvrit un chemin au travers de l'armée ennemie, passa la rivière sous ses yeux et ravitailla la ville, qui allait succomber (3).

Lors de la défection du connétable de Bourbon en 1523, la Palisse fut envoyé au château de Chantelle, en Bourbonnais, pour s'emparer de sa personne. Bourbon ne lui échappa que par la fuite; étant passé dans le camp de l'empereur, ce traître vint en 1524 assiéger Marseille : le maréchal de Chabannes, en occupant Avignon, menace de lui couper la retraite, le force à lever le siége, taille en pièces son arrière-garde au passage du Var, et le poursuit jusque dans le comté de Nice. L'année suivante, il commandait l'avant-garde française à la bataille de Pavie, qui avait été livrée contre son avis. « Il y fit d'aussi « beaux combats que jamais il n'avait fait au plus beau

(1) Hist. de Bayard. — Vies des hommes illustres, par Fourquevaux.
(2) Brantôme.
(3) Du Bellay.

« de son âge (1). » Après avoir vu tomber autour de lui sept de ses plus proches parents, renversé lui-même sous son cheval, écrasé par le nombre, il venait de se rendre à un capitaine italien, nommé Castaldo, lorsqu'un soldat espagnol nommé Bazerto, qui réclamait sa part dans cette importance prise, « lui déchargea un coup « d'arquebusade dans sa cuirasse, du quel mourut ce « bon capitaine et honorable seigneur, qui ne pou- « vait mourir autrement, car qui a bon commence- « ment a bonne fin (2). »

Ainsi s'exprime Brantôme dans un élan tout français et tout patriotique.

Une auréole de gloire entoura la mémoire de la Palisse, et le deuil de sa perte fut général (3). Depuis, le nom de ce grand homme, de ce digne compagnon de Bayard, a été popularisé — dans cette même France qu'il a servie avec un dévouement si complet, — par une chanson ridicule, parodie d'une de celles qui furent composées à son honneur (4).

Après la bataille de Pavie, plusieurs chansons populaires furent consacrées au souvenir de cette défaite. Dans l'une de ces chansons on disait :

O la fausse canaille ! ils ont le roi trompé,
Au point de la bataille n'ont point voulu frapper ;
Le noble roi de France ils ont abandonné,
Monsieur de la Palisse, Latrimoille aussi,
Étaient nobles gens d'armes, noblement ont frappé.

(1) Brantôme. — (2) Brantôme.

(3) Vie de la Trémoille, par du Bouchet. — Brantôme. — Poésies de Cretin, et poésies latines.

(4) Chansons populaires, notice par Leroux de Liney. — Voir, pour les funérailles de la Palisse,—*Notice hist. sur la maison de Chabannes*, etc., p. 59-61.

Dans une autre chanson l'on trouve :

Monsieur de la Palisse est mort,
Mort devant Pavie,
Un quart d'heure avant sa mort
Il était encore en vie.

Éloge remarquable, et qui rappelle que, jusqu'à sa dernière heure, le vaillant capitaine a combattu.

Maintenant comment s'est faite la parodie d'une telle existence et quel en a été l'auteur? C'est ce que l'on ignore et ce qu'il importe fort peu de savoir.

Contemporain de la Palisse, Brantôme a — dans ses *Vies des hommes illustres et grands capitaines français* — consacré à ce héros quelques pages d'un trop haut intérêt pour ne pas trouver tout naturellement leur place ici.

« M. de la Palice (1) fut un très-sage et très-vaillant capitaine quand il fallait; et s'il ne fût été tel, il n'eût eu les grandes charges et grades de ses maîtres qu'il eut et même du roi Louis XII, qui l'aima fort et plus que tous et se fia en sa suffisance.

« Il fut lieutenant du roi au royaume de Naples après la mort du comte d'Armagnac, et tout le monde l'en élut et lui déféra et lui obéit. Il le fut avec l'empereur Maximilien entre Padoue et les Vénitiens.

« Il le fut en Italie après la mort de M. de Nemours, par l'élection de toute l'armée et des plus grands capitaines de là s'il y en eut au monde.

« Il le fut en Navarre et autres endroits, et toujours fut en très-bonne et grande réputation et très-heureuse fortune.

(1) Tome I, p. 171-175.

« Les Espagnols l'appelaient souvent *El capitan la Paliça, gran mareschal dy Francia.* Bel honneur !.....»

Le corps de ce grand capitaine fut transporté à la Palice, où sa veuve lui fit ériger dans la chapelle du château un mausolée magnifique, qui était encore dans un parfait état de conservation lors de la révolution de 1789.

« Mais, depuis... Je laisse la parole à un romancier voyageur, à la date de 1841, Alexandre Dumas père, qui, dans ses nouvelles *Impressions de voyage* (1), a consigné en termes émus un pénible souvenir relativement au tombeau de la Palice :

« Le vieux château presque abandonné de Jacques II de Chabanne, seigneur de la Palice, nous fut montré par un concierge sexagénaire, ruine vivante au milieu de ces ruines mortes, les descendants de la famille ayant cessé d'habiter la résidence de leurs ancêtres.

« Taylor m'avait recommandé de ne point passer dans le village que dominent ces murs gothiques sans entrer dans la cour du maître de poste, où le tombeau du vainqueur de Ravenne, chef d'œuvre du XVIe siècle et merveille de la Renaissance, servait d'auge à abreuver les chevaux, J'avais été, alors qu'il me le raconta dans son indignation toute nationale, frappé douloureusement de cette circonstance. Ce n'était pas assez d'avoir profané le nom, on avait encore profané les cendres. Aussi n'eus-je garde de manquer à sa recommandation. Mais le tombeau n'y était plus ; il avait été acheté et transporté dans le musée d'Avignon : quant aux ossements, on ne savait pas ce qu'ils étaient devenus....

« Et maintenant soyez donc l'épée de trois rois, le

(1) Tome I, p. 171-175.

témoin de Bayard, le vainqueur de Gonzalve, l'ami de Maximilien et le vengeur de Nemours ; teignez donc de votre sang les fossés de Barlette, les remparts de Rubos, les plaines d'Agnadel et les champs de Guinegate; comptez donc au nombre des vainqueurs de Marignan et des vaincus de Pavie ; mourez donc pour ne pas rendre votre épée là où le roi de France rendait la sienne : et tout cela pour qu'il reste de votre berceau une ruine, de votre nom un souvenir ridicule, et de votre tombe une auge dans laquelle se désaltèrent les chevaux !...

« Les seuls descendants du maréchal de la Palice sont deux jeunes et braves officiers, qui ont déjà eu chacun trois ou quatre duels parce qu'ils ont le malheur de porter un des plus beaux noms de France. »

Un poëte contemporain de la Palisse — Guillaume Cretin — consacra une sorte de chant funèbre à la mémoire de ce grand capitaine, sous ce titre significatif : *L'apparition du maréchal sans Reproche, feu messire Jacques de Chabannes. Sans Reproche*, comme Bayard, et aussi *sans Peur*, car l'un ne va pas sans l'autre. Quelle meilleure garantie du vrai courage qu'une conscience pure !

Donc, au milieu du silence de la nuit, voilà que la Palisse apparait au poëte; le héros portait la trace des cruelles blessures qui avaient trop tôt terminé le cours d'une existence toute vouée à la France.

En ce dormir, comme il me fut avis,
Droit devant moi apparut vis-à-vis
Soudainement la statue et image
D'homme semblant avoir reçu dommage
Fort excessif en cœur et mais (1) au corps,
Ainsi que après connus par ses records

(1) *Plus*, du latin *magis*.

Dont le récit cœurs contristés aggrave.
Ce corps était d'élégance moult grave....

. . . . . .

Je reconnus que c'était qui? Hélas!
C'était le bon chevalier sans Reproche,
Celui qui oncq'en bataille et approche,
Course ou assaut visage ne tourna
Ne son destrier du droit cours détourna
Pour restriver et lâche fuite prendre.
Le nommerai-je? Impossible est sans rendre
Et faire à tas source de pleurs aux yeux....
C'était celui chevalier sans renom,
Vaillant et preux, messire de Chabannes....

Le poëte demande alors à la Palisse qui l'a mis dans un si pitoyable état, lui qui eut...

..... en port de renom triomphant,
Cœur de lion et force d'éléphant.

La réponse du héros est empreinte d'une profonde mélancolie : c'est un écho de ses représentations avant la bataille de Pavie, qui fut si funeste à François Ier et qui lui coûta, à lui Chabannes, la vie

Par vent d'orgueil l'ordre se désordonne.

LA VÉRITÉ SUR L'ÉMIGRATION

Lorsque l'inondation ou l'incendie, gagnant de proche en proche, sévit avec fureur dans les champs qu'elle ravage avec ses flots ou ses flammes, quand elle ébranle ou embrase les maisons, a-t-on songé à faire un reproche, bien plus, un crime, aux malheureux qui s'efforcent d'arracher au fléau terrible et dévastateur de vieux parents, une épouse, des enfants, voire, s'il est possible, leurs meubles ? Non, certes ; et alors qu'un amour trop grand, du toit de la famille retient les victimes et les voue à une mort certaine, l'humanité ne veut-elle pas, n'exige-t-elle pas impérieusement qu'on emploie tous les moyens, la violence même, pour les arracher à une catastrophe certaine ?

Si, à ce fait de l'ordre matériel, la réponse est toute formulée d'avance, comment en pourrait-il être autrement pour un fait de l'ordre moral et politique — cent fois plus terrible, — l'émigration, qui fut le premier et inévitable résultat des excès par lesquels s'ouvrit cette Révolution dont on ne cesse partout, aujourd'hui plus

que jamais peut-être, de nous vanter les bienfaits, si contestables cependant?

En effet, quest-ce qu'un triomphe d'idées qui force à l'expatriation immédiate tout ce que la nation comptait de noble et de riche? Cette victoire est cent fois plus déplorable qu'une défaite. Telle, dans un ordre d'idées, nous voyons — depuis 1871 — nos vainqueurs les Allemands émigrer en masses, de plus en plus compactes, de leur pays couronné de lauriers et enrichi des cinq milliards de la campagne de France...

Si la raison avait *raison* du premier coup, ce double parallèle suffirait, et la discussion serait close; car il resterait bien prouvé que l'émigration française ne fut ni une faute, ni un crime — comme on ne cesse de le répéter à satiété, de nos jours. Mais le parti pris là-dessus par le préjugé, l'erreur, le mensonge et l'ignorance la plus profonde, *brochant sur le tout*, est si vivace que force est bien de reviser le procès des émigrés, pièces en main, et d'établir tous les faits à leur décharge, et ils sont nombreux, pour ne pas dire innombrables...

Le surlendemain de la prise de la Bastille (16 juillet 1789), la reine Marie-Antoinette — la princesse qui qui vit le mieux tout d'abord, avec Mme Élisabeth, où allait la Révolution, qui emportait déjà les hommes qui l'avaient faite, — la reine Marie-Antoinette pressait ses plus fidèles amis de se retirer hors de France (1).

« Le sacrifice était commencé. C'est par cette scène touchante, où la reine avait fait place à l'amie, que l'émigration commençait.

(1) Mémoires sur la vie et le caractère de Mme la duchesse de Polignac, par la comtesse Diane de Polignac, p. 27. (Hambourg, 1796.)

« Elle commençait sur l'ordre des souverains eux mêmes, épouvantés des sanglants excès des vainqueurs de la Bastille, et redoutant pour leurs amis et leurs parents, en butte aux haines populaires, le sort de Flesselles et de de Launay (1). »

En même temps, sur l'ordre exprès du roi Louis XVI, le comte d'Artois, son frère, avec ses deux jeunes fils, les ducs d'Angoulême et de Berry, se retiraient en Belgique.

« Ainsi, le premier mobile de l'émigration était la nécessité d'échapper aux fureurs populaires, nées de préjugés souvent absurdes, et surexcitées à chaque instant par d'infâmes pamphlets et des rumeurs calomnieuses..... Bientôt, les désordres qui éclatèrent de toutes parts à la suite de la prise de la Bastille, les soulèvements qui désolèrent les campagnes, l'incendie des châteaux, le massacre des nobles, et par-dessus tout l'impunité assurée à tous ces excès, forcèrent un certain nombre de gentilshommes à fuir leurs domaines et à aller demander à l'étranger une sécurité que l'Assemblée était impuissante à leur garantir dans leur propre pays (2). »

A peine la Bastille était elle tombée sous les coups de la Révolution, que des émissaires farouches parcourent toute la France, disant que des brigands vont détruire les moissons. « Une terreur panique — dit le girondin « Vergniaux (3) — se répand le même jour dans toutes

(1) Maxime de La Rocheterie : *Marie-Antoinette et l'émigration, d'après des documents inédits.* (Le Correspondant, 1875, tome LXII de la nouvelle série, p. 275.)

(2) *Idem, ibid.*, p. 276.

(3) Plaidoyer pour Durieux. (*Vergniaud, monuments, lettres et papiers*, par Ch. Vatel, II, 68.)

« les parties du royaume; » les paysans, surexcités par ces abominables rumeurs, massacrent sans pitié les nobles, qu'on leur dénonce comme les auteurs « des « grandes oppressions dont ils ont été victimes (1). » Ils attaquent les châteaux, les pillent, les brûlent, égorgent les propriétaires, se livrent à d'effroyables orgies. Les archives du comité des rapports et du comité des recherches sont remplies du récit des crimes qu'on signale de tous côtés à l'Assemblée; on sent une formidable organisation, préparée de longue main, dans ces attentats sans précédents jusqu'alors dans l'histoire de la civilisation française. Les exemples des scènes sauvages, des actes de cannibalisme, dès 1789, surabondent....

« Un grand nombre de châteaux — lit-on dans les archives du comité des rapports — a déjà été livré aux flammes et au pillage, et les incursions se portent sur des maisons particulières. Les propriétés de tous genres sont menacées d'un bouleversement prochain. *Les brigands* répandus dans les campagnes *supposent des ordres du roi*, d'après lesquels ils se disent autorisés à rétablir l'égalité dans les fortunes. »

L'égalité dans les fortunes! Singulière façon de l'établir que le pillage, l'incendie et le meurtre! Et quelle infernale imposture que de supposer des ordres du meilleur des rois pour autoriser de semblables forfaits!

Ce n'était pas seulement aux nobles que ces bandits s'attaquaient, c'était encore aux marchands de grains, à tous ceux qu'on soupçonnait d'accaparement; partout et toujours le massacre et le pillage! partout la justice impuissante à réprimer ces excès horribles, et la garde

(1) Plaidoyer pour Durieux. (*Verginaud, monuments, lettres et papiers*, par Ch. Vatel, II, 68.)

nationale, cette *armée de l'humanité*, au dire de Vergniaud (1), y assistant impassible, quand elle n'était même pas la première à les provoquer!

Or, comme le dit très-bien M. de la Rocheterie (2), que des paysans sans instruction, et qui souvent avaient eu à souffrir de la domination des seigneurs, et surtout des intendants, aigris par des abus inévitables et surexcités par des pamphlets et des émissaires révolutionnaires, se soient soulevés contre leurs anciens maîtres et laissé emporter aux plus criminels attentats, cela ne s'excuse pas, mais cela n'étonne pas non plus. Ce qui surprend, ce qui indigne, c'est que l'Assemblée, qui prétendait instituer partout le règne des lois, ait souffert qu'elles fussent impunément violées; c'est que, déclarant qu'elle voulait fonder toutes les libertés, elle ait laissé supprimer la première de toutes, la liberté individuelle, à moins qu'elle ne voulût moins le triomphe de la justice que son propre triomphe, et l'établissement de la liberté que l'oppression de ses adversaires.

Le 20 juillet — huit jours après la prise de la Bastille, — Lally Tolendal avait proposé de rédiger une proclamation destinée à éclairer le peuple et à réprimer les excès commis depuis huit jours ; le 23, il avait demandé « un décret qui remît toutes les lois en vigueur et les « tribunaux en action contre les meurtriers et les incen- « diaires (3). » Le futur girondin Buzot et le futur jacobin Robespierre s'unirent pour combattre cette motion. « On « ne peut — dit Robespierre — blâmer ceux qui se sont

(1) Tome II, 68.
(2) L. c., p. 278 et suiv.
(3) Défense des émigrés, par Lally-Tolendal, I, 70. (Paris, 1797.)

« soulevés pour repousser une conspiration horrible « contre la nation. » Ainsi ce n'étaient pas les assassins, c'étaient les victimes qui étaient coupables. « Le calme « — disait de son côté Rewbel — ne se rétablira point « tant que le peuple verra que l'Assemblée refuse de punir « les grands coupables qui ont médité sa ruine ; il croira « que nous voulons le livrer à la vengeance de ses enne- « mis, et, devenu furieux, il se fera justice lui-même. » « — Le sang qui coule est il donc si pur? » s'écriait quelques jours après Barnave. Adrien Duport proclamait la terreur nécessaire (1), » et Mirabeau, érigeant en principes les odieuses déclarations de ses collègues, ajoutait dogmatiquement : « Il faut des victimes aux nations ; on « doit s'endurcir aux malheurs particuliers, et l'on n'est « citoyen qu'à ce prix. » En d'autres termes, c'était dire : on n'est citoyen qu'à la condition d'être cannibale.

Les rapports officiels vont nous montrer comment un peuple égaré et démoralisé mettait en pratique ces horribles enseignements.

Le 3 août, le député Salomon disait à l'Assemblée, au nom du comité des rapports : « Les propriétés, de quelque « nature qu'elles soient, sont la proie du plus coupable « brigandage ; de tous côtés les châteaux sont brûlés, les « couvents détruits, les fermes abandonnées au pillage; « les impôts, les redevances seigneuriales, tout est « anéanti ; les lois sont sans force, les magistrats sans « autorité, et la justice n'est plus qu'un fantôme qu'on « cherche inutilement dans les tribunaux (2). »

On ne fit rien contre de tels excès ; on se contenta de

(1) Mémoires de Malouet, 2e édition, I, 248.
(2) Moniteur 3 août.

parler et d'adresser des proclamations au peuple : on sait ce que valent de semblables mesures. Cet état de choses se poursuivit, de plus en plus violent, jusqu'à la fin de l'année 1789. Dans beaucoup de provinces, c'était le communisme mis en pratique : les propriétaires étaient chassés de leurs terres, ou l'on exigeait d'eux à main armée la renonciation à leurs droits, heureux quand l'assassinat ne suivait pas la spoliation!... En 1790, la situation, loin de s'améliorer, ne fit qu'empirer, les *suspects* et la *lanterne* préludaient dès lors au règne général de la Terreur.

« Bien des châteaux — dit M. Sciout (1) — furent pillés pendant l'année 1790. Les campagnes avaient bien plus souffert que les villes des abus de l'ancien régime, et cependant elles s'étaient beaucoup apaisées depuis l'été de 1789 ; mais les clubs ne cessaient de les exciter contre les propriétaires, et comme il n'y avait plus de police ni de force armée, les châtelains qui n'avaient pas voulu émigrer voyaient souvent leurs propriétés ravagées et leur vie sérieusement menacée. Il ne fallait jamais compter sur la protection de la garde nationale des villes ; mais quelquefois c'était la fameuse milice citoyenne qui pillait, brûlait les châteaux et assassinait leurs habitants. Alors le malheureux qui avait vu sa demeure saccagée et incendiée, et qui n'avait sauvé sa vie qu'à grand'peine, courait encore des dangers d'une autre espèce. Plus l'infamie de ses oppresseurs était grande, plus ils étaient impudents à la calomnie ; des accusations de conspiration et même d'assassinat étaient lancées contre la victime, si elle avait essayé de se défendre, et elles étaient faci-

(1) Histoire de la constitution civile du clergé, I, 363.

lement accueillies par des autorités qui avaient mille raisons de ménager les brigands. Après avoir échappé par miracle à la fureur des voleurs et des incendiaires, il fallait quelquefois passer des mois entiers en prison et se défendre devant la justice contre leurs absurdes accusations. »

Dans les villes, mêmes excitations de la part des clubs, même mollesse des municipalités ou même inertie de la garde nationale, pour ne pas dire trop souvent même complicité des unes et de l'autre dans les attentats contre la propriété et les individus.

« Est-il étonnant — conclut avec raison M. de la Rocheterie (1) — qu'en face de pareils désordres, la plupart du temps impunis, les personnages les plus menacés par ces désordres aient cru devoir aller demander à l'étranger une sécurité que leur pays ne pouvait ou ne voulait pas leur garantir? C'était le libre exercice du droit d'aller, de rester et de partir, reconnu par la Déclaration des droits de l'homme, garanti par le titre Ier de la Constitution, et qui ici se fortifiait du droit primordial que possède tout homme de se soustraire par la fuite à l'assassinat, quand il est impuissant à s'en défendre. »

1791 arriva, année néfaste s'il en fut, et qui marqua, presque jour par jour, les douloureuses étapes de la royauté vers l'échafaud du 21 janvier 1793. Le projet de fuite de Louis XVI, avorté à Varennes, grossit le nombre des émigrés d'une foule de gentilshommes qui n'étaient demeurés en France que pour se mettre à la disposition du monarque, dans le cas où il eût voulu tenter quelque entreprise, et qui pensèrent dès lors que tous leurs efforts

(1) L. c., p. 282 et 283.

étaient rendus inutiles par la situation nouvelle que venait de créer à la famille royale sa triste aventure. Quelle autorité restait-il à un souverain arrêté par ses sujets et gardé à vue dans sa capitale? Quel moyen avait-il de s'opposer aux tyranniques volontés de l'Assemblée et des clubs? La seule manière de venir en aide au roi, n'était-ce pas, dès lors, d'aller là où l'on organisait la résistance?

Telle fut l'origine de l'émigration, telles en furent les causes; avant d'en examiner — l'histoire à la main — les suites, voyons comment un moderne publiciste, à la veille d'une nouvelle évolution de cette révolution qui dure encore, et nous menace de si terribles catastrophes; voyons, dis-je, comment, en 1847, M. Louis Blanc envisageait le mouvement irrésistible qui arracha de la France les plus illustres représentants de la grandeur passée de ce pays.

M. Louis Blanc est doublement curieux à entendre, comme historien, pétrissant les faits selon les besoins de la cause socialiste républicaine, et comme sophiste, ramenant tout à un système préconçu et faux.

« La prise de la Bastille (c'est une découverte de M. Louis Blanc, et le thème qu'il développe avec persistance) avait eu — dit-il (1) — pour conséquence *singulière* de faire de *Louis XVI le roi de la bourgeoisie* : une circonstance favorisa puissamment ce résultat, ce fut la première émigration. »

Après avoir cité, en tête de cet exil forcé, les noms du prince de Condé, du duc de Bourbon, du duc d'Enghien, du prince de Conti et du comte d'Artois, M. Louis Blanc

(1) Histoire de la Révolution française, tome II, p. 423-433.

poursuit : « Des marches même du trône, on le voit, vint le signal de l'émigration des nobles. Ce furent des princes du sang qui, les premiers, osèrent avertir l'Europe que la régénération de la France leur était mortelle, et qu'à leurs yeux, la patrie ne pouvait être où apparaissait la liberté. »

La liberté de piller, d'incendier et d'assassiner.

« Aussi — et voilà le crescendo qui commence, — aussi la conduite des princes fut-elle diversement jugée par les royalistes. Ceux-là s'en applaudirent qui, violemment irrités des concessions de Louis XVI, commençaient à tourner vers les rois de l'Europe toutes leurs espérances. Mais, à côté de ces aveugles approbateurs de l'émigration, il y eut ceux qui la regardaient comme une félonie. Quoi! c'était lorsque le trône avait, plus que jamais, besoin d'être défendu qu'on le laissait exposé aux coups de ses ennemis! Que demander au dévouement des subalternes, quand les membres de la famille royale, les chefs de la noblesse, n'hésitaient pas à donner l'exemple de la désertion? S'il était vrai que la tempête fût inévitable, au moins l'honneur commandait-il de ne point se le persuader trop tôt. A le fuir, d'ailleurs, le péril était-il moindre qu'à la combattre? »

Sophismes que tout cela pour quiconque a lu le récit des attentats qui déterminèrent l'émigration et furent sa raison toute-puissante, proclamée par le roi et la reine eux-mêmes.

La péroraison de M. Louis Blanc fait sonner les cymbales d'une phraséologie pour laquelle les funestes événements de 1870-71 ont été le coup d'épingle qui crève et dégonfle l'ambitieux ballon. On va voir jusqu'où peut aller l'enthousiasme quand il se trompe de chemin.

« Quant aux cours étrangères, elles furent saisies d'une sorte d'effroi prophétique, à la nouvelle du trône de France déserté. *Elles n'avaient pourtant pas formé encore le vaste complot dont la Révolution fit la matière de ses triomphes*... Les rois semblaient pressentir que, désormais, la France allait être définitivement chargée des affaires générales de l'humanité. Pressentiment glorieux pour nous, et que n'a point trompé la fortune. Car, *aujourd'hui même*, tel est l'ascendant souverain de la France, qu'en se remuant elle ébranle l'Europe, et qu'elle l'inquiète encore, rien qu'en se tenant immobile. »

Ces lignes, écrites en 1847, essuient, à l'heure qu'il est, un cruel démenti en présence des événements contemporains.

Mais, ce qui est le comble du délire chez M. Louis Blanc, c'est que, tout en avouant les incendies, le pillage et les assassinats dont le peuple se rendit coupable (1), il conclut en ces termes étonnants, pour ne pas dire davantage : « Jamais plus vaste désordre, jamais désordre plus héroïque ; car, au-dessus des alarmes imaginaires, des inspirations de la haine, au-dessus de la misère, au-dessus de la faim, planait l'enthousiasme de la liberté (2). »

M. Louis Blanc veut bien accorder que des désordres et des crimes assez nombreux aient été commis par le peuple, mais aussitôt voici venir le correctif à cet aveu presque involontaire : « A ces emportements de cruauté, d'ailleurs très-rares, répondirent d'admirables traits de dévouement, des actes de touchante sollicitude. (3) »

(1) *Ibid.*, p. 479 et 480.
(2) *Ibid.*, p. 479.
(3) Tome II, p 480.

Après avoir prouvé que l'émigration ne fut pas une *faute*, il reste à repousser l'accusation, plus infâme et plus absurde encore, qui a voulu dénoncer un *crime* dans ce fait, en prétendant, en affirmant même que les émigrés allaient solliciter le secours des souverains et des peuples étrangers, pour rentrer à main armée dans leur pays et y rétablir, avec les baïonnettes ennemies, leur roi, le souverain de la France.

Cette assertion est complétement fausse. Mais d'abord nous répéterons, avec Mallet du Pan, dont on ne saurait nier l'intelligent patriotisme et la clairvoyante modération : « On entend les factieux accuser les émigrés français de s'armer contre leur patrie. Contre leur patrie ! Elle serait donc dans ces conventicules sanguinaires, dans ces corporations de brigands, qui ont assujetti la France épouvantée! Elle appartiendrait à quelques scélérats, soutenus d'une populace corrompue, à laquelle ils ont transmis le nom de peuple ! Elle serait la conquête exclusive de ceux qui la déchirent et la ruinent, pour consommer la subversion par l'établissement complet du gouvernement républicain (1). »

On ne peut mieux dire ni plus éloquemment... Jamais les émigrés n'eussent consenti à payer l'appui des puissances étrangères au prix d'un démembrement de la France. Leurs adversaires n'eurent pas toujours les mêmes scrupules : nous n'en voulons pour preuve que la mission de Talleyrand à Londres, lorsqu'il alla offrir à l'Angleterre l'île de France et Tabago en échange de sa neutralité (2).

(1) Mémoires et correspondance de Mallet du Pan, I, 312.
(2) Mémorial du gouverneur Morris, I, 325, 326.

Mais, en supposant même que les émigrés eussent songé à faire appel aux souverains de l'Europe, ces princes, pour la plupart apathiques, jaloux de la France ou égoïstes, étaient plus qu'hésitants à embrasser la querelle de la monarchie de Louis XVI. Et d'abord, le propre frère de Marie-Antoinette, Joseph II d'Autriche, dès la fin de 1789, n'avait que des paroles sans pitié pour son beau-frère et sa sœur : « Pourquoi — disait-il — se sont-ils laissé insulter impunément? Pourquoi, depuis l'ouverture de l'Assemblée, laissent-ils usurper leurs pouvoirs? » Joseph II était mort au commencement de 1790, et Léopold, son successeur, prince froid et calculateur, reculait toujours, tergiversait, opposait des fins de non-recevoir, retenait au lieu d'encourager. Les petits souverains allemands ne se montraient pas plus disposés que l'empereur à venir en aide à Louis XVI. Seul, le chevaleresque roi de Suède, Gustave II, avait pris à cœur la cause de Louis XVI, et cherchait vainement à exciter les autres princes de l'Europe; ce fut ainsi que tour à tour il vit ses efforts repoussés par la Russie, l'Espagne, la Prusse et l'Angleterre.

Donc, il est doublement faux de dire que les émigrés ont poussé l'Europe à déclarer la guerre à la France républicaine et que les souverains étrangers ont envahi, de leur propre mouvement, notre pays, auquel ils ne songeaient nullement. Comment donc alors cette guerre s'est-elle allumée, quels en ont été les premiers promoteurs, et dans quel but la Révolution a-t-elle envahi l'Europe? Nous avons déjà (1) répondu à cet absurde et

(1) Erreurs et mensonges historiques, 4e série : *Les quatorze armées de Carnot.*

patent mensonge; mais il nous faut encore y revenir et ne cesser de poursuivre une calomnie tenace comme la Révolution même, fille et brandon du mensonge, sans lequel elle ne peut vivre, car la vérité est sa plus grande, sa plus terrible et sa plus irréconciliable ennemie.

Non — et on peut l'affirmer hautement, — non, la Convention n'eut pas à défendre l'unité du territoire national, menacée par les puissances européennes.

Ce furent les Jacobins, les Girondins, ce furent les Terroristes qui, dans l'intérêt de leur ambition et de leurs théories, firent déclarer la guerre à l'Europe calme, à l'Europe pacifique, à l'Europe bienveillante en face de la révolution française; si bien que, loin d'être lancée dans cette effroyable guerre de vingt ans par le désir d'envahir le sol de la France, l'Europe s'y résolut tardivement, à regret, mais par nécessité, afin de défendre son propre sol, ses propres institutions, ouvertement, officiellement, matériellement mis en péril par les forces militaires de la démagogie (1).

Si l'on veut connaître le caractère vrai des guerres entreprises et soutenues par le Comité du salut public, ce furent des guerres agressives, révolutionnaires, non des guerres nationales; ce furent des guerres entreprises dans un but de propagande et de pillage, non des guerres ayant pour but la défense du sol et des institutions.

« Cette vérité — dit un historien moderne (2) — explique comment tant d'efforts, tant de sang, tant de trésors ont si peu rapporté à la civilisation, parce qu'il est

(1) Cs. A. Granier de Cassagnac : *Histoire du Directoire,* tome I p. 416 et suiv.
(2) *Id., ibid.*, p. 417.

dans la nature du désordre de souiller et de stériliser tout ce qu'il touche. »

Si l'on interroge l'histoire de la Révolution française — telle que l'ont écrite MM. Thiers, Michelet et Louis Blanc — pour connaître l'origine des guerres de la révolution, elle l'attribuera aux conspirations de Coblentz et aux conférences de Pilnitz; elle montrera dans une attitude mélodramatique la France frémissante (on a depuis assez abusé de cette épithète), et courant aux frontières pour repousser *l'étendard sanglant de la tyrannie.* Mais bien différent est le langage de l'histoire calme, sincère et impartiale : Oui — dit-elle, — ce furent les Girondins, les Jacobins et les Terroristes, tous réunis encore à la fin de 1791, moins Robespierre cependant, qui poussèrent la nation à la guerre. Le pays n'y songeait pas plus que l'Europe; ceci peut sembler paradoxal, au premier abord, ce n'est pourtant que l'exacte et triste vérité.

Et d'abord, personne, pas même les hommes de la révolution, ne croyait, à la fin de 1791 et au commencement de 1792, que les émigrés fissent courir le moindre danger à la France. Écoutez plutôt le farouche Ruhl : « Je vous ai dit que, dans le village d'Ettenheim, *sept cents brigands* sont rassemblés sous les ordres de Mirabeau cadet... L'électeur palatin a déjà fait sortir tous les Français de Manheim, et les ennemis de l'État ne peuvent compter sur le secours des grands princes séculiers de l'Empire, depuis que l'acceptation que le roi a faite de la Constitution leur a été solennellement notifiée.

« Il n'y a que trois prêtres qui paraissent seconder Mgr l'archevêque de Mayence, qui lève une armée de quatre mille hommes, que les Mayençais sont assez sots pour fournir; Mgr l'Électeur de Trèves, qui leur donne

une armée de deux mille hommes (on rit); et Mgr Louis-René-Édouard, cardinal de Rohan, qui, abstraction faite des brigands qu'il a l'honneur de commander en chef, leur fournit *une armée de cinquante hommes*, que les lois de l'Empire germanique lui accordent en qualité de prince de l'Empire.

« Ce ne seront pas des hordes de barbares, mais des *soldats de l'Église, armés de chapelets*, qui feront marcher devant eux la mort et le carnage.

« Il serait indigne de la majesté d'une grande nation de souffrir plus longtemps *ce feu d'opéra* qui nous incommode. Un simple particulier pourrait mépriser *ces effrontés baladins;* mais une grande nation doit punir les téméraires qui veulent porter atteinte à ses lois (1). »

Robespierre traitait l'armée des émigrés plus dédaigneusement encore; voici ce qu'il en disait, le 2 janvier 1792, dans son célèbre discours sur la guerre, prononcé au club des Jacobins : « La France n'a d'autre ennemi à craindre que *cette poignée d'aristocrates* émigrés, auxquels *elle faisait à peine attention il y a quelque temps*. Or, prétendez-vous que cette puissance doive nous alarmer?... Tout vous prouve donc que *cette guerre ridicule* est une intrigue de la cour et des factions qui nous déchirent. Leur déclarer la guerre sur la foi de la cour, violer le territoire étranger, qu'est-ce autre chose que seconder leurs vues?

« Traiter comme une puissance rivale *des criminels qu'il suffit de flétrir, de juger, de punir par contumace*; nommer, pour les combattre, des maréchaux de France extraordinaires, contre les lois... qu'est-ce autre chose

(1) *Moniteur* du 28 novembre 1791.

que *leur donner une illustration, une importance qu'ils désirent*, et qui convient aux ennemis du dedans qui les favorisent? La cour et les factieux ont sans doute des raisons d'adopter ce plan : quelles peuvent être les nôtres?

« L'honneur du nom français, dites-vous? Juste ciel! la nation française déshonorée par *cette tourbe de fugitifs, aussi ridicules qu'impuissants, qu'elle peut dépouiller de leurs biens*, et marquer, aux yeux de l'univers, du sceau du crime et de la trahison (1)! »

Les journaux les plus révolutionnaires pensaient de même. *L'honneur français est blessé, il faut le venger.* L'honneur français est blessé !... Mais par qui? Par deux prêtres d'Allemagne, par une bande de fugitifs et d'assassins! Les grands hommes, pour qu'un peuple entier se croie outragé par eux!

« Qu'importe à la nation française l'opinion de *quelques tyrans*, de *quelques esclaves* qui *ont fui* à l'aurore de la liberté? Qu'une *poignée de factieux*, que l'évêque de Spire, que l'évêque de Trèves pensent et disent du nom français tout ce que peut suggérer *le délire du despotisme aux abois*, en sommes-nous moins le premier peuple de l'univers (2)? »

Ceux-là mêmes qui demandaient l'éloignement des émigrés les trouvaient moins dangereux qu'importuns et invoquaient des raisons, non de sûreté, mais de dignité. Brissot disait à l'Assemblée législative, en 1791 (3) : « Si nous avions la certitude de ne rencontrer sur le champ de

(1) Prudhomme : *Révolutions de Paris*, tome II, p. 30.
(2) *Id.*, *ibid.*, tome X, p. 518.
(3) *Moniteur* du 3 décembre 1791.

bataille que *nos chevaliers errants* et *quelques petits princes allemands*, sans doute l'appareil d'une force imposante *serait extravagant.* »

Mais, si le territoire français n'était pas menacé, en 1792, par les rassemblements d'émigrés, il ne l'était pas davantage par la convoitise ou par la force des grands États européens. C'est Brissot lui-même qui l'affirme, ce même Brissot qui, avec Condorcet, Isnard, Louvet et la faction girondine, entraîna les Jacobins, l'Assemblée législative, et fit décider la guerre.

« Voyons — disait donc Brissot, le 28 décembre 1791, à l'Assemblée législative — ce que *nous avons à craindre des puissances étrangères.*

« Les sentiments des Anglais ne sont pas douteux sur notre révolution, parce qu'ils y voient un point d'appui pour la stabilité de leur propre liberté. Il est probable que le gouvernement anglais n'osera jamais, quand il en aurait les moyens, attaquer la constitution francaise, et cette probabilité se change en certitude quand on considère les agitations du parlement, l'énormité de la dette publique, la triste situation des affaires de l'Inde.

« Que faut-il craindre de l'empereur d'Allemagne?.... L'empereur n'a rien à gagner en nous attaquant, et au contraire il a tout à craindre. Les oscillations du cabinet de Vienne ne doivent pas nous faire redouter la guerre de la part de l'empereur. Comme prince, il veut la paix ; comme chef de l'empire germanique, il a l'air de vouloir la guerre. Mais que nous importe à nous la politique des cours, à nous qui voulons être libres?... La France a vingt-cinq millions de bras pour le soutien de sa cause.

« Craindrions-nous la cour de Berlin plus que celle de Vienne? La conférence de Pilnitz empêche-t-elle l'existence de rivalités réelles, de rivalités nécessairement attachées à la conservation des plus chers intérêts qui règnent entre ces deux couronnes? Ne savons-nous pas qu'une économie sévère est imposée au roi de Prusse, et que les extorsions qu'exigerait une guerre nouvelle auraient le double effet d'amener la ruine de son autorité intérieure et d'affaiblir sa puissance extérieure, en ouvrant un trésor fécond à son rival? Le successeur de Frédéric, s'il a quelque prudence, craindra de ruiner pour toujours, en se battant contre nous, une armée qui ne se rétablirait jamais; car, assurément, la mine, ci-devant féconde, de la désertion française est à jamais tarie.

« Les intérêts de ces deux cours sont tellement opposés, qu'ils ne peuvent jamais se confondre en un seul point. *Toutes deux ont besoin de la paix. On peut en conclure qu'elles ne feront pas la guerre*, ou que la guerre qu'elles feraient dans cet état n'aurait rien de dangereux.

« La czarine fait un présent funeste à son ami le roi de Suède. Les secours qu'elle lui présente sont pour lui la robe du centaure Nessus. Par là, elle espère le rendre odieux aux Suédois eux mêmes. Car quel souverain est plus à charge à une nation que celui qui s'occupe des mouvements d'un peuple éloigné pour devenir un chef de parti, tandis que chez lui il a tant de malheureux à soulager, tant de travaux à entreprendre? Voilà l'explication probable des espérances données par cette cour aux princes émigrés. Ennemie du roi de Suède, elle a voulu le perdre.

« *On cherche en vain sur la carte d'Europe quelle*

est la puissance que pourrait encore redouter la France.

« Voyez le roi d'Espagne, qui se refuse aussi à croire à la stabilité des choses en France; ce roi qui a une marine considérable sans matelots, des voiles sans vaisseaux; des mines, mais point d'argent; des colonies, mais point de manufactures; des banques, et point de crédit. Tel est l'état paralytique de l'Espagne.

« Tel est encore l'état de la Hollande, si grande, lorsqu'en son nom un simple bourgeois commandait à l'Europe, si petite aujourd'hui, qu'elle n'a ni la force de renvoyer les geôliers prussiens et allemands, ni le moyen de les payer. Aussi n'avons-nous rien à craindre d'un chef abandonné par les grands qui l'avaient servi, menacé du peuple qui est écrasé, d'un peuple ami de la liberté, et beaucoup plus éclairé qu'en 1788.

« *En vain les plénipotentiaires de Pilnitz et de Ratisbonne s'agiteront-ils pour former un parti puissant contre la France : leurs intrigues seront déjouées; ils ne feront que constater leur impuissance.*

« Que résulte-t-il de là? QU'AUCUNE PUISSANCE CONSIDÉRABLE NE POURRA NOUS ATTAQUER; QUE, QUOIQUE LA SUÈDE, LA RUSSIE, L'ESPAGNE FAVORISENT LES PRINCES ÉMIGRÉS, CEPENDANT ELLES NE SE DÉCLARERONT PAS OUVERTEMENT CONTRE NOUS (1). »

Quoi de plus clair et de plus explicite? Non-seulement les émigrés n'excitaient pas l'Europe contre la France, mais encore les souverains, étrangers — soit par prudence, soit par égoïsme — ne songeaient pas à déclarer la guerre à notre pays. Et c'est ce pays qui va *quand même* envahir l'Europe! Quel but avait donc la France révolu-

(1) *Moniteur* du 30 et du 31 décembre 1791.

tionnaire en se précipitant, ce semble, de gaieté de cœur, dans vingt années de sanglantes aventures?

C'est ce qu'il importe d'examiner, à la honte de la Révolution, et pour la décharge des émigrés et de l'Europe.

Vergniaud disait, dans son *Adresse au peuple français* : « C'est la cause des peuples que vous embrassez; c'est *aussi pour eux qu'est écrite la Déclaration des droits*... Jadis les rois ambitionnaient le titre de citoyen romain; il dépend de vous de leur faire envier le titre de citoyen français (1):

« *La loi de l'égalité doit être universelle* (2). »

La pensée qui dirigeait dès lors, et qui inspira toujours les guerres de la Révolution, fut tout d'abord une pensée de propagande démagogique. C'était l'inauguration de cette politique d'insurrection populaire et de guerre aux rois, bientôt si brusquement proclamée par les terroristes, et qui transforma la France en un redoutable foyer d'anarchie que toute l'Europe menacée eut un intérêt si puissant et si légitime à étouffer.

Après Brissot et Louvet, Robespierre — qui avait d'abord combattu leur projet de pétrir l'Europe à l'image de la Révolution française, — pour faire oublier sa prudence primitive, proclamait plus haut encore que ses deux collègues le plan infernal de la démagogie.

« Domptons nos ennemis du dedans — s'écriait-il; — guerre aux conspirateurs et au despotisme, et ensuite marchons à Léopold, marchons à tous les tyrans de la terre!... C'est à cette condition que moi-même je demande à grands cris la guerre. Je la demande telle que le génie

(1) *Moniteur* du 11 janvier 1792.
(2) Cs. Prudhomme : *Révolutions de Paris*, tome XI, p. 12.

de la liberté la déclarerait, telle que le peuple français la ferait lui-même..... Où sont-ils ces héros qui, au 14 juillet, trompant l'espoir des tyrans, déposèrent leurs armes aux pieds de la patrie alarmée? Soldats de Châteauvieux, approchez; venez guider nos efforts victorieux (1). »

Ces soldats de Châteauvieux, avec lesquels Robespierre déclarait vouloir marcher, et que, selon lui, il fallait mettre à la tête des armées révolutionnaires, étaient un ramassis de révoltés, de meurtriers et de galériens.....

Nous voilà bien loin de la *faute* et du *crime*, jetés si légèrement à la face des malheureux émigrés. Sont-ce donc les souverains de l'Europe qui ont déclaré la guerre à la France? Non, cette guerre, ils l'ont subie comme une épouvantable nécessité. C'est là ce que nous voulions bien établir, c'est là ce que nous croyons avoir prouvé sans réplique.

(1) Cs. Prudhomme : *Révolutions de Paris*, tome XI, p. 79.

MONSIEUR D'MALBROUGH.

On dit que les noms propres n'ont pas d'orthographe; en voici bien la preuve, car c'est *Marlborough* qu'il faut écrire celui-ci, qui doit, pour la masse du public, sa plus grande notoriété à une chanson burlesque dont l'auteur est resté inconnu.

Sans nous livrer à de bien profondes recherches sur l'époque à laquelle cette complainte pour rire fut composée, il est plus probable qu'elle vit le jour après la bataille de Malplaquet, en 1709, qu'en 1721, année de la mort de Jean Churchill, duc de Marlborough, comme on pourrait le prouver, l'histoire à la main. En effet, aucune des circonstances de ce petit poëme populaire ne peut se rapporter à la mort véritable du duc de Marlborough. Lorsque cet illustre général mourut, dans sa terre de Windsor-Lodge, le 17 juin 1722, des suites d'une attaque d'apoplexie, il n'avait point paru à la tête des armées depuis plus de six ans, et les Français avaient eu tout le temps nécessaire pour l'oublier.

« La chanson est donc antérieure à cette mort, qui n'eut guère d'écho au delà de l'Angleterre, et, à défaut d'autres preuves, nous pourrions citer l'ancienne légende en prose qui accompagne la chanson, et dans laquelle il est dit que *Malborough* fut TUÉ à la bataille de Malplaquet, qui se donna entre Mons et Bavay, le 11 septembre 1709. Dans cette bataille si glorieuse pour les Français, de l'aveu même des historiens anglais, le maréchal de Villars fut blessé au genou, lorsqu'il allait envelopper le duc de Marlborough et l'écraser entre les deux ailes de l'armée française : en ce moment décisif, Marlborough courut les plus grands dangers... Le bruit de sa mort se répandit sans doute, et quelque chansonnier badin lui fit cette oraison funèbre, le soir de la bataille (1). »

Tombée dans l'oubli, ou ne survivant que dans le fond de quelques provinces reculées, la chanson ne retentit plus qu'en 1781, où elle eut un brillant regain de popularité, dû à la nourrice du Dauphin, fils de Louis XVI, laquelle s'en servait pour bercer le royal enfant. De la cour de France, la complainte passa en Angleterre, où elle devint bientôt aussi populaire que chez nous. Beaumarchais en fit une chanson d'amour dans la bouche de Chérubin :

J'avais une maraine,
Que mon cœur, que mon cœur a de peine!....

Gœthe, qui voyageait alors en France, fut tellement assourdi par la chanson de Marlborough, qu'il en prit en haine le héros, tandis qu'à quelques années de là Napo-

(1) Le bibliophile Jacob, notice sur la chanson de Malbrough, dans le recueil des *Chants et chansons populaires de la France*, 1843, 1re série.

léon se plaisait à la fredonner quand il allait *en guerre*.

D'origine normande (1), presque Français par son éducation militaire, élève de Turenne, Marlborough mérite une place dans nos études, comme un des membres de ce triumvirat consacré par la caricature qui l'a rangé à la suite du *bon roi Dagobert* et de *Monsieur de la Palisse* (2).

Jean Churchill, duc de Marlborough, était fils de Winstan Churchill et de Mlle Drake, de la famille des chevaliers de ce nom. Il naquit l'année même de la mort de Charles Ier (1648); son père tomba en disgrâce, sous Cromwell, comme tous les fidèles amis de la famille royale.

Parmi les serviteurs dévoués qui vinrent à la cour de Charles II, lors de la restauration, Churchill fut un de ceux qui se firent remarquer. Ses manières engageantes lui procurèrent les bonnes grâces du duc d'York, qui lui fit avoir la place de clerc contrôleur du Tapis vert. Il arriva avec le temps que la beauté de son fils et les qualités de son esprit lui gagnèrent l'amitié des principaux officiers de la Cour et le rendirent si agréable au duc, qu'il le voulut avoir pour page.

Il sut si bien, dans ce poste, se concilier les cœurs, que

(1) Quoique le nom de de Churchill, qui en anglais signifie *église de la colline*, semble indiquer une origine anglaise, cependant cette famille regarde la France comme son berceau, et fait remonter son origine aux *Courcil* du Poitou, qui étaient de l'expédition de Guillaume le Conquérant. Ce nom de *Courcil* s'est en suite altéré.

(2) Dans le grand nombre d'écrits dont Marlborough a été l'objet, on doit surtout citer : *Abrégé de la vie du prince et duc de Marlborough*, dédié au duc de Montaigu, son gendre. (Amsterdam, 1714, in-12.) L'auteur, que l'on croit avoir été un réfugié français, signe C. M. — *Histoire du duc de Marlborough*, par Thomas Ledyard, 3 vol. in-4°. — *Histoire de J. Churchill, duc de Marlborough*, par l'abbé Dutems. (Paris, 1806, 3 vol. in-8°.) — *Mémoires de J. duc de Marlborough*, avec sa correspondance originale, etc., par W. Coxe, 3 vol. in-4°. (Londres, 1818, en anglais), etc., etc., etc.

son maître se fit un grand plaisir de le combler de faveurs. Ce prince, qui avait l'humeur martiale, donnait assez à connaître, par les fréquentes revues qu'il faisait des forces qui étaient alors sur pied, que toutes ses délices étaient dans le métier des armes. Ce fut ce qui fit naître l'inclination du jeune Churchill. Le duc d'York s'en aperçut bientôt. Un jour, il lui demanda quel genre de vie il se proposait de mener et de quelle manière il aimait mieux qu'on pourvût à sa fortune. A ces mots, il se jeta aux pieds du prince, et le supplia de lui donner le premier drapeau qui vaquerait dans un de ses régiments. Cette requête fit sourire le duc, charmé de ce que l'inclination de son page répondît si bien à la sienne, et il n'oublia pas, à une promotion qui se fit quelque temps après, de lui donner une place d'enseigne, comme il l'avait désiré. Mais Churchill ne demeura pas longtemps dans cet emploi.

La France venait de déclarer la guerre aux Hollandais, et les Anglais étaient obligés, d'après un traité d'alliance, de lui fournir un secours de 10,000 hommes de troupes. Le roi donna le commandement de ces forces au duc de Monmouth, et fit Churchill capitaine d'une compagnie dans le régiment du duc.

A son arrivée en France, sa bonne mine le fit bientôt remarquer, et Turenne lui-même lui donna le nom de *Bel Anglais*, la première fois qu'il parut à son lever. Le jeune capitaine voulait avoir part à tout ce qui s'offrait de plus glorieux. Quand l'occasion lui manquait d'exercer sa bravoure en qualité d'officier, il combattait comme volontaire dès qu'il se présentait une entreprise difficile. Il n'y avait rien de désespéré qu'il ne pût réparer, comme l'action suivante le fait voir.

Un lieutenant-colonel avait été décontenancé à l'approche d'un détachement hollandais qu'il n'osa regarder en face, de sorte que ceux-ci se rendirent maîtres d'un passage qu'il avait ordre de garder. A cette nouvelle, Turenne, se tournant vers un général qui se trouvait auprès de lui, lui dit qu'il gagerait un certain nombre de bons chevreuils et une douzaine de bouteilles du meilleur vin de Florence que son *Bel Anglais* regagnerait le poste avec la moitié du monde qui l'avait laissé prendre. En effet, le passage fut repris, et toute l'armée applaudit à la valeur du capitaine Churchill.

Ce qu'il fit à l'attaque d'une lunette au siége de Maëstricht, où Louis XIV était en personne, est une autre preuve de la fermeté de son courage. Le duc de Monmouth commandait ce jour-là dans les tranchées, mais il obtint d'être à l'assant. Le feu des assiégés était vif et bien nourri, et les assaillants se disposaient déjà à la retraite, lorsque Churchill monta à la brèche, et, malgré toute la résistance qu'on lui opposa, y arbora le drapeau français, ce dont le roi lui fit des remercîments, et lui promit de le recommander à la cour d'Angleterre. En effet, à la fin de la campagne, Charles II lui donna en récompense une commission de lieutenant-colonel dans le régiment de Littleton, et le duc d'York le fit gentilhomme de sa chambre.

Ainsi, ce fut dans une armée commandée par Turenne que Churchill fit ses premières armes, et laissa présager ce qu'il pourrait devenir plus tard.

Bientôt le parlement anglais, jugeant que l'équilibre européen serait perdu si les Pays-Bas tombaient au pouvoir des Français, refusa de voter les subsides nécessaires à l'entretien des troupes qui étaient en

France, et Charles II fut ainsi contraint de les rappeler.

Il est inutile de suivre Churchill à Bruxelles et en Écosse. Nous dirons seulement que, avant d'accompagner le duc d'York en ce dernier pays, il avait épousé Sarah Jennings, jeune personne d'une beauté accomplie, qui avait gagné la faveur de la princesse Anne, cadette des filles du duc.

Il fut bientôt après honoré des titres de lord et de baron d'Aymouth, en Écosse, où il demeura jusqu'à l'avénement à la couronne du duc d'York, sous le nom de Jacques II. Le commencement de ce règne fut troublé par la révolte du duc de Monmouth, qui prétendait au trône, en sa qualité de fils du roi défunt. Tout le monde sait l'issue de cette rébellion. Le comte Feversham, aidé de lord Churchill, fit prisonnier le prétendant, qui fut ensuite décapité.

Cependant le peuple voyait avec déplaisir que son roi voulait rendre aux catholiques l'égalité des droits civiques avec les réformés. Churchill résolut de dire à Jacques ses sentiments, au risque d'encourir sa disgrâce. Il prit son temps lorsqu'il était avec le roi, qui allait à Winchester. Sa Majesté fit avant le dîner un tour ou deux dans le jardin du doyenné, accompagné seulement de lord Churchill, à qui elle parla en ces termes :

« Eh bien, Churchill, que disent mes sujets de ce procédé, lorsqu'ils me voient faire la cérémonie de toucher les malades dans leurs églises?

— Ce qu'ils disent? Ils paraissent en être peu satisfaits, et c'est la voix générale que Votre Majesté dispose, par sa manière d'agir, le chemin pour introduire le papisme.

— Quoi! n'ai-je pas donné ma parole de roi, et ne me

croiront-ils pas après cela? Moi qui ai accordé aux autres la liberté de conscience, moi qui ai toujours été d'opinion qu'il fallait user de tolérance envers les autres chrétiens, m'ôterai-je à moi-même cette liberté, et souffrirai-je que ceux de ma propre religion en soient privés et qu'ils ne puissent pas s'acquitter de leurs dévotions de la manière qu'ils croient la plus agréable à Dieu ?... Je vous le répète, Churchill, je ferai l'exercice de ma religion de la manière que je l'entendrai. Mes sujets catholiques auront part à ma faveur, et les autres, de quelque religion qu'ils soient, éprouveront toutes les bontés d'un père commun; mais je dois penser que je suis roi, et il faut qu'ils se souviennent que c'est à eux à m'obéir. Pour les conséquences, je les remets entre les mains de la Providence, pendant que je me servirai du pouvoir que Dieu a mis dans les miennes pour prévenir tout ce qui sera contraire à mon honneur et au devoir qui m'est dû. »

Le discours du roi ne fit que fortifier les craintes qu'avait conçues Churchill, et il se joignit enfin à quantité de seigneurs et à l'archevêque Sancroft, avec lesquels il souscrivit à la lettre d'invitation qu'ils envoyèrent au prince d'Orange, afin qu'il vînt mettre le roi à la raison.

A la nouvelle de l'invasion dont il était menacé, Jacques fit d'abord les préparatifs nécessaires pour y résister; mais, ayant été abandonné successivement du prince de Danemark, du duc d'Ormond, de Grafton, Cornbury, Churchill, etc., il courut à Whitehall, d'où il donna les ordres de faire transporter en France, avec toute la diligence possible, la reine et le prince, et, s'étant lui-même déguisé, il s'embarqua à Feversham pour le même royaume.

Le prince d'Orange fit beaucoup d'accueil à lord Churchill, dont le mérite lui était connu, et lui donna le poste de lieutenant général, après avoir été nommé lui-même régent du royaume, puis roi par le parlement. Bientôt il l'éleva à la dignité de comte de Marlborough, et l'envoya en Irlande avec le duc de Wurtemberg pour soumettre ce pays, qui ne voulait pas reconnaître l'autorité du nouveau roi.

Après la réduction des fidèles et infortunés Irlandais, Marlborough accompagna le roi Guillaume en Flandre. Ce fut à cette époque que le prince de Vaudemont traça ainsi le caractère du général anglais : « Kirk a du feu, Lanier « de la réflexion, Mackan de l'expérience, Colchester de « la bravoure ; mais il y a quelque chose dans le cœur « de Marlborough que je ne saurais exprimer. Il semble « que toutes ces qualités soient réunies en sa seule per- « sonne ; et j'ai perdu ma science de bon physionomiste, « qui ne m'a jamais trompé, si aucun sujet que vous « ayez peut jamais atteindre dans le fait des armes à ce « degré d'honneur auquel tant de sublimes perfections « réunies ensemble ne peuvent manquer de l'élever en un « temps ou en un autre. »

Il arriva dans la suite que Guillaume déplut aux Anglais, parce qu'il favorisait ses compatriotes. Il semblait que les deux comtes de Portland et de Rochford fussent devenus les seuls objets de sa bonté : il accorda à l'un les revenus de la principauté de Galles, et à l'autre les biens confisqués du marquis de Powys. Marlborough représenta au roi, en termes très-respectueux, que la chose la plus importante pour un roi d'Angleterre était de régner dans le cœur de ses peuples, et qu'on voyait avec la plus grande douleur que les Hollandais seuls

avaient part aux largesses royales. Guillaume ne put supporter ses remontrances, et lui fit remettre un message dont le contenu était qu'il n'avait plus besoin de son service, et l'autorisait à se retirer de sa cour.

Cependant, après quelques années, le comte de Marlborough fut, au grand étonnement de tous, nommé gouverneur de Guillaume, duc de Glocester, héritier du royaume. En remettant le jeune prince entre ses mains, le roi lui adressa ces paroles : « Milord, enseignez-lui « seulement à connaître ce que vous êtes, et mon neveu « ne manquera pas d'être accompli. »

Le duc de Glocester étant mort, Marlborough reçut de nouvelles distinctions, car il fut établi un des régents du royaume pendant une absence de trois années que fit Guillaume ; il fut élevé au grade de général et envoyé en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès des États généraux des Pays-Bas. Enfin, le roi, sur son lit de mort, le recommanda à la reine Anne comme la personne la plus capable de conduire ses armées et d'être à la tête de ses conseils.

Comme Louis XIV avait fait proclamer le Prétendant, la guerre paraissait inévitable. Marlborough se rendit donc à la Haye, et ménagea les affaires si adroitement qu'il revint chargé des conditions dont on était convenu pour un armement, tant par mer que par terre, avant même qu'on eût appris en bien des endroits du royaume qu'il eût commencé les négociations. Il arrêta tout ce qui regardait le commandement de l'armée, afin que, lorsqu'elle aurait été formée en corps de toutes les troupes des différentes nations qui devaient la composer, le point de prééminence fût fixé à l'honneur de sa souveraine et au sien propre. Aussi le prince de Nassau et

le comte d'Athlone, qui seuls pouvaient aller de pair avec lui, reçurent ordre des États de lui obéir comme à leur officier en chef.

Toute l'armée était dans un ardent désir de voir arriver Marlborough ; le siége de Kaisersvœrth avait été entrepris, et il était très-important pour la cause commune que cette place fût réduite. Pendant que le prince de Nassau y était occupé, les Français formèrent le dessein d'attaquer le corps de troupes commandé par le comte d'Athlone, et ils l'avaient déjà repoussé jusque sous les murs de Nimègue, où il eut beaucoup de peine à se maintenir. Ce fut là que Marlborough vint se faire admirer, après avoir été reçu chevalier de l'ordre de la Jarretière. Il y trouva les troupes dans la consternation; mais, ayant été joint par celles qui étaient devant Kaiserswœrth, il marcha sur les Français, qui lui laissèrent prendre Gravenbrœck. Au lieu de poursuivre ses ennemis, il résolut de s'emparer des places qu'ils tenaient dans la Gueldre, Venlo, Ruremonde, Stevenswœrth. Les Français reçurent un chagrin plus vif encore par la réduction de Liége et de sa forteresse, qui valut aux alliés autant d'argent qu'il leur en avait coûté pour réduire toutes les autres places. La défense fut des plus vives. Violaines, qui commandait la citadelle, répondit aux sommations de Marlborough qu'il serait assez temps, dans six semaines, de penser à se rendre. Celui-ci résolut alors de la prendre d'assaut; il réussit, et, après avoir passé au fil de l'épée tous ceux qui s'y trouvèrent en armes, il se rendit maître d'un riche butin.

Ainsi finit la campagne de 1702. Après avoir réglé les quartiers d'hiver et avoir été reçu avec les plus grands honneurs et le plus bruyant enthousiasme à la Haye, où

les États généraux lui firent un présent de 10,000 livres sterling par an, pour soutenir sa dignité de commandant en chef de leurs forces, Marlborough s'embarqua pour l'Angleterre. La reine le créa duc, et, pour porter ce titre avec honneur, lui donna une pension de 5,000 livres sterling.

Au printemps, le nouveau duc prit congé de la cour, et ouvrit la campagne de 1702 par le siége de Bonn. Après onze jours de tranchée ouverte, les assiégés capitulèrent. Cette saison se passa sans grands combats, et se termina par la prise de Limbourg.

L'année suivante mit le comble à la réputation de Marlborough. Le duc de Bavière avait abandonné les intérêts de son père et ceux de la grande alliance. Il avait pris Ulm, Augsbourg, Memmingen, et se disposait à marcher sur Vienne pour obliger l'empereur à sortir de sa capitale. Marlborough donna ordre aux garnisons anglaises de se diriger du côté de Coblentz. Les Français, qui étaient en Flandre, s'imaginèrent qu'il avait dessein de faire le siége de Traerbach et de pénétrer en France le long de la Moselle. Ils détachèrent en conséquence huit bataillons et seize escadrons vers cette rivière; mais le duc continua sa marche vers le Danube. Cette route inopinée fut d'une grande surprise pour le maréchal de Tallard, qui était de l'autre côté du Rhin, et, pensant que Marlborough voulait s'avancer sur le haut Rhin, il repassa ce fleuve pour se joindre au maréchal de Villeroi ou disputer au duc le passage du Rhin. Mais ce général défila par un chemin tout contraire, et se joignit au prince Louis de Bade, près Launsheim, le 23 juin, après avoir fait en trente jours la route de Mayence au Danube. Le prince Eugène vint lui rendre visite.

« Milord, lui dit-il, je ne vis jamais meilleurs chevaux, plus beaux habits, plus riches ceinturons, ni plus soignés équipages ; mais il paraît dans le regard de vos gens un air de courage et de fierté qui surpasse tout cet éclat et ne peut s'acheter. Il faut que j'avoue ma surprise, que je n'ai jamais vu en ma vie un spectacle pareil. »

Marlborough lui répondit :

« Monsieur, si cela est comme vous le dites, cet air leur est inspiré par la présence de Votre Altesse. »

On laissa aux troupes venues de Flandre le temps de se reposer, et il fut convenu qu'on ferait tous les efforts pour entrer en Bavière, espérant forcer l'électeur d'abandonner les Français, qui venaient au travers de la forêt noire avec de nouvelles troupes commandées par Tallard ou l'engager à une bataille décisive. Ce fut dans cette intention que l'armée se présenta en vue de celle de l'électeur, qui s'était retranché dans le passage inaccessible de Dillingen. Ce prince, ayant pénétré leurs intentions, envoya un fort détachement de ses meilleures troupes pour joindre le comte d'Arco, son maréchal de camp, qui s'était porté sur la hauteur de Schellenberg, près de Donawert, où il avait fait, avant leur arrivée, de bons retranchements et employé pendant plusieurs jours une grande quantité de pionniers. Le duc résolut néanmoins de les en débusquer. Après un engagement d'une heure et demie, il força leurs retranchements et fit une terrible boucherie de l'ennemi, qu'il poursuivit jusqu'au Danube, où une grande partie, à l'imitation de leur général et d'autres officiers, se sauvèrent à la nage, ayant laissé tous leurs canons, leurs tentes, bagages et munitions avec trente drapeaux et toute l'argenterie du comte d'Arco, qui fut distribuée aux soldats.

Cet avantage fut suivi de la reddition de Donawert. L'électeur se vit contraint, pour sa propre sûreté, de se retirer sous le canon d'Augsbourg.

Le duc, résolu de profiter des avantages qu'il avait remportés de concert avec le prince Eugène et de presser l'ennemi avant qu'il pût revenir de la grande consternation où il était, donna ses ordres pour passer le Danube et camper dans le pays ennemi, d'où il écrivit à l'électeur pour le persuader de rentrer dans le devoir. Mais ce prince lui fit savoir par un trompette que la fortune de la guerre était sujette à changer et qu'il ne doutait pas que, quoique ses troupes eussent reçu une espèce de disgrâce dans la dernière rencontre, il ne se pût mettre en état de se venger des insultes qu'on ferait à son pays; que cependant il espérait avoir affaire à un ennemi qui ferait la guerre d'une manière qu'il n'aurait aucun sujet de lui reprocher ses cruautés ni d'user de réprésailles contraires à son inclination.

Toute espérance étant ainsi évanouie de fléchir son esprit autrement que par la force des armes, les confédérés continuèrent leurs progrès et prirent Nieubourg et Rain. Le prince Eugène et Marlboroug avaient conçu le dessein d'une action générale avec les Français et les Bavarois, qui étaient campés fort avantageusument sur une hauteur, ayant leur droite couverte par le Danube et le village de Blenheim et leur gauche par celui de Lutzingen. Ils avaient encore devant eux un ruisseau dont les bords étaient fort élevés et le fond marécageux. Nous allons laisser Marlborough rendre compte lui-même de cette fameuse bataille, dans une lettre adressée à Harley, secrétaire d'État.

« Je vous rendis compte dimanche de la situation où

nous étions, et que nous nous attendions que l'ennemi passerait le Danube à Lawingen pour attaquer le prince Eugène. A onze heures du soir, il nous envoya un exprès pour nous apprendre qu'il l'avait passé, demandant d'être renforcé avec toute la diligence possible; sur quoi je commandai à mon frère Churchill de s'avancer, à une heure du matin, avec vingt bataillons, et, à trois heures, toute l'armée se mit en marche. Pour faire même plus de diligence, je donnai ordre aux troupes de passer le Danube et de suivre les vingt bataillons; et avec la plus grande partie de la cavalerie et de l'infanterie de la première ligne, je passai le Lech à Rain et le Danube à Donawert. Ainsi, nous joignîmes cette nuit le prince, avec dessein de nous avancer jusqu'à Hochstett et de nous y camper.

« Dans cette vue, nous nous mîmes en chemin le mardi de grand matin pour aller à la découverte du terrain; mais nous trouvâmes que l'ennemi en avait déjà pris possession. Sur quoi nous résolûmes de l'attaquer; et pour cela, hier entre les trois et quatre heures du matin, nous marchâmes du camp que nous avions à Munster, laissant toutes nos tentes sur pied. Sur les six heures, nous vînmes en présence de l'ennemi, qui, selon toute apparence, n'attendait pas une visite de si bonne heure. On commença à se canonner environ à huit heures et demie. Les ennemis se partagèrent en deux corps, l'électeur occupant la gauche avec M. de Marsin, et M. de Tallard avec ses troupes tenant la droite; ils avaient devant eux deux petits ruisseaux, outre un marais que nous fûmes obligés de passer à leur vue, et le prince Eugène fut contraint, pour s'en approcher, de faire un grand circuit, de sorte qu'il était une heure après midi avant

qu'on livrât le combat. L'action continua avec beaucoup de vigueur jusqu'au soleil couché, qui fut le temps que les ennemis furent obligés de se reposer; et par l'assistance de Dieu, nous remportâmes une victoire complète. Nous avons taillé en pièces un grand nombre de leurs troupes, tant dans l'action que dans la retraite, sans compter plus de trente escadrons français, où nous en vîmes périr une grande partie, M. de Tallard avec plusieurs de ses généraux ayant été faits prisonniers en même temps. J'obligeai aussi vingt-huit bataillons entiers et douze escadrons de dragons de se rendre à discrétion, au village de Blenheim, que l'ennemi avait fortifié avec des retranchements, et où nous trouvâmes le plus de résistance. Nous avons, de plus, pris toutes leurs tentes encore dressées avec leurs canons et leurs munitions, de même qu'un grand nombre d'étendards, de timbales et de drapeaux qu'on enleva pendant le combat; de sorte qu'on peut compter que la plus grande partie de l'armée de M. de Tallard a été prise ou détruite.

« La bravoure que nos troupes ont fait paraître en cette occasion est inexprimable, les généraux aussi bien que les officiers et soldats ayant fait leur devoir avec un courage et une résolution extraordinaires, jusque-là que la cavalerie et les dragons ont été obligés d'aller quatre ou cinq fois à la charge. L'électeur et M. de Marsin étaient postés si avantageusement, que toutes les tentatives du prince Eugène n'eurent aucun effet qu'à la troisième attaque, qu'il donna sur les sept heures du soir, où il fit un grand carnage. Mais étant près d'un bois, un bon nombre de Bavarois s'y sauvèrent, et le reste de cette armée ayant fait sa retraite du côté de Lawingen, il crut que les troupes étaient trop fatiguées et la nuit trop

avancée pour les poursuivre. Je ne saurais assez louer la conduite de ce prince en cette occasion.

« Vous vous informerez et me donnerez connaissance de ce que Sa Majesté aura ordonné au sujet de M. de Tallard et des autres officiers généraux, comme aussi de quelle manière elle veut qu'on dispose de près de douze cents officiers, et d'environ huit ou neuf mille simples soldats qui, ayant été tous faits prisonniers par les troupes de Sa Majesté, sont entièrement à sa disposition. Mais, comme la subsistance de tant d'officiers doit être fort à charge, je crois que Sa Majesté voudra bien consentir qu'ils soient échangés contre d'autres prisonniers qui le demandent.

« Je serais bien aise aussi de recevoir les instructions de Sa Majesté sur ce que je dois faire des étendards et des drapeaux, dont je ne sais pas exactement le nombre, mais qui peut, selon que je le conjecture, monter jusqu'à cent, ce qui est plus qu'on n'ait pris depuis bien des années en aucune bataille.

« Vous pouvez bien vous imaginer que, dans une si longue et si vigoureuse action, les troupes anglaises qui y ont eu une si grande part doivent avoir beaucoup souffert, tant en officiers qu'en soldats, mais je n'en ai pas encore le détail. »

Avant la bataille, le duc fit appeler son chapelain, avec lequel il offrit à Dieu ses prières avec beaucoup de dévotion et de résignation à sa volonté, de quelque manière qu'il plût à sa divine majesté de disposer de lui.

Un général anglais, après deux attaques pour enfoncer la première ligne de l'ennemi, se retirait en désordre et cherchait à s'éloigner avec la cavalerie, n'ayant plus d'espoir de réussir. Le duc le joignit, et lui dit:

« Vous êtes tombé dans une grande méprise. L'ennemi est de ce côté-là; vous n'avez rien à faire, sinon de lui tourner face, et la journée est à vous. »

Cette douce réprimande eut une telle vertu, que cet officier retourna tout confus à la charge et réussit enfin à briser la ligne de l'ennemi, dont il fit un horrible carnage.

Le maréchal de Tallard était près de succomber sous le poids de l'infortune qui lui était arrivée. Marlborough lui dit :

« Il faut avouer que la Providence m'a été fort favorable, m'ayant donné l'avantage sur vous dans le champ de bataille; mais la plus grande joie que j'aie en ce qu'elle m'a favorisé, est que ce même avantage qu'elle m'a procuré me fournit l'occasion de montrer le respect et l'estime que j'ai pour votre personne et votre caractère. »

La réduction de la Bavière et des places que l'Électeur avait enlevées à l'Empire fut le fruit de cette bataile, où la perte de l'ennemi se montait à près de quarante mille hommes tués ou prisonniers.

L'empereur Léopold, reconnaissant des services de Marlborough, lui confera le titre de prince de Mindelheim, le 28 août 1704. Il fit aussi ériger, dans le village de Hochstett, une colonne, pour être un monument éternel de sa gratitude.

Voici la traduction de l'inscription qui y fut gravée, et qui, par les termes pompeux dans lesquels elle fut rédigée, prouve combien était inespéré le succès qu'on avait remporté sur les Français.

Monument consacré à éternelle mémoire. L'an 1704, le 13 d'août, ont été entièrement défaites dans ces campagnes les armées gallo-bavaroises, commandées par Emmanuel, électeur de Bavière, et

par les maréchaux de France Tallard et Marsin, dont le premier fut fait prisonnier avec quarante officiers de haut rang, neuf cent moins distingués et douze cents soldats, outre quatorze cents tués sur le champ de bataille et quatre mille précipités dans la rivière. L'armée victorieuse fut commandée par Jean, duc de Marlborough, Anglais, qui, à sa gloire immortelle, sous les auspices de l'auguste reine Anne et des hautes puissances les États généraux, amena les vaillants soldats de la Tamise et de la Meuse au Danube, au secours de l'Allemagne, dans son plus grand danger. Il commença cet exploit avec prudence et bravoure, en forçant le mont près de Donawert, merveilleusement fortifié de murs et de remparts, après avoir été renforcé par le prince Eugène de Savoie : il y mit fin par une valeur digne de l'heureux succès de la célèbre bataille entre Blenheim et Hochstett, les ennemis étant supérieurs en nombre et par l'avantage de leur poste. On ne marchait à la victoire que par des marais. C'est ce qui montre aux héros qu'un cœur intrépide surmonte les plus grandes difficultés. C'est enfin ce qui fera souvenir Louis XIV que personne, avant sa mort, ne doit être appelé ni Grand ni Heureux.

Quel orgueil ou plutôt quelle vanité! Alors, c'étaient les Anglais qui battaient les Bavarois alliés aux Français, tandis que, depuis, en une année néfaste, les Bavarois — annéxés aux Allemands — ont battu la France et contribué à tenir en échec cette même Angleterre qui, en 1704, dictait des lois au monde.

O funeste retour des choses d'ici-bas!....

Il serait trop long de faire le détail de toutes les batailles où combattit Marlborough, de toutes les villes qu'il emporta. Nous nous contenterons d'indiquer la prise d'Augsbourg, Ulm, Memmingen, Landau, Huy, Leewe et Sand-Vlied.

En 1706, dès son arrivée à l'armée, il résolut, de concert avec d'Overkerque et les autres généraux, d'entrer en campagne avant que le maréchal de Marsin, qui venait de faire une heureuse expédition en Allemagne, pût arriver de la Moselle après s'être joint aux ducs de Bavière et de Villeroi. L'ennemi ne paraissait pas moins porté au combat, car il avait passé la Dyle, et voulait attaquer Marlborough avant qu'il eût été renforcé par les troupes de Hesse et de Hanovre. Mais celui-ci s'avança vers les Français pour leur épargner la moitié du chemin. Les deux armées en vinrent bientôt aux mains, et après un terrible carnage du côté des Français, quelques efforts que les ducs de Bavière et de Villeroi fissent pour les remettre en ordre, avec une bravoure qu'on ne peut leur disputer, ils ne purent les empêcher de prendre la fuite, laissant sur le champ de bataille de Ramillies huit mille morts et plus de cinq mille prisonniers, entre lesquels plusieurs officiers du premier rang. Cette bataille fut suivie de la reddition de Louvain, Bruxelles, Malines, Alost, Gand, Bruges, Anvers, Dendermonde, Ostende, Menin et Ath.

L'année suivante se passa en négociations infructueuses. Mais, en 1708, le duc fut en état de poursuivre les mesures qu'il avait projetées auparavant. Il ne servit de rien aux Français d'avoir, sous le commandement du duc de Vendôme, surpris Gand et Bruges à l'entrée de la campagne, pendant que Marlborough attendait les troupes que lui amena le prince Eugène. Car, après que celui-ci l'eut joint, ayant eu avis que les Français voulaient occuper le poste avantageux de Lessines, il résolut de prendre les devants, et pour cela il marcha toute la nuit. Les Français furent bien étonnés lorsqu'on leur apprit cette marche,

et, voulant éviter le combat, ils se retirèrent en hâte vers leurs lignes. Marlborough les suivit, et, se tournant vers le prince Eugène, il lui dit qu'il lui semblait voir la victoire si près, qu'il espérait bientôt féliciter Son Altesse sur son arrivée en Flandre, et que son espérance avait d'autant plus de fondement que le succès était presque infaillible à des troupes animées par sa présence.

Après avoir passé l'Escaut, il en vint à un engagement général avec les Français, qui avaient à leur tête les ducs de Bourgogne et de Berry, avec le prétendant à la couronne d'Angleterre. Le prince de Hanovre se signala d'une manière digne de sa naissance : il chargea, avec une bravoure extraordinaire, l'épée à la main, comme un simple volontaire, et eut un cheval tué sous lui. Les Français se défendirent en braves, depuis le premier de leurs généraux jusqu'au dernier soldat, disputant chaque pouce de terrain avec une extrême vigueur.

Il n'y eut que la nuit qui mit fin au carnage. Ainsi finit la bataille d'Oudenarde, qui fut concertée, entreprise et soutenue avec toute la prudence et le courage possibles. Les troupes françaises laissèrent plus de quatre mille hommes sur place, eurent plus de cinq mille blessés; il resta au pouvoir des vainqueurs plus de huit mille prisonniers, tandis que les alliés ne perdirent qu'environ mille hommes et quelques officiers inférieurs.

Le premier fruit que les alliés recueillirent de cette victoire fut la prise de Lille, que défendait le maréchal de Boufflers. Le siége dura du 13 août au 8 décembre. Jamais forteresse ne fut plus vigoureusement attaquée ni mieux défendue; jamais on ne montra plus d'habileté qu'il n'en parut des deux côtés, où l'on s'efforça de se surpasser en ruse aussi bien qu'en courage. La prise de Bruges et de

Gand, ainsi que celle de Plassen dael et Leffingen, que les Français avaient pris pendant le siége de Lille, mirent fin à cette campagne glorieuse.

L'année suivante, les Français, commandés par les maréchaux de Villars et de Boufflers, avaient reçu ordre de hasarder une bataille pour empêcher que Mons ne tombât entre les mains des alliés. Ils s'étaient portés dans les bois de Blangy, et leurs adversaires s'étendirent dans les mêmes bois, entre ceux de Sart et de Jansart, leur armée étant rangée en bataille sur trois lignes. Le signal du combat fut donné à huit heures du matin; il fut très-opiniâtre jusqu'à midi, sans qu'on pût forcer les retranchements français ni les chasser du bois dans la plaine. Mais, à trois heures, la cavalerie ayant chargé, celle de l'armée française se retira en partie vers Maubeuge et Valenciennes, et en partie vers Condé. Un grand carnage en fut fait au défilé de Bavay. On se battit des deux parts avec une bravoure incroyable. Le maréchal de Villars et plusieurs personnages de qualité furent blessés. Les Anglais perdirent aussi beaucoup de monde. Cette bataille fut suivie de la reddition de Mons, qui mit fin à la campagne.

A son retour en Angleterre, Marlborough eut beaucoup à souffrir des calomnies et des attaques de ses envieux. On l'accusait, entre autres crimes, d'avoir voulu devenir général à vie. Méprisant ses ennemis, il n'en continua pas moins de servir son pays, et, à la campagne suivante, s'empara de Bouchain. La prise du Quesnoy aurait succédé à celle de Bouchain; mais les États, alarmés de quelques propositions de paix faites à la cour d'Angleterre par la France, n'y voulurent point consentir; de sorte que le duc, après avoir disposé ses troupes de manière

qu'elles fussent toujours prêtes à entrer en action au premier ordre, se rendit à la Haye. Ce fut là qu'il entendit, avec une grande fermeté d'esprit, la manière dont on le traitait en Angleterre. On lui reprochait d'avoir perdu seize mille hommes au siége de Bouchain. Il apprit aussi que certaines gens n'étaient pas satisfaits de ce qu'il avait amusé l'ennemi malgré qu'il fût d'un tiers plus fort que lui, et de ce qu'il avait empêché que l'élection de Charles VI à la couronne impériale ne fût troublée. On lui porta encore la nouvelle que les commissaires des comptes publics avaient dressé quelques articles contre lui.

Après son arrivée à Saint-James, où il continua quelque temps de paraître dans les bonnes grâces de la reine, les remarques des commissaires furent présentées à la Chambre des communes. Cette assemblée vota : 1° que le procédé du duc de Marlborough, qui avait reçu annuellement des contractants, pour la fourniture du pain et des chariots nécessaires à l'armée dans les Pays-Bas, diverses sommes d'argent, était illégitime et insoutenable; 2° que les deux et demi pour cent déduits des sommes payables aux troupes étrangères à la solde de Sa Majesté étaient de l'argent public sujet à reddition de compte.

Bientôt on annonça au duc que la reine n'avait plus besoin de ses services. Lorsqu'il vit que les trophées qui ornaient Westminster et Guidhall n'avaient point assez de pouvoir pour apaiser les clameurs et diminuer les invectives de ceux qui lui en faisaient un crime; que son éloignement de la cour ne pouvait adoucir le mécontentement qu'ils avaient contre lui; que ce qu'il avait fait de grand et de glorieux pour l'Europe semblait être oublié et qu'on se faisait un honneur de l'insulter; qu'il ne pouvait se réjouir avec trois ou quatre de ses intimes amis sans

être calomnié et traité avec opprobre; quand il vit ces cruels procédés, il résolut de se bannir volontairement du lieu de sa naissance, pour mettre ses ennemis en repos et lui-même en sûreté. Il aima mieux subir les pénibles fatigues d'un long voyage dans un âge avancé, à une grande distance de ses amis, de sa famille et des doucenrs dont il s'attendait à jouir dans l'affection de ses compatriotes : il aima mieux faire ce sacrifice que de donner de l'ombrage à ses envieux.

Il demanda donc la permission de passer la mer, et, l'ayant obtenue, partit pour Douvres, le 24 novembre 1712, où il s'embarqua, comme un simple passager, dans un paquebot. Ce triste départ excita la verve d'un poëte anonyme, qui adressa au duc de Marlborough les vers suivants sur son exil volontaire :

Partez, prince, fuyez ces perfides climats;
L'exil même est heureux quand on faits des ingrats.
D'un parti sans honneur honorable victime,
Avoir rompu nos fers n'est-ce pas votre crime ?
Ce crime fut toujours la vertu des héros
Et contre eux de l'envie attira les complots.
Vous donc qui, des héros marchant sur les vestiges,
Avez de leur valeur imité les prodiges,
Vous que Bellonne en feu, par mille coups d'éclat,
A vu vaincre le Celte et sauver notre État;
Vous qui, des Scipions rappelant la mémoire,
A celle des Romains égalez notre histoire,
Partez sans murmurer et souffrez sans chagrin
Qu'un semblable mérite ait un même destin.
Si l'on doit maltraiter le parfait héroïsme,
Si la haute vertu mérite l'ostracisme,
Prince, vous ne pouvez vous sauver de nos coups,
Et le seul qu'on pouvait attaquer, c'était vous.

« Rien ne peut mieux convenir ici — dit un auteur

contemporain — que l'adieu qui a été mis dans la bouche de Coriolan, lorsqu'il quitta les ingrats citoyens de Rome qui le bannirent pour une bagatelle, après qu'il les eut si souvent délivrés de leurs ennemis. Voici comment on le fait parler, à quelque distance des portes de la ville, vers laquelle il s'était tourné pour lui faire les reproches qu'elle méritait :

« Vous, dont les cris sont de chiens aboyants qui, par leur haleine, infectent autant que les puantes exhalaisons des marais corrompus; vous, dont je chéris l'affection comme je fais les carcasses des corps morts sans sépulture, propres à empoisonner l'air que je respire, je vous bannis de ma présence, puisque je ne puis être en sûreté parmi vous. Que vos cœurs tremblent de frayeur au moindre bruit qui frappera vos oreilles. Que vos ennemis soient capables d'exciter en vous le désespoir, du seul mouvement de leurs plumets. Ayez toujours le même courage de bannir vos défenseurs, jusqu'à ce que vous éprouviez que vous n'avez point de plus grands ennemis que vous-mêmes, et que votre ignorance vous livre comme des étourdis entre les mains de quelque nation qui vous rende ses esclaves sans coup férir. C'est à cause de vous que je méprise la ville et que je lui tourne le dos; il y a dans le monde d'autres pays que le vôtre. »

A son débarquement à Ostende, Marlborough fut accueilli avec de grands honneurs par toute la ville. Sur sa route, jusqu'à Aix-la-Chapelle, il fut constamment reçu aux acclamations de la foule. Les personnes qui se pressaient sur son passage étaient émues de pitié à son aspect; plusieurs avouaient qu'ils n'étaient venus que par curiosité, mais qu'en voyant le héros qui avait

rempli l'Europe de ses exploits dîner avec peu de suite dans un pauvre village et voyager comme un misérable exilé, ils ne pouvaient s'empêcher d'être émus. Quelques-uns assuraient qu'il était plus honorable d'être né dans une terre de bandits qu'en Angleterre, et qu'il n'y avait point de nation si méprisable par d'aussi lâches procédés. Marlborough traversa la ville d'Aix-la-Chapelle pour se rendre au logis préparé pour le recevoir. Le lendemain, toutes les personnes de rang et de distinction qui étaient dans la ville se rendirent en foule à son lever; de quelque nation qu'elles fussent, elles lui rendirent unanimement leurs respects. Entre autres, se trouvait le duc de Lesdiguières, qui, parlant de Marlborough à l'abbé de Guilistre, dit qu'il pouvait se vanter d'avoir vu celui qui égalait le maréchal de Turenne en conduite, le prince de Condé en courage et le maréchal de Luxembourg en succès.

La paix ayant été conclue avec la France, Marlborough se retira à Anvers, d'où il fut rappelé, en 1714, à l'avénement du roi Georges à la couronne et rétabli dans toutes ses charges, qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 27 juin 1722. Il avait alors soixante-quatorze ans et était comblé d'honneurs et, de plus, immensément riche. Il fut porté avec une pompe extraordinaire, en l'abbaye de Westminster, et inhumé dans la chapelle de Henri VIII.

Marlborough a souvent défait nos armées; mais, nous sommes assez riches de gloire militaire pour reconnaître celle d'un ennemi qui avait été formé à l'école du grand Turenne. Aujourd'hui, cet illustre capitaine — dont on aimerait à joindre le nom à ceux des célèbres guerriers

devenus Français, tels que Berwick, le maréchal de Saxe et Lowendal, — aujourd'hui, Marlborough, malgré ses hauts faits et ses brillants et nombreux succès, serait oublié sans la chanson grotesque qui lui a donné la popularité au prix du ridicule.

Sic transit gloria mundi!....

MARIE DE MÉDICIS

EST-ELLE MORTE DE MISÈRE?

Certainement, c'est un des plus nobles sentiments du cœur humain que la sympathie qu'excite en lui la vue ou même seulement le simple souvenir historique d'une infortune; plus la victime a été placée dans un haut rang, et plus sa chute nous étonne et nous émeut : mais il est bon cependant, en cela comme en bien d'autres choses, de se défier parfois d'un premier mouvement, qui est souvent une surprise dont il faut revenir, quoi qu'on en ait, lorsque la lumière a succédé à la prévention. Car il n'est pas vrai de dire, avec le poëte :

Et c'est être innocent que d'être malheureux.

Marie de Médicis — sur l'exil et la fin de laquelle tant d'historiens ont pris à tâche d'apitoyer et d'attendrir la masse des cœurs sensibles, mais peu sensés, qui ne recherchent pas si le malheur a été mérité, — Marie de

Médicis — par une suite nécessaire et fatale pour ainsi dire de la sympathie aveugle qui s'est attachée à sa personne — a fait condamner par la postérité son fils comme un cœur dénaturé, le cardinal de Richelieu comme un monstre d'ingratitude, et tous les politiques d'alors comme des êtres sans humanité.

Deux questions se présentent ou plutôt s'imposent ici à l'historien critique, toutes deux de la plus haute importance : Marie de Médicis mérita-t-elle son exil? Marie de Médicis mourut-elle de misère?

Et d'abord, traçons rapidement la biographie de la mère de Louis XIII, en insistant sur le caractère et les actes de cette princesse, qui fut son plus grand ennemi à elle-même, et se condamna, par sa faute, à un exil devenu nécessaire et indispensable au repos de la France, et peut-être aussi de l'Europe.

Née à Florence, le 26 avril 1573, Marie de Médicis devint la femme de Henri IV, en 1600 (1); avant la fin de l'année suivante, elle donnait à la France un Dauphin : à cette occasion, le roi lui prodigua les témoignages d'une affection sincère. Il est permis de croire qu'avec plus de douceur et de complaisance elle eût pu l'empêcher de se livrer à cet amour pour les femmes qui ternissait quelquefois chez lui de si excellentes qualités : mais Henri fut en butte aux chagrins journaliers que lui faisait éprouver sa vie conjugale. Dans un voyage de ce monarque à Blois, en 1602, Sully eut bien de la peine à apaiser un différend survenu entre les deux époux. Jamais ils ne passèrent huit jours sans se quereller. Le roi ne pouvait pas même jouir, dans sa maison, de la paix qu'il assurait

(1) Au mois de décembre.

au moindre de ses sujets. Ses plaintes et les récits de son fidèle ministre nous apprennent que Marie était altière, entêtée, grondeuse, irascible, violente même et jalouse à l'excès : qu'elle protégeait ouvertement les ennemis domestiques de Henri ; qu'elle n'aimait que Léonore Galigaï et son mari ; que, quand elle demandait (et elle demandait beaucoup), c'était principalement pour enrichir ce couple si spécialement protégé par elle, et qui employait son ascendant sur l'esprit de la reine à lui inspirer des préventions contre celui pour qui elle n'aurait dû avoir que confiance et tendresse. Cependant, un rapprochement eut lieu entre elle et lui, en 1604, mais ce retour fut de courte durée. Marie poussa un jour la violence au point de lever le bras pour frapper le roi ; et peut-être eût-elle osé en venir à cet outrage sans l'intervention de Sully. On lit dans l'*Histoire de la mère et du fils* (1) qu'en 1607, dans une occasion où le monarque s'était ouvert à elle sur différentes affaires de l'État, il lui dit : « Vous avez raison de désirer que nos ans soient égaux, car la fin de ma vie sera le commencement de vos peines... D'une chose vous puis-je assurer, c'est qu'étant de l'humeur dont je vous connais, en prévoyant celle dont votre fils sera, vous altière, pour ne pas dire têtue, et lui opiniâtre, vous aurez sûrement maille à partir ensemble. »

Les mécontentements de toute espèce qui assiégeaient Henri IV en 1610 ne l'empêchèrent pas de permettre, quoique avec répugnance, le couronnement de Marie, sollicité par elle avec une extrême chaleur, et qui eut lieu à Saint-Denis, le 13 mai. Il s'y était longtemps refusé,

(1) Tome I, p. 19 et 20. Cet ouvrage — attribué à l'historien Mézeray — est dû à la plume de Richelieu.

calculant que les fêtes coûteraient beaucoup d'argent, dans un temps où l'État en avait grand besoin, et que, d'ailleurs, elles retarderaient l'exécution du vaste projet qu'il avait conçu pour abaisser la maison d'Autriche. Le roi, au moment de partir pour l'armée, était résolu de nommer sa femme régente. Il fut assassiné le lendemain même du sacre et deux jours avant celui où Marie comptait faire son entrée à Paris, comme souveraine.

Marie de Médicis rendit Henri IV plus malheureux qu'il ne l'avait été par sa première femme : Marie était trop amie de l'intrigue. Le jour même de l'assassinat de son époux, le duc d'Épernon, ennemi secret de Henri IV, se rendit au parlement et pressa, par tous les moyens, la tenue d'un lit de justice. Le lieu de l'assemblée était entouré par le régiment des gardes françaises, que ce seigneur avait sous ses ordres comme colonel général de l'infanterie. Il fit aussi prendre les armes aux Suisses. Après les harangues funèbres des magistrats, qui furent entrecoupées par les sanglots des assistants, le Parlement se vit forcé de s'attribuer le droit de disposer de la régence et de la donner à la reine, mère de Louis XIII. Elle-même vint, le lendemain, confirmer cet arrêt, en présence de son fils.

La France aurait renoncé à se plaindre de cette violence, s'il en était résulté un gouvernement assez ferme et assez sage pour maintenir le bel ordre que le monarque enlevé à l'amour de son peuple avait établi dans toutes les parties de l'administration. Mais les avantages du règne de Henri et de son caractère furent perdus dès la première année de la régence inconsidérée, tumultueuse et infortunée de sa veuve. Les rênes de l'État s'échappèrent des mains débiles de Marie et tombèrent entre

celles des favoris. Sully, en qui elle redoutait un juge sévère; Sully qui, par ses talents, avait tant contribué à la gloire de son maître, fut écarté : bientôt après, Villeroi et Jeannin subirent le même sort.

L'obstination naturelle de la reine pouvait contribuer à son attachement pour Concini, devenu maréchal d'Ancre et premier ministre, surtout au goût qu'elle conservait pour sa femme. Ce couple se perdit; et il entraîna sa souveraine dans le précipice.

Régente, et non maîtresse du royaume, Marie de Médicis se montra jalouse du pouvoir, comme elle en avait été avide. L'idée seule que son autorité pût être bravée, attaquée ou menacée, ne lui laissait aucun repos, et tous les moyens qu'elle prenait pour affermir cette autorité, toujours chancelante, ne faisaient que l'affaiblir ou la détruire. Au lieu de gouverner, la reine traitait sans cesse avec ses sujets, et sans cesse avec désavantage. Sa politique était de payer bien cher des services qu'elle avait droit d'exiger. Elle dépensait en profusions exorbitantes, pour s'acquérir des créatures et ramener les mécontents, tout ce que la sage économie de Henri IV avait amassé pour rendre sa nation puissante. Il fallut multiplier les impôts, sans quoi on n'aurait pu fournir aux besoins toujours renaissants qui résultaient d'une pareille manière de régner. On fut choqué, avec raison, de cette affectation indiscrète de contrarier en tout le gouvernement du feu roi, de prodiguer les honneurs, les emplois, les richesses à ceux qui s'étaient le plus ouvertement déclarés contre lui. Les troupes à la tête desquelles Henri allait combattre furent, pour la plupart, licenciées. Les princes voisins, dont il était l'appui, furent abandonnés. Cette conduite annonçait un mépris choquant pour la mémoire

d'un monarque couvert de gloire et non moins illustre par la politique que par les armes. Enfin Marie fournissait tout à la fois des motifs aux plaintes de la classe inférieure et à la révolte des grands. Ainsi l'État était troublé au dedans, pendant qu'il perdait sa considération au dehors. La guerre civile était ouvertement déclarée. Tous les manifestes des rebelles tombaient sur la régente : c'était à qui l'abandonnerait pour aller se joindre aux membres de la famille royale, armés contre elle; cette princesse se trouvait dans le cas de craindre une défection générale au moment d'une action. Elle voulut d'abord tout accorder aux fédérés : on entra en pourparlers, et un traité fut conclu à Sainte-Menehould, le 15 mai 1614.

Marie fit, le 20 octobre, reconnaître au Parlement de Paris la majorité de Louis XIII, et les États généraux s'assemblèrent le 21. La reine fut peu ménagée dans ces États, où l'animosité, excitée par le maréchal d'Ancre, rejaillissait sur elle. Sa disgrâce suivit de près la fin tragique de Concini (1617). Plus occupée de la perte de son autorité que de la mort de son favori, elle fit supplier le roi de lui accorder un moment d'entretien. Louis répondit que, Dieu l'ayant fait naître roi, il voulait gouverner lui-même son royaume. Marie fut contrainte à demander son éloignement de la cour et la permission de se retirer à Blois. Le peuple la vit avec joie partir, le 5 mai 1617 : il se joignait à ceux qui la regardaient comme coupable des excès de son favori.

Après bien des tiraillements, des luttes même, le 16 janvier 1620, le cardinal de Richelieu ménagea entre Marie et son fils un rapprochement; mais, en 1626, on la voit jalouse de celui qui l'avait fait revenir à la cour et

au pouvoir : ce fut au retour de l'expédition de la Rochelle qu'éclatèrent, entre Richelieu et la reine mère, des signes de division ostensibles pour tout le monde. Elle voulut le perdre; mais elle fut prévenue dans ses attaques, et figura en première ligne dans la fameuse *Journée des dupes* (novembre 1630). Dès lors, l'exil s'ouvrit devant elle : elle y devait passer le reste de sa vie. Elle choisit d'abord Bruxelles pour sa retraite (1631). On mit tout en œuvre pour la déterminer à se retirer à Florence. Bientôt obligée de quitter les Pays-Bas, elle trouva d'abord une retraite en Angleterre, auprès de son gendre, Charles Ier; mais ce séjour ne fut pas de longue durée : elle refusait de se retirer en Toscane; enfin elle se réfugia à Cologne, chez les ennemis de la France. Sans cesse redoutable, soit par ses intrigues, soit par ses plaintes publiques, elle mourut en cette ville, le 3 juillet 1642. Avec la trempe de son caractère et celle de son esprit, il était difficile qu'elle connût jamais le bonheur ou seulement le repos.

La vanité la rendit ambitieuse; et son ambition, à laquelle les moyens de son esprit ne répondaient pas, fut ce qu'elle était elle-même, violente, jalouse et tracassière. Cette princesse, confiante par défaut de lumières, vindicative par entêtement, semblait n'aspirer à l'autorité que pour jouir du plaisir de la domination. Marie fut insupportable au meilleur des rois, son époux, à son fils, à ses favoris, enfin à tous ceux qui l'entouraient.

Comme l'écrivait, il y a cent ans, un des meilleurs historiens de Marie de Médicis — la présidente d'Arcouville (1), auteur exact, équitable, et qui avait puisé à de bonnes sources: — « Si l'on considère les divers événe-

(1) Vie de Marie de Médicis, etc. (1774), tome III, p. 506-516.

ments qui ont rempli la vie de cette infortunée princesse, on ne peut s'empêcher de lui attribuer tous ses malheurs. La fortune l'avait placée sur le premier trône de l'Europe. Elle lui avait donné pour époux un des plus grands rois que la France ait eus... On a reproché à Marie (peut-être avec raison) le peu de sensibilité qu'elle témoigna de la mort d'Henri; mais ce qu'on ne doit pas lui pardonner, c'est d'avoir si mal profité des sages conseils que le roi lui donna peu de temps avant de mourir; d'avoir épuisé, par son faste et par ses profusions, les trésors amassés par la prudente économie d'Henri, malgré les guerres continuelles qu'il avait été obligé de soutenir... La majorité de Louis XIII apporta peu de remède aux maux dont le royaume était accablé, parce que Marie, sous le nom de son fils, conserva la même puissance et se conduisit par les mêmes principes. Que dis-je? des principes, elle n'en avait point...

« Retenue prisonnière à Blois, elle oublia ce qu'elle devait à l'État, à son fils et à son roi, sollicita des secours pour lui faire la guerre, et s'arma elle-même contre lui... Elle creusa elle-même l'abîme dans lequel elle se précipita. Le roi se trouvait dans la nécessité d'éloigner cette princesse pour rétablir la tranquillité dans son royaume. L'opiniâtreté de Marie à ne vouloir pas se retirer dans une de ses maisons, par la crainte qu'on ne la conduisît à Florence, la détermina à prendre le parti le plus contraire à ses intérêts, puisqu'elle s'expatriait elle-même. Errante de pays en pays, où elle ne put jamais trouver de demeure fixe, parce que son caractère la faisait redouter partout, elle ne sut se ménager aucun appui. Le peu d'intérêt que les malheurs de la reine mère inspirèrent aux princes chez lesquels elle se retira justifiait en quel-

que façon la conduite rigoureuse que son fils tenait avec elle...

« Cette princesse, avec tous les défauts de son sexe, n'avait aucune des qualités propres à seconder son ambition. Les fautes qu'elle commit, tant dans son administration que dans sa conduite particulière, en sont une preuve, et ne font que trop connaître combien il est dangereux et imprudent de vouloir commander aux autres, quand on est incapable de se gouverner soi-même. »

Ce jugement est sévère, sans doute; mais il n'est, en somme, que l'expression de la vérité la plus exacte : oui, Marie de Médicis s'était attiré par sa faute les vicissitudes dont sa carrière fut semée. Quant à la misère soi-disant absolue dans laquelle ses derniers jours s'écoulèrent, c'est une pure hyperbole.

Montglat — un de ses contemporains — est le premier qui ait donné lieu aux commentaires qui ont grossi sans cesse jusqu'à nos jours. Voici ce qu'il dit, dans ses Mémoires (1) :

« Mourut à Cologne Marie de Médicis, mère de Louis XIII, des reines d'Espagne et d'Angleterre et de la duchesse de Savoie : tellement qu'on pouvait dire que ses enfants régnaient dans toute la chrétienté, et, en mourant, elle n'avait pas un pouce de terre. Elle fit son testament, par lequel elle laissa ce qui lui restait de pierreries à tous ses enfants... Cette mort fut reçue avec peu de douleur à la cour, tant du roi que du cardinal, lequel fit néanmoins toutes les démonstrations extérieures d'en être affligé, lui faisant faire de grands services et

(1) Mémoires de Montglat, p. 368 et 369 du tome XLIX de la collection Petitot.

habillant toute sa maison de deuil; en l'appelant sa bonne maîtresse, qu'il avait laissée mourir de faim, lui ôtant son douaire et tous ses revenus, et la réduisant à vivre aux dépens des princes chez lesquels elle se retirait. »

Au siècle dernier, Dreux du Radier, dans ses *Mémoires historiques, critiques et anecdotes des reines et régentes de France* (1), assombrit encore plus le tableau de la détresse de Marie de Médicis :

« Elle vécut à Cologne, pendant neuf à dix mois, réduite à la dernière indigence.

« J'ai lu que, dans l'hiver de 1642, qu'elle y passa, elle manqua de bois pour son appartement, et qu'on fut obligé de brûler les tables, les armoires et les autres meubles qui pouvaient servir à faire du feu. »

En 1820, M. de Laporte, l'auteur de l'article *Marie de Médicis*, dans la *Biographie* Michaud (2), dit :

« On montre encore à Cologne le galetas où elle termina ses jours (3). »

Sismondi — résumant ses devanciers — écrivait, en 1840 (4) :

« Depuis neuf ou dix mois que Marie de Médicis résidait à Cologne, ayant perdu les pensions d'Espagne et d'Angleterre, et ne pouvant obtenir de son fils, malgré ses instances et ses humiliations, ni secours d'argent ni réponse, elle était tombée dans une cruelle indigence... Elle termina, dans des sentiments de dévotion, de rési-

(1) Nouvelle édition, 1776, tome V, p. 374.
(2) Tome XXVII.
(3) Page 69, col. 2.
(4) Histoire des Français, tome XXIII, p. 510.

gnation et de pardon, une vie qui avait été troublée par tant de passions, d'intrigues et de haines. »

Bazin, dans son *Histoire de France sous Louis XIII* (1), publiée en 1838, insiste sur la misère de Marie de Médicis, en y ajoutant quelques traits susceptibles d'exciter la pitié du lecteur :

« Il (Louis XIII) trouva sa cour en grand deuil. La nouvelle lui était arrivée en chemin que sa mère venait d'expirer loin de lui, sur la terre étrangère, dans l'exil, l'abandon et le dénûment, elle qui comptait quatre de ses enfants parmi les souverains de l'Europe. Son testament, dicté la veille du jour qui fut pour elle le dernier, contenait des expressions pleines de tendresse pour le roi son fils. Le cardinal de Richelieu n'y était pas nommé; mais on assure que, dans l'entretien religieux qui l'avait préparée à mourir, le nonce apostolique, Fabio Chigi, obtint de la reine Marie l'assurance qu'elle lui pardonnait. Il l'engagea même à disposer, en faveur du cardinal, d'un bracelet qu'elle portait au bras : « Ceci est trop, » s'écria-t-elle, et, après que ce pénible souvenir fut écarté, elle ne fit plus entendre, jusqu'à son dernier soupir, que des paroles de résignation et de piété. »

Lavallée, dans son *Histoire des Français* (2), a consacré le mensonge de la misère de Marie de Médicis en termes aussi absolus que laconiques :

« La malheureuse Marie de Médicis était morte, à Cologne, dans la douleur et l'indigence. »

Henri Martin (3), plus près de la vérité, a écrit, sur les

(1) Tome IV, p 384 et 385.
(2) 6e édition (1847), tome III, p. 148.
(3) Histoire de France, 4e édition, tome XI, p. 571.

derniers moments et la fin de la mère de Louis XIII, ces lignes, qui mettent sur le chemin de la vérité :

« Un des plus opiniâtres ennemis de Richelieu, mais qui avait cessé depuis longtemps d'être à craindre, Marie de Médicis, n'existait plus. La reine mère était restée trois années en Angleterre, où elle avait eu la douleur de recevoir l'aumône de son ennemi, car Richelieu lui envoya, en 1641, un secours de cent mille livres... Inébranlable dans la résolution de ne point aller à Florence, condition imposée par Louis XIII et Richelieu à la restitution de son douaire, elle se retira chez l'électeur de Cologne, ennemi de la France, et y mourut, le 3 juillet 1642, dans un état de gêne que des relations contemporaines ont exagéré jusqu'à la misère, pour rendre son *persécuteur* plus odieux et dramatiser sa fin. Son testament prouve qu'il ne s'agissait là que d'une pauvreté relative. »

En effet, la pauvreté avec des pierreries n'est, tout au plus, qu'une pauvreté *relative*.

Deux historiens estimables, le Père Griffet et M. Guizot — le premier dans son *Histoire du règne de Louis XIII* (1), le second dans son *Histoire de France racontée à mes petits-enfants* (2), — ne font nulle allusion, même lointaine, à la misère de Marie de Médicis, dont le testament, que nous avons sous les yeux, et qui a été imprimé plus d'une fois, contient un démenti formel (3).

Après l'énumération d'un assez grand nombre de legs à ses divers domestiques, la reine mère « baille à M. de

(1) Tome III, p. 493.
(2) Tome IV, p. 158.
(3) Notamment, en 1838, dans les *Archives curieuses de l'histoire de France*, 2e série, tome V, p. 167-182.

Saint-Germain, son premier aumônier, sa vaisselle d'argent.

« Quant à la dépense faite en la maison de ladite Majesté depuis ledit temps (mois de mars) et jusques à présent, ce qui se trouvera dû aux marchands de Cologne, elle entend que cela soit payé promptement, et à prendre sur ses meubles à Cologne. »

Ces meubles ici mentionnés n'avaient donc pas été employés comme chauffage, en cette année 1642, celle même de la mort de Marie de Médicis — ainsi que dit l'avoir lu Dreux du Radier (1), — sans citer son autorité.

La mention de ces meubles, qui devaient être d'une certaine valeur, revient encore à propos du legs que la reine mère fait à divers de ses domestiques. « Sa Majesté entend que, pour que les serviteurs qui ne pourront aller en France puissent être payés de ce qu'elle leur laisse, on prenne sur les meubles qu'elle a présentement ici auprès d'elle... Sa Majesté veut qu'après sa mort, et dans cette ville de Cologne, il soit dit six mille messes pour le salut de son âme, et que l'argent en soit pris sur les meubles qui y sont. »

C'est formel; ce sont bien des meubles qu'elle avait à Cologne que Marie de Médicis entend parler, à trois reprises, comme on vient de le voir, et non d'autres, car elle spécifie, à part, ses meubles « étant en la maison de Luxembourg et les autres dans le royaume de France. » Elle ajoute bientôt après : « Et pour les choses que Sa Majesté veut être faites en cette ville de Cologne, elle ordonne l'exécuteur de son testament le prince électeur de

(1) *L. c. sup.*

Cologne, son parent, employant à cet effet les meubles qui s'y trouveront. »

L'article des meubles ainsi élucidé, passons à la mention des pierreries — dont Montglat, un contemporain — l'a reconnue en possession, à l'heure même de son décès.

Marie de Médicis donne donc :

« A la reine de France, Anne d'Autriche, le diamant avec lequel Sa Majesté a été mariée ;

« A la reine d'Angleterre (sa fille), sa vraie croix, qui est entourée de diamants et rubis ;

« A Mme la duchesse d'Orléans, un diamant en cœur en bague ; à la duchesse de Savoie, son diamant, où il y a plusieurs reliques dedans...

« A la grande-duchesse de Toscane, un chapelet de crisolites garni de diamants et rubis. »

Chose surprenante, ou plutôt qui atteste de la ténacité du mensonge accepté de main en main et répété de bouche en bouche, le moderne éditeur de ce testament reproduit (1) presque textuellement l'assertion de la *Biographie* Michaud, dans cette note finale : « On montrait encore à Cologne, il y a quelques années, le galetas où elle finit ses jours. »

Concluons, l'histoire à la main, que Marie de Médicis mérita son exil, et qu'elle ne mourut nullement de misère, ainsi que l'on s'est trop plu à le répéter, en abusant de ce grenier qui sent d'une lieue son tableau de genre et exhale une entière saveur de mensonge, chère à tous ces esprits qui veulent quand même *dramatiser* l'histoire — comme si elle n'était pas assez intéressante dans son austère et simple vérité !

(1) *Ibid.*, p. 180, note 1, au bas de la page.

DE LA CULPABILITÉ DE FOUQUET.

Le surintendant Fouquet n'est guère connu que par une touchante élégie de La Fontaine, les lettres piquantes de Mme de Sévigné et les éloquents plaidoyers de Pélisson : poésie et prose font plus d'honneur au cœur de La Fontaine et à l'esprit de Mme de Sévigné qu'à la conduite du surintendant, et la chute de l'orgueilleux Fouquet, en dépit des vers harmonieux de notre grand fabuliste, ne prouve nullement que

> ... c'est être innocent que d'être malheureux.

Si un tel sophisme pouvait être admis en morale et en histoire, il faudrait alors, immédiatement et sans autre procédure, réhabiliter tous les grands coupables dont la punition ou le supplice a fait légitime justice. Que deviendraient donc les bases de la société ainsi profondément ébranlées ?...

Parmi les nombreuses contradictions de l'opinion pu-

blique que l'histoire enregistre chaque jour, il en est peu d'aussi frappantes que celles qui s'attachent à l'appréciation de Fouquet et de Colbert. De grands regrets, de nobles dévouements furent acquis au premier, dissipateur effréné des deniers publics, chef d'émeute et de révolte contre l'État, tandis que la plus grande comme la plus injuste impopularité poursuivit toujours Colbert pendant sa vie. Que dis-je? Après sa mort, elle persévéra dans une haine vivace contre sa mémoire, et traîna son nom dans d'immondes pamphlets. Le bon sens de notre siècle n'a pas tardé à en faire justice, Dieu merci! Nous avons dit l'impopularité s'attachant à Colbert; c'est bien plus, c'est une haine, une réprobation pareilles à celles qui pèseraient sur un grand coupable : cette impopularité fut telle, qu'un de ses successeurs, Maurepas, a dit de lui que le peuple de Paris l'aurait déchiré « en pièces, si « l'on n'eût eu la précaution d'assembler tous les archers « de la ville pour garder son corps. » « Triste et à jamais déplorable témoignage des égarements de la multitude et de l'injustice des contemporains ! » dit M. Clément (1).

Rechercher les causes de la popularité usurpée de Fouquet et scruter les mystères de son administration ainsi que ceux de sa conduite publique et privée (l'une inséparable de l'autre), tel est le but de cette étude rapide et cependant complète sur le trop fameux prédécesseur de Colbert...

« Le 17 août 1661, des milliers de carrosses armoriés encombraient la route de Paris à Vaux-le-Vicomte, situé

(1) Histoire de la vie et de l'administration de Colbert, etc. (1846, un vol. in-8°), avertissement, p. XIII.

à quelques lieues de Melun. Vaux-le-Vicomte appartenait, depuis quelques années, au surintendant des finances, qui, ce jour-là, donnait au roi Louis XIV une fête à laquelle la reine mère, *Madame* et *Monsieur* assistaient aussi. Six mille invitations avaient été distribuées, non-seulement dans la France entière, mais dans l'Europe, et l'on s'y était rendu avec un empressement qu'expliquaient et justifiaient de reste la magnificence bien connue de Fouquet, les merveilles de Vaux, le bruit partout répandu que le roi avait promis d'assister à cette fête, honneur insigne où tout le monde voyait en quelque sorte le gage de la nomination prochaine du surintendant au grade de premier ministre. A aucune époque en France, la passion pour les constructions monumentales n'a été poussée aussi loin qu'au XVIIe siècle, et cette passion, dont Louis XIV hérita de Fouquet, celui-ci la possédait à un degré qui, chez un particulier, touchait à la folie. Trois villages démolis et rasés pour arrondir le domaine de Vaux et le rendre digne des bâtiments de Le Vau, des jardins de Le Nôtre, des peintures de Le Brun, disent assez quelle devait être son importance. Il est vrai que neuf millions de livres, monnaie du temps, avaient à peine suffi à cette œuvre vraiment royale ; mais au moins le but avait été atteint, et ni le Palais-Royal, ni le Luxembourg, ni les châteaux de Saint-Cloud et de Fontainebleau ne pouvaient, pour la grandeur des bâtiments, le nombre et la décoration des appartements, être comparés à Vaux. Mlle de Scudéry raconte qu'on découvrait du perron « tant de fontaines jaillissantes et tant de beaux ob-« jets se confondant par leur éloignement, que l'œil était « ébloui. Devant soi, c'étaient de grands parterres avec « des fontaines et un rond d'eau au milieu ; puis, à droite

« et à gauche, dans les carrés les plus rapprochés, d'au-
« tres fontaines qui, par des *artifices* d'eau, divertissaient
« agréablement les yeux. » Mlle de Scudéry ajoute que
« les innombrables figures des bassins jetaient de l'eau
« de toutes parts et faisaient un très-bel objet, sans
« compter que toute cette immense étendue d'eau était
« couverte de petites barques peintes et dorées, par où
« l'on entrait dans le grand canal. » Terminons cette description d'un narrateur quelque peu enthousiaste, et sur lequel les largesses du surintendant exerçaient sans doute leur magique influence, par un renseignement plus significatif encore. Cent ans après la fête donnée par Fouquet, le duc de Villars, alors propriétaire du château de Vaux, songea à tirer parti des tuyaux de plomb enfouis sous terre, qui distribuaient l'eau aux différentes pièces hors de service. Combien pense-t-on qu'il les vendit? 490,000 livres, environ un million d'aujourd'hui.

« Cependant le roi était arrivé. Sur sa prière, Fouquet lui fit d'abord visiter les parties principales du château. A chaque pas, Louis XIV voyait sur les panneaux, aux plafonds, un écusson au milieu duquel étaient dessinées les armes de Fouquet représentant un écureuil à la poursuite d'une couleuvre, avec cette orgueilleuse devise, qui lui fut depuis si funeste : *Quo non ascendet?* « Où ne montera-t-il pas ? » En même temps, les courtisans répétaient entre eux, à voix basse, que la couleuvre était là pour Colbert, dans les armes duquel elle figurait en effet. A mesure que le luxe de ces somptueux appartements se déroulait devant lui, le roi sentait naître en son cœur le désir de faire arrêter le surintendant au milieu de ces merveilles de l'architecture et des arts, preuves parlantes de ses folles dépenses. Ce n'est pas tout : au milieu d'une

allégorie peinte par Le Brun, le roi vit, dit-on, le portrait de Mlle de La Vallière, à laquelle on prétend que Fouquet avait eu l'audace de faire faire d'insolentes propositions par une Mme Duplessis-Bellière, sa confidente. Louis XIV avait alors vingt-trois ans, et il aimait passionnément Mlle de La Vallière. Sans l'intervention d'Anne d'Autriche, il aurait immédiatement donné cours à son ressentiment. Quelques sages raisons de la reine mère calmèrent cet orage, et la fête n'en fut pas visiblement troublée.

« Depuis quelque temps, les Italiens avaient importé en France le mode des loteries. Les objets que Fouquet offrit de la sorte à ses invités avaient tous une grande valeur : c'étaient des bijoux, des costumes et des armes de prix; il y avait jusqu'à des chevaux. Dans l'après-midi, à un signal donné par le roi, les eaux jouèrent, les bassins se remplirent, des milliers de gerbes liquides s'épanouirent dans l'air aux feux du soleil, qui en faisait autant d'arcs-en-ciel, et ce fut une admiration générale, sincère. Cette multitude d'acteurs de bronze fut applaudie comme auraient pu l'être des acteurs vivants. Vint ensuite le dîner, dont la dépense fut plus tard évaluée à 120,000 livres, dîner fastueux, vraiment royal, qui n'a peut-être jamais eu son pareil; car, je l'ai déjà dit, six mille personnes y assistèrent, et il avait été dirigé par Vatel. C'est de ce splendide dîner que le scrupuleux et impassible marquis de Dangeau dit, dans son journal : « Au dîner du sieur Fouquet, le 17 août 1661, il y avait une superbe montagne de confiture. » Le dîner fini, la comédie eut son tour. On avait dressé au bas de l'allée des sapins un théâtre sur lequel on jouait les *Fâcheux*, de Molière. Pélisson, le secrétaire particulier, l'homme de confiance, l'ami intime de Fouquet, qui, de simple poëte

et homme de lettres, en avait fait en peu de temps un conseiller à la Cour des aides, Pélisson avait composé un prologue pour la circonstance. Écoutons La Fontaine : « Au milieu de vingt jets d'eau naturels s'ouvrit cette « coquille que tout le monde a vue. L'agréable naïade « (*c'était la Béjart*), qui parut dedans, s'avança au bord « du théâtre, et, d'un air héroïque, prononça les vers que « Pélisson avait faits. »

Pour voir en ces beaux lieux le plus grand roi du monde,
Mortels, je viens à vous de ma grotte profonde....
Jeune, victorieux, sage, vaillant, auguste,
Aussi doux que sévère, aussi puissant que juste....
Vous le verrez demain, d'une force nouvelle,
Sous le fardeau pénible où votre voix l'appelle,
Faire obéir les lois....

« Tels étaient les éloges que le poëte de Fouquet prodiguait au roi *juste, mais sévère;* et le roi de sourire, et toute la cour d'applaudir. Où était en ce moment la comédie la plus piquante, la plus curieuse? Cependant Fouquet avait été prévenu par Mme Duplessis-Bellière du projet que le roi avait eu un moment de le faire arrêter au milieu même de la fête. Mais comment croire à un pareil dessein? Le roi ne lui avait-il pas répété, peu de temps auparavant, qu'il lui pardonnait toutes les irrégularités que la difficulté des temps l'avait pu obliger de commettre? A quoi bon s'effrayer? Évidemment tous ces bruits étaient semés par des envieux, ses ennemis, les créatures de Le Tellier et de Colbert. Fouquet s'endormit dans ces illusions (1). »

Le réveil fut terrible....

(1) P. Clément, *l. c. sup.*, p. 1-4.

Fouquet était né à Paris en 1615. Son père, négociant renommé, riche armateur de la Bretagne, avait fait longtemps le commerce avec les colonies. Le cardinal de Richelieu le fit entrer dans le conseil de la marine et du commerce, et, plus d'une fois, eut à louer sa probité et son courage dans des circonstances difficiles (1). Quand Fouquet eut vingt ans, son père lui acheta une charge de maître des requêtes au Parlement. La protection de l'abbé Fouquet, son frère, fort en crédit auprès de Mazarin, lui valut la place de procureur général dans la même compagnie. En 1633, le duc de la Vieuville, surintendant des finances, étant mort, sa charge, partagée d'abord entre Fouquet et Servien, revint tout entière à Fouquet, après la mort de son collègue, en 1659. Fouquet avait fait rapidement son chemin, comme on le voit. Déjà, bien avant la mort de son collègue, Fouquet était chargé du recouvrement des fonds publics. Or, cette commission présentait souvent alors des difficultés excessives; car, les revenus de l'État étant d'ordinaire dépensés deux ou trois ans à l'avance, il fallait décider les financiers à prêter des sommes considérables, sans garantie bien certaine, et sous la menace imminente d'une banqueroute. Les financiers avaient en quelque sorte entre leurs mains les résultats de la guerre (presque continue à cette époque), le triomphe ou la défaite; ils le savaient, en abusaient, et, les abus engendrant les abus, tous ceux qui avaient affaire aux traitants et partisans, s'inspirant à l'envi de leurs exemples, dilapidaient, gaspillaient, s'enrichissaient comme eux à qui mieux mieux.

En 1653, quand Fouquet fut nommé surintendant con-

(1) Hénault : *Abrégé chronologique*, année 1661.

jointement avec Servien, sa fortune privée s'élevait, d'après sa propre estimation, à 1,600,000 livres. De 1663 à 1661, son emploi de surintendant lui rapporta, d'après son aveu, 3,150,000 livres, à peu près 400,000 par an. En outre, il fut reconnu, au moment de son arrestation, qu'il avait emprunté environ 12,000,000. D'un autre côté, Vaux lui avait coûté plus de 9,000,000 tout compris, plus sa maison de plaisance à Saint-Mandé, sa maison de Paris, au bout de la rue des Petits-Champs, enfin les fortifications de Belle-Isle-sur-Mer, etc., etc. Mais, même à voir les choses sans passion, il était évident que Fouquet dépensait des sommes exorbitantes, sans proportion avec la fortune d'un particulier, et que ni le revenu de ses charges, ni son bien, ni celui de sa femme n'y pouvaient suffire. D'où venaient-elles donc?

Ici, M. Clément nous permettra de le citer à peu près textuellement, en l'analysant quand il le faudra : cette partie de son travail, la plus confuse et la plus difficile, est traitée avec une remarquable clarté, pièces en mains, et elle est complète jusque dans les plus petits détails.

« Les surintendants des finances n'étaient pas, comme on pourrait le croire, des fonctionnaires comptables recevant et dépensant les deniers de l'État : ils étaient seulement des agents ordonnateurs. Quant à la recette et à la dépense, elles se faisaient chez les trésoriers de l'épargne, seuls agents comptables, seuls justiciables de la Cour des comptes. Le surintendant n'était justiciable que du roi. Il ne faudrait pas conclure de là que l'administration des finances du royaume et la gestion de surintendant fussent pour cela exemptes de tout contrôle. Les comptes des trésoriers de l'épargne et le registre des fonds dépensés per-

mettaient de suivre l'ensemble et les détails des opérations (1). »

Quand on examine en détail tous les rouages de la machine administrative financière de cette époque, il semble, au premier abord, que les principes et les règles établis devaient prévenir toute malversation, tant de la part du surintendant que des trésoriers et des financiers. On va voir, en quelques mots, combien cet ordre si bien entendu, si rigoureux en apparence, pouvait compter d'abus.

« Pour qu'une ordonnance fût payable à l'épargne, il ne suffisait pas qu'elle fût signée par le surintendant ; il fallait encore, au bas de l'ordonnance, un ordre particulier émané de lui, indiquant le fonds spécial sur lequel elle devait être payée. Le trésorier de l'épargne ne pouvait et ne devait payer qu'autant qu'il avait de valeurs appartenant au fonds sur lequel l'ordonnance était assignée; mais comme il n'en avait presque jamais, attendu que les revenus étaient, à cette époque, toujours dépensés deux ou trois ans à l'avance, il donnait, en échange de l'ordonnance, soit un billet de l'épargne, soit un mandat sur le fermier de l'impôt sur lequel elle était assignée (2). »

Il y avait des fonds dont les rentrées étaient plus ou moins éloignées, plus ou moins assurées, plus ou moins hypothétiques, etc. De là résultaient souvent des différences considérables dans la valeur des billets de l'épargne. Les uns étaient au pair, d'autres plus ou moins au-dessous, d'autres absolument sans valeur. Cependant, ils émanaient tous de la même source et portaient tous les mêmes signatures.

(1) P. Clément, p. 6 et 7.
(2) *Ibid.*, p. 7 et 8.

« Mais, dit M. Clément (1), ce qui paraîtra surtout extraordinaire, incroyable, c'est que souvent des billets, complétement dépréciés tant qu'ils étaient entre les mains de quelques pauvres diables, acquéraient leur plus haute valeur en passant dans le portefeuille d'un fermier ou d'un courtisan en faveur, et c'est ici que se faisait le plus odieux, le plus abominable trafic. »

Telle était donc, sans compter les pots-de-vin, qui jouaient un très-grand rôle dans toutes les transactions du temps, la nature des principaux abus pratiqués plus ou moins ouvertement dans l'administration des finances, lorsque Fouquet fut appelé à la diriger. Soyons juste à son égard : à l'époque où il parvint aux affaires, la situation était peu rassurante, et de moins habiles, de moins hardis que lui n'eussent pas triomphé, à coup sûr, des difficultés qu'il rencontra tout d'abord. Un trait particulier de l'histoire du temps, c'est que les financiers voulaient bien avancer des sommes considérables à Fouquet, mais non au gouvernement. L'homme privé inspirait plus de confiance que l'État. Que faisait alors le surintendant? Il prêtait à l'État des sommes empruntées par lui aux particuliers, et on l'accusa plus tard d'avoir retiré de ces prêts, qu'il avouait, dont il se glorifiait même, des intérêts usuraires. Il se délivrait ensuite des ordonnances de remboursement, qui étaient payées au moyen de billets de l'épargne, au fur et à mesure de la rentrée des impôts. Il avait même imaginé, pour simplifier ses opérations et éviter les retards, de faire verser le produit des impôts dans sa caisse. Ainsi, les deniers de l'État étaient confondus avec ses propres deniers, et il était tout à la fois ordonnateur, receveur et payeur.

(1) P. Clément, p. 8.

Si l'on pouvait douter un instant de ce désordre sans nom, on n'aurait qu'à ouvrir les mémoires de Gourville, financier du temps, qui s'était enrichi dans toutes ces opérations ténébreuses de Fouquet, et on y lirait ces mots, assez significatifs et pleins d'une impudence naïve : « Le désordre était grand dans les finances. La banqueroute générale, qui se fit lorsque M. le maréchal de La Meilleraye fut surintendant des finances, remplit tout Paris de billets de l'épargne, que chacun avait pour l'argent qui lui était dû. En faisant des affaires avec le roi, on mettait dans les conventions que M. Fouquet renouvellerait de ces billets pour une certaine somme. On les achetait communément au denier dix (10 p. 100); mais, après que M. le surintendant les avait assignés sur d'autres fonds, ils étaient bons pour la somme entière. MM. les trésoriers de l'épargne s'avisèrent entre eux d'en faire passer d'une épargne à l'autre pour en faire leurs profits. Ce qui en ôtait la connaissance, c'est que M. Fouquet en rétablissait beaucoup, et ces messieurs s'accommodaient avec ceux qui avaient les fonds entre les mains. *Cela fit beaucoup de personnes extrêmement riches.* Cependant, parmi ce grand nombre, le roi ne manquait point d'argent, et ayant tous ces exemples devant moi, *je profitai beaucoup* (1). »

Ceci est-il assez significatif ? — Tout le monde ayant intérêt à la fraude, il ne se trouvait personne pour la démasquer. Cependant, comme il arrive souvent, l'excès même du désordre en amena la fin. Il y avait alors à la cour, près du cardinal Mazarin, un homme qui observait, avec une indignation souvent mal contenue, à quel gas-

(1) Mémoires de Gourville (tome LII de la collection Petitot).

pillage l'administration des finances était livrée, attendant le moment favorable pour réformer les abus dont il gémissait. Cet homme, autrefois attaché au ministre Le Tellier, qui l'avait plus tard donné au cardinal Mazarin, dont il était devenu l'homme de confiance, c'était Colbert...

Au mois de mars 1659, Mazarin partit pour Saint-Jean-de-Luz, où le traité des Pyrénées devait être signé. Colbert resta à Paris. Peu de temps après, Fouquet se dirigea vers Toulouse, où il devait trouver le cardinal de retour. Le financier Gourville était avec lui. On a prétendu que Fouquet entretenait des ambassadeurs particuliers dans les principales cours. Il avait mis aussi dans ses intérêts le surintendant des postes du royaume, M. de Nouveau, un de ses pensionnaires, et celui-ci avait ordre de lui adresser directement la correspondance de Colbert pour le cardinal de Mazarin. Arrivé à Bordeaux, Fouquet reçut et communiqua à Gourville un projet de restauration des finances que Colbert soumettait au cardinal... C'était la perte de Fouquet. Gourville dit qu'après avoir lu ce projet, dont la lecture avait fort abattu Fouquet, ils se mirent à le copier tous les deux fort à la hâte, afin de le rendre sans retard à l'émissaire qui l'avait apporté. La circonstance était critique. Les phrases suivantes d'une lettre de Mazarin montrent bien l'effet qu'avait produit sur son esprit le projet de Colbert : « J'ai reçu le mémoire et achevé de le lire... J'ai été bien aise des lumières que j'en ai tirées, et j'en profiterai autant que la constitution des affaires présentes le peut permettre... Tout ce que je puis vous dire, c'est que je mettrai toutes pièces en œuvre pour renvoyer le surintendant, etc. »

Colbert reçut cette dépêche à Nevers, le 27 octobre 1659.

Le lendemain, il répondit au cardinal une longue lettre, qu'il importe de reproduire presque en entier, parce qu'elle contient de curieux détails sur ses relations avec Fouquet et Mazarin. « On est heureux, dit M. Clément, quand il s'agit de personnages historiques si considérables, de pouvoir s'appuyer sur des documents authentiques qui fixent aussi nettement les positions (1). »

« Il est vrai, Monseigneur, que j'ai entretenu une amitié assez étroite avec M. le surintendant, depuis les voyages que je fis en 1650 avec Votre Éminence, et que j'ai continuée depuis, ayant toujours eu beaucoup d'estime pour lui, et l'ayant trouvé un des hommes du monde le plus capable de bien servir Votre Éminence et de la soulager dans les grandes affaires dont elle est surchargée. Cette amitié a continué pendant le temps que M. de Servien eut la principale autorité dans les finances, et souvent j'ai expliqué à Votre Éminence même la différence que je faisais de l'un à l'autre. Mais, dès lors que, par le partage que Votre Éminence fit, en 1655, toute l'autorité des finances fut tombée entre les mains dudit sieur Fouquet, et que, par succession du temps, je vins à connaître que sa principale maxime n'était pas de fournir, par économie et par ménage, beaucoup de moyens à Votre Éminence pour étendre la gloire de l'État, et qu'au contraire il n'employait les moyens que cette grande charge lui donnait qu'à acquérir des amis de toute sorte et à amasser pour ainsi dire des matières pour faire réussir, à ce qu'il prétendait, tout ce qu'il aurait voulu entreprendre, et même pour se rendre nécessaire, et, en un mot, qu'il a administré les finances avec une profusion qui n'a point

(1) P. 14 et 15.

d'exempte, — à mesure que je me suis aperçu de cette conduite, à mesure notre amitié a diminué; mais il a eu raison de dire à Votre Éminence que je me suis souvent ouvert à lui, et que je lui ai même donné quelques conseils, parce que, pendant tout ce temps-là, je n'ai laissé passer aucune occasion de lui faire connaître, autant que cette matière le pouvait permettre, combien la conduite qu'il tenait était éloignée de ses propres avantages; qu'en administrant les finances avec profusion, il pouvait peut-être amasser des amis et de l'argent, mais que cela ne se pouvait faire qu'en diminuant notablement l'estime et l'amitié que Votre Éminence avait pour lui, — au lieu qu'en suivant ses ordres, agissant avec ménage et économie, lui rendant compte exactement, il pouvait multiplier à l'infini l'amitié, l'estime et la confiance qu'elle avait en lui, et que, sur ce fondement, il n'y avait rien de grand dans l'État, et pour lui et pour ses amis, à quoi il ne pût parvenir. Quoique j'eusse travaillé inutilement jusqu'en 1657, lorsqu'il chassa Delorme, je crus que c'était une occasion très-favorable pour le faire changer de conduite; aussi redoublai-je de diligences et de persuasions, lui faisant connaître qu'il pouvait rejeter toutes les profusions passées sur ledit Delorme, pourvu qu'il changeât de conduite, lui exagérant fortement tous les avantages qu'il pourrait tirer de cette favorable conjoncture. Je ne me contentai pas de faire toutes ces diligences, je sollicitai encore M. Chanut, pour lequel je sais qu'il a estime et respect, de se joindre à moi, l'ayant trouvé dans les mêmes sentiments. Je fus persuadé quelque temps qu'il suivait mon avis, et pendant tout ce temps notre amitié fut fort réchauffée; mais, depuis, l'ayant vu retomber plus fortement que jamais dans les mêmes désordres, insensi-

blement je me suis retiré, et il est vrai qu'il y a quelque temps que je ne lui parle plus que des affaires de Votre Éminence, parce que je suis persuadé qu'il n'y a rien qui le puisse faire changer. Mais il est vrai qu'il n'y a rien que j'aie tant souhaité et que je souhaite tant que ledit sieur Fouquet pût quitter ses deux mauvaises qualités, l'une de l'intrigue, et l'autre de l'horrible corruption dans laquelle il s'est plongé, parce que, si ses grands talents étaient séparés de ses grands défauts, j'espère qu'il serait très-capable de bien servir Votre Éminence.

« Si, dans ce discours et dans le mémoire que j'ai envoyé à Votre Éminence, la vérité n'y paraît sans aucun fard, déguisement, envie de nuire, ni autre fin indirecte de quelque nature que ce soit, je ne demande pas que Votre Éminence ait jamais aucune créance en moi; et il est même impossible qu'elle la puisse avoir, parce que je suis assuré que je ne puis jamais lui exposer toute la vérité plus à découvert et plus dégagée de toutes passions. En outre que Votre Éminence le découvre assez par le discours même, si elle considère que je ne souhaite la place de personne, que je n'ai jamais témoigné d'impatience de monter plus haut que mon emploi, lequel j'ai toujours estimé et estime infiniment plus que tout autre, puisqu'il me donne plus d'occasions de servir personnellement Votre Éminence, et que, d'ailleurs, si j'avais dessein de tirer des avantages d'un surintendant, je ne pourrais en trouver un plus commode que celui-là. Votre Éminence jugera, dis-je, assez facilement, qu'il n'y a aucun motif que la vérité et ses ordres qui m'ont obligé de dire ce qui est porté par ledit mémoire... « COLBERT. »

Cette lettre, admirable de sens, de simplicité et de pro-

bité surtout, peint mieux que toutes les pages les plus éloquentes, l'homme qui allait être une des gloires du règne de Louis XIV. Après l'avoir lue, on comprend toute la portée du présent que fit Mazarin à son maître, en lui donnant ce grand citoyen. Dès le jour où le cardinal eut pris connaissance de la lettre de Colbert, la disgrâce de Fouquet fut arrêtée : ce n'était qu'une question de temps. Fouquet garda plus que jamais toutes ses craintes, toutes ses inquiétudes sur les dispositions du cardinal, et ses soupçons lui firent sans doute conserver, quoi qu'il ait pu dire, un projet de révolte qu'il avait ébauché en 1659, et dont le manuscrit, des plus compromettants, fut trouvé plus tard dans ses papiers.

Telle était donc la position du surintendant vers la fin de 1659. Deux ans après, au mois de mars 1661, le cardinal Mazarin mourut. On sait comment il recommanda Colbert au roi : « Sire, je vous dois tout — dit-il à Louis XIV; — mais je crois m'acquitter en quelque sorte avec Votre Majesté en lui donnant Colbert. » Le cardinal ne pouvait rendre à la France un plus grand service, ni porter à Fouquet un coup plus terrible. Ce qui perdit surtout le surintendant, ce fut un orgueil et une ambition incurables : son but, on le sut plus tard, était de devenir roi de France, et la chose lui paraissait d'autant plus facile, qu'il était déjà maître absolu par ses immenses richesses, dont il se servait pour soudoyer des satellites, fortifier des places et corrompre la cour. Les hommes de bien les plus circonspects accolaient à son nom l'épithète de *grand voleur* : on allait plus loin, on disait que l'on avait trouvé du poison chez lui et qu'il avait abrégé la vie du cardinal. Tout annonçait la chute de Fouquet, lui seul se flattait encore...

Cependant la cour n'était pas sans inquiétude sur les résultats que pouvait entraîner l'arrestation de Fouquet. Le surintendant était puissant par l'argent; Belle-Isle-sur-Mer, qu'il avait fortifié avec soin, était près de la Normandie et de la Bretagne, deux provinces très-surchargées d'impôts, et où il lui eût été facile de formenter une guerre civile. Louis XIV a dit, dans ses *Instructions au Dauphin*, que, de toutes les affaires qu'il avait eue à traiter, l'arrestation et le procès du surintendant était celle qui lui avait fait le plus de peine et causé le plus d'embarras (1). Le péril était imminent; ce fut pour le détourner que Louis XIV organisa, dans le plus grand secret, à l'occasion de la tenue des États de Bretagne, un voyage à Nantes, et le surintendant fut désigné pour l'accompagner. Le voyage à Nantes avait un double avantage : il isolait Fouquet de ses amis, et permettait de s'emparer presqu'en même temps de sa personne et de Belle-Isle avant qu'il lui eût été possible de mettre cette place en état de défense, et d'en faire enlever les trésors qu'on y supposait en dépôt.

Tout arriva comme on l'avait prévu; mais il importe de constater, d'après une narration émanée de Louis XIV même (2), les motifs qui déterminèrent ce prince à faire arrêter le surintendant.

« Ce fut alors que je crus devoir mettre sérieusement la main au rétablissement des finances, et la première chose que je jugeai nécessaire, fut de déposer de leurs emplois les principaux officiers par qui le désordre avait été introduit; car, depuis le temps que je prenais soin

(1) Œuvres de Louis XIV, tome I.
(2) Instructions au Dauphin. (Œuvres de Louis XIV, tome I, p. 101.)

de mes affaires, j'avais de jour en jour découvert de nouvelles marques de leurs dissipations, et principalement du surintendant.

« La vue des vastes établissements que cet homme avait projetés, et les insolentes acquisitions qu'il avait faites, ne pouvaient qu'elles ne convainquissent mon esprit du dérèglement de son ambition ; et la calamité générale de mes peuples sollicitait sans cesse contre lui. Mais ce qui le rendait plus coupable envers moi, était que bien loin de profiter de la bonté que je lui avais témoignée, en le retenant dans mes conseils, il en avait pris une nouvelle espérance de me tromper et, bien loin d'en devenir plus sage, tâchait seulement d'être plus adroit.

« Mais, quelque artifice qu'il pût pratiquer, je ne fus pas longtemps sans reconnaître sa mauvaise foi, car il ne pouvait s'empêcher de continuer ses dépenses excessives, de fortifier des places, d'orner des palais, de former des cabales et de mettre sous le nom de ses amis des charges importantes qu'il leur achetait à mes dépens, dans l'espoir de se rendre bientôt l'arbitre souverain de l'État.

« Quoique ce procédé fût assurément fort criminel, je ne m'étais d'abord proposé que de l'éloigner des affaires ; mais ayant depuis considéré que, de l'humeur inquiète dont il était, il ne supporterait point ce changement de fortune sans tenter quelque chose de nouveau, je pensai qu'il était plus sûr de l'arrêter.

« Je différai néanmoins l'exécution de ce projet, et ce dessein me donna une peine incroyable ; car, non-seulement je voyais que, pendant ce temps-là, il pratiquait de nouvelles subtilités pour me voler, mais ce qui m'incom-

modait davantage, était que, pour augmenter la réputation de son crédit, il affectait de me demander des audiences particulières, et que, pour ne lui pas donner de défiance, j'étais contraint de les lui accorder, et de souffrir qu'il m'entretînt de discours inutiles, pendant que je connaissais à fond toute son infidélité...

« Toute la France, persuadée, aussi bien que moi, de la mauvaise conduite du surintendant, applaudit à son arrestation, et loua particulièrement le secret dans lequel j'avais tenu, durant trois ou quatre mois, une résolution de cette nature, principalement auprès d'un homme qui avait des entrées si particulières auprès de moi, qui entretenait commerce avec tous ceux qui m'approchaient, qui recevait des avis du dedans et du dehors de l'État, et qui de soi-même devait tout appréhender par le seul témoignage de sa conscience. »

Fouquet fut arrêté le 5 septembre 1659; une lettre de Louis XIV à Anne d'Autriche raconte dans le plus grand détail cette importante arrestation. « On se figure sans peine — dit M. Clément (1) — la stupeur qu'un événement aussi extraordinaire dut causer à la cour. On ne tombe pas de si haut sans un grand éclat. » De Nantes, Fouquet fut conduit au château d'Angers. Pendant toute cette journée du 5 septembre, une espèce de terreur régna à la Cour et de là se répandit à Paris et dans les provinces. Pélisson était prisonnier, et Mme Fouquet avait reçu l'ordre de partir immédiatement pour Limoges. Dans cette maison où, hier encore, il se dépensait des millions, on n'avait plus le moyen d'entreprendre un voyage d'une centaine de lieues : Gourville prêta 2,000 louis à la femme de

(1) P. 25.

celui qui avait fait sa fortune. On mit simultanément les scellés sur tous les papiers du surintendant, et l'on en fit l'inventaire. Ses amis et ses créatures n'eurent rien de plus pressé que de s'exiler, après avoir brûlé les papiers qui pouvaient les compromettre; Vate lui-même, saisi de frayeur, ne songea qu'à fuir, craignant d'être inquiété. C'est à Fontainebleau, dans l'appartement que Fouquet occupait au château, mais principalement à Saint-Mandé, qu'on fit les plus fâcheuses, les plus étranges découvertes. L'histoire de la mystérieuse cassette de Saint-Mandé eut alors le plus grand retentissement : elle contenait les papiers les plus secrets de Fouquet.

A l'époque de son arrestation, on croyait n'avoir à poursuivre le surintendant que pour crime de péculat. Or, le bruit s'était bientôt répandu qu'on avait trouvé, dans ses papiers de Saint-Mandé, un projet de rébellion écrit, corrigé par lui à plusieurs reprises, et dans lequel il donnait à ses amis les plus grands détails sur la marche qu'ils auraient à suivre dans le cas, disait-il, *où l'on aurait voulu l'opprimer*. Ce papier, véritable plan de guerre civile, compromettait, assurait-on, les personnes les plus considérables du royaume; l'on avait trouvé, comme pièces accessoires du projet de révolte, deux engagements signés, l'un par un président au Parlement, le sieur Maridor, l'autre par le sieur Deslandes, commandant la citadelle de Concarneau au nom de Fouquet, à qui elle appartenait, engagements conçus tous les deux en termes au moins singuliers, et qui ajoutaient encore à la gravité du plan de guerre civile écrit par lui.

Ce projet se composait de vingt-six pages d'écriture, de la main même de Fouquet, et surchargées par lui à diverses reprises. Écrit en 1657, il avait été modifié

sensiblement en 1658, après l'acquisition de Belle-Isle, et aussi par suite de la mésintelligence qui, à cette époque, régnait entre lui et son frère l'abbé. Voici le texte de ce très-important document :

« L'esprit de Son Éminence, susceptible naturellement de toute mauvaise impression contre qui que ce soit, et particulièrement contre ceux qui sont en un poste considérable et en quelque estime dans le monde; son naturel défiant et jaloux, les dissensions et inimitiés qu'il a semées avec un soin et un artifice incroyable dans l'esprit de tous ceux qui ont quelque part dans les affaires de l'État, et le peu de reconnaissance qu'il a des services reçus, quand il ne croit plus avoir besoin de ceux qui les lui ont rendus, donnant lieu à chacun de l'appréhender, à quoi ont donné plus de lieu en mon particulier le plaisir qu'il témoigne trop souvent et trop ouvertement prendre à écouter ceux qui lui ont parlé contre moi, auxquels il donne tout accès et toute créance, sans considérer la qualité des gens, l'intérêt qui les pousse et le tort qu'il se fait à lui-même de décréditer un surintendant qui a toujours une infinité d'ennemis, que lui attire inévitablement un emploi qui ne consiste qu'à prendre le bien des particuliers pour le service du roi, outre la haine et l'envie qui suivent ordinairement les finances ; d'ailleurs, les commissions qu'il a données à mon frère l'abbé, qui s'est engagé trop légèrement, puisqu'il n'a pas de titre pour cela, contre M. le Prince et les siens, à l'exécution de tous ses ordres contre ceux qu'il a voulu persécuter, ne pouvant qu'il ne nous ait attiré un nombre d'ennemis considérable qui confondent toute la famille, attendent l'occasion de nous perdre et travaillent sans discontinuer près de Son Eminence même, connaissant son faible, à lui mettre dans

l'esprit des défiances et des soupçons mal fondés; ces choses, dis-je, et les connaissances particulières qu'il a données à un grand nombre de personnes de sa mauvaise volonté, m'en faisant craindre avec raison les effets, puisque le pouvoir absolu qu'il a sur l'esprit du roi et de la reine lui rendent facile tout ce qu'il veut entreprendre, et considérant que la timidité naturelle qui prédomine en lui ne permettra jamais d'entreprendre de m'éloigner; seulement, ce qu'il aurait exécuté déja, s'il n'avait pas été retenu par l'appréhension de quelque vigueur qu'il a reconnue en mes frères et en moi, un grand nombre d'amis que l'on a servis en toutes occasions, quelque intelligence que l'expérience m'a donnée dans les affaires, une charge considérable dans le Parlement, des places fortes occupées par nous ou nos amis et des alliances assez avantageuses, outre la dignité de mes deux frères dans l'Église; ces considérations, qui paraissent fortes d'un côte à me retenir dans le poste où je suis, d'un autre, ne peuvent permettre que j'en sorte sans que l'on tente tout d'un coup de nous accabler et de nous perdre, parce que, par la connaissance que j'ai de vos pensées, et dont je l'ai ouï parler en d'autres occasions, il ne se résoudra jamais de nous pousser, s'il peut croire que nous en reviendrons, et qu'il pourrait être exposé au ressentiment de gens qu'il estime hardis et courageux.

« Il faut donc craindre tout et le prévoir, afin que, si je me trouvais hors de la liberté de m'en pouvoir expliquer, lors on eût recours à ce papier, pour y chercher les remèdes qu'on ne pourrait trouver ailleurs, et que ceux de mes amis qui auront été avertis d'y avoir recours, sachent qui sont ceux auxquels ils peuvent prendre confiance.

« Premièrement, si j'étais mis en prison et que mon frère l'abbé, qui s'est divisé dans les derniers temps d'avec moi mal à propos, n'y fût pas et qu'on le laissât en liberté, il faudrait douter qu'il eût été gagné contre moi, et il serait plus à craindre en cela qu'aucun autre. C'est pourquoi le premier ordre serait d'en avertir un chacun être sur ses gardes à observer sa conduite. Si j'étais donc prisonnier et que l'on eût la liberté de me parler, je donnerais les ordres de là tels qu'il faudrait les suivre, et ainsi cette instruction demeurerait inutile et ne peut servir qu'en cas que je fusse resserré, et ne pusse avoir commerce libre avec mes véritables amis.

« La première chose donc qu'il faudrait tenter serait que ma mère, ma femme, ceux de mes frères qui seraient en liberté, le marquis de Charrost et mes autres parents proches fissent, par prières et sollicitations, tout ce qu'ils pourraient, premièrement, pour me faire avoir un valet avec moi, et ce valet, s'ils en avaient le choix, serait Vatel; si on ne pouvait l'obtenir, on tenterait pour Longchamps, sinon pour Courtois ou Lavallée.

« Quelques jours après l'avoir obtenu, on ferait instance pour mon cuisinier, et on laisserait entendre que je ne mange pas, que l'on ne doit pas refuser cette satisfaction, à moins d'avoir quelque mauvais dessein.....

« On ferait tous les efforts d'avoir commerce par le moyen d'autres prisonniers, s'il y en avait en même lieu, ou en gagnant les gardes, ce qui se fait toujours avec un peu de temps, d'argent et d'application.....

« Cependant, il faudrait sous main voir tous ceux que l'alliance, l'amitié et la reconnaissance obligent d'être dans nos intérêts, pour s'en assurer et les engager de plus en plus à savoir d'eux jusques où ils voudraient aller.

« Mme Du Plessis-Bellière, à qui je me fie de tout, et pour qui je n'ai jamais eu aucun secret ni aucune réserve, serait celle qu'il faudrait consulter sur toutes choses et suivre ses ordres, si elle était en liberté, même la prier de se mettre en lieu sûr.

« Elle connaît mes véritables amis, et peut-être qu'il y en a qui auraient honte de manquer aux choses qui seraient proposées pour moi de sa part.

« Quand on aurait bien pris ses mesures, qu'il se fût passé environ ce temps de trois mois à obtenir de petits soulagements dans ma prison, le premier pas serait de faire que M. le comte de Charrost allât à Calais, qu'il mît sa garnison en bon état, qu'il fît réparer sa place et s'y tînt sans en partir pour quoi que ce fût. Si le marquis de Charrost n'était point en quartier de sa charge de capitaine des gardes, il se retirerait aussi à Calais avec monsieur son père, et y mènerait ma fille, laquelle il faudrait que Mme Du Plessis-Bellière fît souvenir en cette occasion de toutes les obligations qu'elle m'a, de l'honneur qu'elle peut acquérir en tenant, par ses caresses, par des prières et par sa conduite, monsieur son beau-père et son mari dans ses intérêts, sans qu'il entrât en aucun tempérament là-dessus.

« Si M. de Bar, qui est homme de grand mérite, qui a beaucoup d'honneur et de fidélité, qui a eu autrefois la même protection que nous, et qui m'a donné des paroles formelles de son amitié, voulait aussi se tenir dans la citadelle d'Amiens et y mettre un peu de monde extraordinaire et de munitions, sans rien faire néanmoins que de confirmer M. le comte de Charrost, de s'assurer encore de ses amis et du crédit qu'il a au Havre et sur M. de Montjeu, gouverneur d'Arras.

« Je ne doute point que Mme Du Plessis-Bellière n'obtînt de M. de Bar tout ce que dessus, au moins pour l'extérieur, et, à plus forte raison, de M. le marquis de Créqui, que je souhaiterais de faire le même personnage et se tenir dans sa place. Je suis assuré que M. de Feuquières ferait de même au moindre mot qu'on lui en dirait.

« M. le marquis de Créqui pourrait faire souvenir M. Fabert des paroles formelles qu'il m'a données et à lui par écrit d'être dans mes intérêts, et la marque qu'il faudrait lui en demander, s'il persistait en cette volonté, serait que lui et M. Fabert écrivissent à Son Éminence en ma faveur fort pressamment, pour obtenir ma liberté, qu'il promît d'être ma caution de rien entreprendre et, s'il ne pouvait rien obtenir, qu'il insinuât que tous les gouverneurs ci-dessus nommés donneraient aussi leur parole pour moi; et en cas que M. Fabert ne voulût pas pousser l'affaire et s'engager si avant, M. le marquis de Créqui pourrait agir et faire des efforts en son nom et de tous lesdits gouverneurs, par lettres et se tenant dans leurs places.

« Peut-être M. d'Estrades ne refuserait pas aussi une première tentative.

« Je n'ai point dit ci-dessus la première chose de toutes par où il faudrait commencer, mais fort secrètement, qui serait d'envoyer, au moment de notre détention, les gentilshommes de nos amis et qui sont assurés dans Belle-Isle; M. de Brancas, auquel je me confie entièrement, aurait la conduite de tout avec Mme Du Plessis.

« M. le chancelier Meaupoue pourrait donner des sergents assurés et y faire filer quelques soldats.

« Et, comme il y a grande apparence que le premier effort serait contre Belle-Isle et Concarneau, que l'on

tâcherait de surprendre, et que M. le maréchal de la Meilleraye, quoi qu'il m'ait donné parole d'être dans mes intérêts envers et contre tous, en présence de M. de Brancas et de Mme Du Plessis, n'en userait peut-être pas trop bien, il faudrait avertir Deslandes de prendre des hommes le plus qu'il pourrait, sans faire néanmoins rien de mal à propos.

« Que Devaux y fît des cavaliers; en un mot, que la place fût munie de tout.

« Il faudrait, pour cet effet, envoyer un homme en diligence à Concarneau trouver Deslandes, dont je connais le cœur, l'expérience et la fidélité, pour lui donner avis de mon emprisonnement et ordre de ne rien faire d'éclat en sa province, de ne point parler et se tenir en repos, crainte que d'en user autrement ne donnât occasion de nous pousser; mais il pourrait, sans dire mot, fortifier sa place d'hommes, de munitions de toutes sortes, retirer les vaisseaux qu'il aurait à la mer et tenir toutes les affaires en bon état, acheter des chevaux et autres choses pour s'en servir quand il en serait temps.

« Il faudrait aussi dépêcher un courrier à Mme la marquise d'Asserac, et la prier de donner les ordres à l'Isle-Dieu qu'elle jugerait à propos, pour exécuter ce qu'elle manderait de Paris, où elle viendrait conférer avec Mme Du Plessis.

« Ce qu'elle pourrait faire serait de faire venir quelques vaisseaux à l'Isle-Dieu pour porter des hommes et des munitions où il serait besoin, faire accommoder Saint-Michel Tombelaine et faire les choses qui lui seraient dites, et qu'elle pourrait mieux exécuter que d'autres, parce qu'elle a du cœur, de l'affection, du pouvoir, et que l'on doit entièrement s'y fier. Il fau-

drait qu'elle observât une grande modération dans ses paroles.

« Il serait important que celui qui commande dans Saint-Michel-Tombelaine soit averti de s'y tenir, y mettre le nombre d'hommes d'armes, de munitions et vivres nécessaires, ledit lieu de Tombelaine pouvant être de grande utilité, comme il sera dit ci-après.

« Si Mme Du Plessis se trouvait obligée de sortir de Paris, il faudrait qu'elle allât s'enfermer quelque temps dans la citadelle d'Amiens ou de Verdun, pour y conférer et donner les ordres aux gens dont on se voudrait servir.

« Prendre garde surtout à ne point écrire aucune chose importante par la poste, mais envoyer partout des hommes exprès, soit cavaliers, ou gens de pied, ou religieux.

« M. de Brancas, MM. de Langlade et de Gourville m'ont beaucoup d'obligations, et, leur ayant confié le secret de toutes mes affaires, sont plus capables d'agir que d'autres hommes et de s'assurer des amis qu'ils connaissent obligés à ne me pas abandonner...

« Une chose est d'avertir mes amis qui commandent à Belle-Isle, Concarneau et Tombelaine, que les ordres de Mme Du Plessis doivent être exécutés comme les miens.

« M. Chanut me ferait un singulier plaisir de venir prendre une chambre au logis où sera ma femme, pour lui donner conseil en toute sa conduite, et qu'elle y prenne créance entière et ne fasse rien sans son avis.

« Une des choses les plus nécessaires à observer est que M. de Langlade, M. de Gourville, sortent de Paris, se mettent en sûreté, fassent savoir de leurs nouvelles à Mme Du Plessis, au marquis de Créqui, à M. de Brancas et aux autres, et qu'ils laissent à Paris quelque homme de

connaissance capable d'exécuter une entreprise considérable, s'il était besoin.

« Il est bon que mes amis soient avertis que M. le commandant de Neuf-Chaise me doit le rétablissement de sa fortune; que sa charge de vice-amiral a été payée des deniers que je lui ai donnés par la main de Mme Du Plessis, et que jamais un homme n'a donné des paroles plus formelles que lui d'être dans mes intérêts en tout temps, sans distinction et sans réserve, envers et contre tous.

« Qu'il est important que quelqu'un d'entre eux lui parle et voie la situation de son esprit, non pas qu'il fût à propos qu'il se déclarât pour moi; car, de ce moment, il serait tout à fait incapable de me servir; mais, comme les principaux établissements sur lesquels je me fonde sont maritimes, comme Belle-Isle, Concarneau, le Havre et Calais, il est bien assuré que le commandement des vaisseaux tombant en ses mains, il pourrait nous servir bien utilement, et, lorsqu'il serait en mer, trouvant des difficultés qui ne manquent jamais quand on veut.

« Il faudrait que M. de Guinaut, lequel a beaucoup de connaissance de la mer, et auquel je me fie, contribuât à munir toutes nos places de choses nécessaires et d'hommes qui seraient levés par les ordres de Gourville ou des gens ci-dessus nommés; c'est pourquoi il serait important qu'il fût averti en diligence de se mettre en bon état et de se rendre à Belle-Isle.

« Comme l'argent serait nécessaire pour toutes ces dépenses, je laisserai ordre au commandant de Belle-Isle d'en donner autant qu'il en aura, sur les ordre de Mme Du Plessis, de M. de Brancas, de M. d'Agde ou de M. de Gourville; mais il faut ménager, et que mes amis en empruntent partout pour n'en pas manquer.

« M. d'Agde, par sous-main, conduira de grandes négociations dans le Parlement sur d'autres sujets que le mien, et même par mes amis assurés dans les autres puissances, où il ne manque jamais de matière, à l'occasion des levées, de donner des arrêts et troubler les recettes, ce qui fait qu'on n'est pas si hardi dans ces temps-là à pousser une violence, et on ne veut pas avoir tant d'affaires à la fois.

« Le clergé peut encore, par son moyen et M. de Narbonne, fournir des occasions d'affaires en si grand nombre que l'on voudra, en demandant des États généraux avec la noblesse ou des conciles nationaux, qu'ils pourraient convoquer d'eux-mêmes en lieux éloignés des troupes, et y proposer mille matières délicates.

« M. de la Salle, qui doit avoir connaissance de tous les secours qu'on peut tirer par nos correspondances des autres royaumes et États, y peut aussi être employé et donner des assistances à nos places. Voilà l'état où il faut mettre les choses sans faire d'autres pas, si on se contentait de me tenir prisonnier ; mais si on passait outre, et que l'on voulût faire mon procès, il faudrait faire d'autres pas ; et après que tous les gouverneurs auraient écrit à Son Éminence pour demander ma liberté avec des termes pressants comme mes amis, s'ils n'obtenaient promptement l'effet de leur demande, et que l'on continuât à faire la moindre procédure, il faudrait, en ce cas, montrer leur bonne volonté, et commencer tout d'un coup, sous divers prétextes de ce qui leur est dû, par arrêter tous les deniers des recettes, non-seulement de leurs places, mais des lieux où leurs garnisons pourraient courre, faire faire de nouveaux serments à tous leurs officiers et soldats, mettre dehors tous les habitants et sol-

dats suspects peu à peu, et publier un manifeste contre l'oppression du gouvernement.

« C'est en ce cas où Guinaut pourrait, avec quelques vaisseaux de guerre, s'assurant en diligence du plus grand nombre d'hommes qu'il pourrait, matelots et soldats, principalement étrangers, prendre tous les vaisseaux qu'il rencontrerait dans la rivière du Havre à Rouen et par toute la côte, et mettre les uns pour brûlots, et des autres en faire des vaisseaux de guerre; en sorte qu'il aurait une petite armée assez considérable, retraite en de bons ports, et y mènerait toutes les marchandises dont on pourrait faire argent.

« Il est impossible, ces choses étant bien conduites, se joignant à tous les mal contents par d'autres intérêts, que l'on ne fît une affaire assez forte pour tenir les choses longtemps en balance et en venir à une bonne composition, d'autant plus que l'on ne demanderait que la liberté d'un homme qui donnerait des cautions de ne faire aucun mal.

« Je ne dis point qu'il faudrait ôter tous mes papiers, mon argent, ma vaisselle et mes meubles les plus considérables de mes maisons de Paris, de Saint-Mandé, de chez M. Bruant, et les mettre, dès les premiers jours, à couvert dans une ou plusieurs maisons religieuses et chez M. Bournonville, et s'assurer d'un procureur en parlement, fidèle et zélé, qui pourrait être donné par M. de Maupeou, le président de la première.

« Une chose qu'il ne faudrait pas manquer de tenter serait d'enlever des plus considérables hommes du conseil, au même moment de la rupture, comme M. Le Tellier et quelques autres de nos ennemis les plus considé-

rables, et bien faire sa partie pour la retraite, ce qui n'est pas impossible.

« Si on avait des gens dans Paris assez hardis pour un coup considérable et quelqu'un de tête à les conduire, si les choses venaient à cette extrémité, et que le procès fût bien avancé, ce serait un coup embarrassant de prendre de force le rapporteur et les papiers, ce que M. Jaunart ou autre de cette qualité pourrait bien indiquer, par le moyen de petits greffiers que l'on peut gagner, et c'est une chose qui a pu être pratiquée au procès de M. de Chenaille, le plus aisément du monde, où, si les minutes avaient été prises, il n'y avait plus de preuve de rien.

« M. Pélisson est un homme d'esprit et de fidélité connue, auquel on pourrait prendre créance, et qui pourrait servir utilement à composer les manifestes et autres ouvrages dont on aurait besoin et porter des paroles secrètes des uns aux autres.

« Il faudrait, sous mille noms différents et divers intéressés, recommencer à faire des imprimés de toutes sortes dans les grandes villes du royaume, d'en envoyer par les postes et semer par les maisons.

« Pour cet effet encore, mettre les imprimeries en lieu sûr : il y en a une à Belle-Isle.

« M. le premier président La Moignon, qui m'a l'obligation tout entière du poste qu'il occupe, auquel il ne serait jamais parvenu, quelque mérite qu'il ait, si je ne lui en avais donné le dessein, si je ne l'avais cultivé et pris la conduite de tout avec des soins et des applications incroyables, m'a donné tant de paroles de reconnaissance et d'amitié, que je ne puis douter qu'il ne fît les derniers efforts pour moi, — ce qu'il peut faire en plusieurs

façons, en demandant lui-même personnellement ma liberté, en se rendant caution et en faisant connaître qu'il ne cessera point d'en parler tous les jours qu'il ne l'ait obtenue; que c'est son affaire, qu'il quitterait plutôt sa charge que se départir de cette sollicitation, et faisant avec amitié et avec courage tout ce qu'il faut. »

« Tel était — dit M. Clément (1), à qui nous l'empruntons, — tel était ce projet que, les uns après les autres, les historiens d'abord, le public ensuite, sur la foi des historiens, ont cru vague et inoffensif, faute de le connaître. »

Fouquet, on a pu s'en convaincre en lisant ce qui précède — le projet écrit de sa propre main, — était donc à la fois coupable, au premier chef, et de péculat et de révolte. Cependant le procès traînait en longueur, et ce ne fut qu'après trente-huit mois de détention, le 14 novembre 1664, que Fouquet sortit de la Bastille pour paraître devant ses juges. Les défenses du surintendant, très-prolixes, forment quinze volumes. Spirituelles, hardies, pleines de fiel et d'ironie, éloquentes parfois, les justifications de Fouquet ne brillaient ni par leur modération ni par leur prudence.

Cependant les interrogatoires de Fouquet avaient été terminés le 4 décembre, et les rapporteurs résumèrent l'affaire. M. d'Ormesson parla le premier; voici quelles furent ses conclusions : « Par toutes ces considérations, il y a lieu de déclarer l'accusé dûment atteint et convaincu d'abus et malversations par lui commises au fait des finances ; pour réparation de quoi, ensemble pour les autres cas résultant du procès, d'ordonner qu'il sera

(1) P. 47.

banni à perpétuité hors du royaume; enjoint à lui de garder son ban à peine de la vie, ses biens confisqués. »

Louis XIV approuva la peine, et le bannissement fut converti en une détention perpétuelle. Cette décision, inspirée par la politique, par la raison d'Etat, fut un véritable coup d'État. Pour quiconque étudiera avec attention le projet de Fouquet, il est évident que ce projet constituait le crime d'État le plus caractérisé. Ces raisons, habilement développées par M. Clément, méritent d'être lues : on frémit à la pensée de ce qui pouvait résulter du bannissement de Fouquet, si Louis XIV eût confirmé la sentence des juges. L'arrêt fut signifié à l'ex-surintendant le 22 décembre 1664 : il partit pour Pignerol, recueillant les bénédictions de la foule qui, trois ans auparavant, lui prodiguait mille injures dans le trajet de Nantes à Paris. En France, c'est un des travers de l'esprit national de soutenir toujours la cause des vaincus, quels qu'ils soient, et de rappeler, à chaque instant, le souvenir de ce vers de Lucain :

Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni,

et c'est là ce qu'on appelle l'opinion publique !... Amère dérision !...

Fouquet mourut en prison, vers la fin du mois de mars 1680, à l'âge de soixante-cinq ans.

Telle fut cette vie, avec sa magnificence et ses revers :

« Par une réaction des plus heureuses, — dit M. Clément (1), — les prodigalités et le désordre de l'adminis-

(1) P. 69 et 70.

tration de Fouquet valurent à la France l'ordre, la probité, que Colbert chercha toujours à faire régner dans les immenses affaires dont il fut chargé. »

Après l'exposé aussi clair de faits patents et la confession détaillée et entière du coupable, comprend-on que M. de Sismondi (1) ait pu écrire ces lignes incroyables; parlant du projet de Fouquet ci-dessus rapporté, cet historien dit : « Fouquet attachait si peu d'importance à ce papier, qu'il l'avait *oublié* derrière une glace. On voulut cependant le faire passer pour la preuve d'une conspiration contre l'État. » *Oublié !...* C'est *caché* qu'il fallait dire, pour rester dans la vérité ; ce n'est pas ainsi qu'on oublie de tels secrets; donc, il y avait complot. M. de Sismondi argumente d'une façon singulière, et qui ne brille guère par la logique, pour établir, à ce qu'il s'imagine, que Fouquet fut faussement accusé de crime d'État : « Ce papier — dit-il, — laissé au rebut, écrit dans un temps et dans des circonstances qui n'avaient aucun rapport avec le temps présent, n'avait pas même un caractère d'authenticité, rien ne prouvait qu'il eût jamais été adopté par Fouquet (2). » Or, l'authenticité de *ce papier* est on ne peut mieux prouvée, puisqu'il est parfaitement établi que ce projet de rébellion avait été écrit, corrigé par lui (Fouquet) à plusieurs reprises... Ce papier, véritable plan de guerre civile.... avait été écrit de sa main (3)... Ce projet se composait de vingt-six pages d'écriture, *de la main même de Fouquet*, et surchargées par lui à diverses reprises (4). »

(1) Histoire des Français, tome XXV, p. 27.
(2) *Ibid.*, p. 72.
(3) P. Clément, p. 35,
(4) *Id.*, *ibid.*, p. 40 et suiv.

Dans une de ses meilleures pages, M. Henri Martin (1) nous semble avoir assez bien expliqué les causes diverses mais réelles des sympathies que rencontra, dans toutes les classes de la société, Fouquet, en dépit de ses vices et de ses méfaits, peut-être même (pourquoi ne pas le dire?) à cause de ses vices et de ses méfaits :

« L'homme que poursuivaient de si formidables adversaires n'était rien moins qu'abandonné généralement, et la colère du roi et de Colbert ne pouvait qu'être redoublée par le zèle qu'une foule de gens déployaient en faveur du captif. Le premier étourdissement passé, il s'était formé, pour sauver Fouquet, ce qu'on pourrait, sans trop d'exagération, appeler un grand parti. Si beaucoup des obligés de l'ex-surintendant lui faisaient défaut, les puissants intérêts et les passions remuantes que froissaient les réformes du nouveau gouvernement ramenaient bien des partisans au ministre déchu. Les gens de robe lui étaient favorables par un reste d'esprit frondeur; les courtisans, par regret de sa munificence et par hostilité contre ce qu'ils nommaient l'*avarice* de Colbert. L'intérêt privé et l'esprit de corps ne combattaient pas seuls pour lui : les qualités mêlées à ces vices avaient séduit de nobles cœurs... Les beaux esprits, les artistes et les femmes, tous ceux qui se gouvernent par impression plus que par réflexion, le défendaient avec ardeur... Mme de Sévigné se fit dans le monde l'actif et zélé champion d'un homme qu'elle avait accepté comme ami.... La Fontaine, par ses harmonieuses et touchantes élégies; Pélisson, par ses *Discours au roi*.... d'autres, par des satires sanglantes contre Colbert, travaillèrent l'opinion publique... Enfin,

(1) Histoire de France (4e édit.), tome XIII, p. 40-42.

la bourgeoisie parisienne, qui avait eu sa part dans la curée des abus, et qui s'irritait de voir que l'on commençât à reviser les rentes qu'elle avait achetées à vil prix, suivait le mouvement des hautes classes; chacun, d'ailleurs, intérêt à part, cédait à la pente de l'esprit français, toujours sympathique au malheur, même mérité, et il n'était pas jusqu'au pauvre peuple qui ne finît par s'apitoyer sur le sort de la victime qu'on voulait immoler à ses intérêts. »

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

L'ancienne royauté fut-elle l'absolutisme? 1
Comment Louis XV fut-il élevé? 59
Le bon roi Dagobert. 77
Les deux Charles VII. 89
Louvois est-il mort empoisonné? 139
Monsieur de la Palisse. 155
La vérité sur l'émigration. 167
Monsieur d'Malbrough. 189
Marie de Médicis est-elle morte de misère? 215
De la culpabilité de Fouquet. 229

Saint-Denis. — Imprimerie Ch. Lambert, 17, rue de Paris.

HM1od
B285e
110517.
Author Barthélemy, Charles
Title Erreurs et mensonges historiques. Vol. 7.
NAME OF BORROWER.

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU